MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 16 décembre 2000, à 8 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Pierre de Freudenreich, Michel Ducret, Mme Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Guy Mettan, Mme Isabel Nerny, MM. Peter Pirkl, François Sottas* et *Mme Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1er décembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2000, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je tiens d'abord à vous informer que l'assemblée aura un café-croissant – c'est la tradition, je vous le rappelle – offert par le Café des Armures, aux alentours de 9 h 30.

A 18 h, nous fêterons l'Escalade. L'Ondine genevoise nous offrira une sérénade, qui sera suivie par le bris de la marmite et un apéritif à la salle des pas perdus. Le public et les journalistes sont, bien entendu, invités à ces réjouissances.

Nous saluons la présence, dans le bureau qui est à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires qui vont faire tous les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions et qui les réaliseront pratiquement *on-line*: M. Jean Erhardt, secrétaire général, M. Eric Hermann, directeur du département des finances, M. Philippe Esteban, adjoint de direction à la Direction des finances, M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, M^me^ Sylvie Fontaine, cheffe de la Section budget, M. François Pasteur, collaborateur de la Section budget.

Je vous informe en outre que les motions, résolutions, etc. qui seront déposées aujourd'hui seront portées à l'ordre du jour du mois de février 2001.

J'annonce également la motion urgente N° 149 de M. Mouhanna, «Prestations sociales de la Ville de Genève», ainsi que la motion urgente N° 150 du groupe socialiste, «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle». Les textes de ces motions sont à votre disposition sur les tables qui se trouvent à la salle des pas perdus.

Au début de la séance de 10 h, M. Mouhanna disposera de trois minutes pour s'exprimer sur l'urgence de sa motion. Concernant la motion des socialistes, un seul d'entre eux pourra s'exprimer. Nous traiterons donc les deux motions urgentes à 10 h.

Chaque groupe, par un de ses représentants, disposera ensuite d'une minute pour s'exprimer uniquement sur l'urgence. Si celle-ci est acceptée, ces motions seront ensuite traitées pendant l'étude du budget page par page, au moment du traitement de la ligne budgétaire qu'elles concernent.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C)[1].

Rapporteure générale: M^me^ Marie Vanek.

Découpage du rapport général

1. Introduction
   Méthode de travail, composition de la commission, désignation des rapporteurs spécialisés, rappel du contexte (cf. le rapport sur les comptes 1999) et embellie supplémentaire
2. Présentation générale du projet de budget élaboré par le Conseil administratif
   2.1 Une invitation à faire de la politique en revisitant le discours de législature
   2.2 Des options stratégiques, générales et spécifiques
   2.3 Tableau de présentation générale
3. Rapports des commissions spécialisées
4. Propositions d'amendements au projet de budget faites par les commissions spécialisées et amendements votés par la commission des finances
   4.1 Amendements des commissions (tableaux)
   4.2 Votes sur les modifications du budget proposées par le Conseil administratif
5. Position des partis et vote des arrêtés
   5.1 Position générale des partis
   5.2 Vote des arrêtés en commission
   – Détail des votes
   5.3 Bref commentaire sur les votes des arrêtés
   5.4 Arrêtés
6. Conclusions du rapport de majorité
7. Deux rapports de minorité

1. Introduction

La commission des finances s'est réunie à quatorze reprises, sous la présidence énergique de M. Souhail Mouhanna, pour traiter de cet objet, cela dès le 4 septembre 2000 déjà, date à laquelle M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de M. Hermann, directeur de la Direction des finances, de M. Lassauce, adjoint à

[1] Rapport à l'appui, 661. Commission, 958.

la Direction des finances, de M. Dind, collaborateur à la Direction des systèmes d'information, et de M. Erhardt, secrétaire général, nous ont présenté les grandes lignes du projet de budget 2001, dans sa version initiale.

Nos votes finaux en commission sont intervenus le 8 novembre et la mise en forme finale – par le Service du budget de la Ville – de la présentation générale du budget amendé (voir annexe), ainsi que de celle des projets d'arrêtés y afférents, a été vérifiée quant à sa conformité avec les travaux de la commission le 21 novembre encore, lors de l'ultime séance précédant le dépôt du présent rapport.

Lors de la séance plénière du Conseil municipal du 12 septembre 2000, la commission a reçu le lourd mandat consistant à étudier le projet du budget 2001.

Ce projet a été renvoyé simultanément à la commission des finances et aux commissions spécialisées (travaux, sociale et jeunesse, sports et sécurité, informatique et communication, arts et culture).

Ces commissions spécialisées ont effectué un travail de fond consistant à examiner le budget par département et à préparer les questions à poser lors de l'audition des magistrats et de leurs collaborateurs/trices.

Rappelons qu'une nouvelle procédure a été adoptée par le Conseil municipal pour le traitement de ce budget 2001. En effet, les auditions des magistrats devaient avoir lieu, en une fois, à la commission des finances, en présence de délégations des différentes commissions spécialisées. Cependant, certaines commissions ont néanmoins tenu à procéder – comme par le passé – à une audition du magistrat en charge du domaine dont elles avaient à traiter.

Pour faciliter la tenue des séances communes prévues pour l'audition des magistrats, les commissions ont transmis leurs questions à ces derniers à l'avance, afin qu'ils puissent se préparer à y répondre.

La commission des finances est chargée du présent «rapport général» ainsi que du rapport concernant le département des finances, selon les procédures de travail habituelles.

Les commissions spécialisées restent bien sûr – comme de coutume – chargées de présenter les rapports par département, qui forment le chapitre 3 du présent rapport.

Pendant ses travaux, la commission des finances était composée ainsi:

– Alliance de gauche/Parti du travail et Progressistes (AdG/TP):
  M[me] Marie-France Spielmann et M. Alain Comte;

- Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI):
  M[me] Marie Vanek et M. Souhail Mouhanna (président de la commission des finances 2000-2001);
- Parti démocrate-chrétien (DC):
  MM. Didier Bonny et Robert Pattaroni;
- Parti libéral (L):
  MM. Pierre de Freudenreich, André Kaplun et Jean-Luc Persoz;
- Parti radical (R):
  M[me] Michèle Ducret et M. Bernard Lescaze;
- Parti socialiste (S):
  MM. Sami Kanaan et Daniel Sormanni;
- Les Verts (Ve):
  MM. Pierre Losio et Jean-Pascal Perler.

Il faut bien sûr ici remercier aussi, chaleureusement, les procès-verbalistes qui ont assisté à tous nos travaux et rédigé les notes de séance sans lesquelles l'élaboration du présent rapport aurait été impossible. Il s'agit de M[mes] Ursi Frey, Jacqueline Meyer, Gisèle Spescha, Jane Wilhelm et Esther Hochstrasser.

Désignation des rapporteurs

- Rapporteure générale: M[me] Marie Vanek (AdG/SI)
- Rapporteurs spécialisés:
  - département des finances et de l'administration générale:
    M. Alain Comte (AdG/TP);
  - département de l'aménagement, des constructions et de la voirie:
    M. Gérard Deshusses (S);
  - département des affaires culturelles:
    M[me] Renate Cornu (L);
  - département des sports et de la sécurité:
    M. Damien Sidler (Ve);
  - département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:
    M. Jean-Pascal Perler (Ve)
  - Direction des systèmes d'information:
    M. René Winet (R).
- Rapporteurs de minorité: M. André Kaplun (L)
  M. Robert Pattaroni (DC)

En fait, M. Kaplun a annoncé un rapport de minorité au nom du groupe libéral, mais il a précisé à la veille du dépôt des rapports, soit le 21 novembre, qu'il ne serait pas (ou pas forcément) lui-même rapporteur au nom de son parti.

Rapport sur les comptes 1999: un rappel et une exigence…

Nos débats budgétaires s'enchaînent de manière très directe à la suite de ceux qui ont eu lieu à l'occasion de l'adoption des comptes 1999 de la Ville de Genève. Dans son rapport à ce propos, notre collègue Souhail Mouhanna relevait deux éléments importants qu'il me semble utile de rappeler – ne serait-ce que sommairement – en préambule au présent rapport.

Premièrement, il s'agit du redressement «spectaculaire» des finances de la Ville de Genève au cours de l'exercice 1999, constaté au rebours de certaines prévisions émises à fin 1998 et dont on se souviendra, redressement s'expliquant non seulement bien sûr par l'accroissement des revenus de notre collectivité dû à la reprise économique actuelle, mais aussi par le rôle actif du Département cantonal des finances dirigé par M[me] Calmy-Rey.

Cet aspect des choses s'est confirmé, au cours même des travaux de la commission des finances en ce qui concerne le projet de budget 2001, puisque à la suite des dernières estimations du Département cantonal des finances, communiquées au début du mois de septembre, le Conseil administratif a pu revenir nous présenter un projet de budget 2001 modifié, avec des recettes projetées en hausse de 50 millions de francs environ sur les estimations initiales, lui permettant notamment de proposer d'effectuer des amortissements complémentaires – au cours de cet exercice – à hauteur de près d'une quarantaine de millions de francs et conduisant à un autofinancement à 100% du budget des investissements.

Deuxièmement, et on ne saurait l'oublier, sauf à se voiler les yeux et à faillir à notre mission qui est d'être au service de la population entière, la reprise économique évoquée ci-dessus ne s'est pas traduite par une amélioration de la situation de toutes et de tous. Une partie importante de la population reste plongée dans la précarité et la pauvreté. On a vu croître les écarts de revenus et croître fortement la fortune imposable détenue par une petite minorité.

Ainsi, à l'échelle de notre ville, cette exigence d'une «politique sociale qui mette l'économie au service de la personne, dans le respect de son environnement» qu'évoque le Conseil administratif dans la conclusion de son discours de législature reproduit comme document à l'appui de son projet de budget – dans son rapport à ce sujet – reste d'une pleine et brûlante actualité !

2. **Présentation générale du projet de budget élaboré par le Conseil administratif**

2.1 *Une invitation à faire de la politique en revisitant le discours de législature*

Le Conseil administratif a présenté sa proposition de budget 2001 non comme un «simple» exercice comptable ou de technique financière, mais en tenant à pré-

ciser en préambule que si la Ville de Genève doit veiller à la santé de ses finances – qui se placent aujourd'hui sous des auspices plus favorables après de longues années de crise – c'est bien pour réaliser, durablement et dans le long terme, ses buts sociaux, économiques et (rajouterons-nous) écologiques, s'inscrivant notamment dans la perspective d'un futur «Agenda 21» de notre collectivité dont l'élaboration serait en passe d'être initiée. (Objectif en faveur duquel le Conseil administratif a d'ailleurs mis sur pied une délégation ad hoc et engagé une responsable qui doit se mettre à l'œuvre sous peu.)

Mais la réalisation des objectifs politiques de notre cité ne saurait non plus être considérée seulement – même si c'est important – comme relevant de buts à long terme. C'est également à l'échelle modeste du temps de cette législature, ainsi que, et peut-être surtout, dans le quotidien de nos concitoyennes et concitoyens, vécu au jour le jour, que ceux-ci mesureront si, les uns et les autres, nous remplissons nos engagements… et si ceux-ci correspondent réellement ou non à leurs exigences.

Les engagements du Conseil administratif pris dans le discours de législature déjà mentionné, et que notre exécutif a remis à l'ordre du jour en les faisant figurer en tête du rapport à l'appui de son deuxième projet de budget, méritent donc d'être rappelés comme l'aune à laquelle mesurer ses propositions budgétaires actuelles, comme d'ailleurs l'ensemble de son action politique.

Cela se justifie d'autant plus que le Conseil administratif lui-même annonce qu'il a «suspendu» pour l'heure un certain nombre de projets de réformes, d'ordre plutôt administratif, pour «se consacrer au renforcement du rôle politique de l'exécutif et aux priorités définies par le discours de législature».

Il s'agit, en les résumant fortement et en prenant la liberté d'y adjoindre quelques commentaires:

– premièrement, du «renforcement des compétences de la Ville de Genève».

A ce propos, on peut se féliciter, au moment où nous sommes appelés à nous prononcer sur ce budget, de pouvoir tout simplement nous livrer – dans ce cadre historique – à cet acte politique important. Rappelons en effet que l'existence même de la Ville de Genève en tant qu'entité civique indépendante a réchappé récemment à une tentative incongrue du Conseil d'Etat qui, menée à terme, aurait dissout jusqu'à notre Conseil, pour le remplacer par des conseils municipaux et administratifs croupions, éclatés au quatre coins d'une commune de Genève qui n'aurait été plus qu'un souvenir, comme d'ailleurs, en conséquence, son budget ainsi que ses services.

Le point final de cet épisode – plus comique que tragique au vu de son issue – aura été donné par les citoyennes et les citoyens du canton qui auront plébiscité le

26 novembre 2000 l'inscription dans la Constitution cantonale d'un article 144 dont la nouvelle teneur garantit que toute modification de découpage communal du canton ne saurait se faire sans l'acceptation de celle-ci par une délibération du Conseil municipal concerné, acte «législatif communal» sujet évidemment à être soumis – en dernière instance – au verdict populaire, par la voie du référendum municipal facultatif. (Ce rapport ayant été déposé le 22 novembre, il s'agit ici d'un pronostic. D'autres modifications, plus concrètes, de lois étendant les compétences municipales, par exemple en matière de création de zones piétonnes, devraient également aboutir sous peu, sous réserves d'oppositions référendaires en cours.)

– Ensuite, le Conseil administratif veut «mieux coordonner les relations avec les autres communes», en travaillant à une «redéfinition de la péréquation intercommunale» et en œuvrant à ce que voie le jour «une véritable communauté urbaine» avec les communes voisines de la nôtre. Il veut également, à une échelle plus lointaine, mener – face au fossé Nord/Sud – une «véritable politique de coopération» et amplifier aussi à Genève le respect des droits des personnes en faisant fonctionner au mieux une «véritable démocratie municipale».

Sur cet objectif, deux points méritent sans doute d'être relevés au passage: nous n'avons été à ce jour saisis d'aucune proposition de démarche tendant à modifier, de concert avec nos communes voisines de la périphérie urbaine notamment, les mécanismes de la péréquation intercommunale, qui n'est en effet pas satisfaisante. Or l'embellie financière actuelle, dont il faut se rappeler que rien ne garantit la pérennité, ne devrait pas conduire à ce que cette louable intention du Conseil administratif reste lettre morte!

Au chapitre des progrès à effectuer en matière de fonctionnement de la démocratie municipale et également d'un meilleur respect des droits des personnes, il vaut sans doute la peine de rappeler que nous sommes saisis comme citoyennes et citoyens – par le législateur cantonal – d'une proposition constitutionnelle importante, qui sera soumise au vote populaire en principe au début du mois de mars prochain. Il s'agit de la reconnaissance de droits politiques communaux à toutes et tous les citoyennes et citoyens établis parmi nous depuis huit ans ou plus et qui n'en bénéficient pas encore, cela quelle que soit la couleur de leur passeport.

C'est là une chance formidable pour nous (ou nos successeurs) non seulement d'avoir – dès 2003 – le privilège de pouvoir solliciter les suffrages effectifs de milliers de citoyennes et citoyens supplémentaires, mais également de voir les débats de notre assemblée s'enrichir par la présence à nos côtés d'un certain nombre de collègues nouveaux, riches de vécus, d'expériences et de compétences dont nous sommes – malheureusement – privés aujourd'hui.

– En matière d'aménagement, il importe, nous rappelle notre exécutif, de tenir compte du rejet populaire d'une série de projets allant de la traversée de la rade à la suppression de divers espaces de verdure, au parking de la place Neuve et à l'aménagement proposé à l'époque pour la place des Nations…

Résolution éminemment sage, issue de l'expérience de magistrats ou de majorités qui l'étaient peut-être moins. Dans ce sens, et à ce jour du moins, le pari d'une politique de concertation avec les habitantes et habitants, pour ce qui a trait aux aménagements qui les concernent directement, semble se dérouler de manière satisfaisante, par exemple en ce qui concerne l'aménagement projeté de la place des Nations.

– Le Conseil administratif met en avant également une amélioration de la qualité de la vie: par la réduction du trafic automobile de transit, le renforcement du réseau TPG, des parkings d'échange, des pistes cyclables, le maintien et la création d'espaces verts et de lieux de loisirs et de sports d'accès libre, le maintien de bonnes conditions pour l'artisanat et du commerce de proximité…

Sur ce plan – au-delà de la journée sans voitures ou des différentes et sympathiques interventions de nos édiles en faveur de la marche à pied ou du vélo – la levée des blocages et la mise en route du chantier de la ligne de tram 13 à la rue de Lausanne représentent évidemment un «verrou» déterminant à éliminer pour que le développement du réseau des tramways, en rade depuis fin 1993, puisse enfin reprendre concrètement, dans nos rues plutôt que sur le papier.

– Renforcement des droits sociaux, en particulier lutte contre le chômage et meilleure répartition du travail… prône encore notre gouvernement communal.

C'est sous l'égide de cette importante tête de chapitre qu'il faut – en particulier – faire figurer et saluer la décision, prise et intégrée dans ce budget, de titulariser les «faux temporaires» travaillant pour notre collectivité. Par ailleurs – et assez paradoxalement – la réduction actuelle du taux de chômage liée à la reprise économique nous impose d'être particulièrement attentifs/ves à ne pas considérer que le dossier du chômage ou de la condition des chômeurs/euses serait pour l'essentiel clos.

Au contraire, les conditions de la relance de l'activité économique peuvent créer une situation conduisant à «laisser sur le carreau», dans des circonstances d'autant plus difficiles peut-être qu'elles sont moins largement partagées, des hommes et des femmes par rapport auxquels notre solidarité agissante et celle de notre collectivité et de ses services est toujours aussi indispensable.

– Politique sociale à développer, action de proximité.

Dans ce domaine, M. le conseiller administratif Manuel Tornare, en charge des affaires sociales, a évoqué, devant la commission des finances, ses intentions de réforme, en matière de tâches attribuées aux fonctionnaires municipaux dans les centres d'action sociale et de santé. Sans ouvrir ici le débat d'ensemble sur ce projet de réforme, il vaut la peine de relever que M. Tornare a reconnu à cette occasion qu'en matière de «consultation du personnel» des «questions à régler» se posaient. Et, en effet, on peut être conduit à se poser des questions quand on a entendu ce magistrat déclarer que dans cette affaire «les syndicats ont été considérés comme observateurs» (lors de la séance du 26 septembre de la commission des finances, le soulignement est de mon fait), statut passif qui ne correspond évidemment guère à l'idée qu'on se fait du syndicalisme – ou même simplement du dialogue entre «partenaires sociaux» – du côté d'un certain nombre d'organisations du personnel de la fonction publique et qui cadre aussi assez difficilement avec cette idée du «renforcement de droits sociaux» que nous venons d'évoquer au point précédent.

Un point essentiel a encore été évoqué – parmi d'autres dans ce domaine – dans le cadre des travaux budgétaires. Il démontre bien que, quand on parle d'une politique sociale «à développer», ce n'est pas une simple figure de style, mais bien une exigence brûlante. Il s'agit de la statistique qui nous apprend (ou qui nous rappelle) le fait proprement scandaleux que dans notre ville: «Seul un tiers des demandes de place en institutions de la petite enfance trouve une réponse»!

– «Perspective du rétablissement de l'équilibre financier» mais sans mettre en cause d'aucune manière «la lutte prioritaire contre l'exclusion sociale», négociation et concertation avec le personnel, le «développement des prestations du service public au bénéfice de tous» devra aussi rester une priorité, tels sont encore quelques-uns des points à l'ordre du jour de la législature pour notre collège de magistrats.

A ce sujet, on notera évidemment avec satisfaction que ce «rétablissement de l'équilibre financier», évoqué fort prudemment par le Conseil administratif l'an dernier au moment de son entrée en fonction comme une simple «perspective», est devenu une réalité moins de deux ans plus tard. Ce brusque changement de la donne en matière financière pour notre collectivité appelle au moins deux observations assez banales.

La première, c'est que ce type d'évolution, imprévisible et assez brutale, peut se rencontrer demain en sens inverse. Ainsi est à proscrire toute décision irréfléchie tendant, par exemple, à réduire les recettes de la Ville, alors que celle-ci a une dette qu'on ne fait que commencer – fort modestement – à résorber et qui se monte à plus de 1,8 milliard de francs, somme sur laquelle la charge d'intérêt

payée annuellement (84 millions de francs pour 2001) se monte à l'équivalent de près des deux tiers du total des subventions et allocations de la Ville dans tous les domaines, de la culture au social.

La deuxième, c'est de noter que le Conseil administratif a eu le courage politique d'annoncer, à un moment ou le «rétablissement de l'équilibre financier» n'était qu'une hypothèse, qu'il fallait non pas seulement maintenir ou défendre les «prestations du service public», mais bien les «développer» au bénéfice de tous (et toutes!). Ainsi, ce n'est évidemment pas aujourd'hui qu'un quelconque fléchissement quant à la volonté - et surtout à la réalité - d'un développement du service public peut s'envisager ou se défendre.

– Poursuite par la Ville d'une «politique d'investissement à la mesure de ses possibilités financières en axant celle-ci sur la rénovation de notre patrimoine immobilier et sur des équipements diversifiés répondant aux besoins de la population et non sur des équipements de prestige».

A signaler à ce propos que – dans l'ensemble de la documentation fournie par le Conseil administratif, comme dans les travaux de notre commission des finances – la question des investissements est restée très largement au second plan. Nous aurons bien sûr l'occasion d'y revenir à travers la discussion sur le 19e programme d'investissements quadriennal ainsi qu'au moment – entre autres – des débats imminents sur la réalisation et le financement du nouveau musée d'ethnographie, qui devra répondre (tant à nos yeux qu'à ceux des citoyennes et des citoyens) à ce triple critère important d'être une réalisation «à la mesure des possibilités financières» de la Ville et «répondant aux besoins de la population» sans être un «équipement de prestige». Quoi qu'il en soit, le budget des investissements qui sera voté pour 2001, si nous approuvons les propositions du Conseil administratif, répond pleinement aujourd'hui au critère des «possibilités financières», puisque – comme nous l'avons abondamment souligné – il est autofinancé à 100%.

– Travail à la promotion de l'égalité hommes-femmes, en agissant «parallèlement pour développer les capacités d'accueil des crèches».

La question évidente à poser est celle de savoir quels deux (voire trois) membres de notre collège gouvernemental exclusivement masculin cèderont – spontanément ou pas – leurs places à des femmes pour que le Conseil administratif matérialise cette égalité qu'il réclame. Mais, pour en revenir aux problématiques budgétaires plus immédiates: nous avons déjà évoqué ci-dessus le problème aigu de la capacité d'accueil des crèches. Rajoutons donc sur ce chapitre – sur une note plus positive – que le présent budget intègre le fait de proposer une centaine de places supplémentaires pour la garde d'enfants en âge préscolaire et que les horaires d'ouverture de certains jardins d'enfants seront élargis pour mieux répondre à la demande des familles.

– Réaliser un Agenda 21 qui comporte notamment le fait d'«utiliser à meilleur escient l'énergie et l'eau, de favoriser des moyens de transport moins polluants […], d'augmenter le taux de recyclage des déchets, de diminuer les pollutions et de protéger la nature en milieu urbain».

Au-delà de la mise sur pied de cet agenda, qu'on ne peut naturellement qu'appeler de nos vœux et dont nous aurons à débattre sérieusement le moment venu, trois éléments en tout cas méritent d'être relevés au passage dans ces domaines: le fait que la suppression progressive du rabais substantiel octroyé par les SIG dans le passé aux collectivités publiques est - partiellement du moins - compensé par l'alimentation d'un «Fonds énergie des collectivités publiques» que notre Service de l'énergie de la Ville de Genève est particulièrement bien placé pour solliciter, à l'appui de ses projets. En temps utile, il faudra que nous soyons informés de ce qui aura pu être fait dans ce domaine.

Un deuxième point concerne aussi les SIG et ladite «libéralisation» du marché de l'électricité, découlant du vote prochain probable par les Chambres fédérales de la loi sur le marché de l'électricité (LME). Cette loi, si elle passait le cap du référendum probable et annoncé par certains à gauche, pourrait conduire la Ville à devenir, en matière électrique, un client dit «éligible» dans le jargon de la LME, c'est-à-dire libre de contracter ses achats d'électricité auprès de sources autres que les SIG et donc de sources – peut-être moins chères à court terme – mais échappant aux contraintes, en termes d'investissements et de tarifs notamment, de la politique de l'énergie écologique et antinucléaire voulue par nos concitoyennes et concitoyens et ancrée notamment dans l'article 160 C de la Constitution genevoise. En tant que collectivité publique responsable écologiquement, mais aussi d'ailleurs en tant que propriétaires de X% du capital des SIG, nous devrions d'ores et déjà prendre un engagement ferme de ne pas céder aux sirènes du néolibéralisme et du «tout-au-marché électrique» et de rester fidèles aux SIG, ce qui d'ailleurs nous légitimera à être d'autant plus exigeants sur tous les plans quant à la qualité du service public assuré par cette entreprise.

Le troisième point concerne la politique de sensibilisation de la population et de mise en œuvre de la récupération, du tri et de la déconstruction des déchets volumineux. Même s'il y en a que cela hérisse, on doit mettre en évidence dans ce domaine l'objectif ambitieux formulé dans le rapport du Conseil administratif d'une réduction de la part incinérée des déchets à 30% de ce qu'elle est aujourd'hui.

2.2 *Des options stratégiques, générales et spécifiques*

Au-delà de ces indications politiques, le Conseil administratif nous présente notamment, comme option générale de son budget, le maintien des centimes

additionnels au niveau inchangé depuis fort longtemps de 45,5 centimes. «Il n'est pas question d'augmenter les centimes additionnels en Ville de Genève» écrivait le Conseil administratif dans son discours de législature, et en effet, depuis plus de quinze ans, malgré les vicissitudes des finances de la Ville, malgré l'accroissement des besoins sociaux liés à la crise et la carence des moyens pour y répondre, malgré des budgets déficitaires nonobstant les économies, les restrictions et les sacrifices des uns et des autres, le niveau des centimes additionnels communaux est demeuré – à tort ou à raison – inchangé.

Aujourd'hui que la Ville revient à meilleure fortune en matière de rentrées fiscales, le Conseil administratif maintient le cap, avec une certaine cohérence, en estimant qu'il n'y a pas lieu de priver la collectivité de ressources disponibles en réduisant maintenant le taux des centimes qui n'ont pas été augmentés par le passé, mais en estimant également que les ressources nouvelles permettent de mener une politique comprenant notamment l'autofinancement des investissements nécessaires et des amortissements complémentaires significatifs, de nature à contenir et à réduire à terme la dette publique de notre cité, tout en présentant un excédent modeste et symbolique.

Parmi, les options générales importantes de ce budget, il faut souligner la réintroduction des mécanismes salariaux ordinaires pour le personnel de la fonction publique communale: il s'agit des annuités, de la progression par paliers vers le 13e salaire et d'un certain nombre de promotions. A ce propos, même si cette réintroduction n'a été contestée par personne, il peut être utile quand même de la remettre en perspective en vue de nos débats, en rappelant qu'il ne s'agit aucunement d'un «cadeau» extraordinaire que, bons princes, nous ferions aujourd'hui aux salariées et salariés de la Ville de Genève. Il s'agit tout au contraire pour nous de revenir, en tant qu'employeur, aux dispositions contractuelles normales qui président aux rapports avec nos employées et employés, qui, eux, ont accepté qu'elles soient, pour un temps, suspendues.

Au chapitre des charges de personnel, d'ailleurs, M. Muller a présenté à la commission des finances au début septembre – comme objectif du Conseil administratif en la matière – de ne pas dépasser 40% des charges de fonctionnement. Or, dans leur état final, les propositions du Conseil administratif, malgré le rétablissement des mécanismes salariaux, n'atteignent en matière de charges de personnel que 35,9% des charges de fonctionnement avant amortissements, soit une réduction de 3% par rapport à leur part de 38,9% au budget 2000.

Et si, en chiffres absolus, on constate une augmentation significative (+ 8,5%) des charges de personnel, cet accroissement reste inférieur de deux points à celui que connaît – en moyenne – l'ensemble des charges de fonctionnement.

Cela alors qu'il faut également souligner, parmi les options importantes concernant le personnel mises en exergue par le Conseil administratif et ayant

évidemment des incidences budgétaires, la titularisation (que nous avons déjà évoquée) de ces «faux temporaires» dont l'utilisation, indigne d'une administration publique et à la limite de la légalité, a été – à juste titre – dénoncée par les organisations syndicales.

A l'échelle de l'ensemble de l'administration municipale, il faut enfin signaler et saluer la création d'emplois projetée par la Ville dans le cadre de ce budget, ce sont en effet 90,5 postes de travail permanents supplémentaires (+ 3,8%) dont les titulaires viendront renforcer les rangs de la fonction publique.

L'option générale du Conseil administratif, en ce qui concerne le poste «Biens, services et marchandises», a été formulée par celui-ci comme suit: «Dans la mesure du possible, donner satisfaction aux demandes des services…», cela bien entendu pour permettre à ces derniers de mettre en application – dans des conditions correctes – les options fondamentales de la politique municipale. Il s'agit là d'un tournant indéniable. Concernant le budget 2000, c'était encore l'enveloppe 1999 qui servait de référence, de plafond obligé à ne pas dépasser et, *a fortiori* dans les années précédentes, les objectifs étaient avant tout formulés en termes de primat des économies à réaliser, plutôt qu'en termes de primat de besoins à satisfaire, aussi raisonnables ou nécessaires que soient ceux-ci.

Aujourd'hui, on revient explicitement à une logique différente et on assiste à une augmentation non négligeable de ce poste (+ 15,7%) par rapport au budget précédent. Comme cela a été relevé du côté de plusieurs départements, cette augmentation répond aussi, celui-ci devenant possible aujourd'hui, à un «rattrapage» nécessaire, par exemple en matière de matériel d'utilisation courante devenu particulièrement vétuste, donc à des charges qui ont été – en partie du moins – reportées depuis plusieurs années. Mais l'augmentation principale sur ce poste, soit près de 7 millions de francs, sur une vingtaine de millions d'augmentation au total, correspond au groupe «Entretien des immeubles par des tiers», le Conseil administratif ayant décidé qu'aujourd'hui «l'entretien du patrimoine immobilier […] mérite une attention particulière». A ce niveau, s'il s'agit bien de charges de fonctionnement, nous sommes loin d'une problématique de consommation courante et bien dans une logique indispensable de maintien de la valeur d'un patrimoine découlant d'investissements passés effectués par notre collectivité.

Enfin, au chapitre des charges, les augmentations principales en matière de «Subventions et allocations» que le Conseil administratif nous signale comme faisant partie de ses options spécifiques concernent la Division art et culture (+ 3,5 millions soit + 9%) et le budget de la petite enfance (+ 4,8 millions soit 14,5%).

Globalement, les subventions et allocations transférées à des tiers, essentiellement destinées soit au social soit à la culture, sont en progression de 10,5% et se

montent au total à près de 136 millions de francs, soit en gros un sixième des charges de fonctionnement avant amortissements.

Au chapitre des investissements, ceux-ci sont prévus à hauteur de 122,9 millions de francs, en augmentation de 10,5 millions par rapport au budget 2000. Comme nous l'avons déjà relevé, ces investissements sont autofinancés à 100% sans recours à l'emprunt, cela dans la dernière variante du budget présenté par le Conseil administratif, alors que dans la version initiale l'autofinancement n'atteignait «que» le seuil de 69,7%, en progression notable cependant par rapport au taux de 48,3% défini lors du budget 2000.

Parlant d'autofinancement, signalons encore qu'à fin septembre la commission des finances recevait la conseillère d'Etat en charge du Département cantonal des finances, M^me^ Micheline Calmy-Rey. La commission en a profité pour lui demander – entre autres – quel était le secret de l'apparent «miracle» constitué par la réduction en 1999 de la dette de l'Etat d'un montant de plus d'un demi-milliard de francs, réduction qui n'est pas issue de l'affectation à cet effet d'un quelconque boni. L'explication fournie par M^me^ Calmy-Rey réside dans une «gestion de la dette à flux tendu», dans une limitation sévère des emprunts, dans un remboursement au plus vite de ceux-ci et dans un effort constant pour atteindre l'autofinancement complet. Exercice difficile, qui implique selon M^me^ Calmy-Rey qu'il n'y ait «pas un franc de trésorerie d'avance dans la caisse», mais une expérience de gestion rigoureuse qui mérite sans doute d'être prise en compte pleinement par notre «argentier-en-chef» communal.

2.3 *Tableau de présentation générale*

Vous trouverez en page suivante la présentation générale du budget. Il figure ici dans sa forme amendée, issue de la deuxième proposition du Conseil administratif complétée par les effets forts modestes des quelques amendements proposés et acceptés au cours des travaux de commission (qui seront présentés au point 4).

3. **Rapports des commissions spécialisées**

Sont reproduits dans les pages suivantes, avec les remerciements dus à leurs auteurs pour le travail important qu'ils ont effectué, les six rapports spécifiques de la commission des finances et des commissions spécialisées, toutes chargées d'examiner le projet de budget 2001 des différents départements. Il s'agit des rapports et des rapporteurs suivants:

3.1 rapport de la commission des finances par M. Alain Comte (AdG/TP);

3.2 rapport de la commission de l'informatique et de la communication par M. René Winet (R);

3.3 rapport de la commission des travaux par M. Gérard Deshusses (S);

3.4 rapport de la commission des arts et de la culture par M^me^ Renate Cornu (L);

3.5 rapport de la commission des sports et de la sécurité par M. Damien Sidler (Ve);

3.6 rapport de la commission sociale et de la jeunesse par M. Jean-Pascal Perler (Ve).

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2001 du département des finances et de l'administration générale.

Rapporteur: M. Alain Comte.

La commission des finances s'est réunie le 3 octobre 2000, sous la présidence de M. Souhail Mouhanna, pour étudier le budget 2001 du département.

Les notes de séances ont été prises par M^me^ Gisèle Spescha, que la commission des finances remercie vivement.

Préambule

Le projet de budget 2001 a été renvoyé le 16 septembre 2000 à la commission des finances pour étude.

Le 3 octobre, M. Pierre Muller, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé du département des finances et de l'administration générale est auditionné par la commission des finances; il présente les personnes qui l'accompagnent:

– M. Eric Hermann, directeur des Finances de la Ville de Genève;
– M. Philippe Esteban, adjoint à la Direction des finances;
– M. Aimé Mariaux, chef du Service comptabilité et budget;
– M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale (GIM);
– M. Serge Pellaton, chef du Service des achats;
– M. Robert Rapin, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI) (pour la partie informatique);
– M. Eric Favre, directeur adjoint de la DSI (pour la partie informatique).

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2001

1. *Option stratégique*

Le Conseil administratif entend non seulement équilibrer le budget de fonctionnement de la Ville de Genève, mais souhaite être en mesure, à l'avenir, d'autofinancer les investissements afin de stabiliser la dette, voire, si possible, de la réduire.

2. *Options générales*

– Maintien des centimes additionnels à 45,5 (chiffre inchangé depuis 1984);
– politique financière axée sur le long terme;
– fournir à la population des services de qualité;
– être performant dans les domaines sociaux, culturels, sportifs et économiques.

Après cette présentation très succincte, la commission étudie, page par page, le projet de budget, en commençant par le rapport du Conseil administratif.

Questions orales

Page 12

Q. Au sujet de la lettre a), 3e §, quelles sont les tendances pour l'année en cours? Peut-on avoir des explications à propos de la dernière phrase «La fiabilité des chiffres avancés au premier trimestre est moins bonne qu'à partir du deuxième trimestre»?

R. L'évolution de la masse salariale est à la hausse ou à la baisse au moment où l'on prépare les chiffres. Au fil des mois, on affine les chiffres, car on perçoit l'évolution. En septembre, l'information est plus détaillée qu'au premier trimestre et on a des informations plus directes du Département cantonal des

finances, donc une vision plus claire. Pour ce qui est de la taxe professionnelle, on voit quelle est la tendance, bien que les gros contribuables ne paient qu'en fin d'année.

Page 13

Q. La lettre du Département des finances concernant le montant du centime additionnel nous parviendra-t-elle?

R. Il faut s'adresser à M. Vaissade, puisque c'est lui qui est maire cette année. L'an dernier, lorsque M. Muller était maire, il avait donné les lettres à la commission des finances; il y en a en effet deux, à savoir celle du Département des finances et celle du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie.

Le président de la commission écrira donc à M. Vaissade pour demander la lettre du Département de l'intérieur et celle de Mme Calmy-Rey.

Q. Quelle est l'estimation de la valeur du centime additionnel 2001?

R. Celui-ci devrait avoisiner les 13 millions de francs. Sur la base des dernières prévisions, la valeur du centime additionnel s'élève à 10,5 millions pour les personnes physiques et à 2,865 millions pour les personnes morales, ce qui donne un total de 13,365 millions.

Q. Quels sont les investissements qui sont inclus dans le chapitre 31 du projet de budget 2001?

R. M. Muller a demandé à ses collègues du Conseil administratif la liste de ces investissements, qu'il devrait recevoir demain.

Q. Les 20 millions de francs d'amortissements complémentaires ont-ils été fixés de façon aléatoire et est-ce qu'ils font partie du rattrapage?

R. Les 20 millions ont été fixés après discussion pour faire baisser le montant du boni; les amortissements complémentaires ont été affectés à des objets dont les dépenses ont dépassé le budget voté.

Q. Quelle est la logique qui prévaut pour les investissements de renouvellement?

R. Les nouveaux objets sont sortis du chapitre 31. Par contre, le Conseil administratif débattra, lors de sa séance du 4 octobre 2000, de la logique à suivre concernant les investissements de remplacement.

En ce qui concerne le renouvellement, un commissaire déclare que, si une machine est remplacée au bout de vingt ans, c'est une acquisition nouvelle. Il faudrait donc tout «sortir» du budget d'exploitation.

Q. Les rectificatifs du département des finances ont modifié ces chiffres et, étant donné la déclaration du Conseil administratif à la dernière séance du Conseil municipal, un rectificatif doit parvenir à la commission des finances. Un commissaire demande donc quand parviendra le rectificatif budgétaire.

R. Le rectificatif budgétaire parviendra à la commission des finances le 1er novembre, à l'occasion du dépôt des modifications budgétaires.

Q. Dans le rectificatif budgétaire, est-ce que la masse salariale et le personnel de la Ville seront touchés?

R. M. Muller répond que la masse salariale va augmenter en fonction du rétablissement des mécanismes salariaux. Il ajoute qu'il faut auditionner tous les magistrats sur les modifications budgétaires. Il pense que, pour perdre moins de temps, on peut auditionner la commission du personnel et le Conseil administratif en même temps.

La commission des finances ayant refusé d'auditionner la commission du personnel, celle-ci entendra uniquement le Conseil administratif, le 1er novembre à 17 h 30.

Page 19

Q. S'agissant de la valeur des immeubles, est-ce que des expertises se font régulièrement? De plus, est-ce que les primes sont ensuite réparties par objet?

R. Le contrat porte sur un volume global, ce qui donne des conditions plus intéressantes. Sur le plan du risque, cela ne change rien, sauf si tous les immeubles devaient brûler en même temps. Il faut dire que le risque est moindre, car les immeubles ne sont pas proches les uns des autres. Les primes sont ensuite réparties par immeuble.

Page 20

Q. La structure de la GIM va être modifiée, quels en seront les nouveaux aspects?

R. La GIM procède, avec les personnes de la direction, à une évaluation des possibilités d'amélioration. Une unité opérationnelle «comptabilité et finances» a été créée. En engageant une nouvelle juriste qui s'occupe de tous les cas de contentieux, des situations qui vont au-delà des rappels de loyer pourront être réglées.

L'unité location devient «relations clientèle». La gérance reste gérance, mais elle est renforcée.

Q. Est-ce que les 4,5 postes supplémentaires comprennent l'engagement de concierges?

R. Il a été décidé d'engager des concierges chaque fois que la situation s'y prête. Il y a, bien sûr, des engagements, mais il y a aussi des départs, ce qui fait que la quantification des postes est aléatoire. Par ailleurs, chaque fois qu'un concierge est engagé, un contrat avec une entreprise de nettoyage est supprimé.

Q. Existe-t-il un feedback sur l'évolution du Service de la GIM? D'autre part, la motion N° 323 demandant des cours de formation continue pour les concierges ayant été acceptée, est-ce que quelque chose a déjà été entrepris dans ce domaine?

R. Oui. Des cours sont également donnés aux concierges à temps partiel. La réponse à la première question est la suivante: c'est le jour et la nuit, maintenant tout va bien. La nouvelle image est due à l'engagement de M. Cavaleri, qui sait à la fois diriger et déléguer.

Q. Au sujet du loyer des appartements des concierges d'école, où on en sont les augmentations de loyer en un temps restreint?

R. M. Muller regrette que l'on ait tendance à faire une règle générale d'un cas particulier. Il confirme qu'il y a eu des modifications, mais elles sont dues à un changement de régime salarial (mariage, divorce, etc.), ce qui fait que l'aide personnalisée se modifie. Dans le cas évoqué par un commissaire – le concierge des Grottes – l'aide personnalisée a diminué. M. Muller pense qu'il faut discuter pour se mettre d'accord sur ce qui est à faire, mais le problème touche plutôt le Service des écoles concernant les concierges de ces établissements.

M. Cavaleri ajoute que, dans ce cas d'espèce, c'est à défaut de renseignements que l'aide personnalisée a disparu. Par exemple, la modification de situation de famille n'avait pas été annoncée.

Q. Un commissaire trouve que les loyers sont élevés. Il souhaite avoir des critères avec des points positifs et des points négatifs.

R. Dans le cadre de l'établissement du règlement est utilisée une méthode peaufinée – qui a nécessité quatre ans de travail – en collaboration avec la CIA. La méthode de calcul se fait sur la base de points, alors que le système de la CIA comprend quatre catégories. En ce qui concerne les concierges d'école, le travail se fait entre le Service des écoles et la GIM. Un loyer équitable résulte de l'application de la méthode. Le résultat n'est d'ailleurs pas contesté. Il n'y a pas de possibilité de faire la distinction entre un concierge et un locataire d'un logement de la Ville.

Q. A la page 20, il est écrit: «Il a le devoir d'entretenir et de mettre en valeur les objets qui lui sont confiés.» Jusqu'où va cet entretien?

Pour ce qui est du budget des concierges, l'on pourrait planifier les entretiens sur trois ou quatre ans, ce qui permettrait de résilier les contrats avec les entreprises et d'avoir des concierges. Par ailleurs, où en sont les comptes d'exploitation par immeuble, attendus depuis l'année dernière?

R. Dès qu'il s'agit de 2000 francs par cas, il faut transmettre le dossier au Service des bâtiments, mais il est précisé qu'il serait souhaitable de réexaminer cette compétence.

Pour ce qui est des concierges, l'affaire est suivie de près. Si un appartement se libère, on essaie de trouver un concierge.

Il est possible de calculer le rendement de chaque immeuble – et il y en a 450.

Q. Pourrait-on avoir au moins le compte d'un immeuble, à titre d'exemple, en masquant l'adresse si nécessaire afin d'éviter tout problème?

R. M. Muller donnera cinq exemples à la commission des finances.

Les cinq documents ont été transmis aux commissaires des finances, ils ne seront pas joints au présent rapport.

Page 22

Q. Qu'en est-il des contrats de conciergerie au Jardin botanique?

R. Il y a une augmentation des contrats d'entretien au Jardin botanique, mais il n'y a pas de nouvelle superficie.

Au sujet de la page 22, 2e §, dernière ligne: «Ces événements sont aléatoires», il est précisé que, s'il s'agit d'un accident, c'est couvert, ce qui n'est pas le cas s'il s'agit de maladie.

Quant aux honoraires spéciaux, il s'agit de tous les honoraires d'une régie qui ne sont pas compris dans le contrat de base.

Q. Que veut dire le dernier § du département de M. Muller?

R. M. Muller répond que la ligne graphique est considérée comme un peu vieillotte. Il est donc prévu un renouvellement qui serait plus dynamique, cela également pour les cartes de vœux. Nous attendons l'étude de M. Vaissade et de M. Tornare.

Page 23

Q. En ce qui concerne le Service des achats, les véhicules du SAPP (Service d'assistance et de protection de la population) sont-ils également compris?

R. Rien n'a été prévu pour le moment et l'administration attend une décision du Conseil municipal (demande de crédit extraordinaire de 900 000 francs pour les véhicules).

Q. Est-ce que la demande de crédit ne portait pas uniquement sur l'achat de véhicules?

R. Ce genre de demandes de crédit inclut également les petits engins et la possibilité de prêter des véhicules d'un service à l'autre est à l'étude.

Projet de budget 2001

Page 19

Q. A quoi correspond le N° 124?

R. Il s'agit d'indemnisations.

Q. A quoi correspond le N° 126?

R. Cela a trait à des ventes à la criée, c'est-à-dire des ventes aux enchères. Une quote-part est rétrocédée à la Ville de Genève.

Q. Ce sont des biens dont nous ne connaissons pas la provenance?

R. Ce sont des émoluments que l'Etat rétrocède à la Ville de Genève.

Au sujet de 129 100 152 422 429, il s'agit des intérêts concernant les divers placements de la trésorerie.

Gestion de la trésorerie

Dès la fin de 1998, la Ville de Genève a emprunté 60 millions qui concernaient 1999. Les recettes fiscales, nettement meilleures que prévu, ont ainsi permis de diminuer la dette, en 1999, de 90 millions de francs.

Q. Est-ce que le transfert du Canton à la Ville est hebdomadaire?

R. Oui, mais le décompte final se fait à fin février. Le budget voté est réparti sur 52 semaines pour déterminer les acomptes hebdomadaires.

Q. L'Etat donne-t-il un chèque chaque semaine?

R. Oui; en fait, il s'agit d'un ordre permanent.

Q. Quelle est la situation en ce qui concerne le Restaurant du Parc des Eaux-Vives?

R. M. Muller fait savoir que c'est le statu quo. L'affaire est toujours devant le Tribunal des baux et loyers. On espère que cela pourra être réglé encore cette année.

Q. Qu'en est-il des intérêts répartis (p. 23 - 390)?

R. Ce sont 80 millions d'intérêts que la Ville paie sur ses dettes; par contre, environ 76 millions sont répartis dans les services.

Q. Quel est le montant de la provision de pertes sur débiteurs (p. 20 - 334)?

R. Il y avait 28 millions à la fin de 1999 et, pour les comptes 2000, on n'est pas encore en mesure de déterminer la provision. L'Etat transmet le montant de la perte réelle lorsqu'il communique le décompte des rentrées fiscales.

Q. A quoi correspond la provision?

R. C'est une écriture.

Q. Qu'en est-il du N° 100 501, ligne 311, remarque 142?

R. Il s'agit d'un ensemble d'achats de peu d'importance. Le Conseil administratif débattra d'un montant à fixer par objet (10 000 francs?).

Page 25

Q. Au sujet du revenu des salles communales, serait-il possible d'envisager des revenus supérieurs pour la salle communale de Plainpalais, vu qu'elle vient d'être restaurée?

R. Le montant budgétisé est d'environ 200 000 francs supérieur aux comptes 1999. Le budget 2000 prévoyait la réouverture de la salle communale de Plainpalais pour fin 1999. Il y a eu un retard de presque une année.

Q. Au sujet des finances (pp. 78 et ss), quel est le détail de diverses ONG?

R. Cela concerne le secrétaire général.

La commission va donc lui écrire, la question et la réponse devront être écrites.

Questions et réponses écrites

Page:18

Rubrique: Service des assurances/responsabilité civile

Q. Un commissaire aimerait avoir un rapport sur les cas pour lesquels la Ville de Genève a été actionnée en responsabilité civile (de 1999 à ce jour).

R. Notre service enregistre, en moyenne, une soixantaine de demandes d'indemnisation en responsabilité civile générale par année.

Afin d'éviter une énumération fastidieuse de chaque demande d'indemnisation présentée à notre service pour des dommages causés par divers services de la Ville de Genève à des tiers, nous vous listons ci-après les cas de sinistres les plus fréquents.

– Endommagement de véhicules par le personnel de levée des ordures ménagères, notamment lors du maniement de conteneurs.
– Lésions corporelles et/ou dégâts matériels subis par des piétons, cyclistes, motocyclistes ou automobilistes en raison de l'état défectueux d'ouvrages divers (exemples: complexes sportifs, trottoirs, chaussées, etc.).
– Lors d'opérations d'élagage des arbres se trouvant sur le domaine public de la Ville de Genève, des dégâts peuvent être occasionnés à des véhicules. De même, des prétentions peuvent être élevées par ces mêmes propriétaires de véhicules lorsque des arbres ou des branches d'arbres provoquent des dégâts.
– Dommages à des véhicules survenant dans des parkings de la Ville de Genève et consécutifs à des coulures de salpêtre.
– Etc.

Les sources de risques décrites ci-dessus découlent, pour l'essentiel, soit d'une faute commise par des fonctionnaires dans le cadre de leur activité professionnelle, soit en raison de l'état défectueux d'installations appartenant à la Ville de Genève.

Les articles 41 et 58 du Code des obligations définissent les chefs de responsabilité de ce genre d'événements.

Relevons que la plupart des dossiers de sinistres sont gérés et liquidés en dehors de toute procédure judiciaire.

L'assurance en responsabilité civile de la Ville de Genève règle les dommages corporels ou matériels justifiés et repousse les prétentions injustifiées de la partie adverse.

Dans les cas (rares) où certaines affaires aboutissent devant les tribunaux, notre assureur en responsabilité civile assume la défense de nos intérêts et prend en charge nos frais d'avocat.

Page: 13

Rubrique: Estimation de la valeur du centime additionnel 2001

Q. Un commissaire demande un rectificatif concernant l'estimation de la valeur du centime additionnel 2001.

R. Modification de l'estimation des centimes additionnels (en milliers de francs)

	PP	*PM*	*Total*
Valeur du centime additionnel estimé pour le PB 2001	9 378	2 884	12 262
Valeur du centime additionnel proposé par la cheffe du Département cantonal des finances	10 468	2 866	13 334
Différence	+ 1 090	– 18	+ 1 072

Page: 98

Rubrique: Gérance immobilière municipale – Subventions relatives à des prestations en nature (100507.365)

Q. Un commissaire demande des renseignements sur les activités de l'Association civique intempestive (ACI).

R. Selon les statuts remis à la Gérance immobilière municipale en 1989, l'ACI a pour but:

– d'assurer le logement à bon marché de ses membres pour l'obtention d'un bail associatif de longue durée;
– de développer la vie associative et d'activer la vie culturelle genevoise par des actions civiques intempestives.

La Gérance immobilière municipale n'a pas de statuts plus récents. Par conséquent, il n'est pas exclu que les buts aient changés.

La Ville de Genève a signé, le 10 avril 1989, un contrat de confiance (convention de prêt à usage) avec cette association pour la mise à disposition de 21 appartements de l'immeuble rue Lissignol 1-3. Depuis, cette convention est renouvelée tacitement.

Un historique rédigé en 1990 par l'ACI est remis à la commission des finances en annexe.

Page: 57 du budget à 5 positions

Rubrique: Gérance immobilière municipale (GIM)

Q. Un commissaire demande des explications concernant l'évolution de la rubrique 31857, «Honoraires ordinaires».

R. La comptabilisation des honoraires ordinaires se fait depuis l'exercice 1997, suite à l'introduction de la comptabilité des immeubles par le logiciel Ofiger. Le calcul se fait sur l'état locatif de chaque immeuble.

L'évolution des ces honoraires est donc le résultat de l'évolution des loyers réels.

Les taux appliqués sont:

– montant forfaitaire de 350 000 francs pour la gestion des salles communales;
– 4,4% pour les immeubles locatifs (cellule 100502 + fonds spéciaux) (ce taux tient compte du surcoût lié à la gestion de l'aide personnalisée);
– 6,5% sur les immeubles du patrimoine administratif (cellule 100503);
– 6,5% pour les fermages (sur redevances encaissées des cellules 100504);
– 3,5% sur les droits de superficie (cellule 100505).

Page: 57 du budget à 5 positions

Rubrique: Gérance immobilière municipale (GIM)

Q. Un commissaire demande des explications concernant l'évolution de la rubrique 31858, «Honoraires spéciaux».

R. La mise en place du calcul des honoraires spéciaux est difficile en raison des particularités de la gestion des immeubles en Ville de Genève. Elle se fait sur la base du tarif de la société des régisseurs.

L'étude menée met en évidence que des travaux effectués en principe par la régie le sont en Ville de Genève par d'autres services (par exemple: des travaux relatifs aux installations de chauffage sont suivis par le Service de l'énergie et non par la GIM).

Les critères de calcul des honoraires de gestion spéciaux ont été revus, avec effet au 1.1.2000. Les rubriques comptables sur lesquelles les honoraires sont calculés sont moins nombreuses que lors de l'étude préalable. De plus, il est apparu que la plupart des activités de la GIM sont comprises dans les honoraires ordinaires (rubrique 31857). La comparaison ne pourra donc se faire que sur les prochaines années.

Page: 19 - compte de fonctionnement

Rubrique: Direction et secrétariat du département – parts à des recettes cantonales (ventes à la criée)(100100.441)

Q. Un commissaire demande quelles sont les bases légales de la rétrocession que la Ville de Genève reçoit sur les ventes à la criée.

R. Cette rétrocession reçue par la Ville de Genève sur les ventes volontaires aux enchères publiques de biens mobiliers ayant eu lieu sur la commune trouve sa justification dans la loi sur les droits d'enregistrement (D 3 30).

L'article 54 de cette loi prévoit, en effet, en son alinéa premier, que «les ventes volontaires aux enchères publiques de biens mobiliers sont soumises au droit de 5%», alors que le cinquième alinéa précise que «le quart des droits est attribué à la commune où les ventes ont lieu».

Discussion

Un commissaire se dit satisfait de l'audition de M[me] Calmy-Rey.

Il constate toutefois que l'Etat, en faisant des expériences pilotes, peut faire des entorses au manuel de comptabilité publique, mais que les communes n'ont rien le droit de faire.

Des interrogations sont émises sur la valeur de ce manuel sur le plan juridique. Il s'agit de bien gérer les deniers publics et avec efficacité. Pourquoi la Ville ne pourrait-elle pas le faire également? Il constate que les député(e)s ont modifié les comptes. Un des outils de gestion est un budget de trésorerie; c'est très important. Or la Ville ne l'a, semble-t-il, pas!

Un autre intervenant estime que le problème n'est pas le fait qu'un haut fonctionnaire du Canton se base sur le manuel de comptabilité. On peut ne pas être d'accord avec l'interprétation qu'il en donne. Quant à l'affectation des excédents, ce n'est pas correct d'arriver à la conclusion que les conseillers municipaux puissent intervenir dans ce domaine.

Il y a environ vingt ans, la Ville agissait ainsi car il n'y avait pas encore la loi sur l'administration des communes. Elle empruntait. La seule différence est que le Canton est une entité souveraine, la commune n'a qu'une autonomie réduite. Toutefois, nous avons une latitude plus grande que ce que dit le Département de l'intérieur. L'expérience présentée est intéressante. M[me] Calmy-Rey a beaucoup fait pour redresser les finances de l'Etat. Elle aurait aussi pu dépenser au lieu de rembourser la dette. Elle a remboursé environ 2 milliards de francs. Nous ne sommes pas contents du taux d'autofinancement – qui est de 95% – on veut qu'il soit de 100%.

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2001.

Rapporteur: M. René Winet.

La commission s'est réunie le 25 septembre, les 2 et 23 octobre 2000, sous la présidence de M. Pierre Reichenbach.

M[me] Marie-Cécile Verolet a pris les notes de séance; qu'elle soit ici remerciée de son travail.

Préambule

La majorité du Conseil municipal a décidé de changer la procédure de travail pour examiner le projet de budget 2001. Le changement consiste à supprimer les auditions des magistrats dans les commissions spécialisées et à envoyer les questions directement à la commission des finances, où les magistrats et leurs collaborateurs répondront aux questions posées par les commissaires. Cette façon de travailler ne nous a pas permis de connaître la volonté politique des conseillers administratifs sur les dossiers de la Direction des systèmes d'information (DSI). Notre président, M. Pierre Reichenbach, nous a convoqués pour auditionner les chefs responsables de la DSI. Cela nous a permis d'obtenir les informations sur les chiffres et sur nos questions en direct. Cette initiative de notre président a été très utile pour accomplir notre travail dans la commission.

Les séances et auditions

Séance du 25 septembre 2000
Séance d'information avec MM. Robert Rapin, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), et Eric Favre, directeur adjoint à la DSI

M. Rapin nous a préparé un document de 27 pages comprenant des graphiques et des tableaux (annexe) très utiles pour l'étude du projet de budget 2001. Il nous a commenté ces documents donnant l'évolution de certains sujets de 1993 à 2001, sauf l'évolution du volume de données en Ville de Genève à partir de 1971.

Ensuite, vous trouverez également en annexe une série de tableaux «Projet de budget 2001», concernant:

– les amortissements;
– la situation des investissements;

– des rubriques budgétaires à 5 positions;
– l'ensemble des fournitures informatiques de la Ville de Genève;
– les subventions.

Ces documents couvrent des rubriques gérées et non gérées par la DSI et sont présentés avec les chiffres effectifs de 1998 et 1999. Cette nouvelle présentation nous fournit une excellente base pour notre travail d'examen.

Pour cadrer l'opération d'examen de ce budget 2001 et sur la proposition du président, nous avons étudié ces documents page par page.

M. Rapin souligne que les charges sont stables depuis 1993. Un loyer virtuel de 300 000 francs a été introduit pour des locaux occupés dans le bâtiment des Schtroumpfs.

Concernant les recettes, M. Rapin estime que la mission de la DSI n'est pas de vendre des prestations à l'extérieur. Malgré ce fait, une entrée de l'ordre de 150 000 francs de recettes par année est comptabilisée pour des prestations fournies à des tiers. Les recettes faibles de 1999 sont dues à une perte sur la négociation de Billetel.

Le budget des ressources humaines prévoit pour 2001 une augmentation de 2 unités, due à l'explosion des volumes d'informations. Les salaires temporaires seront également augmentés de 90 000 francs en 1999 à 120 000 francs en 2001. Cela est le résultat de la réintroduction des mécanismes salariaux. Les contrats des collaborateurs à temps partiel ne sont pas de longues durées, mais toujours d'une durée déterminée.

Entre 1993 et 1999, les dépenses réelles des salaires temporaires se sont situées dans une fourchette de 125 000 à 380 000 francs. Budget 2001 = 120 000 francs.

M. Rapin nous explique les structures de la DSI et son évolution. Il énumère les 5 secteurs:

– le développement;
– l'utilisateur;
– l'exploitation des systèmes;
– l'administration et finances;
– la téléphonie.

Chaque groupe occupe 8 collaborateurs. Dans le futur, la DSI essayera d'anticiper les besoins et d'intégrer les idées sans céder aux gadgets, précise M. Rapin.

Pour assumer le travail de la gestion des équipements des conseillers municipaux, le projet de budget 2001 prévoit une personne supplémentaire à plein temps pour le Secrétariat général.

M. Rapin nous informe que la hiérarchie a été allégée et il donne un aperçu sur la compétence de ses collaborateurs. Sur 40 personnes, 50% ont un diplôme universitaire, 25% sont docteurs et 25% sont des techniciens ou possèdent un CFC.

Le volume des données informatiques en Ville de Genève augmente considérablement. Toutefois, cela n'engendre pas une augmentation du personnel, les outils dont dispose la DSI étant très appropriés à répondre à la forte demande. Le nombre de configurations ou plus clairement le nombre de terminaux passifs sans intelligence remplacés par des PC correspond à une augmentation de 5% par année, précise M. Rapin.

Un commissaire s'informe sur la situation de réalisation de la BDC (base de données comptable) et de la BDP (base de données du patrimoine) ainsi que du PIQ 1 (plan informatique quadriennal) de 1995 et de la réaffectation de la BDP. M. Rapin explique que, en ce qui concerne la BDC, le crédit a été bouclé l'année dernière et que, en ce qui concerne la BDP, il reste un crédit gelé de 400 000 francs.

Pour l'IntraCM, la DSI met les structures en place, mais n'est pas responsable du contenu, répond M. Rapin à une question d'un commissaire.

Une somme de 6000 francs est inscrite dans le budget pour différents congrès.

L'augmentation des tiers est faible et l'augmentation des systèmes d'information est due au manque de contrats d'entretien liés aux développements de nouveaux systèmes d'information.

A quoi est liée l'augmentation du point 31825? demande un commissaire.

Ce sont les prestations de transports effectuées par des tiers.

Est-ce que les dépenses sous le point 39101 sont les valeurs réelles par rapport à la surface occupée ou la valeur commerciale? Comment cela est-il calculé?

M. Rapin explique qu'un premier calcul est préparé par la GIM, puis celui-ci est discuté avec la DSI. Le prix est environ de 250 francs le m^2.

A quoi correspond la recette de 140 000 francs sous le point 43411?

Ce sont des factures extérieures (CAP, Casino de Genève); ces clients sont considérés comme ponctuels, répond M. Rapin.

Quelle est la raison de la diminution à la page 18?

M. Rapin explique qu'il y a une différence entre les comptes et le projet de budget 2001. Il y a eu plusieurs projets et des changements de scénario en cours de route.

Séance du 2 octobre 2000
Séance d'information avec M. Robert Rapin, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI)

Le président précise que le but de cette séance est de finaliser les questions pour la séance de la commission des finances du mardi 3 octobre où le président et le rapporteur seront présents.

M. Rapin distribue deux documents à chaque membre de la commission avec les réponses aux questions posées lors de la séance du 4 septembre 2000, respectivement du 25 septembre, par la commission de l'informatique et de la communication. Le premier concerne le 19e programme d'investissements quadriennal 2001 à 2004 et le second le projet de budget 2001, documents que vous trouverez en annexe de ce rapport.

Plusieurs questions concernaient les dépenses téléphoniques et surtout celles des téléphones portables. 156 téléphones portables sont en fonction et les charges totales pour l'année 2000 s'élèvent à 150 000 francs. Il nous informe également que les 75 appareils, dont deux tiers à monnaie et un tiers à carte, font 56 000 francs de recettes et 108 000 francs de dépenses. Il en résulte un déficit de 52 000 francs.

Une réponse détaillée a été donnée sur une question d'un commissaire qui demandait un complément d'explication relatif au réseau des bibliothèques informatisées scientifiques romandes (RERO) dont les charges sont imputées sur la rubrique «Travaux informatiques effectués par des tiers». Vous trouverez les réponses dans le document annexé à ce rapport.

Concernant les amortissements ordinaires et les intérêts répartis, un commissaire désire connaître la situation de la réalisation de la base de données comptable et de la base de données du patrimoine. M. Rapin nous informe que nous trouverons les explications dans le compte rendu du rapport d'activité de la DSI.

En quoi consiste la nouvelle étape du projet Candide et quelle est l'avancée d'IntraCM?

Le Conseil administratif a choisi de se consacrer au renforcement de son rôle politique et de placer ses priorités sur les affaires gouvernementales ainsi que sur les affaires interdépartementales. Cette orientation lui permettra de mettre en œuvre une politique collégiale tournée vers l'intérêt général.

Or le Conseil administratif ne peut y arriver qu'en s'appuyant sur une administration municipale efficace et moderne. C'est dans cette logique que s'inscrit la nouvelle étape de Candide.

Dans cette phase cruciale du projet, il s'agira, d'une part, d'introduire de nouveaux outils permettant une meilleure gestion du processus décisionnel du Conseil administratif et, d'autre part, d'offrir au Secrétariat général la possibilité de suivre la nouvelle orientation que lui a assignée le Conseil administratif.

Ce nouvel axe de travail donné au Secrétariat général valorise trois pôles complémentaires qui sont nécessaires pour répondre aux besoins du Conseil administratif. Ces trois dimensions se retrouvent dans l'augmentation des capacités du Secrétariat général dans les domaines de la planification, de la coordination et de l'étude de projet.

D'une manière plus pragmatique, la nouvelle étape de Candide s'appuiera sur les mesures suivantes:

– l'introduction, au niveau du Conseil administratif, d'un système de gestion faisant intervenir l'outil des tableaux de bord;
– la mise sur pied d'un cadre organisationnel et normatif amélioré (révision des principaux règlements et DGA);
– la révision du fonctionnement des délégations du Conseil administratif;
– un renforcement de la coordination interne à l'administration;
– une meilleure planification des grandes étapes décisionnelles;
– un renforcement de l'expertise du Secrétariat général dans sa fonction d'appui au Conseil administratif.

Quelles seront les améliorations des possibilités de recherches en matière d'archives pour les conseillers municipaux et le public?

Le traitement de tout fonds d'archives comporte différentes phases: évaluation, tri, classement, conditionnement et description.

Après avoir éliminé un certain nombre de documents et ordonné ceux qui ont été conservés, il convient de les rendre repérables grâce à une description. Cette étape consiste à créer des instruments de recherches, de format électronique ou papier, qui peuvent se présenter sous différentes formes: inventaires, répertoires numériques, index, bases de données.

Les descriptions constituent l'intermédiaire incontournable entre le consultant et l'information. Elles permettent de repérer, dans la masse conservée, les documents ou dossiers susceptibles de répondre à son interrogation.

On comprend dès lors l'importance cruciale que revêt cette étape. La qualité d'une institution archivistique se mesure souvent à l'aune des descriptions qu'elle produit. Ces dernières représentent en quelque sorte sa «carte de visite». Car une description sommaire, incomplète ou peu compréhensible constitue un obstacle majeur dans tout processus de recherche.

Ces trois dernières années:

– Un effort tout particulier a été consenti afin que le nombre de fonds décrits augmente de façon substantielle. La description est l'une des priorités absolues de notre unité.
– L'utilisation de la norme internationale ISAD-G (General International Standard of Archival Description, 1994/2000) au niveau de la description des fonds a été introduite. D'autre part, les fiches créées sur la base de ce modèle ont été mises à disposition sur le site web des Archives de la Ville.
– Nous avons tenté d'harmoniser tant le contenu que la forme des descriptions, afin d'assurer une plus grande cohérence dans nos instruments de recherches.
– Nous rédigeons systématiquement un rapport de tri et de classement lors de chaque traitement de fonds. Ce texte vise plus particulièrement à permettre aux consultants de connaître les décisions prises par les archivistes quant au choix des documents qui ont été conservés ou éliminés, ainsi que de prendre connaissance des éventuelles modifications apportées à l'ordre original des documents.
– La rédaction d'un bordereau de versement est maintenant exigée pour chaque transfert de documents en provenance des services de l'administration.
– Toutes les descriptions existantes ont été reliées et mises à disposition en salle de lecture.
– Les descriptions qui avaient été tapées à la machine dans les premières années de notre unité (créée en 1986) ont été saisies sur traitement de texte.

Nous prévoyons également:

– D'introduire la norme internationale ISAAR-CPF (norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles).
– De rédiger une marche à suivre concernant le traitement des fonds d'archives destinées au personnel temporaire ainsi qu'aux stagiaires travaillant aux Archives.

Les obstacles:

– La masse de documents que nous devons traiter représente le principal obstacle. A ce jour, nous conservons dans nos locaux près de deux kilo-

mètres linéaires de documents. Seule la moitié environ est décrite. De plus, notre unité ne comptant qu'un poste et demi (personnel régulier), notre capacité de traitement n'est pas assez grande. Dans l'ordre actuel des choses, il nous est tout à fait impossible de traiter l'ensemble des documents produits annuellement par les services de l'administration.

– Les services ne maîtrisant pas certains principes de la gestion des archives courantes et intermédiaires (absence de plans de classement, de tableaux de tri et de calendrier de conservation, par exemple), le traitement des fonds est rendu trop long et fastidieux au niveau des archives définitives.

– Nous ne disposons pas d'un logiciel de description spécialisé, ce qui nous oblige à entrer les descriptions sur un simple traitement de texte.

Le futur immédiat:

– Nous projetons d'acquérir au cours de l'année prochaine ce logiciel qui nous fait tant défaut. Ainsi pourrions-nous transférer toutes les descriptions existant actuellement sur traitement de texte et profiter des avantages qu'offre également un moteur de recherche. De plus, les descriptions pourraient alors être mises à la disposition de tout un chacun sur le web. Les citoyens, comme les conseillers municipaux, pourraient avoir accès aux descriptions depuis chez eux par ce biais, ou en salle de consultation sur un poste qui leur serait mis à disposition.

– Dans l'avenir, on pourrait même imaginer que les consultants puissent commander les dossiers qui les intéressent avant de se déplacer chez nous, en nous signalant la cote par le biais de la messagerie. Ainsi gagneraient-ils un temps précieux.

– Toutefois, nous ne devons pas oublier celles et ceux qui n'ont pas un accès direct au web, ou qui ne souhaitent pas recourir à un ordinateur, en conservant la possibilité de consulter les descriptions sur une version papier.

– Pour terminer, il convient de souligner que ces projets vont dans le sens de la LIPAD. Si cette loi venait à passer, les administrations devraient faire des efforts considérables afin d'améliorer tout ce qui a trait au repérage de l'information.

En quoi consiste le renforcement de l'information à l'attention du public?

Depuis 1996 et la décision par le Conseil administratif de créer une nouvelle structure, l'Unité information et communication au Secrétariat général, la Ville de Genève développe en parallèle deux démarches de communication, interne et externe.

Communication interne

Elle est développée dans le but de mettre à la disposition du personnel de l'administration municipale toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des décisions de l'exécutif.

Les mesures suivantes sont mises en œuvre:

– une information «papier» plus systématique, transmise par le canal des feuilles de paie;
– une information électronique basée sur le développement du site Intranet de l'administration municipale. Sa présentation a été modernisée récemment et son contenu constamment amélioré (annuaires, documentation, règlements, médias, nouveautés, services, transports, suggestions, petites annonces). La Ville de Genève s'est par ailleurs dotée d'une charte du web (ou charte de qualité), qui détermine les droits et les devoirs de ses différents acteurs et qui définit l'infrastructure de contrôle et de gestion des sites web Internet et Intranet. Cette charte est disponible sur le site officiel de la Ville de Genève.

En l'an 2000, le site IntraCM destiné aux conseillers municipaux a été créé. Une partie de cette information, sous le contrôle du Secrétariat du Conseil municipal, sera bientôt mise à la disposition du public, dont le *Mémorial*. L'avancée de l'IntraCM comporte deux volets.

La première étape consiste à uniformiser l'envoi des convocations et des procès-verbaux par messagerie. Dès janvier 2001, les commissaires recevront par courrier électronique une information indiquant qu'une convocation ou qu'un procès-verbal de commission les concernant se trouve à leur disposition dans l'IntraCM. De plus, les courriers adressés aux commissions seront scannés et mis à la disposition de tous les membres des commissions dans l'IntraCM.

La deuxième étape est de compléter la documentation mise à disposition dans l'IntraCM. Dès l'année prochaine, toutes les pétitions, les correspondances lues en séances plénières ou intégrées dans le *Mémorial* ainsi que les plans contenus dans les propositions ou les rapports seront scannés.

Enfin, un site IntraCA sera créé prochainement.

Concernant les moyens en personnel mis à la disposition du développement de l'information électronique en Ville de Genève (Internet, Intranet), ils sont aujourd'hui insuffisants. Les besoins actuels imposeraient de pouvoir s'appuyer sur des responsables du web (webéditeurs) dans chaque département, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le *VG Magazine*, journal interne des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève, a été entièrement remodelé. Il paraît actuellement trois fois par an (avril, septembre, décembre) et sera distribué au personnel temporaire dès 2001.

Communication externe

Elle est développée en direction des citoyens, de la population internationale, des médias, des organisations locales, régionales et internationales, avec pour objectif de renforcer le dialogue entre les autorités et la population et de promouvoir l'image de Genève dans le monde.

Dans le domaine de l'accueil du public (Arcade), de la présence dans les quartiers (stands d'information), du contenu à mettre à disposition sur Internet (site officiel), de la demande électronique (e-mail), du service de presse, l'information externe continue son développement.

Les mesures suivantes sont mises en œuvre:

– L'Arcade d'information municipale, inaugurée en janvier 1999 au bâtiment du pont de la Machine, répond à une demande toujours plus importante de la population locale et touristique. En partenariat avec Genève Tourisme, la Ville de Genève assure du lundi au samedi une présence efficace et appréciée. Deux personnes assument en permanence l'accueil du public, répondant à des demandes extrêmement variées. Des conférences de presse et des expositions y sont régulièrement organisées.

  Depuis le mois d'octobre 2000, une permanence information sur les principaux projets et réalisations du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie est tenue du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h. Une personne est à la disposition de la population pour répondre à ses questions et lui donner les informations souhaitées. Des brochures et dépliants (tel le plan piétons) peuvent y être obtenus. De petites expositions thématiques s'y tiennent régulièrement.

  Depuis son installation au pont de la Machine, l'Arcade d'information municipale a quasiment doublé sa fréquentation, qui dépasse les 100 000 visiteurs par an.

– Les stands de marché, extrêmement pratiques et maniables, sont installés régulièrement dans les quartiers (marchés, fêtes de quartiers, manifestations). Les agents de ville, la Voirie (déchets, compost), l'urbanisme (plan piétons) ou encore l'aménagement et les constructions (En ville, sans ma voiture!) utilisent fréquemment ce qui constitue sans doute l'un des meilleurs outils en termes d'information de proximité.

– Le site officiel de la Ville de Genève sur Internet (www.ville-ge.ch), depuis sa création en 1997, poursuit son développement en termes d'offre au public, tant en ce qui concerne l'information que les prestations. Le nombre d'utilisateurs du site et de pages visitées continue de progresser. Actuellement, ce ne sont pas moins de 400 000 pages qui sont vues chaque mois par un nombre d'utilisateurs s'élevant à environ 2000 par jour en moyenne (voir annexe).

– La mise à jour du site officiel est quotidienne et l'amélioration de l'offre constante. Depuis le mois d'octobre 2000, la Ville de Genève met à la disposition du public un nouveau «Guide des démarches administratives et informations pratiques à Genève». Pour l'usager des services publics, il est parfois difficile de localiser les prestations administratives sur Internet, celles-ci étant réparties à différents endroits des sites émanant des collectivités publiques. La Ville de Genève a donc pris l'initiative de recenser dans ce guide de type portail les sites informatifs et les prestations administratives s'adressant au plus grand nombre. L'information est organisée de la façon la plus simple possible afin de faciliter l'accès aux sites concernés sans distinction de l'émetteur (Ville, Etat, communes, diverses collectivités).

  A l'heure actuelle, tant sur le plan fédéral que sur le plan local, l'offre de prestations en ligne s'intensifie. Les projets de «guichets virtuels» sont en cours de développement et ne constituent plus des perspectives lointaines. Depuis quelque temps déjà, la Ville de Genève propose sur Internet la possibilité d'accéder à des prestations. On peut citer par exemple la consultation de bases de données et le téléchargement de formulaires dans le domaine de l'emploi ou de logement, l'accès à des appels d'offres concernant des projets d'aménagement, le téléchargement de lettres types pour des démarches auprès du Service de l'état civil ou encore la recherche d'informations sur des fonds d'archives.

  Par ailleurs, le site officiel présente désormais le plan piétons de la ville de Genève, qui comprend notamment le réseau des promenades, dont l'une («d'amont en aval») est déjà disponible intégralement. Un plan géoréférencé avec recherche a été développé également. D'autres développements sont prévus dans un avenir proche.

– La demande sous forme de messagerie électronique va également croissante. L'Unité information et communication répond actuellement à plusieurs centaines de messages e-mail chaque mois (demande de renseignements, de contacts, de documentation) provenant du monde entier. La rapidité avec laquelle on répond à ce type de messages joue un rôle prépondérant sur l'image de la Ville.

– Le service de presse de l'Unité information et communication répond quotidiennement aux demandes des médias locaux et internationaux. Une revue de presse ainsi qu'un agenda des conférences de presse à Genève a été développé sur le site officiel de la Ville de Genève, sous la rubrique «Médias». Des dizaines de conférences de presse sont organisées chaque année (Palais Eynard, Arcade d'information municipale, musées, départements, etc.). Des communiqués de presse réguliers, à un rythme hebdomadaire, sont diffusés pour communiquer, en interne et externe, les décisions du Conseil administratif.

Séance du 30 octobre 2000

Discussion et vote de la commission

La discussion de la commission a été assez brève, les principales questions ayant trouvé des réponses satisfaisantes lors des différentes auditions. Les questions qui sont restées sans réponse seront certainement reposées à l'occasion du traitement de la motion N° 95.

Cette nouvelle procédure d'analyse du budget complique énormément le travail de la commission de l'informatique et de la communication, car elle doit rechercher les réponses non seulement dans les cinq départements, mais également auprès du secrétaire général, qui rapporte, depuis cette année, directement au maire.

Il est à noter que le président et le rapporteur ont fortement insisté pour avoir les réponses pour la séance de la commission des finances. Ces réponses nous sont parvenues au moment de la rédaction finale du rapport, ce qui est regrettable.

Vote

La commission de l'informatique et de la communication accepte le projet de budget 2001 à l'unanimité de ses 12 membres présents moins 1 Ve et 2 AdG/SI.

Annexes: Documents de la DSI comprenant des graphiques, le projet de budget 2001 concernant l'informatique et la communication.

Réponses aux questions posées sur le 19e programme d'investissements quadriennal 2001-2004.

Réponses aux questions posées sur le projet de budget 2001.

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2001 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission des travaux, sous la présidence de M^me^ Alice Ecuvillon, s'est réunie à quatre reprises, soit les 20, 27 septembre ainsi que les 4 (avec la commission des finances) et 25 octobre 2000. Les notes de séances ont été prises par M^mes^ Esther Hochstrasser, Véronique Meffre et Marie-Cécile Verolet, que le rapporteur tient à remercier pour la précision de leur travail.

1. Organisation du travail de la commission

En dépit de la nouvelle procédure votée en séance du Conseil municipal visant à une étude plus rationnelle du projet de budget par les diverses commissions spécialisées, il a été décidé de proposer à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de l'auditionner lors de la seconde séance de travail, en compagnie des collaborateurs qu'il souhaiterait voir participer à l'entretien.

En effet, à l'unanimité, les membres de la commission ont estimé, après réflexion, que le nouveau mode de faire adopté en plénum imposait des contraintes de travail telles que la qualité même de l'étude proposée en serait singulièrement réduite. Par ailleurs, il a été jugé important, après avoir mesuré la tâche énorme qui attendait la «commission réceptacle» des finances, de lui faciliter le plus possible son analyse en effectuant en commission des travaux l'étude qui était assurée antérieurement.

La commission des travaux tient donc à remercier vivement M. Christian Ferrazino qui a répondu favorablement à l'invitation qui lui a été faite et qui a prié MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Yvan Demierre, chef du Service logistique (qui remplace M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, actuellement accidenté), et Jean-Pierre Zoller, chef du Service entretien du domaine public, de l'accompagner.

L'exercice a consisté pour le conseiller administratif et ses trois collaborateurs à présenter aux membres de la commission des travaux les principaux axes du projet de budget 2001 concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi qu'à expliquer les objectifs fixés à court et moyen terme. Ils ont eu, enfin, à répondre, soit directement, soit par courrier ultérieur, à de nombreuses questions des commissaires.

La commission des travaux a poursuivi l'étude du projet de budget et préparé son audition par la commission des finances.

Une ultime séance, le 25 octobre, a permis d'effectuer la synthèse de l'étude entreprise, d'élaborer une série d'amendements, d'enregistrer les prises de positions des différents partis, puis de passer au vote du projet de budget.

2. **Auditions de M. Christian Ferrazino et de ses deux collaborateurs**

a) *par la commission des travaux*

M. Christian Ferrazino remercie les membres de la commission des travaux de leur accueil et tient à préciser d'emblée qu'il est très satisfait de pouvoir présenter le projet de budget de son dicastère à la commission des travaux.

Il tient tout d'abord à souligner qu'il y a une continuité dans les grandes lignes de ce nouveau budget en regard de celui de l'an 2000. Il poursuit le programme ambitieux qu'il s'est fixé, comme le Conseil municipal a pu le constater par le biais des différents projets qui lui ont été soumis ces temps derniers.

Il relève que, au niveau du personnel employé, il y a un souci constant d'utiliser les force à disposition, ce qui permet d'afficher une réelle stabilité en nombre de postes – 2 collaborateurs temporaires seront stabilisés et un nouveau poste de secrétariat créé. Cette situation a pour conséquence qu'il est attendu de l'ensemble du personnel un effort accru et un réel coup de collier pour remplir dans les délais toutes les missions dont il est chargé.

En revanche, suite au déblocage des mécanismes salariaux, une augmentation non négligeable apparaît aux postes «Traitements du personnel».

La première priorité à laquelle M. Christian Ferrazino est attaché reste la qualité de vie en ville, qui doit non seulement être préservée, mais plus encore reconquise.

Pour ce faire, il tient à développer plus encore la communication entre les habitants et les différents services de son département.

Depuis septembre dernier, une antenne d'information a été mise en place qui permet de présenter aux habitants les aménagements de quartiers prévus. C'est ainsi que la population des Pâquis a pu prendre connaissance du projet concernant la place de la Navigation. Il s'agit d'un bureau actif, qui a néanmoins un coût: l'information auprès de tiers nécessite une vulgarisation des projets si l'on veut qu'ils soient compris du grand nombre. Cependant, le concept de démocratie de quartier permet progressivement à l'autorité municipale de prendre des décisions et de trancher en ayant eu connaissance des avis formulés par les différents inter-

locuteurs rencontrés; c'est ainsi que, entre autres, le problème posé par la réalisation de la salle de gymnastique dans le préau de l'école de la Roseraie a trouvé une solution qui satisfait tout le monde.

Il est par ailleurs temps de faire un effort pour l'entretien des bâtiments de la municipalité, qu'il s'agisse des locatifs régis par la Gérance immobilière municipale (GIM) ou du patrimoine administratif proprement dit. C'est pourquoi la rubrique y afférente est augmentée de 4 millions de francs. Cette somme sera répartie dans chaque département, au prorata des besoins signalés et ultérieurement pondérés. Le but est d'assurer une politique d'entretien plus rationnelle de ce patrimoine.

Pour ce qui est de la Voirie, M. Ferrazino constate que le projet de budget 2001 est fort peu explicite et qu'il y a un manque évident d'informations pour permettre une analyse rigoureuse.

Il signale néanmoins que deux postes ont augmenté, soit le Service de levée des résidus ménagers, dont les honoraires croissent de 395 000 francs pour payer les différents récupérateurs, et le poste 351, «Canton», auquel sont ajoutés 2 050 000 francs, somme nécessaire pour assumer l'accroissement des quantités de déchets, d'une part, et l'augmentation des prix de retraitement, d'autre part.

Concernant cette question du tri des déchets, le magistrat se veut résolu; il a développé de nouvelles mesures visant à sensibiliser la population et à développer chez le citoyen une attitude responsable. Les effets se font d'ailleurs déjà sentir, et c'est tant mieux, car le prix du retraitement des déchets est en train d'augmenter sérieusement, vu les taxes récemment fixées. Enfin, il faut signaler que l'utilisation de nouvelles bennes de tri va être testée prochainement.

Enfin, quand ce projet de budget a été réalisé, la recette prévue de 50 millions sur l'exercice actuel n'était pas encore connue. Mais cette information réjouissante n'impliquera pas de la part du magistrat quelque modification que ce soit. Il est à même de mener la politique pour laquelle il a été élu avec le projet de budget qui est soumis au Conseil municipal, même si chacun peut prévoir, en regard des chiffres aujourd'hui présentés, une augmentation imputable au coût des carburants, dont personne ne saurait être rendu responsable.

Cependant, le magistrat proposera un amendement qui sera équilibré, la dépense supplémentaire étant comblée par une recette complémentaire: il aimerait offrir, à l'image de quelques grandes entreprises privées de la place, un abonnement TPG attractif et incitatif de moins de 500 francs par an au personnel de la Ville. Cette dépense serait autofinancée par le prix de location perçu désormais auprès des bénéficiaires de places de parc privilégiées devant les musées et bâtiments de la Ville.

Commentaires de la commission

Les membres de la commission des travaux sont satisfaits de la collaboration qu'ils ont pu développer avec M. le conseiller administratif Ferrazino, comme avec son département. Des dossiers délicats ont trouvé leur épilogue, d'autres progressent de façon très satisfaisante, le développement des pistes cyclables, et des zones piétonnes, notamment.

Mais les membres de la commission des travaux, dans leur majorité, tiennent pourtant à relever que la présentation des cinq services de la Voirie dans le projet de budget 2001, à l'image du précédent d'ailleurs, est très insuffisante en regard de ce qui a été produit par les sept autres services du département de M. Ferrazino.

Cette esquisse de présentation ne saurait tenir lieu de document d'étude pour la commission des travaux, qui n'acceptera plus désormais pareille désinvolture desdits cinq services. Au-delà de la forme cavalière que revêt ce bref texte de moins d'une page, il faut relever surtout le manque de transparence qui résulte de l'extrême brièveté du propos. Poursuivre dans une telle voie reviendrait, aux yeux des commissaires, à se moquer du monde.

Par ailleurs, le manque de propreté de la ville suscite un malaise croissant; il ne s'agit pas seulement de détritus divers qui jonchent le sol à toute heure de la journée, mais des débarras «sauvages» qui se multiplient le long des trottoirs, au bas des immeubles, sur les derniers terrains vagues. Il existe des lieux sensibles, aisés à recenser, qui ne sont ni surveillés, ni nettoyés.

De plus, il apparaît nettement que la collaboration entre les différents services municipaux n'est pas toujours idoine. Ainsi, il est regrettable que le corps des agents municipaux n'apporte pas son concours aux services de la Voirie pour régler par exemple la question de l'entreposage illicite d'objets sur la voie publique. Pour de nombreux commissaires, il ne faudrait pas hésiter à modifier les horaires de travail de la police municipale, de façon qu'elle soit également en service au-delà de 22 h.

M. Ferrazino assure la commission des travaux que ses inquiétudes sont fondées et qu'il les partage pleinement. Il aura à cœur de trouver une solution à l'ensemble des problèmes soulevés.

b) *par la commission des finances en présence d'une délégation de la commission des travaux*

M. Ferrazino est accompagné de nombreux collaborateurs, dont M. Claude-Alain Macherel, qu'il a chargé de présenter l'expérience qu'il pilote concernant la comptabilité analytique de gestion au sein de son département.

M. Macherel explique que l'expérience qu'il conduit est arrivée à un stade où il convient de déterminer s'il faut la poursuivre ou non et, si oui, de choisir de quelle façon.

A terme, deux objectifs étaient fixés à cette expérimentation: tout d'abord être capable de comprendre et d'expliquer le système, puis préparer des éléments de décision pour les élus.

L'enjeu pratique consistait à gérer en matière d'énergie le patrimoine immobilier de la Ville selon ce nouveau mode de faire.

Afin de se donner les meilleures chances de réussite, un «time-sheet» a été distribué à chaque collaborateur pour y inscrire ses activités au quotidien; cette opération a permis d'obtenir des informations précises sur l'ensemble du service.

Le Service de l'énergie a été – depuis dix ans maintenant – progressivement adapté à l'évolution de la situation sans augmentation d'effectif. Une partie du travail a concerné les centres de profit axés sur la gestion des immeubles et des maisons historiques. Les mandats ont porté sur l'expertise interne et externe des bâtiments. Un autre aspect a touché la mise en œuvre, c'est-à-dire la recherche d'informations et l'utilisation de ces dernières.

En ce qui a trait au budget de fonctionnement, la recherche a porté sur la définition de cet outil pour le service, ce qui est revenu à sérier les éléments le concernant directement et d'en retrancher les autres. De la sorte, un budget corrigé a été rédigé qui a permis d'établir avec précision les différents coûts et les dépenses effectives à chaque poste.

D'autres critères ont été retenus dans les comptes 1999 afin de connaître également le coût de chaque prestation et même, par exemple, de l'absentéisme. Ainsi le projet de budget 2001 a-t-il été présenté par groupe de prestations.

Les investissements ont également été adaptés aux nouvelles normes. Il est désormais possible d'imaginer des crédits pour des domaines particulièrement sensibles, permettant à l'exécutif de mieux fixer ses objectifs et études selon certains indicateurs à définir ponctuellement (enjeu, risque, efficacité de l'investissement, etc.). Un cas de figure apparaît dans les documents annexés.

En l'état de l'expérience, grâce à la réflexion et aux objectifs fixés, le résultat souhaité a été atteint, mais une autonomie de gestion n'existe pas vraiment. Il faudrait développer le système et s'atteler à de nouvelles priorités, ou alors confier la tâche à d'autres.

Enfin, M. Macherel tient à relever qu'il sera possible de renoncer aux contrôles des collaborateurs, car ils maîtrisent désormais parfaitement leurs tâches.

Commentaire des commissions

Le taux d'absentéisme étonne plus d'un commissaire; le terme lui-même est jugé négatif et il est proposé de le remplacer par un terme plus neutre.

D'autres commissaires jugent la présentation de M. Macherel fort intéressante et digne de figurer à elle seule dans l'ordre du jour d'une séance de la commission des finances, mais, en revanche, à leurs yeux, elle n'a pas sa place dans l'analyse du projet de budget 2001. Il est suggéré au Conseil administratif d'élaborer un document succinct montrant sa détermination et ses choix en la matière. Ce texte serait alors la base utile d'un débat au niveau législatif.

3. **Analyse du projet de budget 2001 par la commission des travaux**

Préalable: la contribution apportée par la commission des finances en présence d'une délégation de la commission des travaux apparaît dans les questions qui sont marquées de trois astérisques (***).

La commission des travaux, suite à l'audition de M. Christian Ferrazino et de ses collaborateurs, a poursuivi l'étude du projet de budget. Après discussion, une liste de questions complémentaires a été élaborée et remise dans les plus brefs délais au conseiller administratif qui s'est engagé à répondre lors de la prochaine séance de la commission, soit le 3 octobre déjà. Qu'il en soit vivement remercié.

4. **Réponses du conseiller administratif et de ses collaborateurs**

Questions générales

1. Il est regrettable que le personnel du département soit comptabilisé tantôt en postes de travail, tantôt en personnes. La lisibilité du document en est rendue difficile.
   Est-il possible de modifier cette présentation d'ici au vote du présent budget?

Réponse:
Il faut lire «poste» et non «personne», par exemple, 1,5 personne = 1,5 poste.

2. Pourquoi n'est-il fait nulle part mention des nouvelles normes fédérales concernant le patrimoine bâti (OPBruit)?

Réponse:
A cet égard, le département a constitué un groupe de travail interne, qui collabore étroitement avec Ecotox et le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), pour définir les bases d'une première action.

Commentaires formulés en commission des travaux:

Il est regrettable que le Conseil administratif ne se donne que si peu de moyens pour répondre à ces exigences fédérales. La Ville va prendre un retard certain, mais devra tout de même bien répondre à ces nouvelles normes OPBruit.

3. Comment les responsables de la Voirie justifient-ils une présentation de leur budget aussi succincte – et c'est un euphémisme – alors qu'ils sont à la tête de 5 services sur les 12 que comprend le dicastère de M. Ferrazino?

Réponse:

La présentation du projet de budget 2001 dans le rapport du Conseil administratif repose sur la mise en évidence des trois missions essentielles qui sont celles dévolues à la Division de la voirie.

Pour chacune de ces missions, il est fait référence aux priorités politiques et, par conséquent, aux moyens nécessaires à leurs réalisations. Lesdits moyens sont, par ailleurs, explicités dans le projet de budget de la Division de la voirie, qui correspond strictement à l'organigramme, à savoir les cellules:

– 230 100 Direction;
– 230 200 Service logistique et technique;
– 230 300 Service études et constructions;
– 230 400 Service entretien du domaine public;
– 230 500 Service levée et nettoiement.

Pour chacune de ces cellules, la construction du budget est conforme aux dépenses et aux charges de chacun des services et répond au modèle de compte auquel la Ville est soumise.

Néanmoins, à l'avenir, un descriptif plus détaillé, service par service, sera inclus à l'appui de la présentation du budget.

Commentaires formulés en commission des travaux:

Ce complément d'information ne saurait satisfaire la commission, qui exprime la ferme volonté de se voir présenter, l'an prochain, les 5 services de la Voirie de façon détaillée et complète.

Page 23
Qualité de vie dans les quartiers

4. Votre politique en matière d'aménagement de zones piétonnes au centre-ville, dite «d'amélioration de la qualité de vie» (pour une partie de citoyens), a un coût en matière de travaux, certes, mais aussi en matière de logistique par l'engagement de personnel. Combien de temps cela va-t-il durer?
   Ces aménagements provoquent aussi une augmentation des coûts en entretien. A combien se montent-ils?

Réponse:

Quant au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, son organisation a été définie en 1989, lors de sa création, et en 1994, lors d'une évaluation de ses activités. L'effectif de collaborateurs nécessaire a alors été défini. Les trois postes supplémentaires de collaboratrice administrative et de responsables de projets permettront la mise à niveau de ce service, tel que cela a été prévu en 1994. Depuis cette date, aucun événement nouveau n'a entraîné une modification de son organisation.

Les projets en cours, ainsi que ceux inscrits au 19e programme d'investissements quadriennal, étaient planifiés de longue date, mais avaient dû être différés en raison des restrictions financières.

Ces aménagements se trouvent sur le domaine public déjà existant de la Ville de Genève et doivent respecter les normes et les usages de construction, de nettoiement et d'entretien des voiries. Leur nettoiement et leur entretien n'occasionneront, dès lors, aucune augmentation des charges budgétaires.

Commentaires formulés en commission des travaux:

Visiblement, le planning de l'opération globale n'apparaît nulle part, pas plus que le prix total envisagé. Serait-il encore possible de modifier le cours des choses si, d'aventure, l'on constatait que l'on faisait fasse route? Comprend-on que chaque nouvel aménagement implique de nouveaux frais d'entretien?

5.*** Comment le magistrat voit-il l'évolution de la qualité de vie dans les quartiers, de façon générale, alors même que Plainpalais se mue en un quartier de banques?

Réponse:

Ce serait l'occasion d'un débat-fleuve. Tout d'abord, la Ville ne peut s'opposer à l'implantation de banques dans le quartier précité et notamment de la Safra en lieu et place du magasin Spengler. Ces affectations sont conformes à la loi pour autant que le rez-de-chaussée soit ouvert au public.

La Banque Pictet, de son côté, a obtenu un changement d'affectation lui permettant d'élargir son site, mais l'espace reste insuffisant. Il est vrai que la municipalité s'est opposée à l'installation de cette banque sur les terrains d'Artamis, notamment parce qu'il aurait fallu effectuer une modification du plan localisé de quartier et que cette opération n'est pas de sa compétence. En revanche, la Ville a cherché en vain un autre espace disponible pour cette même banque.

La qualité de vie est un souci prioritaire du Conseil administratif. Ainsi, le quartier de Sécheron, qui est en pleine mutation, est l'objet d'une attention soutenue. En effet, le développement de ce secteur de la ville, la construction de plusieurs parkings notamment liée à celles de nouveaux bâtiments, laissent entendre

que la qualité de vie des habitants pourrait bien, d'aventure, se dégrader. Le Conseil administratif veille au grain. C'est pourquoi il a fait revoir à la baisse le projet d'installation de l'entreprise Sereno sur les terrains industriels disponibles (42 000 m^2), de façon que la loi soit respectée, mais également le confort des habitants.

Le Conseil administratif a donc à cœur de préserver la qualité de vie en ville de Genève, tout en pondérant au mieux les divers intérêts en jeu.

6.*** (en lien avec la page jaune 98) Quel est le projet de la Ville sur le site actuel d'Artamis? Comment faire pour éviter des chantiers successifs?

Réponse:

Ces terrains ont été acquis par la Ville, qui les a achetés aux Services industriels de Genève; il s'agissait à l'époque de répondre à de futurs besoins scolaires prévus dans les quinze années suivantes. Cette utilisation n'est pour l'heure pas pertinente. C'est pourquoi le Conseil administratif étudie actuellement une proposition d'aménagement en espace vert. Quant à la Banque Pictet, qui voudrait construire un bâtiment de cinq ou six étages, elle apparaîtrait tout à fait incongrue dans un espace qu'il faut aérer et non densifier.

7. Pourquoi persister à engager des ingénieurs en transports, alors que l'on souhaite développer les zones piétonnes au centre-ville?

Réponse:

Il ne faut pas confondre le titre officiel d'une formation et la tâche qui sera assignée à la personne engagée. Il s'agit effectivement d'un ingénieur en transports, qui devra s'atteler à la réalisation de la politique voulue par la Ville, notamment au développement de zones piétonnes. Le travail d'un ingénieur en transports touche à l'ensemble de la problématique des déplacements.

8. Quelles sont les activités de l'ingénieur en transports engagé en 2000?

Réponse:

Il a notamment pour mandat d'assurer la coordination des dossiers avec l'Office des transports et de la circulation (OTC) et de définir, en relation avec cet office, les objectifs à atteindre afin de répondre à l'attente de la Ville de Genève.

9. a) Qui informe la population sur les projets Ville de Genève exposés à l'arcade du pont de la Machine? Est-ce que ce sont les mêmes personnes qui renseignent les touristes ou est-ce le poste mentionné dans le rapport à l'appui, à la page 27?

Réponse:

Il s'agit du poste mentionné à la page 24 du rapport à l'appui et faisant partie de l'entité administrative chargée de la coordination générale des différents

moyens d'information du département (Service administration et opérations foncières/information et communication).

Ce poste de délégué à l'information et à la communication du département comprend également des prestations de permanences à l'arcade du pont de la Machine. Dans ce cadre, la population a la possibilité de consulter de la documentation, de se renseigner et d'adresser des remarques en rapport avec les projets du département. De petites expositions thématiques y sont organisées (journée «En ville, sans ma voiture», «Tri des déchets», résultat d'un concours d'aménagement, etc.).

Les permanences ont débuté en septembre et un premier bilan ne peut être encore établi. Signalons cependant que, dans l'ancienne arcade municipale située à la place du Molard, le besoin d'informer la population sur les activités du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie s'était fait ressentir et que des informations d'ordre général y étaient déjà données.

Dans le bâtiment d'exposition situé au 12, quai du Rhône, des expositions thématiques et temporaires y sont organisées: résultats des concours d'architecture, présentation détaillée d'un projet d'aménagement, etc.

9. b) Sinon y a-t-il des spécialistes réservés à ces questions?

Réponse:
Les mandataires responsables des projets ainsi que les collaborateurs de l'administration municipale qui les traitent sont appelés à participer à ces séances et à donner des informations concernant les dossiers qui sont traités.

9. c) Combien de citoyens viennent se renseigner dans ce domaine?

Réponse:
Il est prématuré de faire un bilan d'une action qui vient d'être initiée sous la forme d'une permanence.

Page 24
Une Ville de Genève active en matière d'aménagement

10. Quels sont les intentions du Conseil administratif en matière de modifications des plans localisés de quartier?

a) sur le plan de la densité?

Réponse:
Réviser les plans localisés de quartier anciens avec une densité jugée trop forte et s'inscrivant dans une optique urbanistique contestable (ex: Roseraie, Saint-Jean).

b) sur le plan urbanistique?

Réponse:

Plus grand respect de l'environnement et du bâtiment existant, gabarits généralement moins importants.

c) et dans quelle durée?

Réponse:

Il s'agit d'un processus d'aménagement évolutif.

11.*** Le Conseil administratif tient-il compte dans les plans d'aménagement des quartiers de la mise en place de déchetteries?

Réponse:

Le Conseil administratif veut développer l'aspect ornemental dans tous les quartiers: les cours d'immeubles, les accès divers, le bruit, les conteneurs, tout est pris en compte dans cette démarche. En ce qui concerne plus précisément les bennes de récupération, elles apparaissent dans les plans d'aménagement, mais à titre indicatif uniquement, car les déchetterie sont du domaine public.

Concertation avec la population

12. Une concertation efficace nécessite une coordination entre les différents dicastères impliqués. Serait-ce le cas entre les conseillers administratifs Vaissade, Tornare et Ferrazino?

Réponse:

La concertation existe bel et bien et elle sera encore développée, notamment pour présenter les différents projets d'aménagement. Il en va de même d'ailleurs entre les services de M. Ferrazino et de M. Hediger pour l'ensemble des constructions en matière de sport et de sécurité.

Commentaires formulés en commission des travaux:

Il y a néanmoins un problème, dans la mesure où les personnes qui assurent actuellement cette concertation le font le plus souvent par pure motivation et que ces heures supplémentaires ne sont apparemment ni comptabilisées ni payées. A terme, il est à craindre une réelle lassitude et une défection qui serait dommageable.

13.*** Quelles sont les règles qui président à la concertation dans les quartiers? Comment s'organise-t-elle ?

Réponse:

Un échange de dossiers s'effectue entre les services et les personnes concernées. Le but est de toucher un maximum de gens, mais évidemment chaque situation est différente et nécessite une approche adaptée.

De fait, la question posée porte sur la représentativité des interlocuteurs de la Ville dans les quartiers. Eh bien, elle est variable d'un lieu à l'autre, d'une fois à l'autre. Mais que viennent 10, 20, 30 ou 100 personnes, elles ne seront jamais représentatives de la totalité de la population considérée. C'est pourquoi la concertation ne s'effectue pas seulement sur la base d'une soirée d'information/discussion: la Ville dispose maintenant d'une antenne au pont de la Machine (ouverte l'après-midi de 14 h à 17 h) qui a pour objectif de recueillir les remarques, demandes et propos divers des habitants, et de les informer en retour. Un lien est ainsi créé que renforce également l'ensemble du monde associatif sur lequel le Conseil administratif s'appuie quand il le peut.

Rénovation du patrimoine immobilier

14. Quand seront déposées les demandes de crédits concernant la rénovation du quartier de Saint-Gervais?

Réponse:

L'ensemble des dossiers a été effectivement déposé en demande d'autorisation de construire. Quelques-uns font encore l'objet d'oppositions, ainsi celui du 14, rue Rousseau. Quelques autres sont en voie d'achèvement. Il faut aussi souligner que toutes ces procédures prennent du temps, exigent des négociations parfois difficiles et que, pour sa part, le Canton a contribué à compliquer le débat en assurant tout d'abord un bonus à la restauration des bâtiments auquel il a renoncé par la suite. Il en va d'ailleurs de même pour le quartier des Grottes. Le Conseil administratif a la réelle volonté de faire avancer ces dossiers.

15.*** Quelle est la base de données utilisée pour la rénovation des bâtiments?

Réponse:

Il s'agit de l'inventaire des bâtiments, soit un volet de gestion complété par une analyse et une connaissance des bâtiments. Une discussion est en cours avec le Canton pour le choix d'un système idéal. La Ville et l'Etat définissent actuellement les priorités à retenir.

Eclairage public

16. Quelle est la concertation entre les services pour assurer la sécurité?

Réponse:

Le contrôle des espaces publics est assuré par les agents de ville, qui ont la charge de signaler les éventuelles défaillances ou insuffisances d'éclairage. Pour le reste, s'agissant de la sécurité des usagers, notamment le soir, il n'y a aucune concertation ni corrélation entre les services. Il faut d'ailleurs rappeler que les agents de ville ne travaillent pas au-delà de 22 h. En outre, ce problème ne

concerne pas les services du département de l'aménagement et la question s'adresse plutôt à M. Hediger.

Commentaires formulés en commission des travaux:

Décidément, il n'y a pas de corrélation entre les services, et c'est inquiétant.

17. Concernant l'éclairage public, a-t-on un plan de remplacement de certaines installations? Si oui, lesquelles?
Qui entretient, et spécialement en matière de nettoyage, les lampes (spécialement les tubes pleins de moucherons et autres saletés) au Service d'aménagement urbain?

Réponse:

Les installations d'éclairage public sont répertoriées dans une base de données géoréférencées, tenue à jour par les Services industriels de Genève, section Eclairage public, avec le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, cellule Eclairage public.

Cet inventaire permet de contrôler 10 000 points lumineux, qui représentent environ 13 000 lampes.

L'analyse des données permet d'établir des campagnes de remplacement des installations vétustes en tenant compte de la puissance consommée et de leur état d'obsolescence. Près de 90 tronçons de rues font l'objet d'un programme de remplacement à court terme, soit dans le cadre de l'entretien régulier des installations, soit dans le cadre du programme cantonal de recherche d'économie d'énergie.

Par ailleurs, dans le cadre de son «plan lumière», le service a déterminé les rues qui seront progressivement équipées de lampes au sodium haute pression (couleur dorée), moins dispendieuses sur le plan énergétique.

Concernant le nettoyage des luminaires, celui-ci est effectué par les Services industriels de Genève, sur mandat du service. Cette tâche est réalisée lors des travaux de remplacement préventifs, systématiques, des lampes. Un nettoyage intermédiaire est techniquement possible, mais onéreux. Par contre, c'est lors du changement des appareils devenus obsolètes, non étanches, que le service choisit un matériel de plus grande qualité, qui nécessite moins d'entretien.

18.*** Comment le Conseil administratif entend-il lutter contre la dégradation du mobilier urbain?

Réponse:

Le Conseil administratif a constitué une délégation chargée d'étudier les problèmes constitutifs à la sécurité dans les rues et espaces verts, d'une part, et, d'autre part, à la dégradation du mobilier urbain au sens large. (Voir également la question N° 40.)

Tri des déchets

19. Quelle action les services de M. Ferrazino entreprennent-ils contre les diverses salissures urbaines, soit les dépôts sauvages, les déjections canines, les graffiti et autres tags? Y a-t-il une volonté d'initier en Ville de Genève une impulsion au niveau cantonal contre ce fléau?

Réponse:

Un groupe de travail a été formé également au sein du Conseil administratif pour étudier le problème et trouver des solutions. Il serait envisageable d'effectuer par exemple, comme à Bienne, un inventaire des graffiti; mais le coût serait prohibitif et l'utilité relative, dans la mesure où, à la suite de cette opération, il faudrait avoir la garantie de pouvoir intervenir immédiatement.

Par ailleurs, une équipe de nettoyage dite «karcher» a été mise en place. C'est elle qui s'est attelée, notamment, au nettoyage des bâtiments sportifs des Vernets.

Mais tout cela ne suffira pas, puisque désormais l'on constate que les déprédateurs s'attaquent aux surfaces vitrées avec des diamants industriels. Dans l'immédiat, une priorité toute particulière est donnée aux inscriptions injurieuses, notamment dans les espaces scolaires et sportifs.

Alors même que la Voirie débarrasse, sur rendez-vous, les objets encombrants, un camion doit circuler journellement à travers la ville pour purger les lieux névralgiques de leurs entassements hétéroclites. Des mesures de nature dissuasive doivent impérativement être envisagées.

Quant aux déjections canines, la Voirie fait de son mieux et, là aussi, une intervention énergique des agents de sécurité municipaux serait hautement souhaitable.

Commentaires formulés en commission des travaux:

Il serait nécessaire de mettre en place des piquets de nuit assurés par les agents municipaux, dont les horaires de travail devraient être modifiés de façon qu'ils puissent rester en service au-delà de 22 h.

Il serait également judicieux de songer à former, comme à Lausanne par exemple, des brigades chargées du contrôle desdites décharges sauvages. Ces brigades pourraient mêmes être en tenue civile de façon à ne pas éveiller l'attention des éventuels contrevenants.

20. La Ville envisage-t-elle de développer la notion de civisme auprès des citoyens?

Réponse:

La Ville envisage une opération sur ce plan dans le cadre des écoles primaires. Il s'agit de sensibiliser prioritairement les jeunes et les enfants, d'adopter

un comportement «citoyen». De plus, l'on constate également que la modification du comportement que l'on peut induire auprès des enfants influe souvent celui des adultes qui les entourent. Reste à vérifier la pertinence des propos dans les faits.

Une campagne officielle, à caractère didactique, débutera donc dans les écoles de la Ville dans une dizaine de jours.

Commentaires formulés en commission des travaux:
En fait, à ce jour, 25 octobre 2000, rien n'a encore été entrepris.

21. a) Avez-vous toujours la ferme intention de distribuer les poubelles vertes malgré les coûts exorbitants et sous-évalués dont je vous ai fait la preuve?

b) Avez-vous d'autres distributions prévues du même type, mais pour d'autres déchets?

Réponse:
Un crédit de 1 915 000 francs a été voté par votre Conseil au printemps 2000 destiné à la promotion de la récupération des déchets organiques, celui-ci inclut l'achat de 70 000 bidons réservés à cette récupération et le coût de ceux-ci s'élève à 11 francs la pièce, ce qui ne constitue pas une somme exorbitante.

Lesdits bidons sont actuellement distribués, dans le cadre de l'action, à l'ensemble des ménages de la ville.

Il n'est prévu aucune autre distribution de récipient aux ménages de notre commune.

Commentaires formulés en commission des travaux:
Pourquoi ne pas commencer par les conseillers municipaux afin de les inciter à donner l'exemple?

Page 25
2.1 Division de l'aménagement et des constructions

22. § 4 Action chômage et aide à la réinsertion professionnelle par les ateliers de chômeurs, qu'en est-il?

Réponse:
La structure de formation en dessin informatique animée par la Ville de Genève jusqu'à cette année, selon les dispositions légales en vigueur appliquées par l'Office cantonal de l'emploi, permettait de former jusqu'à sept demandeurs d'emploi.

La stratégie mise en œuvre consistait à combler une lacune en matière de formation scolaire et professionnelle pour les métiers de l'architecture. Les per-

sonnes qui ont bénéficié de cette formation sont devenues «opérationnelles», en cas de nouvel emploi, dans tous les bureaux qui utilisent le DAO (dessin assisté par ordinateur) pour l'élaboration des projets de construction, rénovation, concours d'architecture, etc. Le nombre de places dans ce domaine restant néanmoins limité, toutes les personnes ne retrouvent pas un emploi et certaines en sont réduites à accepter du travail qui non seulement ne leur permet pas forcément de mettre en application ce qu'elles ont appris mais, au contraire, provoque la perte d'une grande partie des connaissances acquises, soit par la cessation de leur formation en cours ou le manque de pratique.

Par ailleurs, la reprise de l'activité économique provoque fort heureusement une baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans le domaine de l'architecture en général et, par conséquent, du nombre de personnes restant potentiellement à former.

De plus, ces ateliers et cours collectifs étaient destinés à des personnes au bénéfice des indemnités fédérales et devant suivre à ce titre une formation destinée à favoriser leur réinsertion professionnelle. Or, dans le cadre des restrictions imposées sur le plan fédéral, l'organisation de ces programmes, et de ces mesures en général, est actuellement restreinte par le législateur, ce qui conduit à la fermeture d'un grand nombre de ces structures, qui se reconvertissent en général dans le cadre interne de l'entreprise d'accueil.

C'est ce que va faire la Ville de Genève en 2001, avec la structure qui sera amortie à fin 2000 et que nous nous proposons d'utiliser en mixité pour la formation interne Ville, pour l'exécution de travaux spéciaux du type de ceux nécessaires à la mise en place d'une base de données du patrimoine et, pour une moindre part et au coup par coup, pour la formation et l'emploi occasionnel de quelques demandeurs d'emploi, dans le cadre des mesures fédérales et cantonales ou sur le fonds municipal.

23. § 4 Abandonne-t-on définitivement l'atelier de recensement et de dessin? Ne serait-ce pas l'occasion au contraire de le maintenir et de l'ouvrir à la formation d'apprentis?

Réponse:

En fonction de la diminution importante du nombre de demandeurs d'emploi et du changement de législation sur l'organisation des PETF (programmes d'emploi temporaire fédéraux), il s'est révélé inéluctable de fermer cet atelier.

En effet, le fonctionnement des programmes et le versement d'indemnités aux chômeurs sont supervisés par le SECO (Secrétariat à l'économie), qui a été chargé d'appliquer à la lettre, dès l'année 2000, des dispositions restrictives de la LACI et de l'OACI (loi et ordonnance sur l'assurance chômage et insolvabilité) en matière d'organisation de PETF.

Les nouvelles structures doivent concerner des secteurs de l'économie présentant un déficit de formation et ne sont plus considérés comme de simples ateliers mais comme une démarche contraignant le demandeur d'emploi à améliorer sa formation. La structure d'accueil doit donc présenter une activité impliquant au moins 60% du temps en formation, ce qui n'était pas le cas de notre ancien atelier de dessin traditionnel, sans aucune vocation de formation, mais simplement voué à une occupation temporaire et de réinsertion par le travail.

Les ateliers concernés par cette nouvelle législation ont purement et simplement été fermés par le législateur et non par la Ville, au terme des contrats qui étaient en cours à fin 1999 (fermeture en mai 2000 pour ce qui nous concerne).

La formation d'apprentis dans le cadre de ces structures n'est pas possible pour trois raisons fondamentales:

– cet atelier n'était pas supervisé par un permanent et encore moins par des formateurs;
– cet atelier concernait une activité de dessin traditionnel qui n'est plus d'actualité;
– la formation d'apprentis dans le domaine de l'architecture n'est pas possible à la Ville de Genève, car aucun service ne met en œuvre tous les domaines nécessaires à une formation complète;
– la création d'un service réalisant l'ensemble des prestations d'architecte qui pourrait prendre en charge la formation d'apprentis est contraire à la politique appliquée de collaboration et non de concurrence avec le secteur privé.

Commentaires formulés en commission des travaux:
C'est d'autant plus difficile à réaliser que la volonté n'est vraiment pas là.

24. § 6 Il est fait mention d'une forte augmentation alors que dans le projet de budget apparaît à la ligne correspondante une baisse de 63,1%: qu'en est-il?

Réponse:
Cette rubrique est en rapport direct avec le montage des dossiers dont la planification est de plus en plus difficile, compte tenu des contraintes. La baisse provient de l'adaptation à la réalité.

Page 26
2.1.1 Direction

25. Il manque une tâche importante, à savoir celle du suivi des travaux entrepris par la Ville. Comment le réaliser?

Réponse:

Il existe deux services, le Service d'architecture et le Service des bâtiments, qui veillent aux conditions d'adjudication comme à la réalisation des travaux. Il n'est donc pas exact de dire que cette tâche n'est pas assurée. Quant il y a un conflit, il y a de surcroît une cellule juridique qui est à disposition. Il est même prévu d'associer désormais les organismes de conservation du patrimoine au suivi des dossiers de restauration. C'est une tâche aussi importante que délicate: dans un cas aussi évident que celui des dégâts enregistrés sur le chantier de la salle de Plainpalais, l'entreprise fautive conteste sa responsabilité dont le poids financier devrait s'élever à quelque 50 000 francs.

26. Qu'est-ce que ce droit d'initiative?

Réponse:

Il s'agit d'une modification législative intervenue en 1993 qui confère un droit d'initiative aux communes permettant de proposer l'abrogation, la modification ou la création d'un plan d'affectation du sol. Il a été fort peu utilisé, par la Ville notamment. Or il est légitime que nous usions de ce droit, même s'il faut relever que, au final, c'est soit le Conseil d'Etat qui adopte un plan d'aménagement, soit le Grand Conseil qui vote un plan de zone. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle compétence, mais d'une force de proposition.

2.2 Service administration et opérations foncières

Mission du service

27. § 1 Peut-on avoir la liste des droits de superficie accordés au cours de l'année?
Peut-on avoir également la liste de ceux qui sont envisageables en fonction des terrains à disposition?
Est-il envisagé d'accorder des droits de superficie à la Fondation HLM?

Réponse:

Voir annexe N° 1, liste mise à jour au 29 septembre 2000 des droits de superficie accordés à ce jour ou projetés.

La Ville ne dispose actuellement pas de parcelles à mettre en droit de superficie pour la réalisation de logements; le seul terrain, place Montbrillant, est actuellement en négociation avec la CODHA. Dans la mesure où la Ville dispose de terrains, elle peut proposer un droit de superficie à la Fondation HLM.

Page 27

Structure, personnel et locaux

28. Il est fait état de deux postes sous l'intitulé: «exposition (organisation et surveillance des locaux)»; de quoi s'agit-il?

Réponse:

Une personne est chargée de l'organisation et du montage des expositions (arcade du pont de la Machine et bâtiment d'exposition situé au 12, quai du Rhône) et une personne est chargée du gardiennage et de la surveillance du bâtiment d'exposition sis au 12, quai du Rhône (ancien terrain des SIG à la Jonction).

En lien avec le paragraphe 4, liste des expositions programmées ou réalisées:

2000

– rétrospective sur l'Holocauste, exposition organisée par les cycles d'orientation;
– concours pour l'aménagement de la place de Chateaubriand et de ses abords;
– concours pour l'aménagement de la place Cornavin;
– concours d'idées sur le site du Salève (compétition ouverte aux étudiants, le département a mis à disposition des locaux pour l'Institut d'architecture de l'Université de Genève).

2001

– concours pour le groupe scolaire des Ouches;
– concours pour l'aménagement du parc des Chaumettes;
– projet d'expositions thématiques (rénovations urbaines dans les quartiers de Saint-Gervais et des Grottes, etc.);
– petites expositions thématiques au pont de la Machine.

29. Quelle est la politique du magistrat en matière de temps partiel?

Réponse:

Le Conseil administratif a pour objectif de mettre en place une politique de réduction générale du temps de travail, de façon à multiplier les emplois et diversifier les activités effectives de chacun, hors contexte professionnel. Il s'agit, dans un premier temps, d'informer le personnel des possibilités qui lui sont déjà offertes de réduire son engagement professionnel à moindre coût, dès l'âge de 57 ans.

30.*** Est-ce à dire que le Conseil administratif n'engage plus de fonctionnaires à temps partiel?

Réponse:

Non. Il y a un objectif politique qui est de créer de l'emploi nouveau. Mais il n'y a pas pour autant refus de l'engagement à temps partiel de personnes qui le souhaitent.

Modification budgétaire

31. § 1 Qu'est-il advenu du bus de Mme Burnand surnommé «La Championne»?

Réponse:

Il s'agit de l'Info-Bus géré par le Secrétariat général. Le concept actuel d'information arrêté par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie n'intègre pas l'utilisation de ce bus comme vecteur du message officiel. Il a été judicieusement décidé de préférer une relation plus interactive avec la population. Aussi, le bus, s'il existe encore, et si sa santé mécanique ne suscite aucune inquiétude, n'est utilisé qu'épisodiquement, par le département, pour des informations dans les quartiers.

Page 29

2.4 Service d'aménagement urbain

Mission du service

32. § 1 Où en est-on avec les projets en matière d'écomobilité dans le quartier de la Cluse-Roseraie?

Réponse:

La proposition N° 23 a été acceptée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, il y a maintenant six mois (!), mais, à ce jour, le rapport n'est toujours pas parvenu au Conseil municipal. Cette façon de procéder (plus exactement de ne pas procéder) n'est guère stimulante pour les services, qui voient leurs efforts bien mal récompensés.

Structure, personnel et locaux

33. § 2 Combien y a-t-il de personnes et quel est leur rôle?

Réponse:

– 7 responsables de projets ont pour tâche d'établir les programmes d'étude, de gérer les procédures de présélection ou de concours, de suivre l'établissement des projets et leur réalisation, d'établir les documents de synthèse pour les autorités;
– 2 ingénieurs en transports font de même dans leur domaine. De plus, ils sont experts du département;
– 1 architecte-éclairagiste inventorie, planifie, projette et gère les installations d'éclairage public et d'illumination.

34. Ces contrats temporaires vont-ils être régularisés?

Réponse:
Oui, ceux-ci sont inclus dans le projet de budget 2001.

Modification du budget
31056 - Publications et informations officielles

35. § 1 La progression de la ligne budgétaire correspondante de 5000 francs à 25 000 francs résulte-elle de l'application des accords du GATT, c'est-à-dire de la complexité des ouvertures de marché?
Faut-il dès lors envisager un poste toujours plus important?

Réponse:
En partie, outre la publication de certaines requêtes, il s'agit principalement des appels d'offres liés à l'ouverture des marchés publics et des concours suivant les règles de la SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes).

Non, la part prise par l'aménagement urbain de la cité dans le programme financier quadriennal devant rester constante.

36. § 1 Qu'est-ce qui a provoqué en 1999 une dépense supplémentaire de 20 000 francs au poste 31056, «Publications aménagement urbain», (+ 31826, Maquettes et expositions) et qui justifierait qu'elle se répète?

Réponse:
Il faut séparer ce qui relève des publications officielles, relatives aux procédures légales de mise à l'enquête de projets, de mise au concours et d'ouverture des marchés publics de ce qui relève de l'information publique des citoyens de la ville de Genève. Les premières sont inéluctables, car liées à des procédures légales. Les deuxièmes sont consécutives à la volonté du Conseil administratif et du Conseil municipal de mieux informer les citoyens de la ville de Genève.

En 1999, plusieurs appels de candidatures et informations publiques ont eu lieu: places de Cornavin et de Montbrillant, place des Nations, place des Alpes, quartier de la Cluse-Roseraie, rue de la Rôtisserie, notamment.

Dans le budget 2000, le montant alloué et la dépense supplémentaire découlent de ces deux activités. C'est pourquoi, dans le projet de budget 2001, ces dépenses ont été séparées ainsi:

310.56 Publications et informations officielles: le budget est porté à 25 000 francs, correspondant à la dépense de 1999, cela en prévision des propositions du Conseil administratif de crédits d'études pendantes devant le Conseil municipal;

318.26 Maquettes, expositions, plans: nouvelle rubrique plus adaptée à la nature des prestations, qui permet de financer les supports d'information publique et de concertation.

Cette répartition correspond également à des échanges de vues en cours avec le Contrôle financier.

Page 30
314.05 Contrats

37. Y a-t-il une politique générale au sujet de la pose des panneaux officiels d'information?
Pourquoi privilégier l'anglais plutôt que l'italien, qui est une langue nationale?

Réponse:
Les panneaux officiels dont il est question ici concernent les publications d'actes officiels de la Ville de Genève et du Département militaire. Ceux-ci sont en langue française (français et allemand pour le Département militaire).

Commentaires formulés en commission des travaux:
Aucune réponse réelle n'est apportée à cette question précise.

38. Qu'entendez-vous par «panneaux officiels»?
Qui est responsable (quel service) de la signalisation (informations), par exemple pour situer l'arcade Ville de Genève du pont de la Machine?

Réponse:
Les panneaux officiels sont les supports destinés à l'affichage des actes officiels de la Ville de Genève et des communications du Département militaire.

Le Service des agents de ville et du domaine public est responsable de la gestion de l'ensemble des supports d'information ou publicitaires en ville de Genève.

Pour la signalisation piétonne de l'ensemble des lieux culturels, sociaux, sportifs de la Ville de Genève – dont l'arcade municipale du pont de la Machine – le Conseil administratif avait présenté une demande de crédit qui avait été refusée lors de l'entrée en matière par le Conseil municipal.

Commentaires formulés en commission des travaux:
Ce refus est dû au fait qu'il s'agissait de «totems» particulièrement inesthétiques. C'était une question de forme et non de fond. De plus, il est bon de rappeler qu'il y a actuellement une motion pendante auprès du Conseil administratif sur ce même sujet. La commission des travaux engage donc fermement ledit Conseil administratif d'y répondre diligemment afin qu'une proposition de mise en place d'une signalisation urbaine efficace et de bon goût soit soumise au législatif avant le printemps prochain.

39. Le texte soumis à la commission révèle à sa lecture un paradoxe: on crée des équipements pour le SEVE, mais ce dernier tout comme le Service d'entretien du domaine public restent «insuffisamment dotés». Quel est le sens exact de ces propos?

Réponse:
Ces services n'ont actuellement pas les moyens techniques adéquats pour entretenir des sols graveleux et la Délégation aux éléments urbains doit définir le service de référence et les moyens utilisés pour cela. Dans l'intervalle, le service mandate des entreprises privées qui donnent toute satisfaction.

40.*** Qu'est-ce que cette «Délégation aux aménagements urbains»?

Réponse:
C'est la même délégation que celle citée à la question N° 18***.

Commentaires formulés en commission des travaux:
Certes non.

41. Pourquoi des mandats sont-ils confiés à de petites entreprises plutôt qu'aux services de la Ville?
Comment se fait-il qu'ils ne fassent pas l'objet de propositions présentées devant le Conseil municipal?

Réponse:
Voir réponse à la question N° 39.

De plus, il s'agit d'entretien courant, qui relève du budget et non de réalisations, lesquelles appellent des crédits d'investissement.

42. Peut-on savoir sous l'égide de quel service les dispositions stigmatisées dans la question précédente sont prises?

Réponse:
Du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, vu les options prises et les demandes d'utiliser des sols graveleux dans les parcs et cheminements publics de la Ville de Genève.

43.*** Pourquoi assiste-t-on à un éclatement toujours plus important des services qui assurent les divers entretiens, même sous-traités?
Le service d'étude de la Voirie et celui de l'Aménagement urbain ne font-ils ainsi pas le même travail?

Réponse:
En sens inverse, un regroupement généralisé ne serait pas idéal, si l'on veut garantir un maximum d'efficacité. Le Service d'aménagement urbain ficelle les

dossiers (circulation, zones piétonnes, pistes cyclables, etc.), puis les adresse aux services de la Voirie où les constructeurs desdits services sont chargés de la réalisation. Pour aller au plus vite, lors de chaque opération, on engage le plus rapidement possible les services concernés pour que les ingénieurs, architectes et urbanismes puissent collaborer au mieux.

La comparaison avec le Service d'architecture où il y a recouvrement n'est pas pertinente. Il s'agit ici de gens ayant une profession très différente. A ce jeu-là, on pourrait regrouper tous les services en un seul.

Il faut simplement viser, au-delà du nom des services, à une meilleure collaboration entre les intervenants. Ils s'y appliquent avec bonheur.

44.*** Quel coût représente l'engagement d'employés de l'Orangerie?

Réponse:
La Ville travaille avec l'Orangerie comme avec n'importe quelle autre entreprise, sous la forme de contrats négociés annuellement.

45. Il est vrai que les entreprises sociales du type de l'Orangerie coûtent moins cher, mais il s'agit d'une exploitation réelle d'employés sous-payés. Comment le dicastère peut-il défendre pareille politique?

Réponse:
Tout au plus peut-on dire que les entreprises concilient une offre de travail efficace et rationnelle avec l'appui à des personnes en difficulté, ce qui est loin d'être condamnable.

Il n'appartient pas à la Ville de Genève de juger les entreprises, pour autant qu'elles satisfont aux règles de gestion usuelle du personnel.

46. Quand alignera-t-on le salaire des employés susdits (question N° 44) au salaire correspondant de leurs collègues fonctionnarisés?

Réponse:
Il ne s'agit pas d'employés de la Ville de Genève mais d'entreprises privées.

47. Qu'en est-il de ces mêmes employés quand ils effectuent des offres fermes dans les services de la Ville?

Réponse:
La gestion des offres d'emploi et des dossiers de candidatures relève du Service des ressources humaines.

48. Comment l'augmentation du poste 200 concernant le SEVE se justifie-t-elle, alors que ce service restera sous-équipé?
Ne pourrait-on pas faire les choses une bonne fois pour toutes?

Réponse:
Voir réponse à la question N° 33.

318.26. Maquettes, expositions, plans

49. § 2 Pourquoi «le plus souvent» et pas toujours?

Réponse:
«Le plus souvent», car des projets modestes, n'ayant aucun impact sur un environnement sensible, habité ou occupé par des activités, sont établis également par le service.

50. § 2 Qui effectue les sondages?
Comment sont-ils orientés?

Réponse:
Dans le cadre des démarches de concertation menées pour des projets d'aménagement urbain, les sondages indiqués sont menés par des spécialistes ingénieurs en transports, en sciences de l'environnement, des géographes, sociologues et ne peuvent être orientés. Dans le cadre de leur formation, ces spécialistes acquièrent des méthodes d'approche, de sondage, de questionnement, qui comprennent la prise de distance, l'analyse nécessaire à une objectivation des résultats et des commentaires.

51. § 3 Pourquoi avoir oublié la pose de gabarits?

Réponse:
Les gabarits sont opportuns pour des constructions, des volumes, alors que l'aménagement urbain traite le plus souvent de surfaces.

En revanche, la notion d'essai des mesures est pratiquée.

Page 31
318.18 Expertises effectuées par des tiers

52. Les expertises sont effectuées par des tiers. Qui sont ces tiers?

Réponse:
Il s'agit d'agences spécialisées dans les mesures ou les analyses environnementales: analyses de vitesses, de charges de trafic, experts en impact sur l'environnement (air, bruit, pollution des eaux, notamment).

Ces analyses sont demandées dans le cadre des procédures de réglementation locales de trafic et d'autorisation de construire, par les Départements de justice, police et des transports, d'aménagement, d'équipement et du logement, notam-

ment, lors de l'établissement de projets de «zones 30 km/h» et pour des projets qui peuvent avoir un impact sur l'environnement: plaine de Plainpalais, passerelle sous le pont du Mont-Blanc, pont de la Machine, par exemple.

53. Vous parlez d'accroissement de projets en matière d'aménagement urbain: combien y avait-il de projets en 1998, en 1999 et 2000, et combien en aurez-vous en 2001?

Réponse:

L'ensemble des projets d'aménagement urbain est inscrit au programme financier quadriennal et fait l'objet de demandes de crédits d'étude.

L'engagement de nombre de projets avait été différé au vu des restrictions financières du Conseil administratif et de ses obligations. Durant ces dernières années, au vu de la longue gestation des plans établis sur le domaine public, une trentaine de projets étaient en cours dans le cadre des crédits d'investissement. En 2000, plusieurs projets se sont ajoutés.

En 2001, le nombre de projets à établir dépendra des décisions du Conseil municipal relatives à la proposition N° 49, qui comprend 12 projets, ainsi qu'aux demandes de crédits de préétude et d'étude d'objets inscrits dans le 19e programme d'investissements quadriennal.

318.61 Organisation d'événements

54. Comment justifie-t-on la différence de crédit de 160 000 francs entre 1999 et 2000, en termes de réalisation?
Qu'y avait-il de plus cette année lors de cette fameuse journée?

Réponse:

Les différences ont porté sur l'information du public tout au long de l'année et les démonstrations de moyens de locomotion alternatifs.

L'amélioration de l'information répond à une critique justifiée émise après le 22 septembre 1999. L'ensemble de la presse romande s'est plu à constater, cette année, que l'information avait été correctement dispensée à Genève.

55. Après l'échec renouvelé de la journée «En ville, sans ma voiture», cette orchestration montée de toutes pièces, qui a mobilisé toutes les forces des différents groupes politiques avec pour consigne de faire leurs courses ce jour-là afin que les commerçants pensent que ce n'est pas si mal, et diviser ainsi les composantes de l'opposition, avez-vous véritablement l'intention de poursuivre cette mascarade?
Ne pensez-vous pas que les plus défavorisés ne doivent pas être très fiers de voir l'argent du contribuable ainsi gaspillé?
N'avez-vous pas d'autres priorités?

Réponse:

Tout d'abord, sur le plan de la technique financière, l'organisation d'une manifestation régulière doit être inscrite dans le budget et non faire l'objet d'une demande de crédit extraordinaire. Cette situation nouvelle découle du fait que l'Union européenne a décidé de faire de ce 22 septembre une journée annuelle de réflexion à propos des modes de déplacement, reprenant cette idée de la France et réunissant autour d'elle, actuellement, quelque 800 villes.

Genève veut montrer que cet objectif dépasse son territoire et atteint la région, que nombre d'alternatives existent pour assurer la mobilité de chacun, mais sans sa voiture, que l'apprentissage se fera progressivement, par la conscientisation de chacun.

Il est à noter que ce programme est une partie de l'Agenda 21 municipal.

Quel échec? S'il s'agit des résultats objectifs, il ne s'agit pas d'un échec, puisque, cette année, le trafic automobile a fortement diminué et que l'utilisation des transports publics a doublé par rapport à l'expérience de 1999. S'il s'agit de la prise de conscience, l'investissement des médias et les démonstrations de modes de transports alternatifs prouvent que l'on parle aujourd'hui plus de nos comportements en matière de déplacements qu'hier.

Enfin, au vu des investissements que la Ville de Genève devra sans doute consentir pour pallier la pollution de l'air et du bruit, suivant les ordonnances fédérales, il vaut certainement la peine d'investir dans une campagne annuelle qui vise, avec nombre d'autres partenaires, à réfléchir, sensibiliser, se concerter à propos des comportements de chacun en matière de mobilité. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

Page 32
Cellule Eclairage public
314.15 Eclairage public (entretien, maintenance)

56. En ce qui concerne les appareils plus performants dont vous parlez, y en a-t-il déjà en fonction? Si oui, où?

Réponse:

Dans les nouvelles générations de lampes économiques, la plus performante est sans conteste la lampe à induction. Celle-ci a permis de remplacer les lampes à incandescence de 500 watts par des sources de 85 watts, ainsi que les lampes de 125 watts par des lampes à induction de 55 watts.

De telles lampes sont installées dans les candélabres de style de la rade et dans les nouveaux luminaires du plateau des Tranchées.

2.5 Service d'architecture

Mission du service

57. Ne serait-il pas judicieux de fusionner les Services d'architecture et des bâtiments, qui font sensiblement le même travail?

Réponse:

Une étude est en cours, mais cette restructuration délicate ne pourra voir le jour qu'au terme de départs à la retraite naturelle et d'une organisation précise du nouveau service.

58. Est-il vrai qu'il y a désormais un fléchissement en matière de besoins scolaires?
Quels sont les projets qui restent à l'étude?

Réponse:

Actuellement, l'école des Ouches est programmée. La Délégation à l'aménagement et à l'environnement du Conseil administratif, pour les prévisions scolaires, se réunira le 24 octobre prochain. Le Conseil municipal recevra les renseignements comme chaque année, par la mise à jour du document sur les prévisions scolaires.

59. Votre politique en matière d'aménagement, et plus particulièrement en matière de densification, ainsi que la reprise économique, aura-t-elle une influence sur les prévisions faites en équipements scolaires?

Réponse:

Généralement, oui: moins d'équipements liés aux constructions nouvelles, mais réserves nécessaires dans les quartiers déjà urbanisés pour faire face à des éventuelles augmentations de la population.

Structure, personnel et locaux

60. 14 personnes pour 14 postes et demi: est-ce à dire qu'il y a suremploi dans ce service?

Réponse:

Non, cela signifie qu'un poste était disponible au moment de l'élaboration du budget.

Page 33

Modification budgétaire

61.*** Ne pourrait-on pas anticiper la majoration de la ligne budgétaire de l'ordre de 4 millions de francs, selon une clé de répartition faite sur la base des priorités formulées par les magistrats?

Le solde serait alors réservé aux imprévus. L'estimation ainsi faite devrait suffire à répondre à l'entretien du patrimoine administratif.

Réponse:

L'opération est difficile pour des bâtiments administratifs. En effet, on sait ce que chaque bâtiment dépense, mais il est difficile de planifier les frais d'entretien. La chose est bien plus aisée pour des immeubles locatifs.

Commentaires formulés en commission des travaux:

La réponse manque un peu de consistance: il est possible de provisionner comptablement et le Conseil administratif devrait faire plus en ce sens.

62. a) Ne vaudrait-il pas mieux disposer de comptes par immeubles comme dans toutes les régies dignes de ce nom plutôt que de pratiquer avec un système de dotations à partir d'un compte global?

Réponse:

Il s'agit tout d'abord, en général, de terrains devant changer d'affectation à terme, donc de situations provisoires ou de pavillons scolaires.

Pour le reste, on ne peut créer de fonds, en tant que collectivité publique, selon la loi sur l'administration des communes (LAC). En revanche, on sait estimer le coût de l'entretien des immeubles propriété de la Ville.

Le montant de l'entretien des bâtiments locatifs est un pourcentage de la valeur d'assurance.

Commentaires formulés en commission des travaux:

La réponse donnée est insatisfaisante.

b) Cette part est-elle sous-évaluée?

Réponse:

Il y a une volonté du Conseil municipal de diminuer cette somme.

63. Combien d'objets la rubrique 31400 concerne-t-elle?
Quel montant est de la compétence du magistrat?

Réponse:

Cette rubrique sert à répondre aux besoins urgents en cours d'exercice. Par définition, ils ne sont pas connus à l'avance, sinon ils feraient l'objet d'une demande de crédit particulière ou seraient joints à une demande de crédit prévoyant une série de travaux.

Au cours des années passées, cette rubrique a servi, notamment, à couvrir les frais suivants:

– travaux d'installation d'un W.-C. public automatique, accessible aux personnes handicapées, au Jardin anglais, en remplacement des locaux sanitaires fermés par les travaux d'agrandissement et de conservation de La Potinière, à l'exclusion de la location de l'installation, qui est prise sur le budget de la Voirie;
– travaux de façon d'entailles dans le parvis de la Maison des arts du Grütli, à la demande du département des affaires culturelles, sollicité par les usagers de la maison (théâtre, cinéma, etc.), gênés par le bruit provoqué par les utilisateurs de planches à roulettes;
– pose d'une main courante et d'une barrière à la maison Villars (avenue Edmond-Vaucher 50), à la suite de l'exigence du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), après le bouclement du compte d'investissement (3 décembre 1998).

La compétence pour l'usage de cette rubrique est la même que pour toutes les dépenses du Service d'architecture:

Chef de service	jusqu'à	20 000 francs
Directeur	jusqu'à	50 000 francs
Magistrat	au-delà de	50 000 francs

64. Comment le travail s'effectue-t-il entre les différents services concernés? La méthode est-elle efficace?

Réponse:
Oui, toujours en concertation avec les services concernés.

Commentaires formulés en commission des travaux:
Personne n'aurait imaginé qu'il en fût autrement.

2.6 Service des bâtiments

Mission du service

65. Quels sont les critères de répartitions par départements (et de quels montants) pour assurer un entretien régulier du patrimoine administratif?

Réponse:
Le critère de répartition est fait en fonction de l'importance du patrimoine à entretenir pour chacun des départements.

Modification budgétaire

66. Pourquoi une augmentation de 50 000 francs?

Réponse:
Pour faire face à l'entretien du mobilier des salles de conférence ou de spectacles. (Voir réponse N° 43.)

67. Si le nombre des bureaux augmentent et que les services s'étendent, ne serait-il pas judicieux d'envisager un déménagement global des services municipaux et un regroupement hors Vieille-Ville?

Réponse:

Il s'agit en général de décentralisation dans les quartiers, qu'un regroupement de l'administration ne supprimerait pas. Pour le surplus, les problèmes liés à un tel regroupement ont été évoqués lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre.

68. En quelle année, le mobilier du bureau dont vous disposez a-t-il été acquis? Pourquoi ces crédits ne figurent-ils pas dans les investissements? Rubrique 2106. Qu'est-ce qui explique une telle augmentation en matière d'entretien du mobilier?

Réponse:

Le mobilier du bureau de M^me^ J. Burnand a été acquis en 1987.

La position 311, «Acquisition de mobilier», permet d'agencer les bureaux de magistrats ou de cadres supérieurs, ou de compléter et renouveler le mobilier de salles de commissions qu'il faut équiper rapidement.

Il s'agit d'adaptation et de renouvellement de mobilier et non d'entretien, sous cette rubrique 311.

Page 34

Structure, personnel et locaux

69. Que font les trois personnes du recensement du patrimoine immobilier?

Réponse:

Elles sont chargées de l'analyse des bâtiments selon la méthode MER (méthode d'évaluation rapide), de la tenue à jour des estimations et priorités selon la méthode Schröder, ainsi que de la mise en application de nouvelles méthodes.

2.7 Service de l'énergie

Mission du service

70. Où en est-on en ce qui concerne la mise en conformité des bâtiments Ville de Genève?

Réponse:

La question mériterait d'être reformulée. De quelle mise en conformité s'agit-il?

Si la question concerne l'OPAir, elle est appliquée dans le cadre de la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée et son règlement d'application.

La situation actuelle peut être présentée de la manière suivante:

– la Ville dispose de 251 chaudières d'une puissance égale ou supérieure à 70 kW;
– parmi elles, 50 (soit 20%) sont conformes aux dispositions de l'OPAir concernant les valeurs limites d'émissions polluantes;
– pour les autres, seules 16 d'entre elles font pour l'instant l'objet d'un ordre d'assainissement, dont le délai peut aller jusqu'à dix ans.

Pour des raisons évidentes de répartition des coûts et des travaux à entreprendre, la loi permet aux propriétaires immobiliers de réaliser la mise en conformité des installations en tenant compte de la durée de vie des équipements et de leur fiabilité.

La maîtrise de ces paramètres nous permet de disposer d'une stratégie de mise en conformité prévisible et contrôlable sur la durée, avec un taux de renouvellement compris entre 3 et 4%. Il représente une dépense annuelle – à puissance égale et à valeur actuelle – de l'ordre de 1,2 million de francs, proposé au Conseil municipal sous forme de crédits d'investissements.

Commentaires formulés en commission des travaux:

La Ville de Genève, si l'on calcule bien, sera en conformité avec l'OPAir en 2020. Y a-t-il urgence ou non? La commission des travaux veut un calendrier plus rapide permettant un assainissement accéléré.

2.8 Voirie
Pages 35 et 36

71. La ville de Genève est de plus en plus sale! Depuis de nombreuses années, une majorité des membres de notre commission se plaignent de cet état de fait. Qu'avez-vous fait de plus que l'an dernier?
Envisagez-vous de faire vider plusieurs fois les poubelles qui débordent de partout et spécialement le samedi?
Avez-vous pris des dispositions à l'encontre des auteurs de dépôts d'objets encombrants et sauvages?
Si tel n'est pas le cas, qu'allez-vous faire?

Ces questions ont été traitées par M. le conseiller administratif Ferrazino lors de la séance de la commission des travaux du 27 septembre 2000.

72.*** A-t-on réalisé des scénarios pour savoir combien coûterait un supplément de nettoiement de la ville, notamment selon une conduite par objectifs?

Réponse:

Il faut tout d'abord déterminer ce que l'on entend par propreté. Il y a une propreté hygiénique, qui est assurée par la municipalité, et une propreté visuelle qui ne l'est pas à toutes les heures du jour et de la nuit. La Voirie assure les exigences en matière d'hygiène quotidiennement. Quant à la propreté des sols, elle est toujours changeante, puisque tributaire des usagers. Le Conseil administratif a étudié la possibilité de confier à des entreprises privées le nettoiement des secteurs centraux de la ville (Rues-Basses, Vieille-Ville et Saint-Gervais, *grosso modo*) entre 20 h et 24 h chaque soir, parce que la Voirie elle-même n'a pas le personnel suffisant pour assumer cette tâche supplémentaire. Le coût serait de l'ordre de 400 000 à 500 000 francs par année.

73.*** Il y a visiblement un problème de coordination entre les entreprises qui mettent en place les tubes destinés à recevoir les fibres optiques: les fouilles sont régulièrement rouvertes à diverses reprises. Comment le suivi de ces travaux est-il assuré?
Qui paie les travaux supplémentaires?

Réponse:

La Voirie assure le contrôle de l'ensemble des chantiers, mais c'est le Service du domaine public qui délivre les autorisations. C'est donc à lui de recenser les différentes demandes et de les coordonner et non au Conseil administratif. Ce dernier se borne à ne pas exiger une fermeture définitive des fouilles si de nouveaux travaux sont annoncés. Tous les efforts sont fournis pour simplifier cette opération d'envergure.

Enfin, il est bon de signaler que ce sont toujours aux commettants que reviennent les charges financières occasionnées.

74.*** Où en est-on dans la mise en place du système séparatif pour les égouts de la Ville?
Combien de temps encore pour réaliser ce projet?
Quel sera le coût global de l'opération?

Voir question N° 125.

75*** Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage, est-ce que la mise en place de boutons-pressions visant à la rationalisation de l'eau, notamment dans les installations sportives, est bien perçue des usagers?

Réponse:

Oui, tout à fait, avec la collaboration du Service des sports.

Mouvement d'humeur du rapporteur:
Tant qu'à faire, et pour éviter tout gaspillage excessif, ne serait-il pas judicieux de renoncer à certaines questions?

76. Où en est-on à propos de la motion «Molok»?

Réponse:
La réponse à la motion «Molok» (intitulée «Pour éviter une taxe des levées d'ordures à Genève») a été traitée par le Conseil administratif en date du 14 avril 1999.

Trois sites seront prochainement testés pour mesurer les réactions de la population.

77. Quel est le taux d'occupation du matériel de fêtes?
Avons-nous du matériel qui n'est jamais ou plus utilisé?

Réponse:
Le matériel de fêtes est très demandé en été, soit de mai à octobre.

Les grandes manifestations telles que les promotions, les fêtes de Genève, etc., nous obligent à sortir la quasi-totalité de nos éléments. Les stocks actuels sont constitués afin de répondre aux demandes que nous enregistrons.

En hiver, les prestations du matériel de fêtes diminuent d'environ 30 à 50%.

Nous profitons de cette trêve pour entretenir et maintenir notre matériel.

Nous ne possédons pas ou peu de matériel non utilisé, car nous l'exploitons «jusqu'à la corde». Il est ensuite débarrassé puis remplacé. Subsistent quelques éléments sur lesquels nous pouvons récupérer des pièces pour rafistoler et entretenir d'autre matériel.

78. Quelles mesures sont envisagées pour régler enfin le problème posé par les débarras sauvages?

Réponse:
Actuellement, trois équipes effectuent le travail de collecte des débarras volumineux. Deux équipages pratiquent l'enlèvement des débarras volumineux «réguliers» et un équipage est chargé de la collecte des débarras dits «sauvages».

En 1990, seul un équipage effectuait ce travail; l'accroissement de cette fraction de déchets est donc très significative.

A l'avenir, il est envisagé une meilleure coordination entre la Voirie et les agents de ville et probablement, si l'accroissement du tonnage de ces déchets persiste, la constitution d'un nouvel équipage et l'achat d'un véhicule supplémentaire.

Commentaires formulés en commission des travaux:
Une planification efficace serait souhaitable.

79. Peut-on avoir un descriptif des tâches assurées par les quelque 400 collaborateurs des Services de la voirie?

Réponse:
Le total des postes au budget de la Division de la voirie est de 448,5 postes répartis de la manière suivante:

	Postes
Direction de la voirie	10,0
Service logistique et technique	66,5
Service études et constructions	15,0
Service entretien du domaine public	72,0
Service levée des résidus ménagers et nettoiement du domaine public	285,0
Total	448,5

Récapitulation des tâches par service

23 Direction de la voirie
Bureau du personnel
Comptabilité
Correspondants informatiques

2302 Service logistique et technique
Atelier mécanique et garage/lavage
Ateliers généraux
Magasins généraux
Groupe d'interventions
Manifestations et matériel de fêtes
Réception/central téléphonique/coursier
Cafétéria

2303 Service études et constructions
Ingénieurs
Techniciens
Dessinateurs

2304 Service entretien du domaine public
Direction et secrétariat
Section génie civil
Section travaux, assainissements des eaux et monuments

2305 Service levée des résidus ménagers et nettoiement du domaine public
Direction et secrétariat
Section levée des résidus ménagers et transports
Section nettoiement du domaine public

80. Où sont passées les personnes qui devaient prospecter pour le compostage?

Réponse:

En 1990, un crédit de 550 000 francs était voté par le Conseil municipal pour entreprendre une action d'information et de sensibilisation des habitants de notre ville concernant la collecte sélective des déchets organiques.

Deux personnes à mi-temps, en mission temporaire, ont effectué un travail de démarchage auprès des ménages jusqu'en décembre 1998 et une troisième personne jusqu'à ce jour.

Dans le cadre du nouveau crédit de 1 915 000 francs voté par le Conseil municipal en mai 2000 pour une action de plus grande envergure, 10 équipes de 2 étudiants ou chômeurs en premier emploi sont engagées sur le terrain pour démarcher auprès des ménages.

81. Peut-on avoir une information sur les horaires de travail des employés de la Voirie?

Réponse:

L'horaire officiel de la Division de la voirie pour les tâches d'exécution débute à 6 h 30 pour se terminer à 11 h 30 le matin, puis de 13 h à 16 h l'après-midi.

Une permanence téléphonique est assurée de 6 h à 12 h et de 13 h à 17 h, sauf le vendredi où nos bureaux ferment à 16 h.

Certains ouvriers du nettoiement débutent leur activité dès 4 h du matin et travaillent également le samedi et le dimanche, d'après une grille horaire définie.

Selon des cas très particuliers et pour des tâches spécifiques, des collaborateurs peuvent être amenés à travailler en horaire décalé la nuit, voire le week-end.

82. A-t-on engagé du personnel nouveau pour le nettoiement?

L'effectif de la section du nettoiement du domaine public est stable depuis plus de dix ans. Par diverses restructurations internes, nous n'avons pas fait appel à du personnel supplémentaire.

83. Par souci d'assurer une meilleure propreté de la cité, va-t-on augmenter le nombre de poubelles?

Réponse:

Au 31 décembre 1999, l'inventaire des corbeilles à déchets recensait 2304 unités installées sur le territoire communal.

Lorsque des besoins de ce type de récipient sont signalés par le public ou divers demandeurs, la Division de la voirie effectue une étude concernant la faisa-

bilité d'une implantation. Dans le cas où toutes les conditions sont réunies, elle procède à l'installation du ou des récipients.

Lors de la création de nouvelles lignes de bus ou de tram, nous installons, aux arrêts, de nouvelles corbeilles.

84. Qu'en est-il des caninettes?
Quel service est mandaté pour les poser?

Réponse:
La Division de la voirie compte installer, d'ici le mois de février 2001, 140 caninettes supplémentaires sur les voiries du domaine public.

Ainsi, la population de notre ville disposera d'un total de 200 unités.

En ce qui concerne les espaces verts, c'est le SEVE qui effectue l'implantation des caninettes et qui en assure la logistique.

85. Quelle coordination y a-t-il entre les services de la Voirie et la police municipale?

Réponse:
La Division de la voirie informe le Service des agents de ville lorsqu'il y a des litiges sur les voiries du domaine public.

A l'avenir, une coordination efficace entre lesdits services est envisagée et devrait être organisée.

Questions portant sur le projet de budget 2001 – pages 29 à 37

Page 29

86. Pourquoi ce transfert de 12 millions de francs de revenus (entretien du domaine public, moyens de communication) vers le Conseil administratif?

Réponse:
Compte de compensation entre l'Etat et la Ville et non un compte de gestion Voirie.

N° de compte (recettes) 45106.230402: – 12 000 000 de francs, participation à l'entretien de routes Ville de Genève

N° de compte (dépenses) 35101.400700: 12 000 000 de francs, participation activités police cantonale.

Ces participations ne concernent pas l'activité de notre division et ont été transférées sur les mêmes rubriques de la cellule 800100 (Secrétariat du Conseil administratif) pour respectivement 12 400 000 francs et 12 000 000 de francs.

Ces changements ont été soumis au Conseil administratif avec la première version du projet de budget 2001, lors de la séance du 13 juin.

87. 2001 317 - explication 172 – Combien de personnes sont concernées?

Réponse:
44 personnes ont participé à la journée d'étude, y compris l'animateur du séminaire.

88. 2001 318 – explication 173 – S'agit-il d'un même montant?

Réponse:
Non, le poste «Honoraires et prestations de service» comprend, d'une part, des prestations de création de supports d'information et, d'autre part, des honoraires d'avocats ou d'architectes relatifs à des études foncières.

89. 2001 391 – explication 174 – A qui?

Réponse:
Ce local dépôt est mis à la disposition du Fonds municipal d'art contemporain par la GIM.

90. 2001 469 – explication? – Pourquoi ce montant a-t-il disparu?

Réponse:
Le budget à 5 positions précise qu'il s'agit d'un legs.

91. 2101 310 – explication 175 – Cela signifie-t-il l'achat d'une photocopieuse couleur?

Réponse:
Il s'agit d'un contrat de location d'une photocopieuse couleur.

92. 2101 318 – explication 176 – Cela signifie-t-il qu'il y a moins d'études spécifiques ou qu'elles sont assurées par vos services?

Réponse:
C'est une répartition différente du travail; certaines études sont réalisées par les services.

Page 30

93. 2101 391 – explication 177 – A qui la gratuité?

Réponse:
Local mis à la disposition de la Division de l'aménagement et des constructions par la GIM.

94. 2101 3431 – explication 178 – Pourquoi? Est-ce en référence aux comptes 1999?

Réponse:
Il s'agit d'une appréciation de la situation; compte tenu de la reprise économique, moins d'entreprises soumissionnent.

95. 2102 391 – explication 181 – Ce transfert constitue-t-il une différence par rapport à l'an dernier?

Réponse:
Non, il s'agit d'un transfert de deux comptes (Fonds municipal de la photographie / montage d'expositions).

96. 2102 391 – explication 182 – Qui bénéficie de la gratuité des locaux?

Réponse:
Dépôt mis à la disposition de la documentation photographique (stockage de matériel photographique), par la GIM.

97. 2102 439 – explication 184 – A qui vend-on des photographies et qui est le photographe?

Réponse:
A des privés (éditeurs, historiens, enseignants, etc.) et à des collectivités qui viennent consulter la documentation photographique et demandent des tirages photographiques de qualité professionnelle. Le photographe est M. Alain Grandchamp, collaborateur du service, ou sur mandats des photographes privés.

98. 2103 331 – explication? – Pourquoi cet écart de 29 000 francs?

Réponse:
Il s'agit de l'amortissement du crédit pour le plan piétons voté par le Conseil municipal le 18 mai 1999.

Page 31

99. 2103 391 – explication186 – Qui bénéficie de la gratuité?

Réponse:
Le local sis au quai du Seujet 36 a été mis gratuitement à la disposition du Service d'urbanisme par la GIM, pour le stockage des maquettes et différents matériels d'exposition, documents, etc.

100. 210400.310 – explication 187 – Monsieur le président, quelle campagne électorale préparez-vous?

L'an dernier, les postes 310 et 318 concernant la publicité avaient déjà pris l'ascenseur en subissant une augmentation de 18%. Aujourd'hui, + 23%. Jusqu'où irez-vous ?

Réponse:

Le poste 310 concerne les publications et informations officielles qui sont rendues nécessaires par les procédures d'ouverture de concours d'architecture ou de mise à l'enquête publique des projets et par les nouvelles procédures d'ouverture des marchés publics.

Le poste 318 concerne la mise au point des campagnes et des supports d'information publique, souvent demandées par le Conseil municipal ou le Conseil administratif et rendues nécessaires par les demandes de la population de mieux comprendre nos projets.

101. 210400.314 – De quoi s'agit-il?

Réponse:

Voir pages 30 et 86, explication 188, du rapport à l'appui du projet de budget.

102. 210400.314 – explication 188 – Votre politique en matière d'aménagement de zones piétonnes au centre-ville, dite «d'amélioration de la qualité de vie» (pour une partie des citoyens), a un coût en matière de travaux, certes, mais aussi en matière de logistique par l'engagement de personnel. Combien de temps cela va-t-il durer?
Ces aménagements provoquent aussi une augmentation des coûts en entretien. A combien se montent-ils?

Réponse:

Concernant le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, son organisation a été définie en 1989, lors de sa création, et en 1994, lors d'une évaluation de ses activités. L'effectif de collaborateurs nécessaire a alors été défini. Les trois postes supplémentaires de collaboratrice administrative et de responsables de projets permettront la mise à niveau de ce service, tel que prévu en 1994. Depuis cette date, aucun événement nouveau n'a entraîné une modification de son organisation.

Les projets en cours, ainsi que ceux inscrits au 19e programme d'investissements quadriennal, étaient planifiés de longue date, mais avaient dû être différés en raison des restrictions financières.

Ces aménagements se trouvent sur le domaine public déjà existant de la Ville de Genève et doivent respecter les normes et les usages de construction, de nettoiement et d'entretien des voiries. Leur nettoiement et leur entretien n'occasionneront, dès lors, aucune augmentation des charges budgétaires.

103. 210400.317 – explication 189 – Combien de personnes concernées (3 postes)? Combien de cours et de séminaires?

Réponse:
Concerne 3 postes supplémentaires:

– augmentation de la rubrique indemnité de fonction (5280 francs)
– frais de déplacements, représentation (1000 francs)

104. 210400.318 – N'y a-t-il pas double emploi avec le travail effectué avec l'OTC?

Réponse:
Non; voir les explications aux pages 30 et 31 du rapport à l'appui du projet de budget.

105. 210400.318 – Sur quoi portent ces intérêts? Que représentent-ils?

Réponse:
Voir tableau en annexe N° 2.

106. 210400.318 – explication 190 – Pouvez-vous nous donner les coûts des expertises en matière de transport et de circulation, séparément, de la journée «En ville, sans ma voiture!»?

Réponse:
L'ensemble de la rubrique concerne des expertises pour les études, les schémas et les projets d'aménagement urbain.

Pour la journée «En ville, sans ma voiture!», le Service cantonal d'écotoxicologie, l'Office des transports et de la circulation, la Fondation des parkings et les Transports publics genevois effectuent des comptages et des analyses dans le cadre de leur activité quotidienne.

L'analyse par questionnaires fermés et ouverts de la Ville de Genève est incluse dans les prestations de la géographe analyste chargée de la gestion de l'ensemble de la manifestation.

107. 210400.331 – explication? – Pourquoi cette différence?

Réponse:
Il s'agit des amortissements sur investissements, page 107 du projet de budget.

108. 210450 – Ne surévaluons-nous pas le coût des illuminations?
Ne s'agit-il pas d'une action volontaire qui permet ensuite d'afficher à moindre peine des économies fictives?

Réponse:
Non. La Ville de Genève gère de manière attentive et au plus près des besoins son éclairage public. Cela dit, une politique énergétique est aussi mise en place pour rechercher des économies.

Page 32

109. 2105.438 – La baisse de 138 607 francs résulte-t-elle d'un coulissement budgétaire? Si oui, duquel?

Réponse:
Non. Il s'agit de l'adaptation des prévisions introduites pour la 1re fois en 2000 à la réalité de la planification des dossiers.

110.*** 2106.311 – Il aurait été demandé à chaque membre du Conseil administratif de fournir une liste de tous les investissements, à savoir ce qui concerne les acquisitions et les renouvellements. A quoi correspond le montant de cette rubrique?

Réponse:
Il s'agit du remplacement de mobilier pour des salles de conférence, essentiellement de fauteuils. Jusqu'à ce jour, 15 000 francs sur les 50 000 alloués ont été dépensés. (Voir aussi la réponse N° 39.)

111. 2106.314 – Peut-on avoir le détail des travaux effectués dans les salles de commission?
Qu'en est-il de l'ancienne salle du Conseil administratif?

Réponse:
La 7e demande de crédit d'entretien et de modernisation du patrimoine administratif, qui sera déposée prochainement devant le Conseil municipal, prévoit les montants nécessaires à la réfection des salles de commission A et B. L'ancienne salle du Conseil administratif a été transformée en bureau pour le magistrat.

112. 2106.314 – Pourquoi n'y a-t-il pas sur ce point de propositions du Conseil administratif au Conseil municipal?
S'agit-il d'investissement ou de fonctionnement?

Réponse:
Voir réponse précédente; dans les crédits d'ensemble, il est difficile de faire la différence entre l'entretien et l'investissement.

113. 2106.314 – Quelle est la collaboration effective entre la GIM et le Service des bâtiments?

– Contact journalier entre les techniciens des bâtiments et les gérants;
– séance mensuelle de coordination des responsables;

– séance du comité de gestion immobilière (direction du département des finances et direction du département des constructions).

114. 2106.314 – Est-il possible de développer un fonds de rénovation des immeubles sur la base de l'état locatif des bâtiments?

Réponse:
Non, c'est contraire à la loi sur l'administration des communes.

115. 2106.314 – explication 196 – Selon votre explication, pourquoi ces montants ne font-ils pas l'objet de crédits d'investissements?

Réponse:
Ces enveloppes par département ont été voulues par le soussigné pour permettre l'exécution de travaux d'amélioration demandés par les départements, en les priant de donner des priorités à leurs requêtes. Cela permettra ainsi de consacrer un effort particulier pour l'entretien de notre patrimoine.

116. 2106.315 – explication 197 – On retrouve le bureau du magistrat! (+ 32 000 francs) Pourquoi?

Réponse:
Il s'agit là d'entretien de mobilier et non de renouvellement. Le montant de cette rubrique est insuffisant, puisqu'en 1999 il a été dépensé près de 30 000 francs pour cet entretien de mobilier. De nombreuses sollicitations nous parviennent chaque année pour des salles de spectacles, des lieux publics, des salons de réceptions, des bureaux, etc.

Avec le budget actuel, il n'est plus possible d'accéder à toutes ces demandes.

Page 33

117. 2301.306 – Pourquoi les indemnités de repas réapparaissent-elles dans ce projet de budget?

Réponse:
Le compte est géré par le Service des ressources humaines (anciennement Office du personnel).

Ces indemnités concernent le personnel temporaire qui effectue des tâches dans les différents services de la Division de la voirie et qui exécute ces tâches en horaire décalé. Il a droit à une participation pour les collations (en moyenne 35 personnes par année).

118. 2301 poste 04 – Faut-il continuer à utiliser les comptes de chèques postaux alors que leur coût augmente régulièrement?

Réponse:
D'entente avec le Contrôle financier et la Comptabilité générale, nous avons maintenu ce compte pour des raisons pratiques et de contrôle.

Il s'agit de l'encaissement des émoluments lors de l'inscription des entreprises aux soumissions publiques.

Les recettes sont versées mensuellement sur le compte principal de la Ville de Genève, compte CCP 12-118-0. De ce fait, ce compte n'engendre aucun frais supplémentaire.

119. 2301.420 – Ne faut-il pas supprimer cette ligne?

Réponse:
Ce compte a été inscrit par la Comptabilité générale. Il s'agit des intérêts du compte CCP de la Division de la voirie.

120. 230202.31352 – Pourquoi est-il question de lubrifiants à ce poste?

Réponse:
Il s'agit d'essence et d'huile pour 4 véhicules de service.

Page 34

121. 230.200 301 et cinq points p. 89, 30132-30135 – Pourquoi effectuer des reports tels quels?
Que recouvrent-ils?

Réponse:
Les comptes concernent: pour le 30132, des indemnités de remplacement pour les responsables du Service logistique et technique (chef mécanicien, chef des ateliers, etc.) et pour le 30135, des nuisances variables, par exemple: port de bottes, de masques respiratoires, etc.

Nous n'avons effectué aucun report, ce budget reste stable d'année en année.

122. 230 200 et cinq points p. 90, 31206 – Qu'est-ce que cette énergie thermique?

Réponse:
Le budget a été demandé par le Service de l'énergie.

Il s'agit des frais de chauffage des locaux de la Division de la voirie alimenté par la chaufferie des Vollandes.

Les frais de chauffage sont calculés par la GIM dans le cadre de la gestion de l'immeuble 46-50, rue de Montchoisy.

Pour les années précédentes, les montants étaient les suivants:

1999: 1769,95 francs
1998: 1952,40 francs
1997: 2241,20 francs

123. 230 200 et cinq points p. 90, 313 10 – De quel type de véhicule s'agit-il?

Réponse:
Ce compte concerne l'achat des pièces et fournitures automobiles pour l'ensemble du parc automobile de la Division de la voirie, qui comprend plus de 230 unités.

124. 230 200 316 – Qu'est-ce que ces toilettes?
De quel type de W.-C. s'agit-il?
2302 316 – explication 207 – Combien de W.-C. en plus?

Réponse:
Un W.-C. à entretien automatique prévu pour tous… et pour toutes sera installé sur la plaine de Plainpalais en 2001, en complément de ceux existants, soit:

1 x Bastions;
2 x Jardin botanique;
1 x Jardin anglais.

Commentaires formulés en commission des travaux:
Ce type d'infrastructure est à développer, et la commission des travaux invite formellement le Conseil administratif à installer au plus vite une série de W.-C. publics de façon à répondre à la demande, notamment des touristes.

Page 35
Service études et constructions

125. Mise en place du réseau public d'assainissement en ville de Genève, où en est-on?

Réponse:
La longueur actuelle estimée du réseau de collecteurs à régime unitaire est d'environ 205 km.

La longueur actuelle estimée du réseau de collecteurs à régime séparatif est d'environ 35 km.

En conséquence, environ 17% du réseau d'assainissement est actuellement en système séparatif EU/EP (eaux usées/eaux pluviales).

La réalisation d'un réseau public d'assainissement en système séparatif pour les 205 km à transformer représenterait un investissement de l'ordre de 1 300 000 000 de francs.

Il est bien entendu qu'un tel investissement ne peut pas être réalisé à très court terme, aussi bien en investissement financier qu'en réalisation dans le site.

Page 36

126. 230402 331 – Est-ce que cette différence de plus de 1 179 000 francs concerne l'entretien du patrimoine (rénovation)?

Réponse:
Cette différence provient de l'augmentation des amortissements annuels en fonction du nombre de demandes de crédits d'investissements relatives aux chantiers en cours.

Attention: le montant de 1 179 000 francs indiqué dans la question est erroné. Il s'agit de 1 035 761 francs.

127.*** 230402 332

a) Le chiffre fourni a-t-il été calculé ou sort-il d'un chapeau?
Note du rapporteur, médusé: «sic!»

Réponse:
Il a été calculé.

b) Avez-vous amorti de façon complémentaire tout ce qu'il était possible d'effectuer, ou peut-on faire plus encore?

Réponse:
Le montant global est lié aux votes du Conseil municipal. L'amortissement des dépassement atteint 17 millions de francs.

Il faut consulter le dossier à cinq points. On voit qu'ont été considérés en priorité les dépassements de crédits complémentaires jusqu'à une hauteur de 20 millions de francs et que la somme n'a pas encore été épuisée.

128. 2304 391 - explication 216 – Qui profite de la gratuité?

Réponse:
Facturation interservice (GIM-SEDP) concernant la location des locaux mis à disposition.

129. 230.502 310 – L'augmentation des prix est-elle due à la traduction des textes en langues étrangères diverses?

Réponse:
Oui.

130. 230502 310 – explication 218 – Y aurait-il plus de jours dans l'année?

Réponse:
L'augmentation de 50 000 francs est due à la conception et réalisation du calendrier tous ménages qui englobe une information qui s'intensifie au fil des années.

En outre, diverses informations sur plusieurs supports sont prévues dans le cadre de campagnes de sensibilisation concernant la gestion des déchets.

131. 230502 318 – explication 219 – Si l'on comprend bien votre explication, le papier distribué en tous ménages a passé directement à la poubelle, ce qui a augmenté le tonnage?

Réponse:
Depuis 1998, une campagne de proximité est menée par la Division de la voirie auprès des régies et commerces afin de les sensibiliser à la séparation du vieux papier et carton. Dès lors, un accroissement spectaculaire a été constaté et le tonnage de cette récupération a pratiquement doublé à ce jour.

Page 37
Service levée des résidus ménagers et nettoiement du domaine public

132. 230502 351 – Il s'agit bien d'une augmentation des frais occasionnés par le traitement des déchets de la Ville par l'usine des Cheneviers?
Cette augmentation va donc se poursuivre ces prochaines années?

Réponse:
Oui, tout à fait; ce d'autant qu'au phénomène vient s'ajouter l'introduction d'une nouvelle taxe OTAS, ainsi que l'augmentation des taxes courantes de 5 à 10 francs la tonne. Et comme le tonnage ne décroît pas…

L'augmentation de la taxe courante doit alimenter un fonds destiné à la Ville et aux communes pour réaliser des projets visant au tri et à la réduction des déchets.

Commentaires formulés en commission des travaux:
Et comme le tonnage ne décroît pas, il devient impératif d'encourager le magistrat dans sa volonté de réduire la quantité de déchets en ville de Genève.

133. *** Quelle est la ventilation de l'augmentation de 2 050 000 francs (OTAS, Cheneviers, etc.) au 230502 351?

Réponse:
L'augmentation du coût d'incinération des ordures ménagères pour 2001 est conditionnée par l'accroissement estimé du tonnage des déchets ainsi que par l'évolution de la taxe y relative.

En ce qui concerne l'accroissement estimé du tonnage des déchets, le calcul prend en compte l'évolution connue de la période 1998-1999, soit + 3,88%.

En outre, l'évolution pour la période 1999-2000 est estimée à 2%. Dans cette prévision, il est tenu compte de l'influence possible de la collecte sélective de certains déchets tels que les matières organiques, le papier, le verre, etc., qui, en principe, doit éradiquer pour partie la masse totale des déchets incinérés.

Quant à l'évolution de la taxe d'incinération, elle est soumise à divers paramètres fluctuants et, pour 2001, elle se décompose de la façon suivante:

	Fr.
Taxe nette	202,80
TVA	15,20
OTAS (Ordonnance sur les taxes d'assainissement)	9,00
Fonds cantonal pour la gestion des déchets	10,00
DENOX	10,00
Total	247,00

5. **Bilan des travaux de la commission des travaux**

Les membres de la commission des travaux, dans leur grande majorité, estiment que le travail d'analyse qui a été effectué reste extrêmement superficiel, même s'ils y ont consacré beaucoup de temps et d'énergie.

En effet, les conditions dans lesquelles s'effectue chaque année cette étude, et plus particulièrement cet automne du fait même d'une décision malheureuse prise en séance du Conseil municipal, rendent toute étude approfondie et rigoureuse impossible. Il n'est pas pensable de recevoir pareil document en commission dans le courant du mois de septembre et de devoir déposer les conclusions des travaux entrepris le 31 octobre.

Aussi l'analyse de ce projet reste-t-elle, une fois encore, de surface, et les commissaires en conçoivent un sentiment de malaise réel, qui se fait d'ailleurs souvent au jour fil des commentaires dont sont assorties certaines réponses aux questions posées.

De plus, cette manière de faire regrettable a également pour conséquence négative de susciter nombre de malentendus qui seraient bien évidemment résolus en d'autres circonstances, d'éveiller le doute et la suspicion quand il n'y a pas lieu de le faire et de discréditer de fait les conseillers municipaux dans leur rôle même.

Enfin, ce qui apparaît comme le plus déplorable, c'est que ce travail – qui devrait être essentiellement d'ordre politique, car finalement la tâche des

conseillers municipaux ne consiste pas à vérifier des additions, mais à contrôler au travers d'une proposition de budget que les lignes politiques choisies ou arrêtées par les Conseils respectivement municipal et administratif trouvent dans ce document leur expression effective, et à dénoncer l'imposture en cas contraire – n'a pas pu être assuré, ou fort mal.

C'est pourquoi les membres de la commission des travaux proposent à l'unanimité que de nouvelles dispositions soient prises, de façon que les conseillers administratifs présentent désormais chaque année au mois de février, dans un document synthétique, au Conseil municipal les principales lignes politiques qui présideront à la construction du projet de budget annuel que le législatif recevra comme toujours en septembre.

Ce document essentiel, qui de fait existe, car personne ne saurait penser que nos magistrats élaboreraient un budget sans cette base même, serait renvoyé ensuite dans les commissions spécialisées qui auraient tout le loisir de l'étudier durant le printemps.

Ce même document servirait alors de grille pour l'analyse du projet de budget à l'automne et permettrait, du moins c'est le souhait des membres de la commission des travaux, d'effectuer une analyse politique aujourd'hui le plus souvent superficielle.

Les membres de la commission des travaux déposeront en novembre 2000 déjà une motion sur ce point, de manière que, dans le meilleur des cas, les conseillers municipaux puissent disposer du document susdit dès février 2001.

6. **Amendements proposés et votes effectués**

Amendements du Parti libéral

1. Page 30
   Poste 2102 318 Proposition d'amendement: – 200 000 francs.

   Vote:
   2 oui (L), 12 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 R, 2 DC).
   Amendement refusé.

2. Page 31
   Poste 210400 318 Proposition d'amendement: – 400 000 francs.

   Vote:
   2 oui (L), 11 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 R, 1 DC) et 1 abstention (DC).
   Amendement refusé.

3. Page 32
Poste 2105 318 Proposition d'amendement: – 20 000 francs.

Vote:
2 oui (L), 12 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 R, 2 DC).
Amendement refusé.

4. Page 37
Poste 230502 318 Proposition d'amendement: – 300 000 francs.

Vote:
2 oui (L), 12 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 2 R, 2 DC).
Amendement refusé.

Remarque: lors des votes, un membre libéral de la commission était absent.

7. **Prise de position des commissaires**

Le Parti libéral, qui n'a pas obtenu gain de cause au sujet des amendements proposés sur les postes 318, ne votera pas le projet de budget 2001 du dicastère de M. Ferrazino. Il s'estime insatisfait sur les points précités et relève, par ailleurs, une forte augmentation de dépenses inutiles, à l'image des sommes engagées pour la journée sans voitures qui, l'an prochain, croîtront de 130%. Enfin, le Parti libéral dénonce la volonté affichée du magistrat de vouloir réaliser le plan piétons présenté au Conseil municipal et déplore l'état de saleté de la ville qui n'est pas dû à un manque de moyens, mais à une inefficacité chronique.

L'AdG/TP estime que la présentation des services de la Voirie dans le présent projet de budget est indigente. Elle juge également qu'un effort doit être fourni au niveau du nettoiement de la cité, mais tient par ailleurs à se féliciter des dispositions prises en matière de gestion du tri des déchets. Le magistrat est sur la bonne voie, et l'AdG/TP aimerait le voir tout aussi efficace en ce qui concerne le développement des logements sociaux.

Elle votera le projet de budget 2001.

Le Parti radical soutiendra toute initiative ou démarche visant à améliorer l'état de propreté de la ville, qui reste insuffisant. En revanche, il s'oppose résolument à toute propagande qui serait faite par le Conseil administratif, du type de celle engagée dans le cadre de la journée sans voitures. Le Parti radical relève aussi qu'il est souvent fait mention de réorganisation ou de collaboration entre les services visant à réduire les coûts. Or ces remaniements, loin de permettre les économies attendues, tendent à gonfler plus encore les postes correspondants. C'est dire que, pour les radicaux, il n'est pas question de voir augmenter les dépenses sans assurer parallèlement une baisse de la dette.

Au vote, il s'abstiendra sur le projet de budget 2001, se réservant la possibilité de se prononcer favorablement ou non, selon chaque objet.

Les Verts, quant à eux, voteront le projet de budget 2001, non sans faire quelques remarques. Ils soulignent en priorité que, dans les lignes générales, ce document est intéressant, mais qu'il faudrait désormais aller plus loin et plus vite. Ils regrettent ainsi le manque de moyens attribués à la lutte contre le bruit tout comme à l'assainissement de l'air en ville. Ils déplorent également, comme d'autres partis, l'état de saleté de la cité et estiment que la Voirie ne fait pas le travail attendu. Ils dénoncent, eux aussi, le défaut de transparence dans la présentation de ces cinq services dans le cadre du projet de budget. Enfin, ils souhaitent qu'une réflexion approfondie soit entamée au sujet de la mise en place progressive du système en séparatif, puisqu'il apparaît que pour achever ce réseau, si tant est qu'il soit une fois terminé, il faudrait encore engager une somme de l'ordre de 1 300 000 000 de nos francs actuels.

Ils voteront le projet de budget 2001.

L'AdG/SI relève la difficulté qu'elle a rencontrée à analyser le projet de budget 2001, faute d'éléments comparatifs, et le manque de perspective politique qui a manifestement porté préjudice au travail entrepris.

Elle partage globalement les critiques émises à l'encontre de la Voirie et se montre particulièrement inquiète au sujet de l'entretien du patrimoine de la Ville et du recensement des travaux à effectuer.

L'AdG/SI votera ce projet de budget 2001.

Le Parti démocrate-chrétien, de son côté, juge également que la propreté en ville de Genève est insuffisante et que la Voirie faillit à sa tâche. Il tient par ailleurs à insister sur la nécessité de développer une politique de rénovation des immeubles dont la Ville est propriétaire et une politique d'octroi de droits de superficie pour des coopératives de logements. Enfin, il lui paraît indispensable de développer des lieux dits «de proximité», dont le nombre reste singulièrement modeste.

Il votera le projet de budget 2001.

Le Parti socialiste, enfin, déclare qu'il votera ce projet de budget 2001, dans la mesure où il lui donne globalement satisfaction, même s'il aboutit aux mêmes conclusions que l'AdG/SI en ce qui a trait à la manière dont son étude a dû être conduite. Il estime par ailleurs, à l'image des autres groupes politiques, que l'analyse du document n'a cependant pas toujours été aisée et qu'il ne sera plus possible désormais de travailler dans des conditions identiques. Concernant la propreté de la ville et le travail effectué par la Voirie, il partage les critiques émises par l'ensemble de la commission. De plus, le Parti socialiste souligne qu'un élan

doit être donné à la construction de logements sociaux, comme à la restauration de l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville, qu'il soit locatif ou administratif. Sur ce point, la situation est inquiétante et des dispositions doivent être prises rapidement. Enfin, le Parti socialiste se félicite des mesures adoptées dans le cadre de la gestion du tri des déchets, mais regrette, lui aussi, le peu de moyens accordés pour répondre aux normes fédérales fixées pour la réduction du bruit et l'assainissement de l'air en ville.

Il votera le projet de budget 2001.

8. **Vote**

Au vote, le projet de budget est accepté par 9 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 DC), 2 non (L) et 3 abstentions (2 R,1 DC).

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2001 du département des affaires culturelles.

Rapporteur: M^me^ Renate Cornu.

La commission des arts et de la culture, sous la présidence de M^me^ Marie-France Spielmann, a examiné le projet de budget 2001 du département des affaires culturelles durant les séances des 21 et 28 septembre, ainsi que le 12 octobre 2000.

Elle a en outre auditionné M. Alain Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles, et M. Pierre Roehrich, secrétaire du département, à ces mêmes dates, ainsi qu'au cours de la séance de la commission des finances le 26 septembre 2000.

Le rapporteur tient à remercier M^me^ Marie-France Perraudin pour ses prises de notes des séances de la commission des arts et de la culture, ainsi que M^me^ Esther Hochstrasser pour celles de la séance de la commission des finances.

1. Travail de la commission

La commission a, dans un premier temps, posé un certain nombre de questions sans s'être consultée au préalable, car la première partie de la séance du 21 septembre s'est déroulée en présence de M. Alain Vaissade, qui se tenait à la disposition des commissaires pour répondre à des questions d'ordre général afin de faciliter le travail par la suite.

Au cours de cette première partie, des questions générales et récurrentes, de tous les partis confondus, ont été adressées au magistrat:

– comment expliquer les fortes augmentations des subventions proposées par le département des affaires culturelles?
– ces dernières sont jugées si substantielles, parfois, que les commissaires se demandent s'il existe une logique d'appréciation des besoins et, partant, s'il existe une logique du choix des bénéficiaires?
– une sélection a-t-elle été créée et, si oui, sur quels critères?
– est-ce que l'augmentation doit être comprise comme une compensation à la diminution exigée durant les années de crise?
– est-ce que ces compensations sont linéaires, afin que chacun retrouve le niveau antérieur de ses subventions?

– n'y a-t-il pas une précipitation qui a présidée au choix de ces augmentations si substantielles pour certains, en regard d'un éventuel retour à une conjoncture moins favorable?

Les réponses du magistrat à l'ensemble de ces questions sont de trois sortes:

1. Il n'y a pas d'augmentation linéaire, mais des ajustements. Le contexte financier plus favorable a déterminé ce choix.
2. L'appréciation des augmentations a été décidée en fonction des besoins annoncées.
3. Les décisions ont été prises en fonction d'appréciations personnelles.

Les structures institutionnelles et associatives ayant fait la preuve d'un travail satisfaisant ont été augmentées selon leur souhait; d'autres n'ont pas répondu et n'ont par conséquent pas été prises en considération.

Chaque association, structure ou institution culturelle a reçu un questionnaire envoyé par le département des affaires culturelles (DAC), afin de connaître d'éventuels besoins budgétaires supplémentaires. Les services du DAC n'ont, semble-t-il, pas reçu de réponse de la part de plusieurs d'entre elles, ce qui explique en partie la disparité des augmentations décidées.

Quelles sont les priorités du magistrat?

1. <u>Les grands chantiers:</u>

– le Théâtre de la Comédie;
– le BAC + 3 *;
– le Musée d'ethnographie.

* Le Bâtiment d'art contemporain (BAC) regroupe actuellement le MAMCO et le Centre d'art contemporain ainsi que le Musée Jean Tua de l'automobile. Ce dernier devrait déménager dans un futur proche, afin de permettre l'installation de trois organismes culturels, soit le Centre de l'image contemporaine de Saint-Gervais (vidéo et image synthétique), le Centre de la photographie, actuellement au Grütli, et l'ex-Centre de gravure contemporaine de Malagnou (CGGC), qui deviendra un espace pour l'édition d'art. Ce regroupement achèvera la volonté des milieux concernés de se réunir dans un seul lieu en vue d'une présentation cohérente de leurs activités respectives.

2. <u>Les grands enjeux:</u>

– la nouvelle convention avec l'OSR – jusqu'ici ni entérinée, ni communiquée; les informations sont contradictoires entre Etat et Ville et liées à un projet prévoyant que l'OSR soit sous la responsabilité complète et unique de la Ville en échange de la BPU.

Les commissaires ont pris acte d'autre part

– que le Centre de gravure est dans l'attente de son installation au BAC + 3;
– que les presses (plus du tout utilisées par le CGGC) sont dans les sous-sols du DAC;
– que l'Alhambra pourra disposer d'un budget de fonctionnement en attendant que les travaux démarrent;
– que la Maison de la danse est à l'étude;
– que la garantie de déficit de la Fondation d'art dramatique (FAD) n'existe plus; remplacée par une augmentation de la subvention;
– que l'Usine et les centres alternatifs reçoivent toujours un montant de 30 000 francs;
– que le projet des Halles de l'Ile n'a pas encore été choisi (37 propositions reçues) et que le dossier est bloqué en raison des recours des occupants;
– que le Grand Théâtre ne bénéficie d'aucune augmentation de la part de la Ville, seule l'Association des communes genevoises a versé une participation de 1 million de francs;
– qu'il a été décidé d'inscrire un montant de 700 000 francs dans le budget de fonctionnement pour les acquisitions des musées après plusieurs années de moratoire;
– que les propositions d'acquisition sont examinées par les services du DAC et entérinées par le magistrat;
– qu'un budget d'étude pour de futurs aménagements est octroyé pour un concours d'architecture concernant le Musée d'art et d'histoire (MAH).

La réalisation de ce dernier devrait s'inscrire dans les «trois cercles culturels» dont dispose la Ville, à savoir:

– le quartier de Neuve, avec ses grandes institutions;
– le quartier de la Coulouvrenière avec l'Usine et le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM);
– le quartier des musées avec le MAH, le Cabinet des estampes, la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA), le Muséum, le Musée de l'horlogerie et le futur Musée d'ethnographie.

2. **Questions et réponses**

Audition de MM.Vaissade et Roehrich

Les questions et réponses se réfèrent à la fois aux auditions et aux réponses aux questions envoyées par la commission des arts et de la culture, ainsi que celles de la commission des finances.

Page 75 – Présentation financière
Evolution entre les comptes 1999 et le projet de budget 2001

Le département des affaires culturelles propose une augmentation de + 9,8%, qui représentent 14,5 millions de francs.

En regard de ces chiffres, trois questions d'ordre général ont été formulées:

– quel rééquilibrage des augmentations a été fait, s'agit-il de décisions politiques?
– pourquoi le poste «Temporaires» ne diminue-t-il toujours pas?
– où apparaissent ces postes dans les comptes?

Question: Une comparaison de l'augmentation des rubriques «Biens, services et marchandises» et «Subventions et allocations» en termes de francs courants et de francs constants est demandée, étude qui semble avoir engendré un travail considérable. Un commissaire souhaite vivement que les futurs budgets soient entièrement informatisés.

Réponse: Il est très difficile de répondre à cette question, qui concerne plutôt le département des finances. En effet, la structure des dépenses évolue avec le temps et l'on ne peut pas simplement comparer des rubriques budgétaires à dix ans d'intervalle.

Cependant, pour tenter de répondre à une telle question, on peut choisir un exemple, pour lequel on maîtrise l'information, c'est-à-dire qu'on peut vérifier le contenu des rubriques en connaissance de cause et comparer ce qui est comparable.

Vous trouvez ci-dessous l'exercice pour le Grand Théâtre, sur quelques rubriques. Cela représente une demi-journée de travail.

Grand Théâtre de Genève: quelques lignes comparables

1.	*En francs courants:*	*Comptes 1991*	*Budget 2001*	*Ecart*
301	Traitements du personnel	8 388 964	10 949 744	2 560 780
312	Eau, énergie, combustibles	157 781	365 000	207 219
316	Loyers, fermages, redevance d'utilisation	203 700	60 000	– 143 700
317	Dédommagements	2 682	3 000	318
318	Honoraires et prestations de service	4 965 710	154 252	4 811 458
365	Subventions exploitation	10 355 000	11 000 000	645 000
365	Subventions services lyriques	4 830 000	4 830 000	

1.	*En francs constants:*	*Comptes 1991*	*Budget 2001 (en Fr. 1991)*	*Ecart*
Indice genevois des prix à la consommation, 1966 = 100, 1991 = 277,8, 1999 = 319,5				
301	Traitements du personnel	8 388 964	9 520 622	1 131 658
312	Eau, énergie, combustibles	157 781	317 362	159 581
316	Loyers, fermages, redevance d'utilisation	203 700	52 169	– 151 531
317	Dédommagements	2 682	2 608	- 74
318	Honoraires et prestations de service	4 965 710	134 120	– 4 831 590
365	Subventions exploitation	10 355 000	9 564 319	– 790 681
365	Subventions services lyriques	4 199 606	4 199 606	

Commentaire

On constate que les augmentations en francs courants sont soit moins fortes en francs constants, soit remplacées par une baisse.

Le poste du personnel (301) augmente logiquement, en raison de l'indexation des salaires et des mécanismes salariaux.

Le poste 318 représente, en 1991, les cachets d'orchestre. En 2001, l'orchestre se trouve dans la ligne 365 (subventions services lyriques). Ce changement illustre la difficulté à faire des comparaisons pertinentes entre 1991 et 2001, étant donné les modifications dans les imputations budgétaires.

Enfin, rappelons qu'en 2001, si la subvention d'exploitation du Grand Théâtre (GTG) est augmentée de 1 million de francs, cette charge est compensée par un apport de 1 million de francs en provenance de l'Association des communes genevoises (ACG), par le biais du Fonds d'équipement communal (ligne 469, page 42 du budget) qui vient alléger les charges financières liées aux investissements consentis pour le GTG.

Problématique du personnel

Pour compléter les explications données à propos du personnel du département, voici une répartition des types de contrats et de fonctions pour l'exploitation des scènes culturelles municipales tout au long de l'année. Il s'agit de la photographie de la situation actuelle (octobre 2000). Les chiffres représentent le nombre de personnes.

Fonction	*Réguliers*	*Temporaires au mois, taux d'activité < 50%*	*Contrats à la prestation*	*Total*
Caissier		1	10	11
Collaborateur adm.	4	1		5

Contrôleur			8	8
Dame de vestiaire			9	9
Distributrice			1	1
Huissier		2	3	5
Nettoyeur	1		1	2
Organiste			2	2
Placeuse			20	20
Régisseur	7	14	25	46
Sécurité	1			1
Titulaire orgue			2	2
Transports			1	1
Vendeur programme			1	1
Totaux	13	18	83	114

Personnel

Question: Combien de «faux temporaires» compte la Ville, combien d'anciens et de nouveaux, pourquoi le poste «Temporaires» ne diminue-t-il pas et où apparaissent ces postes dans les comptes? De même, où en est-on avec le statut des «faux temporaires»?

Réponse: Les groupes de réflexion ont été constitués. Le Conseil administratif a la volonté de titulariser ces employés et s'attelle à réduire leur nombre en opérant notamment des ponctions dans le budget des temporaires.

Question: Serait-il possible de disposer d'un document écrit démontrant le nombre d'anciens et de nouveaux temporaires?

Réponse: Cette réponse provient du Secrétariat général.

Années	*Engagements*
1995 et avant	304
1996	51
1997	52
1998	55
1999	129
2000	280
Total	871

Nous attirons votre attention sur le fait que ces données doivent être utilisées avec une extrême prudence. En effet, tous ces employés temporaires n'ont pas un taux d'activité à 100%; certains ont un taux d'activité extrêmement réduit, par exemple: Grand Théâtre, concierge d'immeubles locatifs, sports, pour ne citer que quelques exemples.

Projet de budget

Secrétariat du département

300100 31121 – Œuvres d'art et collections

Question: Sur quel poste le montant de 700 000 francs sera-t-il géré, investissements ou fonctionnements, et qui sera chargé du préavis d'achat? Qui entérinera?

Réponse: Le DAC laisse le soin de l'affectation aux commissaires. Les musées ont défini une politique d'acquisition. Les propositions sont soumises après examen de la commission ad hoc. Le magistrat intervient en fonction d'autres critères, tels que l'opportunité et les limites budgétaires.

Division art et culture

Service de l'art musical

Page 3 – Orchestre de la Suisse romande (OSR)

Question: L'Etat n'ayant pas augmenté sa subvention pour l'OSR alors que c'est le cas de la Ville, peut-on dès lors craindre qu'une juste répartition des coûts ne soit encore une fois reportée? Même problématique pour le Théâtre Am Stram Gram et le Théâtre des Marionnettes.

Réponse: Le magistrat a proposé au Conseil administratif d'augmenter la subvention de 500 000 francs à 1 million de francs afin de revaloriser notamment les bas salaires de l'OSR.

Question: Un commissaire souhaite savoir ce qui va réellement être fait par l'Etat pour l'OSR, le Théâtre Am Stram Gram et le Théâtre des Marionnettes et si des montants seront indiqués dans le budget 2001.

Réponse: Pour l'OSR, l'Etat annonce un montant de 7 millions (même montant qu'en 2000 où la subvention a retrouvé son niveau de 1997).

Pour le Théâtre Am Stram Gram, l'Etat annonce un montant de 823 000 francs (en 2000: 749 000 francs).

Pour le Théâtre des Marionnettes, l'Etat annonce un montant de 549 000 francs, identique à celui de 2000.

Grand Théâtre

310255 301 et 304 – Traitements et caisses de pension

Question: Comment comprendre une augmentation du personnel de 10% et celle des caisses de pension de 30%?

Réponse: Le phénomène est général (ajustement du 2e pilier).

Fête de la musique

Question: Quels défraiements pour les musiciens et quels critères pour la programmation?

Réponse: Le tarif est fixé à 100 francs par musicien et plafonné à 2000 francs pour les orchestres et les chœurs (les élèves des écoles ne sont pas défrayés). La programmation n'est pas soumise à de stricts critères artistiques. Les musiciens sont répartis par genre et programmés par catégorie dans la limite des lieux disponibles.

Musée des instruments anciens de musique

Question: Quand est planifié son ouverture?

Réponse: Dès la fin de la restructuration du MAH et l'aménagement de son administration au bâtiment des Casemates.

Centre vidéo

Question: Quelles seront désormais les missions de ce service, serait-il envisageable de recourir plutôt à des prestataires extérieurs que d'entretenir un service dont les charges sont importantes en personnel et le matériel coûteux?

Réponse: Le centre sera réformé pour devenir une structure multimédia, mais rien n'est encore décidé. Quant à une éventuelle externalisation, elle serait trop onéreuse.

Service de la promotion culturelle

Question: Quels sont les critères d'attribution des billets de faveur aux ayants droit?

Réponse: Des lots de billets sont acquis par le Service de la promotion culturelle en faveur du public jeune (cellule 310580) et sont distribués aux centres de formation de la Ville: Conservatoire, activités culturelles de l'Université, Institut Jaques-Dalcroze, Institut d'études sociales, Conservatoire populaire. Ils permettent l'accès au Grand Théâtre à des étudiants dans des domaines liés à la culture. En outre, des abonnements lyriques pour trois spectacles sont mis en vente dans les collèges. L'ensemble de ces dispositions est financé conjointement par la Ville et par l'Etat.

Des actions identiques sont menées en faveur des personnes âgées (cellule 310551). Des représentations et des lots de billets sont achetés par le Service de la promotion culturelle et proposés aux groupements des aînés permettant à leurs

membres de bénéficier de tarifs avantageux. Le critère d'attribution est l'âge, l'adhérence à une association, un club ou l'obtention de l'aide de l'Office cantonal des personnes âgées. En outre, un cycle de films à l'auditorium Wilsdorf-Arditi est mis en place dès cet automne, au prix de 5 francs la séance.

Par ailleurs, la Ville a géré un système de billetterie populaire (cellule 310550) en collaboration avec une centaine de groupements. Le département des affaires culturelles et la commission des arts et de la culture du Conseil municipal ont souhaité modifier ce système déjà ancien. Cette demande a été renouvelée en séance plénière lors du vote du budget 2000, et reprise lors de l'examen des comptes 1999 par la commission des finances. Par conséquent, la refonte complète de ce système d'attribution est en cours.

Les groupements populaires ont été informés de cette modification et de la fin du subventionnement par la Ville de Genève de billets à tarif réduit, mesure annoncée pour la rentrée 2000 et devenue effective. Sous la conduite du département des affaires culturelles, un groupe de travail s'est constitué. La réforme des populaires se fonde sur la nécessité de réaliser un système unifié, de faciliter l'accès aux spectacles de l'ensemble de la population tout en permettant des mesures différenciées en faveur de certaines catégories.

Enfin, une enquête a été effectuée auprès d'une dizaine d'organismes sociaux et d'associations afin de leur demander si l'achat de lots de billets à tarif très bas les intéressait. Les réponses sont très largement positives et les théâtres subventionnés proposent dès cet automne des entrées à 5 francs en faveur des bénéficiaires de ces institutions. Cette mesure sera reconduite en 2000.

Page 44 – Spectacles pour personnes âgées

Question: Y-a-t-il des moyens pour vérifier si l'offre est adéquate aux attentes des personnes âgées et serait-il possible de consulter les personnes qui distribuent les billets?

Réponse: La procédure d'achat de représentations ou de lots de billets pour les personnes âgées tend à prouver l'adéquation entre l'offre et la demande. Les programmes sont demandés aux divers théâtres et lieux de spectacles dès le mois de mars puis envoyés aux groupements de personnes âgées pour examen. Les représentants de ces groupements sont convoqués pour une séance au début du mois de juin. Chaque représentant fait le choix des spectacles et du nombre de places en fonction des souhaits exprimés au préalable par les personnes âgées. Le Service de la promotion culturelle est chargé de la distribution des billets selon les commandes émises. Un contrôle est effectué à chaque représentation pour vérifier l'adéquation. La plupart des membres des groupements sont satisfaits.

Service administratif et technique

310100310 – Fournitures de bureau

Question: Comment expliquer une augmentation aussi forte?

Réponse: Les frais d'information au public et l'insertion d'annonces des programmes concernant les manifestations organisées par les services sont devenues plus fréquentes et plus importantes. Il s'agit d'une nouvelle dépense.

Vêtements professionnels

Question: Est-il nécessaire de prévoir 64 000 francs pour 24 personnes?

Réponse: Il s'agit de 114 personnes concernées. Sont équipés les régisseurs, les contrôleurs, les caissiers, la sécurité, etc. Cela correspond à un coût inférieur à 370 francs par personne et par an. De plus, nos réserves sont complètement épuisées depuis 1998 et nous procédons depuis lors au remplacement progressif des uniformes du personnel. Cet objectif est d'ailleurs poursuivi en 2001. La répartition est de 22 000 francs pour les indemnités de vêtements (indemnités statutaires pour l'entretien des vêtements par le personnel directement) et de 42 000 francs pour les frais de vêtements professionnels (renouvellement et remplacement) - voir aussi question suivante.

310110 306 – Prestations en nature

Question: La ventilation?

Réponse: La ventilation pour le groupe 306 est fixée comme suit:

		Fr.
30664	Indemnités de repas (indemnité *ad personam* prévue par le statut)	37 500
30665	Indemnités de vêtements (indemnité *ad personam* prévue par le statut)	22 000
30691	Frais de vêtements professionnels:	
	Chemises	15 000
	Pantalons et jupes	10 000
	Vestons	10 000
	Costumes régisseurs	5 000
	Chaussures de sécurité	2 000
Total		110 500

31010 318 – Honoraires et prestations de service

Question: Pourquoi les frais pour billetterie électronique ont-ils augmenté?

Réponse: Le réseau de billeterie a changé. La taxe est désormais de 3 francs par billet.

Page 6 – Ateliers de décors

Question: Au vu de l'augmentation proposée, quel travail est effectué réellement et quelle est la ventilation des activités? Est-il possible de recevoir une liste des institutions ayant bénéficié des prestations?

Réponse: Il s'agit d'une part de la construction des décors pour les théâtre subventionnés et d'autre part de l'entretien des scènes appartenant à la Ville. Proportion: le premier en bénéficie de deux tiers contre un tiers pour les seconds.

310120 434 – Autres redevances

Question: Pourquoi le réajustement n'est-il pas plus important?

Réponse: Le montant a à plusieurs reprises fait l'objet de modifications décidées par le Conseil municipal. Les recettes cependant ne peuvent être évaluées au-delà d'un certain montant en raison de la limite de capacité du personnel et des machines qui fabriquent les décors pour les théâtres subventionnés.

Page 40

Question: Pourquoi le budget des ateliers de décors augmente-t-il constamment?

Réponse: L'atelier répond à une demande du milieu du spectacle désireux d'une aide de la Ville pour la création de ses décors. Les deux missions de base sont la construction de décors et la maintenance des installations scéniques et spécifiques des bâtiments gérés par la Division art et culture, tels le Victoria Hall, le Casino-Théâtre, la Scène Ella-Fitzgerald, la cour de l'Hôtel-de-Ville, etc.

Les ateliers travaillent à la demande des institutions et associations subventionnées. Leur fonctionnement souffre en particulier de l'absence de stocks (principe des flux tendus). Afin de minimiser ce problème, il est nécessaire de créer un stock de base pour l'atelier, engendrant une augmentation légère des rubriques budgétaires. Cette modification structurelle ne remet pas en question le principe de base des prestations, à savoir que les travaux soient refacturés aux théâtres au prix coûtant.

Au cours des années 1990, le budget de fonctionnement de l'atelier a été régulièrement réduit, en particulier les rubriques 31. Or, un atelier professionnel comme celui-ci utilise quotidiennement ses outils, ses instruments qui s'usent. Il

est donc impératif de renouveler ceux-ci afin de préserver la qualité du travail fourni ainsi que la sécurité des employés. Pour cette raison, plusieurs rubriques consacrées au petit outillage et au matériel de travail ont dû être augmentées. Les dépenses sur les rubriques 31 restent à un niveau bas pour un atelier de ce type.

Page 6 – Fermages

310110 427 - Immeubles du patrimoine administratif

Question: Existe-t-il une politique d'ensemble du fermage à la Ville et, si oui, quels en sont les coûts et le pourcentage du chiffre d'affaires? Subsidiairement, est-il possible de disposer d'un recensement des lieux publics exploitant un établissement commercial qui ne figurent pas dans le réseau de fermage de la Ville, comme l'Usine?

Réponse: La Gérance immobilière gère les fermages. Le DAC ne s'occupe pas directement de ces lieux, mais souhaite personnellement être consulté si la GIM gère un bar ou un restaurant dans l'une de ses institutions, Muséum ou MAH, par exemple.

310120 313 – Achats de fournitures

Question: Pourrait-on imaginer une politique qui permette de pallier l'augmentation des coûts, par leur réutilisation par exemple?

Réponse: Les éléments de décors sont parfois réutilisés. D'ailleurs, les ateliers sont attentifs à la récupération des matériaux. Toutefois, il faut tenir compte des quantités requises ainsi que du prix du marché.

Page 8 – Promotion culturelle

310500 310 et 318, notes 248 et 249

Question: Quelles explications peuvent être fournies concernant les augmentations des frais de promotion?

Réponse: la Ville avait supprimé la subvention versée à l'Office du tourisme, cela avait entraîné des protestations au sein du Conseil municipal. La décision avait alors été prise de consacrer un montant de 100 000 francs afin que les touristes soient bien informés sur les manifestations organisées par la Ville. Depuis plusieurs années, le département produit une bonne information sans que le montant du budget n'ait jamais été augmenté.

Le DAC soutient notamment *La Clef*, une publication exclusivement informative en matière de manifestations culturelles. Elle est à la disposition du public dans toutes les institutions et au siège du DAC.

Division des musées

Question: Comment expliquer la baisse des revenus?

Réponse: Les recettes proviennent des expositions temporaires payantes dont l'attrait ne peut être assuré de manière certaine d'une manifestation à l'autre.

Musée d'art et d'histoire

320200 314 – Entretien des immeubles par des tiers

Question: L'augmentation est extrêmement importante, comment expliquer cela?

Réponse: La ligne est gérée par le Service des achats. L'année prochaine s'ouvrira la nouvelle section au bâtiment des Casemates.

Cabinet des estampes

320202 391, 320203 391 et 320201 391 – Mise à disposition de locaux

Question: Quelques précisions, s.v.p.

Réponse: Il s'agit de la valeur des locaux mis à disposition par la GIM pour le Cabinet des estampes

Musée d'histoire des sciences

320206 310 – Fournitures…

Question: La somme étant si importante, serait-il possible de fournir davantage d'explications?

Réponse: La revitalisation de ce musée dépend des moyens que l'on consent à lui octroyer. Le Conseil municipal en avait exprimé le souhait. D'ailleurs, la Nuit de la science sera reconduite avec un budget de 150 000 francs.

320250 et 313 – Expositions, conférences, films (MAH)

Question: Comment justifier une ventilation en deux lignes?

Réponse: La compression budgétaire imposée ces dernières années nécessite aujourd'hui un réajustement.

Subventions

Page 9 – Andata Ritorno

Question: Quelles sont «les raisons» de maintenir cette subvention? Ne serait-il pas opportun de traiter les dossiers de ce type d'une manière approfondie

à une autre période que celle de l'étude du budget et qu'une plus grande transparence soit observée concernant cette galerie?

Réponse: La suppression de cette subvention n'est pas souhaitée. Le cas d'Andata Ritorno est caractéristique de certaines situations qui se reproduisent régulièrement: les propositions pour le budget ont été préparées au mois de mars dernier, sur la base d'informations qui dataient d'une rencontre du mois de septembre 1999 avec le responsable de la galerie.

Il avait été décidé de maintenir la subvention tout en ayant encore des doutes sur sa justification. Le DAC juge néanmoins que le montant inscrit au budget se justifie, parce que les activités de la galerie le méritent. Le montant de 38 000 francs est amputé de 13 000 francs, qui sont reversés à la GIM pour la location de l'espace.

En outre, la structure de l'association a été revue, afin qu'elle corresponde aux normes permettant le versement d'une subvention.

Question: N'est-ce pas une aberration que ces subventions soient reversées à la Ville pour des locations?

Réponse: L'on essaie de recenser ces situations et de les mettre progressivement au clair. Elles présentent plusieurs cas de figure et sont très compliquées, parce qu'elles mélangent parfois les comptes de plusieurs départements. Dans certains cas, le DAC souhaite que les locataires aient le même traitement. Il serait bon que la valeur locative soit indiquée dans les comptes et apparaisse comme subvention en nature.

Il nous paraît en effet opportun que ces montants ou leur estimation soient inscrits pour chaque bénéficiaire afin que les commissaires du Conseil municipal aient une lecture plus claire des prestations, services en nature et subventions accordées. Cela permettrait notamment de procéder à des évaluations plus justes des subventions directes et indirectes. Cette remarque vaut également pour les fermages: ne serait-il pas plus juste que tous les lieux culturels, associations, subventionnés ou institutions soient traités sur un pied d'égalité à ce sujet?

Page 10 – Promotion d'activités scientifiques

Question: Comment se fait-il que la Ville soutient en particulier les éditions Zoé, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres maisons d'édition.

Réponse: Le DAC a effectivement soutenu le lancement d'une série de minilivres au moyen de la ligne budgétaire de 100 000 francs du Secrétariat du département.

Question: Pour quelle raison y a-t-il une augmentation de 50 000 francs?

Réponse: Il s'agit de pouvoir attribuer des subventions ponctuelles, notamment pour la culture scientifique.

Page 81 – Subventions

Question: Quelle est la ventilation pour 2000 des aides à l'écriture et à la publication d'auteurs genevois?

Réponse: La ventilation est la suivante pour la part du crédit qui est affectée en fonction des décisions prises conjointement avec l'Etat suite au travail de la commission consultative de mise en valeur du livre, de l'écriture à la publication.

	Fr.
Bourse annuelle d'aide à l'écriture, auteur confirmé (Armen Godel)	12 000
Bourse annuelle d'aide à l'illustration du livre	12 000
Bourse annuelle d'aide au projet d'édition, 2 x 20 000 francs (Olizane et Droz)	40 000
Total intermédiaire	64 000
8 publications, soutiens ponctuels	26 000
Total	90 000

Ajoutons à cela que l'Etat offre une bourse annuelle d'aide à l'écriture - jeune auteur, qu'il participe aussi à la bourse - auteur confirmé - avec un montant de 12 000 francs.

Fondation du Musée d'art moderne et contemporain

Question: Que recouvre le montant de 180 000 francs, est-ce une subvention pour les activités?

Réponse: Il s'agit d'un montant octroyé à l'organe faîtier, la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC) qui gère le Bâtiment d'art contemporain (BAC) et assume les charges. La Ville n'attribue aucune subvention au Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO). En revanche, ce dernier dispose des locaux dont les charges représentent plusieurs centaines de milliers de francs.

A l'instar des chiffres donnés pour l'Usine, il serait judicieux que ceux du BAC soient également connus, y compris la répartition des surfaces en regard des chiffres à fournir.

Subventions relatives à des prestations en nature

Question: Comment comprendre la ventilation des 150 000 francs?

Réponse: Il s'agit de la valeur de la mise à disposition de la villa Plantamour occupée par le Centre Henry-Dunant pour le dialogue humanitaire.

Art musical

Page 10 – Activités musicales diverses

Question: Quelles explications supplémentaires peuvent être formulées quant à l'augmentation de 75 000 francs de cette ligne?

Réponse: Le département s'est rendu compte que la commission des préavis, qui avait pour habitude de classer les demandes par ordre de priorité, devait très souvent répondre négativement. Ces aides avaient également beaucoup diminué en nombre et n'étaient pas importantes en montant. L'exercice 1999 a démontré qu'une augmentation est justifiée.

Page 11 – Rock, jazz, ethno, techno

Question: Est-ce que Weetamix pourra espérer une subvention si sa comptabilité est mise en conformité et bien établie?

Réponse: Oui.

310110 – Concerts populaires

Festivals de musique et concerts d'été

Question: Quelle est la ventilation des 499 000 francs?

Réponse: La même ventilation qu'en 2000, à savoir:

	Fr.
Scène Ella-Fitzgerald/Théâtre de Verdure	260 000
Lundis du jazz	120 000
Festival annuel de jazz de l'AMR	48 000
L'AMR aux Cropettes	33 000
Festival annuel des Ateliers d'ethnomusicologie	38 000

Page 82 – Art musical

Question: Comment sont répartis les 72 000 francs des corps de musique?

Réponse: Il s'agit d'un crédit général destiné à permettre des événements et manifestations extraordinaires des corps de musique: tournées, échanges, anniversaires, etc., ainsi que, le cas échéant, de dépenses extraordinaires d'équipement.

Son affectation est décidée en cours d'année, au vu des requêtes au département.

Arts de la scène

Page 11 – Fonction: cinéma

Question: Pourquoi la subvention de 30 000 francs demandée par cette association a-t-elle été amputée de 10 000 francs? L'Etat a refusé la demande de financement et la Ville ne veut donner que les deux tiers de ce qui lui a été demandé?

Réponse: Fonction: cinéma a déjà été augmenté par le biais d'une augmentation générale des arts cinématographiques. De plus, la demande a été satisfaite pour le dernier tiers sur une autre ligne budgétaire. En outre, la demande de Fonction: cinéma a été formulée d'une manière peu orthodoxe, puisque le responsable s'est adressé à la commission avant de passer par le département.

La question des 10 000 francs manquants et non inscrits dans cette ligne budgétaire a été traitée dans les amendements

La Bâtie

Question: Comment justifier la demande d'augmentation de 61 000 francs? Et pourquoi le crédit de soutien de 500 000 francs n'est-il pas inscrit dans le budget?

Réponse: Les sponsors se sont retirés, l'apport permettra de reconduire la manifestation avec une programmation identique à celle de l'an dernier. Concernant le crédit de soutien, il s'agit d'en discuter et de rédiger une convention.

Subvention utilisateurs ex-Patiño
Exploitation de la salle Alhambra
Page 83 – Arts de la scène

Question: Quels montants leur seront accordés et à quoi correspond le montant de 250 000 francs?

Réponse: Pour 2001, un strict minimum de 250 000 francs est prévu. A terme, la subvention sera évaluée selon les besoins. La subvention de l'EXPAU pourrait être regroupé sous cette rubrique. Il s'agit d'une provision portée au budget pour permettre, dans la mesure où une nouvelle exploitation aurait lieu en 2001 déjà, l'accueil et le soutien de productions locales.

Question: Il existe deux lignes aux Arts de la scène, une pour le fonds de production cinématographiques et l'autre pour la danse, dont le rapport entre les

deux postes semble disproportionné. Est-ce que celle des productions cinématographiques est suffisante, compte tenu du coût élevé de ces dernières?

Réponse: Le soutien à la production cinématographique relève principalement de la Confédération. Les appuis apportés par les villes et les cantons, à ce jour, ont été soit complémentaires aux contributions fédérales, soit destinées à des projets d'un coût moindre (courts métrages, par exemple). Les demandes présentées cet automne par les milieux cinématographiques à la Confédération, aux cantons et aux communes impliqueraient un important accroissement des moyens si l'on devait répondre favorablement à chacune d'entre elles.

En revanche, les appuis apportés aux créations chorégraphiques sont essentiellement locaux (Ville, Canton et certaines fondations privées). Les contributions occasionnelles de Pro Helvetia sont sans commune mesure avec les apports directs du Département fédéral de l'intérieur en faveur du cinéma.

Usine et centres alternatifs

Question: Serait-il possible d'avoir la ventilation de cette ligne?

Réponse: Voir la réponse donnée le 21 septembre 2000.

Le rapporteur n'a rien trouvé dans ce procès-verbal.

Question: Pourquoi l'augmentation de cette subvention est-elle si modeste?

Réponse: La contribution est aussi indirecte: les charges financières du bâtiment représentent 540 000 francs d'amortissement et 300 000 francs d'intérêts.

Fondation d'art dramatique (FAD)

FAD - La Comédie - NTP (Nouveau Théâtre de Poche)

Question: La ventilation de cette ligne est demandée depuis plusieurs années, alors comment l'augmentation est-elle justifiée et commentée en détail?

Réponse: La Comédie et le NTP sont gérés de manière déléguée par la FAD. Celle-ci compte en son sein des représentants de tous les partis siégeant au Conseil municipal. Chaque conseiller a donc théoriquement accès au détail d'une information qui n'a pas à figurer au budget municipal, puisque la gestion est déléguée à la FAD, qui décide, elle, souverainement de la ventilation de son budget.

L'augmentation du budget de la FAD est de 550 000 francs pour la Ville de Genève et de 212 000 francs pour l'Etat. Statutairement, la répartition du soutien est de deux tiers pour la Ville et de d'un tiers pour l'Etat.

Théâtres et compagnies permanentes

Am Stram Gram

Question: Justification de l'augmentation?

Réponse: L'augmentation a été demandée depuis plusieurs années. Elle sera accordée et est notamment justifiée par la qualité du travail et le succès public.

Théâtre du Loup

Question: Justification de l'augmentation?

Réponse: Le désengagement de l'Etat, à la fin du contrat de confiance, incite le DAC à accéder à la demande, notamment justifiée par la qualité et de l'intérêt du travail, accessoirement il garantira le maintien de l'emploi.

Théâtre de Carouge

Question: Où trouve-t-on une mention et une explication concernant la reconduction de la subvention de 700 000 francs? L'annulation de cette subvention a été décidée par le Conseil municipal, pourquoi le DAC ne donne-t-il pas suite à cette décision?

Réponse: La subvention a de nouveau été accordée car l'avenir du théâtre doit être assuré jusqu'à juin 2002. Ensuite, un nouveau projet verra le jour.

Fonds généraux art dramatique

Question: Que recouvre la ligne «Fonds pour spectacles d'été»?

Réponse: Le soutien au Théâtre de l'Orangerie.

Promotion culturelle

Publicité, propagande
Crédit commun de jeunesse

Question: De quoi s'agit-il?

Réponse: D'un crédit alimenté par l'Etat (50%) et par la Ville (50%) servant à subventionner des billets pour les jeunes, dans le but de démocratiser l'accès aux spectacles et de sensibiliser de nouveaux spectateurs.

Echanges culturels

Question: Quelle est la raison de la grande augmentation?

Réponse: Il s'agit d'un fonds général amputé de 50% en 1998 et dont le niveau est remonté pour satisfaire les nombreuses demandes dans ce domaine, cela essentiellement afin de soutenir des acteurs culturels genevois qui exportent leurs créations.

Division des musées

Conservatoire et Jardin botaniques

Question: Qu'est-ce que la Fondation Jean-Marcel Aubert?

Réponse: Il s'agit d'une fondation dont font partie la Ville de Genève (CJB), Neuchâtel et le Valais et qui gère un jardin alpin à Champex.

Division des bibliothèques

Fureur de lire

Question: La Fureur de lire est-elle une manifestation annuelle?

Réponse: Il s'agit d'une biennale.

Question: Quel est le montant engagé pour cette manifestation?

Réponse: 150 000 francs, cependant l'apport en travail effectué par les collaborateurs n'a pas été comptabilisé.

Ce serait également utile de connaître ces données pour la Fête de la musique

3. **Audition du Grand Théâtre**

En présence de M^me^ Auphan, directrice générale, M. Demole, président de la fondation, et de M. Soragni, secrétaire général du Grand Théâtre

Présentation générale

Le conseil de fondation est constitué de quatorze membres dont MM. Vaissade et Ferrazino, cinq personnes désignées par le Conseil administratif – dont fait partie le président, plus un représentant par parti (soit sept personnes actuellement). Y siège également un représentant de la Fondation Wilsdorf (donateur important).

M^me^ Auphan sera directrice jusqu'au 30 juin prochain et remplacée par M. Jean-Marie Blanchard pour la saison 2001-2002. M. François Duchêne, ancien secrétaire général, a été remplacé par M. Antonio Soragni, qui faisait partie depuis dix ans du conseil et depuis cinq ans du bureau du conseil. La respon-

sable de la comptabilité vient de changer également. La nouvelle comptable dispose d'une formation de comptabilité analytique qu'elle applique au Grand Théâtre.

Après onze ans d'arrêt d'indexation entraînant une perte de 25 millions de francs pour l'exploitation et les activités du Grand Théâtre, ce dernier connaît actuellement une embellie, car la subvention a été rehaussée de 950 000 francs. Depuis 1996, le Grand Théâtre reçoit la participation financière pour les services de l'OSR et reverse lui-même le montant dû à l'orchestre. L'Association des communes genevoises a donné pour 2000 une participation de 1 million de francs par le biais du Fonds d'équipement communal. L'argent est versé à la Ville, qui le reverse au Grand Théâtre, parce que le fonds n'a le droit d'attribuer de l'argent que pour des projets précis. Cela va se reproduire pour 2001-2002, mais la suite n'est pas encore connue, parce que tout dépend de la situation financière du Fonds d'équipement.

Des 43 millions de frais d'exploitation, 35% des revenus du théâtre proviennent des recettes; 20% des recettes correspondant aux entrées, 5% venant de revenus extérieurs tels que des coproductions et les revenus des prestations du Ballet, et 10% proviennent du mécénat. Les spectacles sont budgetés à 90% pour les opéras et à 80% pour les ballets.

Le mécénat et le sponsoring ont rapporté 5 500 000 francs en 1998-1999 et devraient rapporter environ 5 millions de francs en 1999-2000. Cependant, la subvention du Grand Théâtre n'est pas indexée, ce qui pose de sérieux problèmes pour l'avenir si cette indexation n'est pas rétablie.

Question: Est-ce que le nombre d'abonnements est identique d'une année à l'autre?

Réponse: Ils sont renouvelés au printemps et les nouveaux sont vendus en été. Le Grand Théâtre vend 54% de ses places en abonnements et 46% en places libres. Les recettes sont de 59% pour les abonnements et de 41% pour les places libres. Le Grand Théâtre en met moins en vente maintenant, pour éviter que le public ne puisse se plaindre de ne jamais trouver de places libres. Cette affirmation est d'ailleurs fausse: il est toujours possible d'en obtenir sur l'une ou l'autre représentation.

Par rapport au bassin régional, l'offre est de 5600 abonnements entiers et 6137 avec les demi-abonnements et 40 000 entrées sont en vente libre par année. Le déménagement au BFM a du reste apporté un nouveau public.

Un sondage au sujet des événements culturels auxquels les Genevois tenaient le plus a révélé que le Salon du livre venait en première place et le Grand Théâtre en seconde place.

La directrice expose la saison, qui a très bien commencé, avec une bonne fréquentation. Plus parfois de 100%, en général 97%. La soirée de ballet a également été très belle. *L'Enlèvement au sérail* sera retransmis par la télévision et, pour *Carmen*, elle a voulu donner sa chance à un assistant du Grand Théâtre qui signera là sa première mise en scène.

M. Soragni note qu'une partie du budget pouvait être maîtrisée, celle des charges. En revanche, les recettes sont toujours aléatoires, ce qui vaut également pour la fréquentation et pour les sponsors. C'est ce qui explique les variations entre les comptes et le budget.

Question: Quel impact a la presse sur le succès d'une production?

Réponse: Très peu en général, le bouche à oreille a plus d'influence. La presse a plus de poids pour les pièces moins connues.

Question: Quelle est la différence entre les salaires des employés de la fondation et ceux des fonctionnaires de la Ville, au sein du théâtre?

Réponse: La fondation s'attelle à l'équilibrer le mieux possible et espère que les conditions seront améliorées si les finances vont mieux. Fondamentalement, cela n'a pas posé de problème jusqu'ici, parce que les métiers sont différents. La fondation paie les salaires du personnel artistique – régisseurs, assistants de production, communication, etc. – et la Ville le personnel administratif et technique. Par ailleurs, en ce qui concerne les salaires, si l'on voulait réellement que la fondation puisse calquer sa politique salariale sur celle de la Ville, il faudrait que l'indexation reprenne. Sinon, cela ne sera jamais envisageable.

Question: A combien faut-il évaluer le montant d'un réajustement salarial et pourquoi l'organisation de spectacles au BFM coûterait moins cher?

Réponse: Le réajustement salarial devrait se monter à 720 000 francs. Un spectacle au BFM coûterait moins cher en raison de la dimension de la scène.

Question: Pourquoi les spectacles de ballet ne profitent-ils pas de l'OSR et pourquoi le Grand Théâtre ne présente-t-il pas occasionnellement une opérette?

Réponse: Il y a effectivement des regrets que le Ballet ne puisse profiter de l'OSR. Quant aux spectacles d'opérettes, ils coûtent extrêmement cher et les dimensions de la scène s'y prêtent mal. Les opérettes des fêtes de fin d'année proposées par Hugues Gall ont d'autre part connu une certaine désaffection du public.

Question: Est-ce que l'Association des communes versera à nouveau 1 million de francs pour le budget 2001-2002 et, si tel était le cas, aura-t-elle par la suite un représentant au conseil?

Réponse: Un deuxième versement de 1 million de francs est annoncé, mais on ne sait rien pour la suite, car cela dépendra de la quantité des transactions immobilières.

Question: Est-ce que l'Etat va enfin participer financièrement?

Réponse: Un accord dans ce sens était près d'aboutir, mais il n'en a plus été question après le fiasco de la Table ronde. La Ville a aussi tendance à considérer le Grand Théâtre comme son «bébé».

Question: Après avoir félicité la direction du Grand Théâtre pour la création de l'œuvre contemporaine d'Alberto Ginastera *Beatrix Cenci,* pour le courage dont il a été fait preuve et pour la réussite de ce spectacle, il demande si le conseil et la direction poursuivront la même approche et maintiendront l'attrait du public.

Réponse: Il n'existe pas de formule pour cela, mais il n'y a pas de raison que cela s'arrête. L'opéra est un art qui n'attire pas forcément le jeune public, c'est avec une certaine expérience du classique que ce dernier vient à l'opéra plus tard. Il n'y a pas de déclin, si l'on considère les spectacles organisés dans de nombreuses petites villes et les nombreux festivals d'été.

Question: Serait-il envisageable d'organiser un opéra rock ou une comédie musicale comme *Notre-Dame de Paris* au Grand Théâtre?

Réponse: Ce n'est pas la vocation première du Grand Théâtre, mais une bonne comédie musicale, avec de vrais musiciens et un vrai compositeur pourrait être envisagé.

Question: Quel est le coût des spectacles et que se passera-t-il s'il n'y avait plus d'argent; et, subsidiairement, quels sont les cachets des artistes, y a-t-il une hausse?

Réponse: Il y a effectivement une hausse des cachets et même souvent une trop forte hausse. Si le Grand Théâtre avait beaucoup plus d'argent, il mettrait en scène un autre *Aïda,* parce qu'il faut savoir que la sobre mise en scène contemporaine vient souvent du manque d'argent. Les costumes à l'ancienne, par exemple, sont très coûteux.

Question: Est-ce que les répétitions générales sont toujours ouvertes au jeune public?

Réponse: Il y a toujours des enfants et des jeunes présents aux répétitions à l'amphithéâtre. Les membres du personnel, en revanche, se plaignent, peut-être à juste titre, lorsqu'il y a moins de places pour eux à l'Orchestre.

Question: Quelle est la fourchette des cachets des chanteurs et est-ce que la direction a un mot à dire en ce qui concerne les mises en scène?

Réponse: Les cachets vont de 3000 à 22 000 francs pour une soirée. Concernant les mises en scène, la direction ne peut pas intervenir, à moins de s'y prendre très en avance. Elle n'a le choix que de payer ou de céder.

M. Soragni explique que ce ne sont pas les cachets qui coûtent le plus cher, mais le droit des pauvres (13%), les droits d'auteurs (15%), les droits de chorégraphie (5%), etc.

La présidente remercie les interlocuteurs du Grand Théâtre pour la qualité des spectacles organisés, pour le très bon passage des travaux à la réouverture et pour la découverte du BFM. Elle les informe que la commission souhaite rencontrer M. Blanchard et M[me] Auphan au printemps et visiter les installations techniques.

4. **Amendements**

Comptes de fonctionnement

Toutes les lignes 301

Concernant la création de nouveaux postes de travail une discussion détaillée a fait ressortir que les commissaires de chaque parti souhaiteraient une plus grande transparence. D'une part, il serait souhaitable de savoir si le nombre de postes prévu supprimerait les «faux temporaires». En dépit du fait qu'un certain nombre d'employés temporaires sont toujours nécessaires pour le bon fonctionnement notamment des grandes institutions, il serait intéressant de connaître l'affectation des postes et la qualité requise pour chacun d'entre eux. Par conséquent, une liste est demandée.

La position du Parti radical est de diminuer l'ensemble de ces lignes 301 de 2 millions de francs, soit environ 20 postes. Ce parti rappelle qu'aucune nouvelle institution n'a été créée pour justifier davantage de postes. Ne seraient acceptés que la titularisation des 5 postes de faux temporaires et les 8 postes qui étaient assumés par des chômeurs.

Les radicaux estiment, par ailleurs, qu'il n'y a jamais eu de jugulation et que chaque année il y a eu une augmentation de 15 à 20 postes de plus au DAC, et cela avec la titularisation des faux temporaires.

En outre, il ne faudrait pas surestimer la situation financière, car celle-ci est loin d'être stable. Une attention toute particulière serait de mise afin de ne pas engager du personnel dont il faudrait se séparer en cas de nouvelles difficultés.

Le Parti démocrate-chrétien ne soutient pas cette proposition sous la forme proposée, jugée trop drastique. Il s'abstiendra en raison de l'exagération de l'aug-

mentation mais, surtout, il préconise d'attendre encore quatre à cinq ans plutôt que de vouloir tout rattraper en un an, bien qu'il soit conscient que l'augmentation et la diminution du personnel n'obéissent pas à des règles arithmétiques.

Par ailleurs, un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande des explications supplémentaires et la preuve que les personnes engagées sont indispensables au service. Il estime que les temporaires et les postes assumés par des chômeurs doivent être stabilisés en vue de réduire le chômage.

Le Parti libéral se rapproche de la position du Parti radical mais préfère qu'une étude susceptible de traiter chaque cas séparément soit faite, plutôt que de demander une diminution globale des nouveaux postes requis. Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir à l'esprit que l'augmentation ne sera pas de 2 millions de francs mais de beaucoup plus, en regard des années de travail suivantes du personnel engagé.

En outre, il serait judicieux qu'un examen des postes demandés soit entrepris et que leur justification soit soumise. Dans les grandes institutions, le manque de personnel est chronique et le personnel temporaire coûte souvent plus cher que le personnel régulier. Ces dernières années, seul du personnel scientifique pouvait être engagé, tandis que le personnel technique a souffert de surcharge. Le dynamisme créé ces dernières années au MAH, par exemple, ne devrait pas être pénalisé, mais au contraire permettre d'accroître encore ce dynamisme.

Les Verts estiment qu'en partie les postes proposés étaient déjà là, leur titularisation est un choix politique. La majeure partie des postes demandés concerne le MAH. Genève a la chance d'avoir un directeur exceptionnel, qui a créé une institution phare. Les équipes du Grand Théâtre et du MAH sont des équipes qui gagnent et qui méritent d'être récompensées.

Par ailleurs, un commissaire rappelle que le blocage a duré de 1989 à 2000. Par rapport à une période de restriction aussi importante, la demande du DAC est décente, puisque celui-ci est l'avant-dernier des départements en la matière. La demande pour le MAH lui paraît pertinente et il souhaite que le retard soit rattrapé, afin d'inverser la tendance conjoncturelle. Il estime en outre qu'en termes de macroéconomie l'Etat ne peut pas être géré comme une entreprise privée. En cas de crise, l'Etat doit investir et éviter le blocage de l'appareil. Il ne doit pas engranger les bénéfices, et sa politique financière doit être différente. La Ville doit se donner aussi les moyens de ses ambitions. Ce commissaire pense aussi qu'il s'agit d'un choix politique. Genève a un Grand Théâtre prestigieux et un Musée de niveau international. Elle peut vouloir rester à ce niveau ou devenir une petite ville sans rayonnement parmi beaucoup d'autres.

Le représentant de l'AdG/SI ne comprend pas que l'on puisse faire un parallèle entre la fin du chômage et une augmentation de postes. Après des années de

blocage, il lui paraît normal qu'il y ait un réembauchage et il fait remarquer que lorsque l'on titularise des faux temporaires on ne fait pas de la philanthropie.

Au vote, la commission refuse la diminution de 2 000 000 de francs des traitements du personnel par 7 non (1 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 S et 1 AdG/SI) contre 3 oui (2 R et 1 L) et 2 abstentions (1 DC et 1 R).

3001 311

Le crédit d'achat de 400 000 francs demandé pour les œuvres et objets destinés aux musées devrait plutôt figurer dans les investissements que dans le budget de fonctionnement. Ce montant pourrait même être poussé jusqu'à 700 000 francs, semble-t-il. En inscrivant la ligne budgétaire dans les investissements, il sera possible de vérifier si l'on a observé une certaine équité en matière d'acquisitions.

Plusieurs commissaires sont partisans de faire figurer ce montant dans les investissements, pour un meilleur contrôle par le Conseil municipal et la commission des finances.

D'autres commissaires sont d'accord pour le principe d'accorder une certaine souplesse au magistrat, au moins pour une partie du montant, comme cela se fait pour le département de l'aménagement et des constructions.

Au vote, la commission décide, en dernier ressort, de demander au DAC quel serait le montant exact qui sera proposé, afin de pouvoir fixer ensuite une proportion de répartition plus justifiée.

Subventions
310300 365 – Corps de musique

Une augmentation de la subvention de 15 000 francs destinée à la Fanfare du Loup est demandée. Cette fanfare est souvent engagée par les institutions étatiques et sert aussi de carte de visite pour la Ville. La subvention devra permettre à la fanfare de fonctionner comme orchestre permanent avec 13 musiciens. La fanfare voulait demander un montant plus substantiel, mais a jugé opportun de demander moins. La formation est consciente de la faiblesse dans sa procédure de demande, puisque celle-ci n'a pas été d'abord adressée au magistrat.

Pour rappel: le magistrat a désapprouvé ce mode de faire pour Fonction: cinéma.

D'autre part, il faut relever que la Fanfare du Loup voudrait que cette demande d'appui puisse garantir son indépendance par rapport à la troupe de théâtre du même nom. Une nouvelle entité serait créée qui devrait être soutenue

comme toutes les autres formations musicales. Demeure la question: faudra-t-il inscrire la Fanfare du Loup sur une ligne séparée du théâtre et l'inclure dans l'union des fanfares?

La Fanfare du Loup reçoit des participations financières de l'Etat, de la Fondation Wilsdorf, de la Migros, de la Suisa, de la Loterie romande, notamment, ce qui fait dire à un commissaire qu'il trouverait anormal que la Ville n'entre pas en matière alors que des institutions aussi prestigieuses que la Fondation Wilsdorf et d'autres ont accepté de la soutenir.

Certains accepteraient de voter l'amendement à condition que la ligne «Activités musicales diverses» soit diminuée d'autant. Ils font remarquer que la fanfare est déjà payée chaque fois qu'elle intervient pour la Ville.

D'autres commissaires se méfient de ces petits soutiens qui ouvrent la porte à de plus importantes demandes par la suite. Pour devenir un orchestre professionnel, la demande devrait d'emblée être plus importante.

Une commissaire remarque que le budget ne fait pas figurer les rentrées et recettes et que la comptabilité n'est pas bien présentée.

Au vote, la commission refuse l'augmentation de 15 000 francs à la ligne «Corps de musique» par 6 non (2 DC, 2 R et 2 L) contre 6 oui (2 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI et 1 S) et 1 abstention (1 AdG/SI).

Fonction: cinéma

La commission a examiné la proposition d'ajouter 10 000 francs à la subvention déjà accordée et de porter ainsi cette dernière à 30 000 francs, comme le demande l'association. La réponse apportée par le département n'a pas prouvé que le matériel demandé était financé.

La commission accepte d'augmenter de 10 000 francs la subvention de Fonction: cinéma par 10 oui (1 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 DC, 1 L et 2 AdG/SI) contre 2 non (1 R et 1 L) et 1 abstention (1 R).

Lors d'une présentation à la commission des arts et de la culture clairement étayée, le responsable de Fonction: cinéma a expliqué le besoin d'acquisition de matériel pour compléter un ensemble de machines. Cette acquisition clôt l'installation du matériel de reproduction de films, aussi bien nécessaire à l'association que pour son festival Tout Ecran.

Fonds général pour manifestations cinématographiques

Un commissaire propose d'augmenter la subvention de 10 000 francs à l'attention de Black Movie. La manifestation a fait ses preuves et une augmenta-

tion récompenserait son succès, l'augmentation de 45% de ses entrées, notamment. Le festival n'aura pas à augmenter le prix des entrées, ce qui serait contraire à sa philosophie. Les permanents de cette manifestation annuelle sont peu payés.

Par ailleurs, relève un commissaire, il y a une disproportion du soutien que l'on apporte toujours à la musique, par exemple, par rapport à celui que l'on apporte à l'expression culturelle très actuelle qu'est le cinéma.

D'autres commissaires pensent que l'Etat finance Black Movie – d'ailleurs aussi rattaché aux organisations internationales – et doutent que le fait d'ajouter une nouvelle couche financière soit de nature à renforcer ce qui se fait déjà. Le festival est reconnu par l'Etat et reçoit beaucoup d'autres financements. C'est autant de forces déjà. Il n'y a pas, d'autre part, d'éléments qui justifient une augmentation

La commission accepte d'augmenter de 10 000 francs la subvention du Fonds général pour manifestations cinématographiques par 7 oui (1 S, 2 Ve, 2 AdG/TP et 2 AdG/SI) contre 6 non (2 L, 2 R et 2 DC).

Théâtre de Carouge

Plusieurs commissaires expriment leur agacement devant la reconduction *de facto* de la subvention au Théâtre de Carouge. Un principe avait été adopté par le Conseil municipal, qui avait décidé de se désengager de ce théâtre en trois ans.

Dès lors, on peut douter de la valeur des décisions de politique générale qui sont prises. La Ville de Genève ne peut pas tout faire. Par ailleurs, aucun élément n'est présenté en ce qui concerne ce théâtre. Il convient vraiment de s'interroger sur le poids qu'ont, en règle générale, les conseillers municipaux, auxquels, par ailleurs, les comptes sont trop mal présentés pour qu'ils puissent s'y retrouver.

Toutefois, un commissaire est touché par le problème des comédiens locaux que ce théâtre engage et il lui paraît préférable de financer ce dernier plutôt que de soutenir le Fonds chômage.

Au vote, la commission refuse de supprimer la subvention du Théâtre de Carouge par 7 non (1 S, 1 Ve, 1 R, 2 AdG/TP et 2 AdG/SI) contre 4 oui (2 DC, 1 R et 1 L) et 2 abstentions (1 L et 1 Ve).

Villa Dutoit

La commission a constaté que les activités de la villa étaient conformes à l'attente des habitants du quartier, mais reconnaît que le vote d'un montant de 150 000 francs ne peut pas être traité à la légère.

La commission estime qu'un débat doit avoir lieu sur cette question, *a fortiori* que l'audition des représentants du DAC n'a rien éclairci. L'association subit actuellement des pressions internes et externes.

Il faut se souvenir que le magistrat proposait, lors d'une première audition, de verser le montant de 150 000 francs en signe de confiance. Dans cette perspective, il faudrait éviter de perturber une équipe dont on a pu constater qu'elle faisait preuve de dynamisme tout en observant une grande économie des dépenses, même si tout n'est pas parfait. Dans ce sens, il serait souhaitable de soutenir le magistrat.

D'autres commissaires sont favorables au maintien de la subvention tout en prônant que les bénévoles soient secondés par un professionnel afin de présenter un concept et un programme annuel pour ce bâtiment à vocation culturelle. L'association pourrait engager un animateur culturel à mi-temps auquel on pourrait fixer une échéance.

Deux commissaires rappellent l'esprit de la motion qui veut favoriser le double partenariat, Ville et secteur privé. L'association a prouvé qu'elle maîtrisait la recherche de sponsors. Puisque la subvention n'a pas été utilisée, ils estiment cependant qu'il faudrait donner un signe clair en votant une réduction du montant demandé. Une subvention entière ne se justifie pas en ce moment en raison des réserves constatées. De plus, il serait opportun de fixer une échéance pour la présentation d'un programme.

Un commissaire défend l'idée d'une maison de quartier pour le troisième âge. Dans cet esprit multifonctionel, la Villa Dutoit a fait ses preuves. Une fonction sociale avait du reste, en son temps, les faveurs du Conseil municipal. Contrairement aux options du magistrat, ce commissaire estime que la maison devrait être réinscrite dans son département d'origine. Par ailleurs, un montant de 150 000 francs est une somme importante pour des activités sociales.

Au vote, la commission refuse de diminuer de moitié la subvention de la Villa Dutoit par 7 non (2 L, 1 R, 1 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) contre 2 oui (2 DC) et 3 abstentions (1 S, 1 Ve et 1 AdG/TP).

La commission refuse de suspendre la subvention par 8 non (1 Ve, 1 AdG/TP, 2 R, 2 L et 2 DC) contre 2 oui (2 AdG/SI) et 3 abstentions (1 S, 1 Ve, 1 AdG/TP).

Les commissaires ont pu se rendre compte que l'association est très économe, et cela malgré le nombre impressionnant des activités qui s'y déroulent. Qu'une salle d'exposition d'un artiste genevois n'attire pas des foules en dehors du vernissage est normal, on peut le constater partout ailleurs. En même temps qu'une exposition toutefois, les responsables de la Villa Dutoit accueillent les enfants du quartier pour des activités culturelles telles que du théâtre, de la musique et de la

peinture. Les bénévoles ont su insuffler un esprit de solidarité en allant chercher des personnes du troisième âge – une maison de retraite se trouve à proximité – pour des moments de lecture ou pour des concerts. Les diverses activités des membres de cette association dynamique sont toutes au bénéfice des habitants du quartier qui jouissent des propositions socioculturelles dans un cadre agréable et verdoyant.

Vote du budget amendé

La commission accepte le budget par 7 oui (1 S, 2 Ve, 2 AdG/TP et 2 AdG/SI) contre 2 non (2 L) et 4 abstentions (2 DC et 2 R).

P.-S. Une commissaire, absente lors de la séance de vote des amendements, demande son accord à la commission pour le dépôt d'un amendement à la commission des finances. Il s'agirait de rétablir la subvention de 9000 francs aux associations d'ex-Patiño: il a été répondu que l'Alhambra bénéficierait de ce montant, alors que rien n'est encore en cours dans le cadre de cette salle. La commission ne s'y oppose pas.

5. **Prises de position des partis**

L'AdG/TP soutiendra le projet de budget 2001 du DAC pour les motifs suivants:

La part du budget consacré à la culture est en progression, ce qui répond à nos demandes, tant en ce qui concerne les orientations proposées que la gestion administrative du département.

Le budget 2001 permettra de répondre aux nombreux besoins qui n'ont pas pu être pris en compte ces dernières années en raison de la politique de restrictions budgétaires que nous avons toujours combattue. C'est donc tout naturellement que nous soutenons le renforcement du soutien à la création artistique, à la culture alternative et aux échanges régionaux.

Nous saluons les efforts accrus de soutien aux manifestations populaires, un effort que nous souhaitons encore augmenter.

La progression des charges de personnel résulte de la réduction de postes stables imposée par la politique de restriction budgétaire. Le volume des activités étant maintenu, il a fallu, malgré l'effort accru du personnel, faire des appoints en personnel de statut précaire. Nous approuvons la politique de stabilisation de ce personnel et sa titularisation proposée dans le projet de budget 2001.

Prise de position des socialistes

Concernant la part du budget 2001 de la Ville de Genève affectée à la culture par le département des affaires culturelles, les socialistes se réjouissent de l'augmentation des subventions versées aux associations et institutions culturelles qui ont dû faire face aux restrictions budgétaires depuis une dizaine d'années.

Ces augmentations permettront notamment de créer de nouveaux emplois dans le secteur culturel et de stabiliser des personnes occupant des emplois temporaires, souvent depuis plusieurs années.

D'autre part, le groupe socialiste déplore que les dossiers concernant les répartitions des charges culturelles entre la Ville et le Canton soient restés au point mort, notamment ceux concernant les plus grandes institutions culturelles comme l'Orchestre de la Suisse romande et le Grand Théâtre de Genève. Les socialistes rappellent qu'ils défendent une vision régionale de la culture et qu'ils continueront à travailler dans ce sens, quel que soit l'état des finances de la Ville de Genève.

Prise de position du Parti radical

Les commissaires radicaux ne peuvent accepter le budget de la culture tel qu'il est présenté, toutefois ce dernier n'étant bien évidemment pas entièrement négatif, ils s'abstiendront lors du vote.

Les raisons principales de l'insatisfaction des commissaires radicaux sont les suivantes:

1° Personnel

Le personnel du département, malgré ce que l'on nous dit chaque année, augmente de manière pléthorique, alors que de nouvelles institutions n'ont pas été ouvertes.

Si l'embellie des finances municipales venait à faire place à de nouvelles difficultés, cette inflation du nombre de collaborateurs entraînerait de graves répercussions sur la situation générale de notre Ville.

D'autre part, si les commissaires radicaux sont évidemment conscients du bien-fondé de la titularisation des faux temporaires, ils ne peuvent par contre plus accepter qu'à chaque étude du budget il soit affirmé qu'il s'agit des derniers collaborateurs du département que l'on titularise. Que cette régularisation de la situation soit effectuée une fois pour toutes!

Le poste relatif aux collaborateurs temporaires est également en hausse chaque année.

Il semble donc que les «nouveaux titularisés» soient aussitôt remplacés par de nouveaux collaborateurs temporaires, qui à leur tour pourraient bien, malgré les assurances données, devenir de faux temporaires dans quelques années. Il s'agit donc là d'une spirale infernale qui n'est pas acceptable.

2° Subventions

L'augmentation d'une subvention doit être accordée uniquement sur la base d'un dossier solide, et non pas seulement, comme il l'a été dit à la commission, sur une simple demande formulée par les associations ou institutions. Cette manière de procéder est pour le moins curieuse.

D'autre part, les fonds généraux, soit les diverses «enveloppes» du magistrat, se voient également augmentés.

Si ces enveloppes permettent au magistrat de soutenir comme bon lui semble des projets ponctuels, ce qui peut se comprendre, elles ne permettent par contre pas aux commissaires d'avoir un regard sur les heureux bénéficiaires, sauf bien évidemment au moment de l'étude des comptes ou du budget de l'année suivante.

Par conséquent, oui à une enveloppe, car cela permet une certaine souplesse, mais point trop n'en faut!

L'augmentation de ces fonds généraux ne paraît donc pas souhaitable aux commissaires radicaux.

Enfin, la reconduction de la subvention du Théâtre de Carouge, à son montant de 700 000 francs, faite en catimini, sans le moindre alinéa d'explication dans le rapport à l'appui, n'est pas admissible. Le Conseil municipal avait exigé que le soutien de la Ville de Genève à ce théâtre cesse dès la fin 2000, puisque celle-ci se voyait refuser le droit d'être représentée au sein de la fondation, et non pas à la suite d'un vote sanction contre le directeur actuel, comme cela a été affirmé à la commission.

Il n'est donc pas acceptable qu'il soit passé outre à cette décision, sans le moindre mot d'explication.

Prise de position du Parti libéral

Le Parti libéral refuse les propositions du budget 2001 alloué à la culture pour les motifs suivants:

En dépit d'une situation financière plus favorable, la proposition d'un octroi supplémentaire des budgets de fonctionnement aux subventionnés de près 10%, soit de près de 15 millions de francs, paraît à la fois surdimensionnée et précipitée.

La proposition ne tient pas compte d'une vision à court et à moyen terme. En effet, à quelles demandes devront s'attendre les commissaires du Conseil municipal à l'orée de 2002, 2003 et 2004? Les prévisions ne tendent pas seulement vers l'accroissance des structures culturelles, mais également vers de nouvelles revendications: l'Alhambra, par exemple, ou la Comédie, qui vient d'annoncer un besoin supplémentaire de 2,4 millions, la Fanfare du Loup, qui souhaite devenir un groupe subventionné à part entière avec ses treize musiciens – et des postes d'administrateurs? - le Théâtre de Carouge, dont la subvention demeure pour l'instant identique, mais qui semble devoir gonfler avec un projet plus ambitieux. Ensuite, il sera nécessaire de revoir le budget de fonctionnement du Musée d'ethnographie – pour autant qu'il soit construit – un budget qui devra tenir compte de sa taille et de ses ambitions.

L'explication du Conseil administratif visant à permettre aux institutions et structures subventionnées d'atteindre le niveau antérieur «aux années de crise» et de procéder à des ajustements aussi substantiels pour un très grand nombre d'entre elles sans une réflexion plus prudente concernant un avenir économique peut-être moins favorable nous paraît délicat. Comment pourra-t-on gérer un effet en «dents de scie» en matière d'emplois dans le secteur culturel alors que beaucoup de postes de temporaires sont appelés à grossir les effectifs de la fonction publique? Par ailleurs, si effectivement les moyens financiers permettent d'élargir l'offre, ce n'est pas forcément l'aisance financière qui propulse les milieux culturels vers les productions les meilleures.

Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2001 du département des sports et de la sécurité.

Rapporteur: M. Damien Sidler.

Plan du rapport

Généralités
Compte rendu des travaux
Développement d'un ou de plusieurs sujets importants abordés
Résumé des questions de la commission et des réponses données
Liste des amendements
Discussion finale de la commission

Généralités

Lors de la séance du 12 septembre 2000, le Conseil municipal a renvoyé le projet de budget 2001 de la Ville de Genève dans les commissions concernées.

La commission des sports et de la sécurité (ci-après la commission) s'est réunie à trois reprises, soit les jeudis 21 septembre, 12 et 26 octobre, sous la présidence de M. Jean-Pierre Lyon, pour étudier, analyser et voter le budget du département des sports et de la sécurité (ci-après le département).

Le mercredi 27 septembre, des délégués de la commission ont été invités par la commission des finances à auditionner une délégation du département, composée de M. André Hediger, conseiller administratif et chef du département, Mme Janine Currat, directrice du département, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), assisté de M. Raymond Wicki, M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public, assisté de M. André Schmidlin, ainsi que M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP). MM. Hermann (directeur des Finances) et Mariaux (adjoint) assistent à la séance.

Mmes Esther Hochstrasser, Marie-Cécile Verolet et Ursi Frey ont assuré la prise de note; qu'elles en soient ici remerciées.

Compte rendu des travaux

La procédure de l'étude du budget 2001 ayant été modifiée cet automne par le vote d'une majorité du Conseil municipal, le travail de la commission s'est axé sur l'élaboration d'une liste de questions devant être posées lors de l'audition de la délégation du département par la commission des finances.

Certaines aberrations de cette nouvelle procédure ont été relevées par les commissaires de la présente commission et ont passablement entravé le bon déroulement de l'étude budgétaire.

Note du rapporteur: ces dysfonctionnements ont pu être accentués par une mauvaise foi évidente de certains commissaires qui n'ont pas digéré l'acceptation de la nouvelle procédure à laquelle ils ont cependant souscrit lors du vote en séance plénière, pour preuve les très rares voix s'y étant opposées comme l'auteur de ces lignes. Si une bonne partie des mécontents défendent l'ancienne procédure comme étant garante d'une formation pour les nouveaux venus dans ce Conseil, ce qui ne fait aucun doute, permettez au nouvel élu que je suis de trouver ici l'occasion de manifester mon étonnement quant à la nonchalance avec laquelle certains «anciens» traitent les objets soumis à leur vote et y apportent leur soutien malgré eux (!?!).

Les réponses de la délégation n'ont pas toujours donné entière satisfaction aux auteurs des questions. L'impossibilité physique de dialoguer avec son interlocuteur a pu provoquer de part et d'autre un sentiment de frustration, voire d'énervement, qui s'est traduit chez les commissaires par une perte complète de motivation lors de l'analyse des réponses et des propositions d'amendements. A noter que, lors du budget 2000, la commission s'était distinguée par une analyse très attentive du budget et un nombre record d'amendements, ceux-ci ayant été à quelques exceptions près balayés par la commission des finances en deuxième lecture. D'où la réaction de certains commissaires d'annoncer le dépôt de leurs amendements le 16 décembre en séance plénière, évitant ainsi le véto de la commission des finances.

Développement d'un ou de plusieurs sujets importants abordés

Une quantité non négligeable de sujets, dont certains pour le moins redondants, ont été abordés par la commission. Ils dépassent cependant le cadre du présent rapport sur le budget et pourraient faire l'objet de motions (d'ordre?) ultérieures.

Résumé des questions de la commission et des réponses données

Afin de ne léser aucun des intervenants, et surtout pour éviter d'augmenter le nombre des intermédiaires, le résumé ci-dessous se compose de l'intégralité des mauvaises questions et des bonnes réponses, des questions pertinentes et des réponses lacunaires, contenues dans les procès-verbaux acceptés par les commissions (commission des sports et de la sécurité et commission des finances).

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2001

Page 59 - § 4

Où en est le dispositif coordonné Ville/Etat de Genève?

M. Hediger n'a pas très bien compris le sens de la question mais pense qu'elle concerne les relations entre la Ville de Genève et l'Etat. Suite au projet de l'Etat de «dissoudre» la Ville de Genève, des groupes de travail ont été créés pour chaque département. Un premier rapport sera probablement examiné et une nouvelle rencontre organisée avec l'Etat.

Page 59 - § 4

A qui sont attribués les lots de la SIP (Société genevoise des instruments de physique)?

Concernant la répartition des locaux de la SIP, M. Hediger précise que des artisans, des services du SIS et la Protection civile (PC) les occuperont. Du matériel des SIS sera entreposé dans un local en vue de l'ouverture d'un éventuel musée. Un atelier de la SAPP s'y trouve également suite à l'abandon de locaux à la rue du Môle.

Page 59 - § 4

Les locaux de la SIP à Châtelaine sont-ils vides, occupés par des services de la Ville de Genève ou loués à des privés?

M. Hediger répond qu'il ne s'agit pas de locaux supplémentaires, puisqu'on essaie de rationaliser les services. Un commissaire demande ce que coûtera le déménagement.

M. Hediger articule le montant de 120 000 francs (un crédit sera demandé). Un autre crédit sera proposé plus tard dans le cadre de la réorganisation du garage municipal et de son transfert à la Voirie.

Page 59 - § 1

La somme adaptée l'a-t-elle été selon un projet précis ou articulée au hasard?

Les montants ont été fixés après concertation avec les intéressés, mais il n'existe pas de projets précis. Une somme est prévue pour la communication interne et externe. Des objectifs pour mieux se faire connaître seront fixés ultérieurement. Les journées organisées à ce jour ont eu un grand succès (l'édition d'une plaquette est envisagée).

Page 59 - § 2

Sur quelle base, ces subventions ont-elle été augmentées?

De manière générale, elles ont été adaptées au développement des activités.

Page 59 - § 3

Pourquoi ne peut-il pas y avoir de chiffrage, contrairement à la rubrique 318 a?

Le produit des demandes a été chiffré et «on» a adhéré au concept ASM (agents de sécurité municipaux). Un accord a été signé avec le Conseil d'Etat pour une répartition. La commission des transports a étudié la gestion des zones bleues et sortira un rapport dans deux semaines. Il a été accepté que les zones bleues soient gérées par la Ville de Genève, et tout le territoire sera concerné. Si la loi est acceptée, il faudra engager 20 nouveaux collaborateurs. A noter que le pro-

duit des macarons est rétrocédé à la Fondation des parkings et affecté à la construction de parkings relais. Il est précisé que les recettes de la zone bleue seront également affectées à des travaux concernant par exemple les trottoirs à la charge de la Ville, mais effectués sur demande de l'Office des transports et de la circulation. Un commissaire est mécontent du fait que les ambassades interdisent le stationnement dans les zones bleues de son quartier à l'occasion de leurs fêtes, ce qui ne permet plus aux habitants de trouver des places pour leurs voitures.

M. Hediger dit que la gendarmerie est en charge de la sécurité des ambassades via la Confédération.

Page 59 - § 4

A quel moment saura-t-on avec précision si cette somme a été économisée?

Le bail a été dénoncé pour fin juin permettant de réaliser une économie de 120 000 francs.

Page 59 - § 1

Que veut-on dire en parlant d'améliorer la communication?
De quel vote des conseillers municipaux parle-t-on?
De quel type de communication s'agit-il? Interne, externe, etc.?

M[me] Currat a travaillé avec les collaborateurs des services pour leur faire connaître le cadre de ce travail qui se fait sur le plan interne et externe. Les 50 000 francs sont destinés à de petites plaquettes faisant la synthèse d'un certain nombre de choses en vue de dynamiser les collaborateurs.

Page 59 - § 2

Est-ce linéaire?
Quels sont les critères d'attribution?
Sont-ils remis en question?
Quel budget va-t-on se donner?

Page 60 - § 1

Quelles sont ces nouvelles disciplines?

M. Nopper répond qu'une quinzaine de nouvelles disciplines ont été créées, par exemple une école de curling et de hockey sur gazon. 2000 enfants ont participé à divers cours, tous complets.

Un commissaire s'étonne qu'il ne faille pas acheter du matériel supplémentaire.

M[me] Currat dit que certaines disciplines ne nécessitent pas un matériel important.

Page 60 - § 2

Liste des manifestations programmées en sus pour 2001?

M. Hediger nomme des manifestations, comme le tir à l'arc, le football, le badminton, etc.

M[me] Currat prend note de la demande de communiquer la liste de toutes les manifestations.

Un commissaire s'étonne que ces grandes manifestations sportives n'aient pas de répercussion sur la quantité du matériel de fêtes.

M. Hediger a déjà reçu la liste des besoins pour la Fête de la gymnastique. Du matériel a été commandé pour le bicross, que l'on espère pouvoir distribuer de façon efficace.

Page 60 - § 5

Liste des équipements les plus vétustes?

M. Nopper signale que durant plusieurs années il a fallu se restreindre au niveau du budget et qu'il n'a pas toujours été possible de réparer tout le matériel. Une partie est maintenant vétuste. Certaines installations d'arrosage posent problème ainsi que les conduites de la piscine des Vernets. Des crédits d'investissement seront à voter pour ces travaux.

Un commissaire estime qu'on devrait toujours calculer les budgets au plus juste, pas seulement en période difficile.

Page 60 - § 7

Détail des heures supplémentaires effectuées?

La liste des heures supplémentaires sera transmise. L'effectif n'a pas été augmenté et les collaborateurs compensent les heures supplémentaires par des congés.

M. Nopper signale que 10 000 heures de travail supplémentaires ont été effectuées. Le solde à fin 1999 est de 3500 heures supplémentaires.

Page 60 - § 2

Quel type de manifestations sportives pense-t-on pouvoir organiser à Genève? A combien estime-t-on les moyens financiers à mettre à disposition pour que ces manifestations puissent avoir lieu?

Page 60 - § 1

Les manifestations prévues sont-elles organisées en collaboration avec l'Office du tourisme?

On ne travaille avec l'Office du tourisme que par rapport à la présentation de Genève dans le dossier de candidature déposé par les clubs. Une collaboration existe aussi pour les chambres d'hôtels, selon les moyens financiers des clubs. Souvent la fédération se charge de certains frais.

Page 61 - § 1

Ne peut-on pas former plus d'apprenti(e)s?

Un apprenti a été formé et un autre a été engagé pour le 1er octobre.

Page 61 - § 2

S'agit-il de l'informaticien du service ou est-il délégué en synergie avec la DSI?

Non, le travail se faisant exclusivement pour le SIS.

Un commissaire demande comment cela se passe dans les autres services.

M. Nopper répond qu'il a un menuisier.

Un apprenti a également été engagé dans le service de M. Clerc.

Page 61 - § 3

L'augmentation de 10,6% des charges du personnel comprend quoi exactement?

Un erratum est distribué d'où il ressort une augmentation de 6,32% seulement.

Page 61 - § 7

Combien coûte exactement l'impression du guide?

330 000 francs. Le montant est amorti en cinq ans et le guide vendu dans le monde entier.

Page 62 - § 7

Pourquoi finance-t-on des cours au profit de l'Office international de la protection civile (OIPC)?

Cette formation se fait suite à la modification de l'armée et de la PC en SAPP. Après réflexion, une modification du travail du service est nécessaire. D'entente avec la Croix-Rouge, Ecogia deviendra un centre de formation. Dans le cadre de la PC internationale, il faut former des responsables et chefs de cabinets. Pour le personnel de sécurité il existe des cours avec l'OMS. L'augmentation du montant provient aussi des demandes de pays en développement auxquels on peut apporter un soutien. Une collaboration de plus en plus intense se fait entre la SAPP et l'Armée du Salut dans le sens de la proximité. Un autre volet est la «formation de crise» de collaborateurs spécialisés dans les soins en général, ceux à domicile et le secours, également sur le plan international.

Page 62 - § 5

Quel type de relations et quelles implications financières?

Page 62 - § 7

Détail de la répartition de la somme de 50 000 francs pour les cours au profit de l'Office international de la protection civile?

Des discussions ont eu lieu avec le CICR concernant des conférences sur la Convention de Genève et la problématique des mines antipersonnel, parfois sur le terrain.

Un commissaire demande quelles sont les perspectives en matière de protection civile avec l'armée restreinte et par rapport à l'Etat.

M[me] Currat vient de répondre à une motion sur ce sujet. La réponse sera transmise prochainement.

Un commissaire demande le rapport de l'OIPC.

M. Hediger prend note de la demande. Le Service social a également été contacté pour des cours.

M. Clerc dit que, selon des discussions avec M. Tornare, certains cours se déroulent sur le terrain.

M[me] Currat indique que le projet pour la communication concerne également les services de M. Clerc. Suivant le budget à disposition, un travail intéressant pourra être fait.

Un commissaire a l'impression qu'on essaie de trouver d'autres occupations pour ce service, vu que le personnel est à disposition. Il demande qui est astreint.

M. Clerc répond que les astreints entretiennent les structures existantes qui se justifient et le matériel, ce qui est obligatoire malgré la forte diminution des miliciens. Le personnel bénéficie d'une formation plus performante.

Un commissaire participe à la formation du personnel municipal par des cours ad hoc.

M. Clerc explique que le personnel des musées et les chargés de sécurité suivent des cours de sécurité.

Page 63 - dernier §

Quel type de biens culturels sont conservés dans ce type d'endroits?

M. Hediger nomme l'herbier du Jardin botanique, des objets historiques, la collection Baur, ainsi que les Musées Barbier-Muller et de l'Ariana.

A quelle valeur sont estimés ces biens culturels?

Page 64 - § 7

Détails financiers concernant l'engagement de nouveaux agents?

Il s'agit du prix des uniformes des agents pour plusieurs centaines de milliers de francs.

M. Clavien précise qu'il s'agit de nouveaux uniformes et du remplacement de ceux de la gendarmerie qui l'a souhaité vu l'adhésion à un autre organisme. Il faut compter environ 7000 francs pour un équipement complet.

Un commissaire demande combien d'uniformes possède un agent.

M. Schmidlin explique que certaines pièces sont à double, par exemple les pantalons. Il existe une règle selon laquelle les éléments vieillissants sont remplacés. Il existe même un calcul du vieillissement. On échange en principe un élément usagé contre une pièce neuve.

Page 64 - § 4

Qui paie?
Pourquoi ce montant reste-t-il stable?
Reçoit-on une participation financière de l'Etat lorsqu'on accueille des réfugiés?

Il s'agit d'un centre de formation dont une partie est utilisée par des réfugiés. Le centre est également ouvert à des privés contre paiement d'une location. La Confédération et le Canton ont versé des subventions pour les réfugiés.

Page 64 - § 5

Quels sont les services qui utilisent Richelien?
Qui paie?

Page 64 - § 9

Comment fonctionne la centrale d'alarme?
Peut-on coordonner ces appareils avec ceux de la police?

Il n'existe pas de centrale d'alarme. Le travail se fait par radio. Ces appareils sont très coûteux et leur renouvellement se fait de façon progressive.

Page 65 - § 2

Peut-on estimer le coût que va engendrer la fibre optique?
S'agira-t-il de coûts supplémentaires qui devront être supportés par le département?

Selon un règlement de la Confédération, il n'est pas possible de percevoir une taxe linéaire, mais seulement un émolument par dossier. Pour traiter les nombreuses demandes concernant le domaine public, il a été nécessaire d'engager une personne supplémentaire.

Un commissaire aimerait savoir si l'explosion des demandes a occasionné d'autres coûts pour la Ville de Genève.

M. Hediger dit que non. Il exprime son regret de ne pas pouvoir percevoir une taxe par mètre linéaire, vu l'ordonnance de la Confédération entrée en vigueur en 1998.

Un commissaire croit savoir qu'il est possible de percevoir une taxe sur le terrain privé.

M. Hediger le confirme.

Un commissaire aimerait savoir où en est le contentieux entre les Services industriels de Genève et la Ville de Genève concernant le domaine privé.

M. Hediger répond que le problème a été réglé et raconte l'historique de cette affaire.

Un commissaire est surpris par la situation disproportionnée entre le privé et la collectivité publique. Il demande un document écrit sur les négociations de la DSI concernant le coût du mètre de tube posé.

Un commissaire signale qu'il a déjà été répondu à cette question. Il n'est pas possible de percevoir une taxe. Par ailleurs, le seul coût occasionné concerne l'employé qui a dû être engagé.

Un commissaire demande qui doit remettre en état les fouilles.

M. Hediger répond que les sociétés doivent remettre en état le sol sous la surveillance de la Voirie.

Page 65 - § 1

Quel coût pour une surveillance accrue?

M. Hediger explique qu'une surveillance accrue des rues piétonnes a été demandée, mais qu'il est difficile de chiffrer le coût de l'enlèvement des voitures.

Page 65 - § 2

Comment le système fonctionne-t-il pour la gestion des travaux en sous-sol par la Ville de Genève?
Est-ce le dicastère du magistrat chargé de l'informatique qui s'occupe de cela?

Projet de budget 2001

Page 56 - 4001

Pourquoi 263 642 francs d'augmentation?

M. Hediger répond qu'il s'agit de charges relatives au personnel et au mécanisme salarial. L'augmentation de 50 000 francs correspond au montant pour le projet de communication. D'autres montants échappent à la maîtrise du département. En ce qui concerne le matériel, il a été demandé de sortir les achats et investissements du budget de fonctionnement et de les passer par des crédits extraordinaires.

M. Hermann dit que cela a été fait pour un montant de 100 000 francs (un crédit d'investissement sera demandé).

Un commissaire pense que tous les achats seront amendés.

M. Nopper dit que le Conseil a décidé de sortir 100 000 francs et d'autres achats pour 85 000 francs. Cela concerne de nouveaux objets mais pas le matériel remplacé.

Un commissaire cite des exemples qui ne correspondent pas à ce qui vient d'être dit.

M. Hediger contrôlera les rubriques, mais ne peut pas communiquer d'autres informations pour l'instant.

Un commissaire est surpris que l'achat de nouvelles balayeuses ne soit pas prévu.

M. Nopper explique qu'il s'agit du renouvellement de balayeuses et pas de nouveau matériel.

Un commissaire trouve qu'on devrait planifier les achats et pas demander des enveloppes.

M. Hediger répond qu'on doit impérativement remplacer le matériel abîmé.

Un commissaire estime qu'on devrait l'amortir, comme cela se fait avec le matériel informatique.

Plusieurs commissaires estiment qu'il existe dans le projet de budget de fonctionnement des rubriques «Acquisition de matériel» qui devraient faire partie du budget d'investissement.

M. Hediger confirme la distinction qui a été faite entre le remplacement du matériel et le nouveau matériel. C'est une décision prise par l'ensemble du Conseil administratif et pour tous les départements.

Un commissaire signale que cette problématique a déjà été discutée l'année dernière et qu'il y a eu divergence. Il rappelle que des questions peuvent encore être posées par écrit jusqu'au 31 octobre et envoyées directement aux magistrats en leur demandant une réponse en deux exemplaires.

M. Hermann explique que le règlement fait une distinction entre les investissements inférieurs et supérieurs à 100 000 francs.

Un commissaire demande où se trouvent les 50 000 francs pour l'OIPC.

M. Clerc répond que le montant a été «splitté» et qu'il ne s'agit pas d'une subvention.

Un commissaire demande à quoi correspondent les diverses gratuités à la page 62.

M. Mariaux répond qu'une liste des prestations gratuites existe pour 23 000 francs. Le montant est ventilé dans plusieurs rubriques.

Le président suggère que le Conseil administratif tienne compte des remarques de ce soir et qu'un complément d'informations soit communiqué sur les règles et sur «qui fait quoi», les mêmes questions étant posées chaque année.

Page 86 – Association centre d'entraînement à la régate

Pourquoi une augmentation de subvention de 12 000 francs?

Augmentation de la subvention car forte augmentation des membres et un regain d'activités.

Page 86 – Athlétique Régina Football Club

Qu'est-ce que c'est?

Le club joue à Varembé et se développe; c'est pourquoi une somme plus importante a été prévue.

Page 86

Question d'ordre général

Pourquoi la plupart des subventions demeurent-elles inchangées?
On dit qu'on veut faire un effort pour rendre Genève attractive, mais rien ne change dans le soutien financier de la Ville aux diverses associations sportives.

M. Hediger signale que l'accent a été mis sur les mouvements juniors et les clubs dont les membres augmentent fortement. Il leur a été demandé d'augmenter les cotisations et cela a été fait. Il en a donc été tenu compte au niveau de la subvention.

Page 87 – Jonction Genève Hockey Club

Ce club n'est plus sur la commune de Genève mais sur celle des Trois Chêne

M. Hediger répond que les jeunes restent sur Genève. Il serait donc injuste de diminuer le montant.

Page 87 – Scholl Team Voitures solaires

La société a fait faillite: qu'en est-il du club?

M. Hediger contrôlera la situation et supprimera l'aide s'il est vraiment en faillite.

Page 87 – Subvention pour l'acquisition de matériel et d'équipement

Habituellement, c'est le Sport Toto qui subventionnait ce point. Quid?

Page 87 – Subvention extraordinaire aux sociétés sportives

Détail des subventions et listing des sociétés sportives.

M. Hediger répond qu'elle se trouve dans les comptes que les commissaires recevront.

Page 87 – Club alpin suisse Genève (CAS)

Pourquoi une augmentation de 11 000 francs?
Est-il prévu une manifestation particulière?

Le CAS a modifié ses statuts pour pouvoir introduire le rocher artificiel, d'où la nécessité d'un apport supplémentaire.

Page 87 – Football Club de Saint-Jean

Seul club de foot dans la ligne budgétaire?
Pourquoi un seul et pourquoi lui?

M. Hediger répond que le club se développe beaucoup et que les autres clubs sont ailleurs.

Page 87 – Unihockey Genève

De quel sport s'agit-il?
Où se joue-t-il?

Il est indiqué que le sport Unihockey se joue en salle et dans des salles de gym.

Page 88 – Championnat d'Europe de bicross 2001 et Championnat d'Europe grs 2001

Est-ce exceptionnel ou va-t-on retrouver ces deux lignes budgétaires chaque année?

Il s'agit effectivement d'une subvention exceptionnelle.

Page 88 – Course de l'Escalade du Stade Genève

Qui s'en occupe aujourd'hui?

Le comité est issu du Stade Genève.

Page 88 – Question d'ordre général

Sur quel critère se base-t-on pour accorder un certain montant de subvention?
Pourquoi observe-t-on des changements sur certaines lignes budgétaires et pas sur d'autres?

Il a déjà été répondu à cette question: les subventions sont allouées sur la base du développement des sociétés et des documents reçus de leur part.

Remarque d'ordre général

L'an passé, il avait été demandé que chaque ligne soit numérotée afin de faciliter les discussions. Cela n'est toujours pas fait! Il faudrait envisager de doubler ce document par un autre où chaque club apparaîtrait sous sa catégorie sportive.

Ainsi, il aurait été plus facile de comparer, sans en omettre aucun, le montant des subventions accordées à chaque club.

Cette liste figure dans les comptes, par discipline et avec les montants versés aux différentes sociétés.

Un commissaire souhaiterait un classement par ordre alphabétique.

M. Hediger répond que le Conseil municipal avait demandé un classement par discipline.

Un commissaire demande un document permettant de retrouver les chiffres par discipline et les dépenses pour la formation.

Un commissaire mentionne que cette liste existe, mais pas dans le budget.

Un commissaire souhaiterait qu'elle ne figure pas seulement aux comptes.

M. Hediger ajoutera les sommes pour le football, sans mettre les clubs et les manifestations.

Un commissaire demande les deux choses.

M. Hediger répond que cela n'est pas possible, la réponse ne pouvant être donnée lors du budget.

Un commissaire signale que de telles listes existent au département des affaires culturelles pour les beaux-arts. Il faudrait en établir une pour le département de M. Hediger.

M. Hediger peut en établir une pour le football avec les clubs et les noms.

Page 88 – Tournoi Challenger Drizia

Pourquoi une telle augmentation?

Le Drizia a des difficultés pour trouver des sponsors pour le dernier grand tournoi de tennis. Il a été fait un effort pour le maintenir.

Page 88 – Championnat international d'échecs «open» Genève
Transfert 500.800?

Ce transfert a été opéré selon le vœu de M. Tornare.

Page 89 – Centre de formation juniors football américain
Quid de la dissolution du club?

Le club n'a pas été dissout.

Page 89 – Centre de formation juniors hockey sur glace
Pourquoi une augmentation?

Ce sujet a déjà été discuté.

Page 89 – Centre de formation juniors pétanque
Comment est organisée cette formation?

Les groupes de la ville ont mis en place une formation pour les jeunes.

Page 89 – Centre de formation juniors gymnastique féminine/masculine
Normalement, ils se trouvent maintenant au Bois-des-Frères, à Vernier.

Pour certains, cela se passe à Vernier et pour d'autres à la Queue-d'Arve.

Page 89 – Centre de formation juniors ski
La Ville de Genève reçoit-elle des justificatifs pour les camps organisés?

Certaines écoles reçoivent une aide pour que les enfants puissent aller skier. Il ne faut pas que la subvention vienne à double.

Le paiement se fait sur présentation des justificatifs. Les jeudis de ski ont été supprimés, mais un soutien financier a été apporté lorsque la *Tribune de Genève* a organisé une manifestation.

Page 89 – Centre de formation juniors régate
Pose problème, car il y a des subventions ailleurs.

Il n'y a pas de subventions ailleurs.

Page 89 – Allocation pour faciliter l'accès aux manifestations

Quid?

Il s'agit de réductions permettant aux jeunes de découvrir des sports.

Page 89 – Subvention pour manifestations extraordinaires

Veut voir la ventilation.

La ventilation ne peut être communiquée qu'aux comptes. C'est pour cela que cela s'appelle «manifestations extraordinaires».

Veut la liste des clubs, hormis ceux de ski, qui touchent une subvention pour organiser des camps de ski.

Une liste écrite pourra être fournie.

Page 89 – Pour tous les centres de formation

Y a-t-il un contrôle sérieux de l'utilité et de l'utilisation des subventions distribuées?
Est-on sûr que certains clubs ne vont pas tout simplement s'enrichir grâce à la subvention?

M. Hediger devrait fournir la comptabilité analytique pour les sportifs bénéficiant de plusieurs subventions

Un contrôle se fait, des rapports et comptes sont demandés concernant les jeunes, les membres, etc.

Page 90 – 4004

Pourquoi une telle augmentation?

La partie concernant les abris a été enlevée et cela sera corrigé.

Page 90 – Piscine

Ce chiffre ne bouge pas. Pourtant la piscine a été fermée pendant presque six mois! Pourquoi le montant de la subvention n'a-t-il pas bougé alors que les recettes ont dû être baissées?

Il s'agit de la subvention accordée à l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Page 91 – Subventions relatives à des prestations en nature

Explications.

La réponse se trouve à la page 100 pour tous les services.

Comme l'an passé, un commissaire a distribué, à l'ensemble de la commission des sports, un tableau compilé par ses soins. Celui-ci permet une lecture de la répartition des subventions par catégories sportives, selon le souhait de la commission, et non par ordre alphabétique, comme présenté dans le budget du département. Qu'il en soit remercié ici.

Liste des amendements

Pas de propositions d'amendement de la part de la commission.

Discussion finale de la commission

Positions exprimées par certains partis:

Les socialistes ont des réserves sur le fonctionnement de la police municipale, une inquiétude quant à la Protection civile et désirent étudier les subventions avec plus de temps.

Les libéraux ne sont pas satisfaits des réponses du magistrat. Ils regrettent que ce dernier n'ait pas saisi l'opportunité d'ASM 2000 pour améliorer la police municipale. Ils ont aussi des inquiétudes sur la Protection civile. Ils dénoncent la politique menée en matière de subventions.

Les Verts émettent des inquiétudes sur la police municipale et l'étrange mutation de la Protection civile. Ils annoncent leur intention de présenter un amendement sur une ligne de subvention ultérieurement.

Le Parti démocrate-chrétien voyait dans l'embellie budgétaire l'occasion de donner de nouvelles impulsions aux sports. Il regrette que rien de tel ne se soit produit.

Le Parti radical déplore que le rôle des agents de ville ne soit pas renforcé en ce qui concerne les «salissures urbaines» et aimerait une meilleure collaboration entre les magistrats des départements concernés.

Au vote final, le budget 2001 du département municipal des sports et de la sécurité est accepté par 7 oui (2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 S, 2 Ve), 5 non (1 DC, 2 R, 2 L) et 3 abstentions (1 ADG/SI, 1 DC et 1 L).

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2001 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.

La commission sociale et de la jeunesse a étudié le projet de budget 2001 lors des séances des jeudis 21 septembre, 5 et 12 octobre 2000, sous la présidence de M. Alain Fischer.

Les notes de séances ont été prises par M[me] Jacqueline Meyer, que je remercie vivement pour la précision et la clarté de son travail.

De plus, une délégation de la commission sociale et de la jeunesse s'est rendue à la commission des finances le 26 septembre 2000 pour l'audition du département.

Plan du rapport

1. Présentation du projet de budget 2001 (PB 2001)
2. Questions-réponses
3. Amendements et votes de la commission
4. Déclarations et vote final

1. Présentation du projet de budget 2001 (PB 2001)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, a été auditionné lors de la séance de la commission des finances du 26 septembre 2000. Il était accompagné de M[mes] M. Borello-Ménétrey, adjointe de direction, V. Pürro, cheffe du Service social, et L. Rocamara, adjointe de direction au Service des écoles et des institutions pour l'enfance, et de MM. Ph. Aegerter, directeur du département, P. Chauveau, administrateur à la Délégation à la petite enfance, R. Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), J.-C. Schaulin, chef du Service des pompes funèbres, et F. Maccabez, représentant de la Délégation à la jeunesse.

Le magistrat rappelle que les axes de la politique du département ont été approuvés par la majorité du Conseil administratif, qui entreprend, dans de nombreux domaines, les réformes qu'il avait présentées lors des élections et du programme de législature.

Concernant l'aide humanitaire, une délégation se réunira quatre fois l'an et coopérera de manière centralisée. Un document explicatif qui reprendra l'ensemble des discussions évoquées à Genève lors du Forum sur la pauvreté sera remis aux commissions spécialisées.

Une fondation, qui disposera de 900 000 francs, va être créée afin d'aider les pays du tiers monde. La Ville de Genève va tenter de mettre en place dès janvier 2001, avec des municipalités étrangères comme Lyon, Rome et Eperney, un fonds international de solidarité de lutte contre la pauvreté. Son siège pourrait se trouver à Genève.

M. Tornare précise encore qu'il a toujours la présidence de Télégenève, ainsi que celle du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

Petite enfance

Seul un tiers des demandes de place dans les institutions de la petite enfance trouve une réponse. Il faut que tout soit fait pour que les deux tiers restants soient eux aussi satisfaits. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité d'encadrement. Il faut donc augmenter le nombre de places, et donc de crèches, tout en ayant à l'esprit qu'un service public doit impérativement respecter les projets pédagogiques de chaque espace de vie enfantine.

Les conditions salariales du personnel de la petite enfance seront meilleures, car il est prévu d'améliorer sa caisse de retraite en l'alignant sur celle des fonctionnaires de la Ville de Genève.

On peut remarquer une augmentation de plus de 4 millions de francs dans le budget du service pour concrétiser ces mesures.

Ecoles et institutions pour l'enfance

M. Tornare précise d'entrée que le nom du service a été légèrement modifié depuis la création du nouveau service appelé Délégation à la jeunesse.

Un nouveau chef de service a été engagé; il s'agit d'une femme. Il lui sera demandé de lutter contre la violence dans les préaux et les écoles, contre les déprédations, les saletés, les nuisances sonores. Il faut que les écoles soient plus propres, afin que ces espaces de travail pour les instituteurs et les élèves soient plus agréables.

Une diététicienne sera engagée par le département dans le cadre de la réorganisation du secteur des cuisines et restaurants scolaires et des institutions de la petite enfance subventionnés par la Ville de Genève. A ce titre, la personne enga-

gée sera chargée, en collaboration avec le Service de santé de la jeunesse, de vérifier la bienfacture des repas servis aux enfants et d'apporter les conseils nécessaires à la fabrication de mets équilibrés. Elle sera également chargée, selon la volonté du Conseil municipal, de surveiller la qualité et la provenance des aliments achetés et de vérifier que ceux-ci ne contiennent pas d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Le magistrat indique qu'il ne veut pas municipaliser les cuisines scolaires, qui sont gérées depuis cent ans par des associations bénévoles. Il souhaite qu'elles appliquent un principe commun, qui sera de renforcer la qualité comme la quantité des repas servis, de simplifier l'administration, car il y a une double facturation, et de proposer un prix unique. Enfin, certaines associations ont des «trésors de guerre»; il leur sera donc demandé d'améliorer leurs locaux.

L'augmentation importante du loyer des appartements de fonction de certains concierges d'école, qui dépend du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM), est provoquée par la diminution de l'aide personnalisée consécutive à une augmentation de salaires des locataires. Cependant, l'introduction d'un facteur «nuisances liées à l'école» pour le calcul du loyer est en discussion avec le service concerné.

Service des espaces vers et de l'environnement (SEVE)

Six postes supplémentaires sont demandés, car il y a beaucoup de nouvelles surfaces à entretenir (≈ 105 000 m^2) et le service a donc besoin de toujours plus de jardiniers. La demande initiale du SEVE, qui portait sur une augmentation d'effectifs de 12 horticulteurs/trices, a été réduite à 6 postes par le Conseil administratif.

Des propositions pour modifier l'esthétique florale des massifs à la Perle du lac et à l'Horloge fleurie ont été élaborées par deux artistes contemporains mandatés par le département. Il est donc fort probable que des transformations aient lieu durant l'année 2001.

Un jardin impressionniste sera planté dans la friche, très médiatisée, attenante au parc de Moillebeau. Il faudra également revaloriser certains parcs situés dans des quartiers plus populaires que ceux des grands parcs forts fréquentés par les touristes.

Le déplacement du SEVE du parc de Beaulieu aux Bornaches, à Certoux, est inscrit dans le plan financier quadriennal pour 2004.

Le projet de l'installation de pompes qui permettraient d'arroser les parcs de la Ville avec de l'eau non potable est toujours d'actualité, mais le service doit

d'abord régler la problématique des contrats de culture et de la récupération des matières compostables; il existe toujours un crédit d'environ 1,3 million de francs, accepté par le Conseil municipal, pour l'installation des systèmes de pompage pour la rive droite. Ce dossier doit être traité conjointement avec le Service de l'énergie.

Etat civil

L'activité du Service de l'état civil est déterminée par la législation fédérale; les frais administratifs et émoluments, en augmentation, sont fixés par l'administration cantonale.

Par contre, le service va renforcer l'accès informatique à ses formulaires. Ces nouveaux supports technologiques tendent vers le concept du «bureau unique», qui est à l'étude dans le service.

Un livre va être offert aux jeunes parents dont l'enfant est né en ville de Genève.

Pompes funèbres et cimetières

Suite à l'acceptation par le Conseil municipal de la résolution N° 4 sur l'ouverture des cimetières à d'autres religions, la juriste du département est en train de préparer une nouvelle loi sur les cimetières à l'attention du Conseil d'Etat.

Service social

Il est rappelé que les centres d'action sociale et de santé (CASS) sont en pleine réorganisation, que trois projets de lois les concernant directement ou indirectement (PL 8308, 8309 et 8310) sont à l'étude en commission au Grand Conseil. Une conséquence de l'acceptation de ces projets de lois sera que les 8 commissions consultatives où siège un représentant du Conseil municipal vont normalement disparaître.

Le magistrat souhaite accentuer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, car ceux qui souffrent ont besoin de notre aide. Une étude est en cours afin de faire le point sur les nouvelles formes d'exclusion.

Le magistrat souhaite également s'occuper encore plus des aînés, car il faut absolument contrer cette nouvelle pauvreté qui les touche. Il veut mettre en place un système de démocratie de quartier, car il a la volonté de s'intéresser à toute la population, de faire de l'«intergénérationnel» grâce à des actions

comme l'«Atelier Vie» et à la mise en place du local situé à côté de la poste du Beulet pour les personnes âgées, afin que celles-ci puissent être initiées aux nouveaux modes de communication (Internet, etc.) et intégrées à nouveau dans la vie courante.

Via la proposition N° 84, un travail en réseau au sein du Service social de la Ville de Genève (SSVG) est proposé afin d'être plus proche des quartiers. Mais tous ces objectifs ne veulent pas dire que les allocations et les prestations seront abandonnées. Deux séances avec la commission du personnel du service ont déjà eu lieu.

Délégation à la jeunesse

Un délégué à la jeunesse a été nommé, ce qui a entraîné la création d'une nouvelle cellule budgétaire dans le PB 2001 (5008).

Des travailleurs sociaux/animateurs «hors murs» vont être engagés pendant 18 mois, ce qui a donné lieu à une demande de crédit spécifique (PR-84).

Des locaux vont être mis à la disposition des jeunes; cette mesure pourra peut-être atténuer les risques que des immeubles soient squattés.

Le département est en pleine discussion avec la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) en vue de réformer les maisons de quartier et centres de loisirs afin qu'ils restent ouverts le week-end.

Les besoins socioculturels dans le quartier de la Concorde vont impliquer l'achat de la ferme Menu pour la création d'une maison de quartier.

Il est prévu d'inviter tous les jeunes étrangers âgés de 18 ans à participer aux promotions citoyennes, que la Ville de Genève organise maintenant pour l'ensemble des communes genevoises qui le désirent.

2. **Questions – réponses**

La commission sociale et de la jeunesse a élaboré une série de questions, auxquelles les réponses ont été fournies par écrit ou oralement lors de la séance commune avec la commission des finances du 26 septembre 2000. De plus, lors de cette dernière séance, d'autres questions ont été posées; les réponses à ces questions sont intégrées ci-après.

Le rapporteur vous présente ci-dessous des extraits choisis de ces questions-réponses, car il aurait été indigeste pour le lecteur d'en avoir le contenu exhaustif:

Ressources humaines

Une déléguée à l'Agenda 21 a été engagée et commencera son activité le 1er février 2001, sur la base d'un contrat de durée limitée à un taux d'activité de 50%.

Une déléguée à l'«égalité des chances» (parité hommes-femmes, intégration des handicapés, etc.) sera engagée en 2001; son cahier des charges est en cours d'élaboration.

Remarque: ces 2 premiers postes concernent plus spécifiquement le Conseil administratif in corpore que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

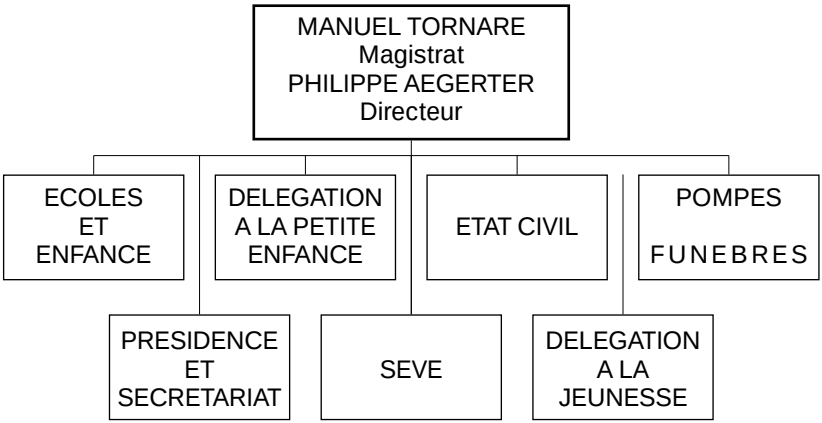

Le département a présenté son nouvel organigramme. Cependant, la commission regrette qu'il soit si peu développé.

Concernant le personnel, le nombre de postes du département est en augmentation de 11,5 postes; le nombre de temporaires est en augmentation de 6,9 postes.

La direction du département a établi un tableau assez précis quant à ces augmentations. Ce plateau est présenté ci-après:

– SEVE + 6 postes (+ 6 jardiniers-horticulteurs).
– Petite enfance + 2,5 postes (+ 1 comptable, + 1 collaborateur administratif, + 1/2 technicien).
– Ecoles – 0,5 poste (– 2,5 postes transférés à la Délégation à la jeunesse, + 1 concierge (Peschier), + 1/2 diététicienne + 1/2 ex-SEVE, jeux).
– Pompes funèbres – 1 poste (transfert d'une secrétaire au département de la culture).

– Direction + 2,5 postes (+ 1 poste communication, + 1/2 juriste, + 1 secrétaire).
– Délégation de la jeunesse + 2,5 postes (+ 1 délégué, + 1 administrateur, + 1/2 secrétaire).
– Social – 0,5 poste (cf. PB 2001, p. 167, mutations internes (situation au 31.12.1999!).

Petite enfance

Concernant la ventilation des charges des institutions de la petite enfance, les principaux éléments de l'importante augmentation qui en résulte (+ 4 420 000 francs) sont les suivants:

	Fr.
Indexation de la masse salariale de 1,5% Ce taux correspond à celui utilisé par le Service des ressources humaines de la Ville de Genève	650 000
Abandon du principe de la contribution de solidarité (en vigueur en 2000)	450 000
Le taux de cotisation au fonds de prévoyance professionnelle est adapté et correspond à celui utilisé par la CAP (Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels) (8% pour l'employé et 16% pour l'employeur)	1 350 000
Extension de la crèche des Asters (+ 20 places)	458 000
Extension de la crèche de la Nichée (+ 10 places)	225 000
Intégration de la crèche de Tournesol (30 places)	390 000
Ouverture du jardin d'enfants Atelier Vie (20 places à mi-temps)	125 000
Elargissement des horaires de jardins d'enfants	135 000

Il faut également relever que la capacité d'accueil d'EVE-Allobroges (Espace de vie enfantine) de 20 places jusqu'au mois de septembre 2000 a été portée à 65 places dès la rentrée scolaire 2000-2001. Cette augmentation engendre une dépense estimée à environ 740 000 francs dans le budget 2001.

M. Manuel Tornare annonce qu'il ne va pas augmenter le nombre d'enfants par institution, car les normes d'encadrement sont fixées par le Département de l'instruction publique.

Il existe une collaboration avec les communes dans différents projets, comme la crèche des Acacias, qui est subventionnée avec la Ville de Carouge, ou la crèche de la Maternelle, qui est subventionnée avec la commune de Chêne-Bourg.

Le mandat découlant de la mise en application, dans les crèches et les jardins d'enfants, de la nouvelle directive en matière de sécurité et de santé au travail, est partagé avec l'Association des communes genevoises; les communes genevoises sont représentées dans la commission consultative de la petite enfance et élaborent la convention collective de travail (CCT) du personnel des institutions de la petite enfance.

La Ville de Genève doit se doter d'équipements spécifiques à la chaîne du froid par la mise en conformité des cuisines et restaurants scolaires ainsi que du transport des repas aux normes imposées par diverses lois et ordonnances fédérales sur l'hygiène (Ohyg) et les denrées alimentaires (ODA). Il s'agit principalement de la mise en place du système dit «de liaison froide» pour tous les repas confectionnés dont la consommation est reportée, et des repas soumis à une livraison.

La liaison froide signifie que tous les repas confectionnés et non consommés dès la fin de leur préparation ou de leur cuisson doivent être réfrigérés rapidement et maintenus à une température d'environ 5°C jusqu'au moment où on les réchauffe.

Modification des horaires d'ouverture de certaines institutions de la petite enfance

Atelier des petits

	Ancien horaire		*Nouvel horaire*
matin	08 h 30 – 11 h 30	matin	08 h 00 – 12 h 00
après-midi	13 h 45 – 17 h 30	après-midi	13 h 45 – 17 h 30

Le nouvel horaire est effectif depuis la rentrée scolaire 2000-2001 et a été augmenté d'une heure par jour.

Fondation Ensemble

	Ancien horaire		*Nouvel horaire*
matin	08 h 45 – 11 h 15	matin	08 h 30 – 12 h 30
après-midi	13 h 30 – 17 h 30	après-midi	13 h 30 – 17 h 30

Le nouvel horaire est effectif depuis la rentrée scolaire 2000-2001 et a été augmenté d'une heure par jour. Il est à noter qu'un nouvel espace a été créé pour accueillir 8-10 enfants à raison de deux après-midis par semaine.

Maison des enfants

	Ancien horaire		*Nouvel horaire*
matin	08 h 00 – 12 h 00	matin	08 h 00 – 12 h 30
après-midi	13 h 30 – 17 h 30	après-midi	13 h 30 – 18 h 00

Le nouvel horaire est effectif depuis la rentrée scolaire 2000-2001 et a été augmenté d'une heure par jour.

Pomme d'api

	Ancien horaire		*Nouvel horaire*
matin	08 h 30 – 11 h 30	matin	08 h 00 – 12 h 00
après-midi	13 h 45 – 17 h 30	après-midi	13 h 45 – 17 h 45

Le nouvel horaire est effectif depuis la rentrée scolaire 2000-2001 et a été augmenté d'une heure par jour.

Ribambelle

	Ancien horaire		*Nouvel horaire*
matin	08 h 15 – 11 h 15	matin	08 h 00 – 12 h 00
après-midi	13 h 30 – 17 h 45	après-midi	13 h 30 – 17 h 45

Le nouvel horaire est effectif depuis la rentrée scolaire 2000-2001 et a été augmenté d'une heure et quinze minutes par jour.

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Il y a longtemps que ce service réclamait des postes, car il devait renoncer à des entretiens réguliers de certaines parcelles et, de manière générale, réduire son engagement. Les nouvelles surfaces (≈ 10,5 ha) que le SEVE doit désormais gérer représentent une charge nouvelle (exemple: parc de l'Ancien-Palais, parc des Falaises de Champel, etc.). Le contexte financier de ces dernières années n'a pas permis au SEVE de demander plus rapidement des forces supplémentaires. Les directives édictées à l'époque par le Conseil administratif étaient très claires. Par ailleurs, la diminution de l'horaire hebdomadaire d'une heure n'a pas été compensée par du personnel supplémentaire (environ 5 postes). Enfin, les heures supplémentaires engendrées par certaines manifestations (exemple: Fêtes de Genève) et les services de week-end pour l'entretien des serres, des pataugeoires et du parc aux animaux du bois de la Bâtie ne sont plus rémunérées mais compensées en jours de congé.

Les prestations concernant plus particulièrement l'entretien d'espaces de verdure situés dans les écoles et les cimetières, ainsi que les prestations fournies pour

la levée des résidus de différents services de l'administration municipale, comme le Service des sports, la Protection civile, le Service d'incendie et de secours, le Conservatoire et Jardin botaniques, sont facturées sous forme d'imputations internes lorsqu'il s'agit d'entretiens des surfaces qui touchent d'autres entités municipales (cf. PB 2001, page 68, groupe 492, «Autres prestations internes», revenus de 1 013 649 francs).

L'achat de caninettes (système «Bravo») fait l'objet d'une politique active en collaboration avec la Division de la voirie. Dans le courant de l'année 2000, le SEVE et la Division de la voirie ont installé un nombre important de ces caninettes dans les espaces verts et sur le domaine public de la Ville de Genève. Il s'agit de poursuivre cet effort dans le cadre du budget 2001. Il est précisé que l'impôt «chiens» n'est pas affecté à ces acquisitions.

L'achat de maïs ornistéril est nécessaire, car le nombre de pigeons ne diminue pas mais reste stable grâce à la distribution de ce maïs. Depuis de nombreuses années, un budget de 100 000 francs est consacré à son acquisition, ce qui participe grandement à la sauvegarde du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. La problématique des corneilles est toute différente, puisque ces oiseaux nichent pour la plupart à l'extérieur de la ville de Genève. Ils s'attaquent au contenu des poubelles publiques, et c'est la raison pour laquelle, depuis l'été 2000, le SEVE installe des couvercles sur lesdites poubelles dans les lieux dits «sensibles.»

Etat civil

Le PB 2001 montre une augmentation de 100% des émoluments administratifs (+ 440 000 francs), car depuis le 1er janvier 2000 le tarif des émoluments d'état civil ne sont plus du ressort du Canton mais de la Confédération afin que les prix des actes soient les mêmes dans tous les cantons (uniformisation des émoluments).

De ce fait, le nouveau tarif fédéral est marqué par l'introduction de nouvelles taxes: enregistrement d'une reconnaissance: 60 francs; cérémonie de mariage: 50 francs; réception de la déclaration relative aux conditions du mariage: 60 francs; acte de famille, émolument de base: 25 francs, et 5 francs par personne supplémentaire autre que le titulaire du feuillet. Le prix des autres actes (naissance, décès, mariage, certificat individuel d'état civil etc.) est passé de 13,50 à 25 francs.

Service social

La Fondation de soins et d'aide à domicile (FSAD) (cellule 500700, groupe 365) est actuellement un dossier préoccupant et un projet de loi (PL 8310)

la concernant est à l'étude en commission au Grand Conseil. La convention se terminait le 30 juin 2000; on ne devait donc verser que la moitié de la subvention (662 000 francs). Toutefois, il n'est pas impossible qu'il y ait des modifications au budget et qu'une augmentation soit demandée. De plus, la Ville va avoir un rappel à régler; il faudra certainement verser au moins 1 million de francs en 2001; cette information n'a été connue qu'au début septembre. A partir de 2002, plus aucune subvention ne sera versée.

Délégation à la jeunesse

La nouvelle ligne budgétaire, de 80 897 316 francs (cellule 500800, groupe 365), comprend les sommes octroyées aux différents centres de loisirs et centres aérés. Elle inclut la subvention octroyée à l'association Rinia/Charmilles, les subventions en nature dont les centres de loisirs bénéficient (mise à disposition de locaux et de terrains pour les centres aérés) et les indexations salariales 2001 transmises par la FASe.

L'immeuble de la «Résidence Voltaire» loué à la Fondation officielle de la jeunesse rapporte 218 000 francs à la Ville de Genève (cellule 500800, groupe 423).

Subventions et allocations (pages jaunes)

Cellule 500300, groupe 363: Les subventions communales pour les courses scolaires versées aux écoles et les aides aux parents dans le besoin se répartissent comme suit:

	Fr.
Courses et camps scolaires	315 000
Aides aux parents	25 000
Total	340 000

Cellule 500700, groupe 364: L'augmentation de 60 000 francs pour la participation au déficit de la Nouvelle Roseraie à Gryon (VD) est justifiée, car le montant est calqué sur les comptes 1999 et s'élève donc à 400 000 francs. Cependant, lorsque le département a préparé le budget en mars 2000, il n'avait pas encore examiné la restructuration de la Nouvelle Roseraie, dont la gestion est de la compétence de l'Hospice général. Dans le courant de cet été, les services concernés ont étudié cette question avec les responsables de l'Hospice; dans les grandes lignes, cette restructuration porte sur une diminution du nombre de jours d'ouverture, l'annualisation du temps de travail des employés et une très légère augmentation du prix de pension.

Si la Ville, en l'occurrence le Conseil administratif, a pu se déterminer tout dernièrement sur la diminution des jours d'ouverture et l'augmentation du prix des pensions, elle ne maîtrise pas les négociations avec le personnel. Si tout se passe bien, et dans les délais (janvier 2001), c'est effectivement un montant de 200 000 francs qui pourrait être inscrit au budget 2001. Mais, le magistrat jouant la prudence, il n'a pas proposé pour l'instant de modification de cette rubrique budgétaire.

Cellule 500700, groupe 365, «Prévoyance sociale»: certaines subventions ont été augmentées et une nouvelle ligne a été créée dont la justification est présentée ci-après.

	Fr.	Total Fr.
Association pour l'appartement de jour Augmentation des frais de fonctionnement liés à une plus forte fréquentation des usagers.	+ 6 400	15 000
Appartenances Genève Centre de formation, de recherche et de consultations psychologiques pour familles migrantes. La subvention proposée pour 2001 pourrait ainsi couvrir les frais de location de locaux, qui s'élèvent à 15 000 francs.	+ 5 000	15 000
Centre F-Information Projet et développement de l'activité de permanence d'écoute, de même que les consultations des professionnelles pour femmes réfugiées, la permanence d'écoute pour les hommes et reprise de la bibliothèque Filigrane.	+ 10 000	80 000
Voie-F (nouvelle subvention) Cet organisme s'occupe de réinsertion sociale et professionnelle pour les jeunes filles et femmes en rupture éducative et professionnelle et vivant dans la précarité et/ou l'isolement social. En 1999, l'Etat de Genève a soutenu cette institution à raison de 58 000 francs et le Bureau fédéral de l'égalité à raison de 34 000 francs.	+ 10 000	10 000

Cellule 500700, groupe 366, «Prévoyance sociale»: le développement de quelques lignes est présenté:

AVS. paiement des cotisations (+ 42 000 francs, total: 78 000 francs). Selon la teneur de la loi fédérale sur l'AVS, une remise de la cotisation minimum peut être

accordée si le paiement de celle-ci met une personne, obligatoirement assurée, dans une situation intolérable. Ainsi, le canton de domicile verse le montant accordé à la Caisse cantonale genevoise de compensation AVS/AI, pour le compte de l'assuré, moyennant une participation de la commune. En Ville de Genève, l'examen des demandes de remise de cotisations est confié à une commission gérée par le Service social. Les cotisations remises sont assumées pour moitié par le Canton et pour moitié par la Ville. Dès 1999, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a renoncé au financement des cotisations minimum des réfugiés statutaires, cette charge a donc été transférée aux cantons et aux communes de domicile de ces assurés.

Actions sociales exclusion (+ 40 000 francs, total: 240 000 francs). Il s'agit des frais de fonctionnement du Square Hugo, lieu d'accueil destiné aux personnes sans abri. Plusieurs prestations y sont offertes, notamment un repas gratuit par jour, les boissons durant toute la journée, un atelier sportif et un atelier informatique, un soutien à la recherche d'un logement.

Prestations municipales (écart: 0, total: 7 412 000 francs). Dans le cadre du projet de budget 2001, le Service social a demandé un crédit de 8 750 000 francs, identique à celui des dépenses effectuées en 1999, mais le Conseil administratif a diminué ce budget à 7 412 000 francs en se basant sur la diminution régulière des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), laquelle est liée aux effets progressifs du 2e pilier et de la suppression des prestations aux pensionnaires des établissements médico-sociaux.

Cellule 500800, groupe 365, «Culture et loisirs»: Une nouvelle ligne budgétaire de 20 000 francs a été inscrite pour l'Association Shinagawa, qui s'occupe de renforcer les relations d'amitié et d'échanges entre la Ville de Genève et Shinagawa (quartier de Tokyo). La subvention est utilisée pour faciliter l'échange de jeunes Japonais et de jeunes Genevois pendant les vacances scolaires.

Cellules 500300 et 500800, groupe 365, «Prestations en nature»: Le département octroie pour plus de 4,9 millions de francs sous forme de prestations en nature, ce qui correspond à la valeur locative, estimée par la CGE, des locaux mis à la disposition des associations subventionnées.

3. **Amendements et votes de la commission**

La commission sociale et de la jeunesse a légèrement modifié le PB 2001 en acceptant 5 amendements dans le chapitre des subventions (pages jaunes) et en augmentant ainsi globalement les charges du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de 11 300 francs (total: 196 588 335 francs).

Cellule 5003, poste 365, «Protection et aménagement de l'environnement»

Les Verts proposent d'augmenter la subvention versée à Pro Natura Genève, afin qu'elle soit équivalente à celle de WWF-jeunes, car cette jeune association d'autrefois (AGPN) a grandi et les nombreuses prestations qu'elle offre maintenant à la jeunesse dans le cadre de la protection de l'environnement méritent d'être reconnues et soutenues.

Pro Natura Genève: + 13 000 francs (total: 26 000 francs).

Cet amendement est accepté par 8 oui (2 DC, 1 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 2 AdG/TP), 2 non (L) et 3 abstentions (1 L, 2 R).

Cellule 5007, poste 365, «Prévoyance sociale»

Le PDC propose d'augmenter la subvention de 2 associations (Profilia et Compagna) afin de revenir aux montants initiaux; ceux-ci avaient été diminués il y a quelques années. Ces associations s'occupent de l'accueil en gare; elles touchent entre 18 000 et 20 000 personnes par année. Il faut rétribuer les personnes chargées de l'accueil, à raison de 17,50 francs l'heure. Plusieurs bénévoles sont également actifs dans ces associations.

Profilia: + 1400 francs (total: 10 000 francs).

Cet amendement est accepté à l'unanimité des 13 commissaires présents.

Compagna: + 1900 francs (total: 10 000 francs).

Cet amendement est accepté à l'unanimité des 13 commissaires présents.

L'AdG/SolidaritéS et Indépendants propose de créer une ligne budgétaire pour l'association «Pluriel», qui a les mêmes objectifs que l'association «Appartenance Genève» mais avec des approches thérapeutiques différentes, ce qui permet ainsi d'offrir une complémentarité dans la prise en charge psychologique d'immigrés ayant subi une situation de violence extrêmement importante dans leurs pays d'origine.

Pluriel: + 15 000 francs (total: 15 000 francs).

Cet amendement est accepté à l'unanimité des 13 commissaires présents.

Le total de la somme modifiée pour cette cellule 5007, poste 365, représente donc + 18 300 francs.

Cellule 5008, poste 365, «Culture et loisirs»

Le Parti libéral propose la suppression de la subvention nouvellement créée pour l'Association Shinagawa, car il ne voit pas pourquoi on fait intervenir le

social dans cette affaire; il s'agirait plutôt d'une subvention concernant le département des affaires culturelles.

Shinagawa: – 20 000 francs (total: 0).

Cet amendement est accepté par 6 oui (3 L, 2 Ve, 1 AdG/SI), 3 non (2 R, 1 AdG/TP) et 4 abstentions (2 DC, 1 S, 1 AdG/TP).

4. **Déclarations et vote final**

Constatant que c'est bien la première année que le département répond aussi vite et clairement aux différentes questions qui lui ont été posées, mais regrettant que certaines réponses manquent parfois de précision, la commission sociale et de la jeunesse se déclare relativement satisfaite de l'accueil trouvé par ses interrogations.

Cependant, il faut souligner deux remarques (de détail). Tout d'abord, on peut être étonné d'apprendre que la Ville a l'intention d'engager sa propre diététicienne, sachant qu'une personne ayant la même fonction est déjà engagée par le Service de la protection de la jeunesse. Ne serait-il pas plus simple de subventionner l'Etat pour développer son cahier des charges? Ensuite, on trouve curieux que l'impôt «chiens» ne soit pas directement affecté à l'achat de caninettes, voire à l'entretien des espaces réservés à nos amis à quatre pattes.

Pour terminer et avant de passer aux déclarations politiques, la commission sociale et de la jeunesse tient à dire au Conseil administratif qu'il faut soutenir le Parlement des jeunes, non seulement de manière financière, mais par un encadrement léger, afin d'éviter que disparaisse à moyen terme cet original mais néanmoins très civique projet de citoyenneté.

Le Parti libéral refusera le projet de budget 2001, considérant qu'il faut une économie forte pour avoir des revenus permettant de venir en aide aux plus démunis. Il est décevant de constater que l'abondance de moyens ne va servir qu'à créer des postes nouveaux; les charges augmentent de 22 millions, dont 16 millions pour la masse salariale. Par rapport aux budgets précédents, celui-ci ne présente pas grand-chose de très nouveau; le Parti libéral s'attendait à plus de variantes, comme la suppression des prestations municipales, mais en avançant d'autres priorités. S'il y a de l'argent à distribuer, il faut le distribuer aux associations qui font du travail intéressant; ce projet de budget manque de discernement dans l'attribution des subventions. Il faut s'attendre à des rentrées fiscales inférieures en 2001; on devrait donc avoir une vision à plus long terme. Il y a lieu de se préoccuper des augmentations de charges. L'opposition du Parti libéral à ce projet de budget 2001 est un signal d'alarme.

Le Parti socialiste acceptera ce projet de budget 2001, tout en étant sensible aux remarques du Parti libéral, mais il est vrai qu'on n'a pas avancé de grandes idées nouvelles. Par contre, la nouvelle procédure d'étude budgétaire ne l'a pas satisfait, car le travail n'a pas pu être fait en profondeur comme les autres années.

L'AdG/TP votera ce projet de budget 2001, tout en comprenant le Parti libéral. Elle constate que, malgré une amélioration et un assainissement des finances en bonne voie, il y a une volonté d'être timide dans les évolutions et de ne pas vouloir tout bouleverser; mais, en agissant autrement, on laisserait peut-être de côté des gens que le magistrat n'a pas envie d'oublier. Il faut signaler que, si le projet de budget avait été révolutionnaire, le Parti libéral ne l'aurait pas voté non plus. Il faut reconnaître que ce budget présente des améliorations. Les prestations municipales restent l'objet d'un vaste débat; une solution satisfaisante au problème des familles monoparentales reste à trouver.

L'AdG/SI votera ce projet de budget 2001, car il va dans le bon sens, même lentement. On remarque des priorités sur l'amélioration des prestations aux enfants et aux familles et l'intention de trouver des réponses à apporter aux jeunes. L'AdG/SI reconnaît que l'augmentation de personnel demandée par le SEVE la surprend. Cependant, les personnes qu'on prévoit d'engager vont s'occuper de tâches diverses, utiles à la population. Enfin, il est important de souligner la titularisation des faux temporaires.

Le Parti démocrate-chrétien votera le projet de budget 2001. Il regrette cependant le manque d'un dialogue plus nourri avec le magistrat lors de l'étude de ce projet de budget. Il faudra revoir le processus d'étude budgétaire pour l'année prochaine. Le PDC relève que, si l'on avance peu, c'est parce que la couverture sociale à Genève n'est pas mauvaise. Des efforts ont été faits, une enquête est en route pour arriver à mieux cibler les prestations sociales. Le PDC est convaincu qu'un social fort correspond aussi à une économie forte.

Le Parti radical s'abstiendra lors du vote du projet de budget 2001. Il est d'accord avec le Parti libéral sur les principes émis. Ce projet de budget semble n'oublier personne, mais c'est dommage que la Ville ne fasse pas un effort supplémentaire sur le social proprement dit, au lieu d'augmenter la masse salariale. Le social est mouvant; on doit aussi axer les efforts là où se trouvent les problèmes et ne pas continuer à verser des sommes tous azimuts.

Les Verts voteront ce projet de budget 2001, constatant les volontés politiques claires du magistrat et l'importante nouveauté que représente l'engagement d'un délégué à la jeunesse et la création de son service. Les autres priorités se trouvent dans la proposition N° 84 à l'étude dans la même commission; certaines dépendent d'autres autorités que la Ville. Concernant l'augmentation des charges, les années de disette ont laissé place à une embellie temporaire qui rend

normal le fait que l'on engage du personnel, en particulier pour le SEVE, qui se plaint depuis des années d'un manque de main-d'œuvre; il faut se donner les moyens de sa politique.

Remarque du rapporteur: au moment du vote de ce projet de budget 2001 par la commission sociale et de la jeunesse, certaines questions concernant le département des affaires sociales étaient restées sans réponse, en particulier quant aux ventilations de lignes budgétaires. La décision de la commission n'a donc que valeur de préavis, car il est du ressort de la commission des finances de voter le projet de budget 2001 dans son ensemble; libre à elle d'obtenir les compléments d'informations et de revenir sur les différents amendements.

De plus, à la suite des nouvelles du Département des finances du Canton de Genève sur les revenus fiscaux en nette augmentation, il faut encore s'attendre à des modifications non négligeables de la part du magistrat Manuel Tornare.

Finalement, le projet de budget 2001 du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ainsi amendé, est approuvé par la commission sociale et de la jeunesse par 8 oui (2 DC, 1 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 2 AdG/TP) contre 3 non (L) et 2 abstentions (R).

4. **Propositions d'amendements au projet de budget émanant des commissions spécialisées et amendements votés par la commission des finances**

4.1 *Amendements des commissions*

Sont reproduits dans les pages suivantes (p. 211 à 216) les tableaux de synthèse reflétant les 26 amendements au budget, proposés par les commissions spécialisées du Conseil municipal ou par la commission des finances elle-même et classés par département.

Les 14 colonnes de ces tableaux permettent de retrouver toutes les données concernant la commission d'origine de l'amendement (col. 1), la page du projet de budget (col 2), ainsi que la cellule et le groupe visés (col. 2 et 3), le libellé de la ligne budgétaire (col. 5), l'état du budget sur la ligne concernée avant amendement mais en ayant pris en compte les modifications du Conseil administratif (col. 6), le montant de l'amendement en charges ou revenus en plus ou en moins (col. 7 ou 8), le montant de la ligne après amendement (col. 9), les 3 colonnes du vote en commission des finances (OUI/NON/ABST. - col. 10, 11 et 12) dans lesquelles figurent les «étiquettes» des commissaires concernés et, enfin, les 2 colonnes A pour «accepté» (col. 13) et R pour «refusé» (col. 14).

Les amendements acceptés sont en outre grisés, les amendements refusés restant en blanc.

Eu égard aux informations détaillées des tableaux, les commentaires ci-dessous seront réduits au minimum et ne porteront que sur trois départements.

Tableau 1: Autorités, finances et administration générale

A signaler que l'amendement portant sur un million de recettes supplémentaires en provenance d'une modeste augmentation de la taxe professionnelle est destiné au financement d'un million de charges du personnel destiné à financer un effort accru en direction de chômeurs/euses, notamment de longue durée et en situation précaire. Ce double amendement a été formulé par M. Sami Kanaan au nom des socialistes, appuyé par l'ensemble de la gauche et des Verts et combattu par les commissaires de l'Entente.

Tableau 3: Affaires culturelles

A signaler que l'amendement visant la suppression de l'intégralité de la subvention de la Ville de Genève au Théâtre de Carouge est une proposition de M. Didier Bonny au nom du PDC et qui obtiendra l'appui des libéraux et des socialistes. Elle sera ainsi acceptée par une majorité relative de la commission (6 oui), refusée par une minorité (4 non) (2 AdG/SI, 2 R), les commissaires Verts et AdG/TP s'abstenant.

Le Parti démocrate-chrétien fonde sa proposition sur une décision du Conseil municipal, prise il y a trois ans, consistant à désengager progressivement la Ville de Genève du financement du Théâtre de Carouge. L'appui du Parti socialiste à cet orientation découle de la situation financière saine de la commune de Carouge, apte selon lui à compenser cette réduction.

Tableau 4: Sports et sécurité

C'est M. Bernard Lescaze, au nom des radicaux, suivi par les deux commissaires libéraux, qui propose la diminution de 2 millions de francs du budget concernant les agents de ville, soit l'équivalent de la suppression de 20 postes évoqués dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du budget comme nécessaires au contrôle accru des zones bleues à macaron. Contrôle accru nécessaire pour faire fonctionner le système de façon satisfaisante et financé d'ailleurs par le produit des amendes en question.

4.2 *Votes sur les modifications du projet de budget proposées par le Conseil administratif*

Ne figurent pas dans les tableaux ci-dessus une série de votes, demandés en particulier par M. Bernard Lescaze à la commission des finances, visant à remettre en cause l'ensemble des postes ou charges de personnel, en augmentation par rapport au projet de budget initial et figurant dans les modifications apportées au projet de budget par le Conseil administratif remis à la commission des finances suite aux nouvelles évaluations concernant les rentrées fiscales.

Il s'agit de 6 amendements au chapitre des «Autorités» (voir tableau N° 2, p. 1/9) portant sur la création de 4 postes de travail et sur une augmentation de 81 050 francs pour la dotation en personnel temporaire, ainsi bien entendu que sur les charges sociales en découlant. Le montant total de ces réductions de charges proposées était de 537 094 francs. Les modifications proposées par le Conseil administratif ont cependant été confirmées par 8 oui de la gauche et des Verts, contre 6 non émanant des commissaires de l'Entente.

De même, en ce qui concerne le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, 2 postes de travail nouveaux (en fait 1 poste et 2 demi-postes), ainsi que les charges sociales en découlant, pour un montant total de 179 677 francs (voir tableau N° 2, p. 5/9), seront contestés par 4 amendements provenant de la droite et confirmés par un vote identique à celui rapporté au paragraphe précédent.

En outre, quelques autres modifications proposées par le Conseil administratif feront l'objet de contestations et, en conséquence, de votes particuliers en commission des finances.

La plus importante quant à ses effets financiers possibles a consisté à proposer une baisse de 10 millions de francs sur l'augmentation de 49,6 millions du produit des centimes additionnels des personnes physiques enregistrée dans les nouvelles propositions du Conseil administratif. Cette diminution proposée escomptait de l'effet supposé de la diminution d'un point du taux des centimes additionnels, prônée par M. Lescaze, et anticipait sur le débat et les votes concernant l'arrêté 2. Cette réduction de recettes a été refusée et le montant budgété par le Conseil administratif (voir tableau N° 2, p. 2/9, cellule 100151, groupe 400) a été confirmé par 8 non de la gauche et des Verts contre 4 oui radicaux et libéraux, les DC s'abstenant sur ce point.

En outre, l'augmentation proposée par le Conseil administratif d'un demi-million de francs de la subvention de la Ville à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) sera remise en cause par un amendement présenté par M. Bonny (DC) estimant que c'est à l'Etat, plutôt qu'à la Ville, d'assumer cet apport supplémentaire

admis comme nécessaire (voir tableau N° 2, p. 5/9, cellule 310200, groupe 365). Au vote sur ce point, il n'y aura pas de clivage gauche/droite et la proposition du Conseil administratif sera en effet confirmée par 10 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 R, 2 L) contre 4 non (2 DC, 2 S).

La proposition du Conseil administratif d'augmenter la subvention à l'Association Servette FC d'un montant de 55 000 francs au motif de besoins supplémentaires pour l'encadrement des juniors (voir tableau N° 2, p. 7/9, cellule 400201, groupe 365) sera contestée par une proposition d'amendement de M. Pierre Losio (Ve) qui sera suivie par les deux commissaires radicaux contre 6 non de la gauche, les 4 commissaires DC et libéraux s'abstenant sur ce point.

La proposition du Conseil administratif d'augmenter la subvention allouée au Centre de loisirs (voir tableau N° 2, p. 9/9, cellule 5008, groupe 365) d'un montant de 160 000 francs affectés à l'Université populaire albanaise est contestée par M. Didier Bonny (DC) qui présente cette remise en cause essentiellement comme un moyen d'«avoir des explications plus conséquentes» suite à celles fournies par M. Tornare qui «ne lui suffisent pas». La subvention supplémentaire en question sera acceptée par 8 oui de la gauche et des Verts et combattue par 6 non à droite.

5. **Position des partis et vote des arrêtés en commission**

5.1 *Position générale des partis*

Nous reproduisons ci-dessous, de manière évidemment assez synthétique, les positions d'ensemble et les propos des partis tels que formulés lors de la séance des travaux de la commission des finances qui – le 8 novembre dernier – a procédé aux votes finaux concernant les différents projets d'arrêtés budgétaires qui nous sont soumis.

Les Verts

soutiennent un budget «clairement politique», marqué du sceau des «thèmes inscrits par l'Alternative» dont la réalisation d'éléments programmatiques serait aujourd'hui rendue possible par l'évolution positive de la situation financière.

Ils expriment l'opinion que la «coloration «verte» et les «aspects environnementaux» de ce budget sont insuffisamment «visibles». Situation qu'ils regrettent en escomptant l'apport d'un correctif à ce propos au travers d'un Agenda 21 qui s'affirme et qui devienne un programme débouchant sur des réalisations concrètes dans ces domaines. Ils saluent également l'attitude prudente manifestée dans ce budget par rapport à une reprise du cycle économique dont rien ne garantit qu'elle durera des années.

Dans ce sens, le renforcement marqué de la provision pour pertes sur débiteurs est pour ce groupe une excellente chose. Si les comptes de l'exercice 2000 devaient se solder par un excédent par rapport aux prévisions budgétaires, les Verts indiquent qu'ils demanderont que le Conseil administratif acceptent de discuter de son affectation, leur position dans ce cas sera d'affecter le montant éventuel à l'autofinancement et à une diminution de la dette de la Ville de Genève.

Les socialistes

saluent un budget qui répond en de nombreux points au programme politique auquel ils adhèrent, notamment à travers la reprise des mécanismes salariaux, la titularisation de temporaires, le réajustement des subventions et la volonté d'investir dans la petite enfance.

Ils attendent «avec intérêt» d'éventuels excédents. En ce qui concerne la dette, les socialistes sont attachés à ne pas l'augmenter, mais ils ne défendront pas une réduction de celle-ci qui passerait par une remise en cause des prestations sociales.

Alliance de gauche/PdT et Progressistes

Ce groupe soutient le budget pour les raisons déjà exprimées par les membres de l'Alternative. Il annonce en outre son intention d'être particulièrement attentif à ne pas voir augmenter à l'avenir les montants alloués pour du personnel temporaire. Au contraire, il est d'avis qu'il faut qu'on «régularise encore des postes si nécessaire». En outre, il réclame dès le début de l'an prochain un suivi et une information en continu du Conseil municipal sur les rentrées fiscales effectives et leur évolution.

Parti libéral

Celui-ci estime que les leçons des «années de vaches maigres» lors desquelles «il a fallu se serrer la ceinture» auraient dû «servir de leçon». Il déplore que tel n'est pas le cas et que le Conseil administratif, ayant «appris l'existence d'un disponible», se soit mis à en «dépenser la presque totalité».

Il dénonce ce qu'il considère comme une gestion imprudente des finances publiques et affirme «qu'il serait normal que les contribuables profitent de la situation» du fait «qu'ils soutiennent financièrement l'Etat en situation difficile». Selon ce parti, «cela devrait fonctionner dans les deux sens. Il aurait donc fallu baisser les centimes additionnels et diminuer la dette». Il proposera donc, dans le sillage du Parti radical et comme celui-ci, un amendement pour diminuer les centimes additionnels d'un point.

Parti radical

Celui-ci réaffirme avoir «toujours dit qu'il fallait en priorité réduire la dette» et déplore que cela «n'ait pas été fait». Il se dit – dans le même temps – «déçu par le budget, parce que les amortissements augmentent alors qu'il aurait souhaité les diminuer».

Pour le surplus, il condamne l'augmentation des charges et le fait que le Conseil administratif aurait «tout oublié et qu'il se relance dans les dépenses», sur le plan du personnel en particulier, concernant lequel il juge inopportun d'alourdir les charges, alors que «les choses ne vont pas toujours évoluer dans le bon sens et qu'il faudrait prendre des précautions».

En conclusion, il maintient sa proposition déjà annoncée de diminution d'un point des centimes additionnels.

Parti démocrate-chrétien (PDC)

A la lumière des comptes 1999 notamment, ce groupe propose de «diminuer de 20 millions de francs les investissements» (le représentant du PDC a précisé que cette proposition de diminution de 20 millions de francs des investissements visait les dépenses d'investissements relatives au patrimoine administratif (arrêté 1, article 2, lettre a). Quant aux investissements concrets auxquels le PDC nous proposait de surseoir ou de renoncer, il n'a pas été fourni en commission d'informations à ce sujet) et estime par ailleurs que le surplus aurait dû être affecté au remboursement de la dette.

S'il salue la «bonne situation» actuelle, il relève que «rien ne dit que cela durera». Il affirme qu'à l'échelon cantonal on consentirait «des efforts pour diminuer la dette» alors qu'au niveau municipal des élus pourtant de même couleur politique n'auraient pas cette préoccupation. Il regrette que «le Conseil administratif se relance dans les dépenses» en aggravant, de plus, les choses entre le projet de budget initial et la deuxième version modifiée par le Conseil administratif.

Le PDC appelle en outre de ses vœux un supplément de collaboration intercommunale et déplore – a contrario – une volonté communale de «faire le travail seul pour pouvoir garder la maîtrise de la gestion de certains objets» (cf. Musée d'ethnographie).

Quant à la diminution des recettes, par le biais d'une réduction des centimes additionnels, le représentant du PDC a annoncé que son caucus ne s'était pas encore déterminé, au moment de la séance finale des travaux de la commission du moins.

Alliance de gauche (SolidaritéS & Indépendants)

Pour cette formation, «être de gauche en l'an 2000» n'est pas – sur le fond – différent de ce que cela a signifié il y a 20 ou 50 ans. Au centre, il y aurait un combat pour défendre un certain nombre de valeurs comme celle de «la lutte contre les inégalités» économiques et sociales qui se creusent aujourd'hui.

De ce point de vue, le budget 2001 proposé serait un budget «de gauche» – même s'il aurait pu l'être de manière plus marquée encore – il concrétise cependant des avancées allant dans le sens du progrès et de la solidarité sociale, de la lutte contre la précarité. Ce groupe soutiendra donc le présent budget et interviendra pour «accentuer encore l'aspect social et de solidarité» de l'action de la Ville de Genève.

Il est particulièrement satisfait de ce que le Conseil administratif ait manifesté la volonté de régulariser la situation des «faux temporaires» et se félicite de ce que le budget soit équilibré, malgré le niveau maintenu en ce qui concerne les investissements. La dette est en diminution et les amortissements complémentaires inscrits dans ce budget, puis augmentés, vont de ce point de vue également dans le bon sens.

Sur le plan de la politique concernant le personnel, l'AdG/SI souhaite que le Conseil administratif ait une pratique de concertation avec et d'encouragement envers celui-ci, notamment en «compensation pour les périodes plus difficiles» que nous venons de traverser.

Contrairement à la situation de la grande majorité des salarié(e)s – tant du secteur public que privé – qui a vu sa situation se dégrader au cours des récentes «années noires», les plus riches ont vu leur fortune croître, cela alors que les pauvres devenaient toujours plus pauvres et que le fossé social entre les uns et les autres s'élargissait. C'est dans la lutte contre ces tendances du système que l'AdG/SI inscrit son intervention, y compris dans ce débat budgétaire à travers certaines propositions d'amendements.

5.2 *Vote des arrêtés en commission*

Nous reproduisons en pages suivantes (p. 226 à 228), les trois projets d'arrêtés tels que votés par la commission des finances le 8 novembre 2000.

Détail des votes en commission sur les arrêtés effectués le 8 novembre 2000

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement
Article premier - Budget de fonctionnement

Aucun amendement n'a été proposé, l'article premier est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 4 non (2 R, 2 L) et 2 abstentions (DC).

Article 2. - Budget des investissements

M. Didier Bonny, du PDC, a proposé un amendement à cet article diminuant les dépenses de la lettre a), «Patrimoine administratif», de 20 millions de francs.

Cet amendement est rejeté par 8 non (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 4 oui (2 R, 2 DC) et 2 abstentions (L).

L'article 2, alinéa a) (inchangé), est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 4 non (2 R, 2 DC) et 2 abstentions (L).

L'article 2 dans son ensemble (inchangé) est adopté par 10 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 R), 2 non (L) et 2 abstentions (DC).

Article 3. – Mode de financement

Aucun amendement n'a été proposé.

L'article 3 dans son ensemble est adopté par 10 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 R), 2 non (L) et 2 abstentions (DC).

Article 4. – Compte de variation de la fortune

Aucun amendement n'a été proposé.

L'article 4 dans son ensemble est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 6 non (2 R, 2 L, 2 DC).

Article 5. – Dérogation

Aucun amendement n'a été proposé.

L'article 5 dans son ensemble est adopté par 10 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 R) et 4 abstentions (2 DC, 2 L).

Vote d'ensemble sur l'arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

L'arrêté dans son ensemble est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP) et 6 abstentions (2 DC, 2 R, 2 L).

Arrêté 2. - Centimes additionnels
Article premier

M. Bernard Lescaze, du Parti radical (appuyé par M. André Kaplun, du Parti libéral), a proposé un amendement à cet article remplaçant les centimes additionnels de 45,5 par un montant de 44,5 (diminution des centimes additionnels de 1 point).

Cet amendement est rejeté par 8 non (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 5 oui (2 R, 2 L, 1 DC) et 1 abstention (DC).

L'article premier (inchangé) est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 5 non (2 R, 2 L, 1 DC) et 1 abstention (DC).

Article 2

Aucun amendement n'a été proposé.

L'article 2 (inchangé) est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 2 non (L) et 4 abstentions (2 DC, 2 R).

Article 3

Aucun amendement n'a été proposé.

L'article 3 (inchangé) est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 5 non (2 R, 2 L, 1 DC) et 1 abstention (DC).

Vote d'ensemble sur l'arrêté 2. – Centimes additionnels

L'arrêté dans son ensemble est adopté par 8 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 5 non (2 R, 2 L, 1 DC) et 1 abstention (DC).

Arrêté 3. - Emprunts
Article premier

Plusieurs commissaires trouvent le texte de cet article peu compréhensible et ont proposé un amendement à cet article consistant à en remplacer le texte par la variante complétée suivante:

«Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.»

Cet amendement est adopté par 13 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 R, 2 DC, 1 L) et 1 abstention (L).

Article 2

L'article 2 (inchangé) est adopté par 13 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 R, 2 DC, 2 L) et 1 abstention (R).

Vote d'ensemble sur l'arrêté 3. - Emprunts

Adopté par un vote unanime de la commission des finances.

5.3 *Bref commentaire sur les votes des arrêtés:*

Disposant des données brutes sur les votes en commission reproduites ci-dessus, chacun pourra effectuer sa propre analyse des motivations, des stratégies ou tactiques des différents groupes, voire de celles d'élues et d'élus représentant tel groupe qui n'aurait pas voté de manière homogène en commission. Nous nous contenterons donc à ce propos d'un survol rapide sans tenter d'analyse sur le fond.

Du côté de la gauche et des Verts, la situation est claire: les 8 commissaires qui représentent l'«Alternative» en commission ont voté – en bloc et sans défection aucune – l'ensemble des trois arrêtés budgétaires et de leurs articles respectifs, cela sans accepter de les voir modifier par les deux amendements proposés par la droite: soit la réduction des investissements de 20 millions de francs et la diminution d'un point des centimes additionnels. Cette position est cohérente avec les déclarations générales de ces partis appuyant globalement ce budget et les options politiques qu'il incarne.

A droite, du côté des trois partis de l'«Entente», la situation est plus nuancée.

1. Pour ce qui est du premier arrêté (budget administratif et mode de financement), il a été adopté sans opposition. En effet, face aux 8 votes positifs à gauche, les radicaux, démocrates-chrétiens et libéraux se sont tous les six abstenus au moment du vote final d'ensemble sur cet arrêté.

   En y regardant article par article, on constate ce qui suit: pour ce qui est du budget de fonctionnement (article premier), il a été refusé par les radicaux et les libéraux, les démocrates-chrétiens s'abstenant.

   Pour ce qui est du budget des investissements (article 2), l'amendement «Bonny», présenté par le Parti démocrate-chrétien pour réduire les investissements du patrimoine administratif de 20 millions de francs, ne sera approuvé que par les démocrates-chrétiens eux-mêmes appuyés par les radicaux, mais sans le soutien des libéraux, qui s'abstiendront sur ce point, comme ils s'abstiendront également sur ce même alinéa non amendé, qui sera pourtant combattu par les démocrates-chrétiens et les radicaux.

   Le vote d'ensemble sur le budget des investissements (article 2) voit cependant la donne se transformer, sans que des explications permettent de bien comprendre les intentions des uns ou des autres.

   En effet, les libéraux se départiront de leur position d'abstention pour devenir le seul groupe à refuser le budget des investissements, alors que les démocrates-chrétiens, auteurs de l'amendement repoussé en la matière, se contenteront d'une abstention et que les commissaires radicaux, par contre, rejoindront la majorité pour accepter ce budget des investissements qui sera ainsi «plébiscité» par votre commission à 10 contre 2.

En ce qui concerne l'article 3 (mode de financement des investissements), qui voit les investissements autofinancés intégralement par les amortissements ordinaires et complémentaires, on retrouvera la même majorité étendue aux radicaux, la même opposition réduite aux libéraux et la même abstention des démocrates-chrétiens.

A l'article 4 enfin, les commissaires de l'Entente se retrouveront – pour la première fois au cours de cette série de votes – sur la même longueur d'onde, cela pour contester, par un vote négatif commun, l'augmentation présumée de la fortune de la Ville Genève appelée à s'accroître de plus de 5 millions de francs en conséquence du modeste excédent de revenus du budget de fonctionnement.

2. Pour ce qui est du deuxième arrêté, concernant les centimes additionnels, la commission sera saisie d'un amendement «Lescaze» émanant du Parti radical, appuyé par les libéraux, visant à abaisser d'un point les centimes additionnels (réduisant donc, rappelons-le, les recettes du Canton en 2001 d'un montant estimé aujourd'hui à 13 millions de francs environ).

   Cet amendement a vu le groupe démocrate-chrétien se diviser entre M. Didier Bonny, qui soutiendra l'amendement, cela «à titre personnel, aucune volonté n'ayant été exprimée par l'Alternative en vue de diminuer la dette». Le vote de M. Bonny devant sans doute être compris plus comme un geste de protestation politique que comme un acte devant aider la Ville à réduire sa dette… en cherchant à la priver de plus d'un million de francs par mois de recettes.

   Le deuxième commissaire démocrate-chrétien ne suivra en tout cas pas le geste «personnel» de son collègue et s'abstiendra sur ce point… de réduction des centimes additionnels.

   Concernant l'impôt sur les chiens (article 2 du même arrêté), il ne se trouvera aucun commissaire de l'Entente pour proposer une baisse des centimes y afférents, ce qui n'empêchera pas la manifestation d'une opposition libérale au montant actuel inchangé. Les commissaires démocrates-chrétiens retrouveront, quant à eux, leur unité, pour s'abstenir en commun sur cet os, rejoints dans cette attitude modérée par les deux commissaires radicaux.

   Au vote de l'article 3, qui reprend de fait la matière de l'article premier, comme au vote final sur cet arrêté dans son ensemble d'ailleurs, on retrouve la configuration du vote sur l'article premier qui constitue évidemment le point essentiel de l'arrêté.

3. Le troisième arrêté, qui confère au Conseil administratif des possibilités étendues en matière de gestion des emprunts (utilisation de «nouveaux instruments financiers», renouvellements et remboursements anticipés éventuels), sera adopté sans opposition.

Il n'échappera au vote unanime de l'ensemble de la commission que par une abstention libérale concernant le premier article, suivie d'une abstention radicale à l'article 2.

A signaler que le libellé de l'article premier aura été complété sans opposition par une formulation jugée plus claire que celle proposée par le Conseil administratif mais considéré comme ayant une portée identique.

5.4 *Arrêtés*

PROJETS D'ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 972 609 828 francs, sous déduction des imputations internes de 86 503 439 francs, soit un total des charges nettes de 886 106 389 francs, et les revenus à 977 643 260 francs, sous déduction des imputations internes de 86 503 439 francs, soit un total des revenus nets de 891 139 821 francs.

L'excédent de revenus présumé s'élève à 5 033 432 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a)	patrimoine administratif	
	dépenses	Fr. 107 830 821
	recettes	Fr. 3 892 000
	investissements nets	Fr. 103 938 821
b)	patrimoine financier	
	dépenses	Fr. 21 096 179
	recettes	Fr. 3 120 000
	investissements nets	Fr. 17 976 179

c) total		
dépenses		Fr. 128 927 000
recettes		Fr. 7 012 000
investissements nets		Fr. 121 915 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		Fr. 103 938 821
	amortissements ordinaires	Fr. 60 300 955	
	amortissements complémentaires	Fr. 57 000 000	
	excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 5 033 432	
	autofinancement		Fr. 122 334 387
	excédent de financement		Fr. 18 395 566
b)	patrimoine financier		
	investissements nets		Fr. 17 976 179
	amortissements (autofinancement)		Fr. 267 643
	insuffisance de financement		Fr. 17 708 536
c)	total		
	investissements nets		Fr. 121 915 000
	amortissements ordinaires	Fr. 60 568 598	
	amortissements complémentaires	Fr. 57 000 000	
	excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 5 033 432	
	autofinancement		Fr. 122 602 030
	excédent de financement		Fr. 687 030

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 033 432 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art.5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2001, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2001 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2001.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 2

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2001, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

6. **Conclusions**

Sans vouloir rajouter d'autres commentaires ou développements à ceux qui émaillent déjà suffisamment le présent rapport. Je vous invite, en conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à apporter votre appui au projet de budget approuvé par la majorité municipale formée de la gauche et des verts et à voter en l'état les arrêtés qu'il comporte.

B. Rapporteur de minorité: M. Robert Pattaroni.

1. **Pourquoi un rapport de minorité du Parti démocrate-chrétien (PDC)?**

Pour affirmer la conviction du parti par rapport aux finances publiques de la Ville de Genève en cette période de fin de «vaches maigres» mais pas encore de certitude de «vaches grasses», du moins à moyen terme: la priorité N° 1, en tout cas pour 2001, est à donner à la diminution de la dette!

2. **Quelques données relatives aux années 90 à prendre en compte par rapport au budget 2001**

2.0 *Sources des données*

– Les données des points 2.1 à 2.3 et 2.5 ont été fournies par la Direction des finances de la Ville de Genève, que je tiens à remercier;
– celles du point 2.4 sont tirées de la publication de l'administration fédérale des finances «Finances publiques en Suisse 1997» (dernière année disponible, sauf erreur).

2.1 *Où en est-on avec la dette?*

Années	*Montant en millions de Fr*	*Variation par rapport à l'an précédent en millions de Fr.*	*en %*
1990	1 293,2	+ 100,5	+ 8,4
1991	1 357,3	+ 64,1	+ 5,0
1992	1 427,0	+ 69,7	+ 5,1
1993	1 448,9	+ 21,9	+ 1,5
1994	1 465,0	+ 16,1	+ 1,1
1995	1 552,7	+ 87,7	+ 6,0
1996	1 624,7	+ 72,0	+ 4,6
1997	1 871,0	+ 246,3	+ 15,2
1998	1 956,3	+ 85,3	+ 4,6
1999	**1 836,6**	**– 92,7**	**– 4,7**

Au terme de la décennie écoulée, marquée par une crise, tant sur le plan de l'économie genevoise et suisse en général que sur celui des finances publiques dans la très grande partie du pays mais aussi du canton de Genève et de nombreuses communes, 1999 marque un tournant par rapport à l'évolution de cette dette.

A la fin 1999, la dette revient à peu près à son niveau de 1997. C'est bien, mais ce ne peut être, ce ne doit être – pour le PDC – qu'un début!

2.2 *Et la fortune?*

Années	*Montant en millions de Fr*	*Variation par rapport à l'an précédent en millions de Fr.*	*en %*
1990	343,5	+ 31,3	+ 10,0
1991	343,6	+ 0,1	+ 0,0
1992	343,6	0,0	0,0
1993	343,6	0,0	0,0
1994	325,3	– 18,3	– 5,3
1995	276,6	– 48,7	– 15,0
1996	185,1	– 91,5	– 33,1
1997	157,6	– 27,5	– 14,9
1998	143,0	– 14,6	– 9,3
1999	**170,6**	**+ 27,6**	**+ 19,3**

Eh bien, la fortune se remet, mais à fin 1999 elle ne retrouve que le niveau de fin 1996, du moins elle s'en approche, et la baisse a été considérable à partir de 1994.

2.3 *Alors les investissements nets?*

Années	*Budget en millions de Fr*	*Comptes en millions de Fr.*	*Taux de réalisation en %*
1990	209,5	152,1	72,6
1991	195,6	130,1	66,5
1992	154,2	133,3	86,4
1993	148,4	101,4	68,3
1994	102,1	93,0	91,1
1995	118,4	83,8	70,8
1996	108,9	67,7	62,2
1997	120,2	78,3	65,1
1998	118,2	97,6	82,6
1999	**133,7**	**70,5**	**52,7**

Au moment du budget (de chaque budget!), le Conseil administratif ne manque pas de projets (ou de rêves?), et le Conseil municipal ne le contrarie pas (souvent!)… Alors même que les années 90 ont été marquées par la crise, dans la perspective d'une politique des pouvoirs publics anticyclique – si souvent préconisée sur les bancs de tous les partis – on constate, au terme de chaque année, qu'il y a eu des différences importantes. La plus petite, en 1994: – 9,1 millions de francs ou – 8,9%; les plus grandes: en 1990: – 65,5 millions de francs ou – 33,5%, et en 1999: – 63,2 millions de francs ou – 47,3%.

2.4 *Donc, on a économisé aussi sur les prestations?*

Question qui mériterait une étude approfondie. Certes, le personnel a dû se serrer la ceinture, du moins quelques années, mais sans pour autant limiter son engagement. C'est tout à son honneur et qu'il en soit remercié.

Comment alors répondre à la question? Une nouvelle fois en reprenant des données déjà citées mais que, peut-être, on tend à oublier… Le rapporteur le sait: comparaison n'est pas raison, mais pourtant les «autres» cantons et communes de Suisse, du moins leurs habitants, regardent souvent avec envie du côté de Genève.

La publication «Finances publiques en Suisse 1997» permet diverses comparaisons en ce qui concerne les dépenses et les recettes des cantons et communes de Suisse. Toutefois, deux limites:

– les dernières données que j'ai pu trouver, parues en 1999, portent sur l'année 1997. C'est relativement ancien, mais l'on sait qu'en matière de tendances structurelles l'évolution est plutôt lente et qu'il y a rarement des à-coups importants;
– la comparaison entre les cinq grandes villes, par exemple, et qui serait très parlante, reste impossible en raison des différences de missions et de compétences. Dans la plupart des autres cantons, et en tout cas ceux de Zurich, Bâle-Ville, Berne et Vaud, les communes ont plus de tâches directes (à commencer par la prise en charge de la rémunération des enseignants). Aussi, cette fois encore, il faut se limiter à comparer l'ensemble des dépenses des cantons et communes, mais que l'on peut au moins rapporter à l'habitant.

Voici quelques données significatives:

– de 1990 à 1993, le canton de Genève (canton + communes) a été celui qui a le plus dépensé par habitant, devant Bâle-Ville, mais de 1994 à 1997 Bâle-Ville est passé premier, devant Genève;
– pour 1997, quelques chiffres, soit tous les cantons dépassant 10 000 francs/habitant:

	Total des dépenses, en francs par habitant
1. Bâle-Ville	18 364
2. Genève	17 060
3. Jura	14 934
4. Uri	14 463
5. Grisons	13 472
6. Neuchâtel	13 453
7. Vaud	12 737
8. Zurich	12 697
9. Zoug	12 198
Moyenne suisse	11 998

10. Tessin	11 921
11. Berne	11 852
12. Glarus	11 823
13. Fribourg	11 234
14. Schaffhouse	11 231
15. Obwald	11 139
16. Valais	10 984
17. Lucerne	10 816
18. Saint-Gall	10 579
19. Bâle-Campagne	10 333

Toujours pour 1997, examinons quelque peu en détails les dépenses par «fonction» (terminologie de la Confédération), après déduction des contributions de la Confédération, donc selon la politique (la volonté) des autorités cantonales et communales. Les montants sont aussi calculés par habitant, mais il ne sera indiqué ci-après que le rang de Genève par rapport aux autres cantons.

Dépenses par habitant, selon la «fonction»:

	Rang de Genève	
Santé (services généraux, mais hôpitaux non compris)	1er	
Assurances sociales	2e	après Bâle-Ville
Culture	2e	après Bâle-Ville
Traitement des déchets	2e	après le Tessin
Sport	3e	après les Grisons et Schaffhouse
Formation professionnelle	4e	après Neuchâtel, Jura et Schaffhouse
Ecoles publiques	7e	après Zoug, Appenzell Rh.-I., Saint-Gall, Argovie, Schwyz et Bâle-Ville.

Commentaires: Certes, ces données ne permettent pas de tout savoir sur l'effort des cantons et communes. En particulier, il faut tenir compte du type de canton (rural, montagnard, de plaine, urbain, «riche» ou «pauvre»). Mais elles sont suffisamment significatives pour étayer la thèse que, d'une manière générale, dans les domaines, premièrement, du social; deuxièmement, de la santé; troisièmement, de la formation; quatrièmement, de la culture et, cinquièmement, des sports, les prestations publiques dans notre canton sont plutôt, on peut même dire «nettement», avantageuses! Ainsi, les augmentations prévues pour 2001 par le Conseil administratif ne visent pas à rattraper un retard, mais à améliorer encore le niveau. C'est un choix des autorités, un choix politique. Il faut le dire, le faire savoir et permettre aussi aux habitants, et néanmoins contribuables, de choisir.

2.5 *Et, finalement, pour le projet de budget, que propose le Conseil administratif?*

En premier lieu, il est utile de rappeler que le projet de budget N° 1, présenté le lundi 4 septembre 2000, prévoyait un bénéfice pour 2001 de 4,4 millions de francs. Dans la version 2, diffusée le mercredi 1er novembre, on ne trouve pas le montant exact de la nouvelle prévision du Département cantonal des finances, mais on sait qu'elle était de l'ordre de 50 à 51 millions de francs, soit une augmentation de 47 millions de francs! Pourquoi ne figure-t-elle pas? Parce que le Conseil administratif a procédé à de multiples modifications: amortissements complémentaires, ajustements, mais aussi à des augmentations diverses. Or ces dernières représentent un montant total de l'ordre de 10 à 11 millions de francs.

Ce «bénéfice» théorique de 50 millions de francs n'est pas certain, seuls les comptes de 2001 auraient permis de le mesurer. Mais l'avis général est que les recettes en 2001 devraient être encore supérieures aux prévisions. Admettons que c'est effectivement possible.

Afin de disposer d'un instrument d'appréciation inédit, le rapporteur a demandé aux Services financiers de produire un tableaux des charges nettes (ou courantes), soit sans les charges ne dépendant pas directement des magistrats mais de règles de gestion et de comptabilité des finances publiques (le fameux «nouveau modèle de compte»), soit les imputations internes et les amortissements. Les charges nettes sont pertinentes. Elles correspondent à ce que chaque magistrat, puis le Conseil administratif, ont voulu. Il s'agit bien des montants «politiques», encore que – il faut le noter – bien des dépenses sont quasi «obligatoires» (par exemple, les dépenses de personnel).

A noter qu'un tel tableau figure déjà dans le rapport sur les comptes 1999, au chapitre concernant le département des affaires culturelles (voir p. 38).

Pour le projet de budget 2001, la direction a préparé trois tableaux:

– le 1er, à partir du 1er projet de budget du Conseil administratif;
– le 2e, à partir du 2e projet de budget du Conseil administratif, soit amendé par lui;
– le 3e, à partir du projet de budget voté par la majorité de la commission des finances, soit avec les amendements acceptés par cette majorité, le plus souvent une majorité composée par les quatre partis de l'Alternative.

Les trois tableaux figurent en annexe du présent rapport de minorité.

Dans le cadre limité (faute de temps!) de ce rapport ne seront mis en évidence ici que les données du tableau 2, soit élaboré à partir du deuxième projet de budget du Conseil administratif. Elles correspondent bien à la volonté de chacun des magistrats.

Abréviations: projet de budget = PB, budget = B, comptes = C, Conseil administratif = CA, 1999 = 99, 2000 = 00, 2001 = 01

Département N°, nom	*Charges nettes PB 2001 CA en millions de Fr.*	*PB 01 – C 99 en %*	*Ecarts PB 01 – B 00 en %*
Autorités	50,05	+ 54,8	+ 33,8
1. Finances et administration générale	214,19	– 3,7	+ 8,3
2. Aménagement, constructions et voirie	117,31	+ 19,4	+ 15,6
3. Affaires culturelles	148,31	+ 12,1	+ 11,3
4. Sports et sécurité	88,06	– 2,8	– 4,6
5. Affaires sociales, écoles et environnement	150,08	+ 13,9	+ 12,3
Total	**768,00**	**+ 8,5**	**+ 10,6**

Commentaires:

– le budget 2000 et le projet de budget 2001 sont bien issus du nouveau Conseil administratif;

– pour 2001, on notera les augmentations du «non-département» Autorités!

– que ce soit par rapport aux comptes 1999 ou au budget 2000, les comportements sont, en tendance, à peu près pareils, à savoir:
  – le département des sports et de la sécurité est celui qui reste économe,
  – le département des finances le suit, en prévoyant une augmentation inférieure à la moyenne,
  – le département des affaires culturelles dépasse 10% d'augmentation,
  – le département des affaires sociales va plus loin,
  – mais celui de l'aménagement est le champion… comme si le magistrat précédent avait eu une politique d'une autre orientation…

– en somme, les deux nouveaux magistrats ne font pas preuve de timidité;

– à propos: le Conseil administratif, et surtout les trois magistrats les plus dépensiers, ont-ils démontré la nécessité de proposer de telles augmentations? En tout cas pas devant la commission des finances;

– mais il faut aussi admettre que ladite commission, de même que les commissions spécialisées, faute de temps? ou de curiosité? ou de lucidité? ou de sens critique? (ou les 4 à la fois?) n'ont pas posé toutes les bonnes questions;

– et si, en définitive et tout simplement, la majorité Alternative n'avait pas eu l'envie de limiter les dépenses, tout en proclamant son credo en l'importance première de la diminution de la dette?

3. **Position du PDC**

Le PDC:

– constate avec satisfaction que la situation économique à Genève s'est améliorée depuis environ deux ans. Il importe de relever, simultanément, que cette situation est également meilleure au niveau du pays, comme d'ailleurs, d'une manière générale, en Europe;

– l'espoir de tous est que cette amélioration persiste, mais – expérience oblige – personne ne peut le dire avec certitude;

– plusieurs facteurs peuvent influencer négativement la situation à moyen terme, et encore plus à long terme. Parmi les facteurs fâcheux, citons un relèvement des taux d'intérêts, un fléchissement de la conjoncture dans les pays où la Suisse exporte ses biens et services (y compris les USA), une augmentation des prix des énergies, un retard dans l'application des accords bilatéraux. Et cette liste des facteurs à incidence négative n'est pas exhaustive!

– aussi, si le PDC est heureux de voir les recettes de la Ville de Genève augmenter, il constate que le Conseil administratif, par rapport au budget 2001, a marqué une tendance excessive à dépenser immédiatement plus, et même nettement plus, cédant en cela au penchant naturel de bien des exécutifs (on ne perd pas facilement les mauvaises habitudes!)... Il l'a fait sans tenir compte, d'une part, du niveau encore très élevé de la dette (plus de 1,8 milliard de francs) et, d'autre part, de l'incertitude quant à l'évolution de la conjoncture économique;

– le PDC tient à rappeler que sa priorité première en matière de finances publiques, tant au niveau cantonal que de la Ville de Genève, est la diminution de la dette (voir le PL 8211 déposé à cet effet au Grand Conseil par le PDC et, en Ville de Genève, la motion N° 48 du PDC);

– cette ambition de la diminution de la dette – le PDC tient à le souligner – est partagée avec la même détermination par les Partis libéral et radical. D'ailleurs – ô paradoxe – on peut même affirmer qu'elle paraît être aussi partagée par les quatre partis de l'Alternative, tant au Grand Conseil qu'au Conseil municipal de la Ville de Genève. A ce propos et par exemple, on relèvera que, lors de la séance du Grand Conseil du vendredi 17 novembre 2000, à propos d'une initiative de l'AdG visant à augmenter les impôts des «riches» (voir le rapport IN 113 C), le représentant de ce parti s'est lancé dans un vibrant plaidoyer en faveur de la diminution de la dette…;

– à ce propos, bien que la distance d'orientation politique entre plusieurs magistrats du Conseil d'Etat et du Conseil administratif ne soit pas bien grande,

voire inexistante, on peut s'étonner de la différence de détermination entre le gouvernement cantonal et celui de notre commune en matière d'action directe pour la diminution de la dette;

– le PDC reconnaît que le Conseil administratif, dans sa nouvelle version du budget, a bien manifesté une volonté de diminuer la dette, ou – pour être plus précis – de ne pas l'augmenter, en prévoyant de couvrir d'emblée les investissements à 100%. Mais cet effort est un peu gratuit, puisqu'il est fort peu probable – voire tout à fait! – que l'on réalise tous les investissements prévus au budget 2001 (122 millions de francs);

– il n'est pas inutile de faire remarquer que la situation actuelle en matière de construction à Genève est bien différente d'il y a quelques années. Au cours des années 90, il était du devoir des pouvoirs publics de pousser un maximum les investissements (pour autant qu'ils soient utiles, et l'on pensera à une certaine école…) afin de stimuler l'économie. Depuis une ou deux années maintenant, en raison de la reprise, la demande de constructions en tout genre de la part du secteur privé a sensiblement augmenté, au point que l'offre, soit la capacité de production des entreprises, n'arrive pas suivre, pour différentes raisons. C'est précisément dans un tel contexte que les pouvoirs publics, surtout au niveau d'une collectivité aussi importante que la Ville de Genève, doivent jouer un rôle modérateur et non pas de renforcement de la demande;

– on aurait même pu s'attendre à une concertation avec l'Etat, voire aussi avec les principales communes, dans l'esprit cher à certains partis de l'Alternative – mais aussi au PDC - d'une «communauté urbaine»;

– d'autre part et surtout, le Conseil administratif, dans son premier projet de budget déjà, puis encore plus dans son second, a clairement affiché son intention de réactiver les dépenses, sans toujours justifier de la nécessité d'améliorer les prestations à la population déjà très bonnes;

– le PDC en veut pour preuve que le Conseil administratif propose diverses augmentations de personnel dont la nécessité, d'un point de vue social surtout, n'est pas démontrée. Ces différentes propositions vont être discutées lors de la séance du Conseil municipal du samedi 16 décembre, sur la base d'amendements visant des diminutions. Le PDC prendra part à ces discussions et votera en conséquence.

En conclusion, le PDC propose:

1. afin de bien marquer d'emblée la volonté du Conseil municipal de diminuer la dette et de ne pas encourager le Conseil administratif à dépenser encore plus

durant 2001, le PDC propose de diminuer les investissements dans le patrimoine administratif d'un montant symbolique de 20 millions de francs, qui apparaîtront d'emblée en tant que bénéfice minimum escompté et qui seront ainsi, à coup sûr, affectés à la diminution de la dette en fin d'exercice 2001. C'est, du point de vue du PDC, un moyen, un signe, de rendre véritablement visible l'intention;

2. au cas où cet amendement ne serait pas accepté par une majorité du Conseil municipal, le PDC propose la diminution de 1 centime additionnel, afin de marquer sa volonté de faire comprendre au Conseil administratif que l'un des meilleurs moyens de partager les efforts est de remercier les contribuables en leur restituant une partie de leurs impôts (environ 11 millions de francs de recettes en moins seulement). Ce montant correspond, à peu près, à l'augmentation des charges introduites par le Conseil administratif entre son 1er et son 2e projet de budget;

3. si le premier amendement, puis le deuxième, ne sont pas acceptés, le PDC refusera le projet de budget 2001.

N.B. Le projet de budget du matin du samedi 16 décembre, à 8 h, ne sera sans doute pas le même au moment du vote final. Toujours en fonction de son objectif prioritaire d'une diminution maximale de la dette, le PDC se réserve, le moment venu, de présenter de nouveaux amendements ou d'en soutenir d'autres. Et son vote final sera décidé en fonction de l'évolution au cours de la journée.

Amendements proposés par le PDC

Amendement 1

Arrêté 1, article 2, lettre a), patrimoine administratif, dépenses:

Le montant de 107 830 821 francs est diminué de 20 000 000 de francs et devient 87 830 821 francs.

A noter: tous les montants liés à cet amendement seront diminués de 20 000 000 de francs.

Amendement 2

Arrêté 2, article premier:

Le nombre de centimes additionnels est diminué de 1 et devient 44,5.

A noter: tous les montants liés à cet amendement seront à modifier en conséquence.

M^me^ Marie Vanek, rapporteure générale (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous connaissez les éléments principaux du projet de budget que nous avons à traiter aujourd'hui. Vous en trouverez la présentation générale, résumée de façon succincte en un tableau synthétique, à la page 14 de mon rapport de majorité. Je ne vous ferai donc pas l'injure de vous en rappeler les grandes lignes ni les détails.

Je ne vous rappellerai pas non plus les grands axes de la politique inscrite dans le discours de législature du Conseil administratif, que celui-ci a ressorti, à juste titre, pour défendre son projet de budget 2001. Je me suis permis de «revisiter» ce discours dans mon rapport. En effet, il s'agit de le considérer non comme un monument à admirer de loin, mais plutôt comme un outil de travail politique concret. Ses axes fondent, en principe, les décisions que notre Conseil sera appelé à prendre sur ce projet de budget, au cours d'une journée de travaux qui seront – en tout cas, je l'espère – placés moins sous le signe de l'exercice comptable que sous celui d'un acte politique majeur au service de celles et de ceux qui nous ont élu(e)s.

Ainsi, j'interviendrai ici pour évoquer d'abord la question de la titularisation des faux temporaires de la Ville, qui a fait l'objet d'une prise de position du personnel et des syndicats, relatée par la presse avant-hier, et d'un appel à une mobilisation ce matin devant l'Hôtel de Ville.

Cette titularisation des faux temporaires a fait l'objet d'un engagement du Conseil administratif non seulement envers le personnel, en juillet dernier, mais encore envers notre Conseil. En effet, dans le rapport à l'appui de son projet de budget, paru en août et présenté au Conseil municipal le 12 septembre 2000, en page 2 de celui-ci, au chapitre non pas des généralités, mais bien des «Options spécifiques», on trouve cette titularisation, censée se matérialiser dans le présent projet de budget.

Or les syndicats nous ont appris que cette mesure de titularisation des faux temporaires n'était guère appliquée, que des centaines de contrats à durée déterminée, appelés à s'enchaîner, perduraient et étaient reconduits, cela pour faire exécuter des tâches permanentes de notre collectivité par des employé(e)s travaillant dans des conditions de précarité inadmissible, en contradiction avec la parole donnée et, en dernière instance évidemment, au détriment de la qualité du service public.

Avant toute chose donc, il nous faut ici et maintenant une confirmation de l'engagement du Conseil administratif en la matière, une confirmation de la liquidation, au cours du prochain exercice, de ces pratiques indignes. Le Conseil administratif doit faire le ménage à ce sujet, et surtout le faire dans la transparence, qui a manqué – on le voit aujourd'hui – au cours des travaux préalables sur

le budget 2001. En effet, personne, sans doute, dans cette enceinte, n'est en mesure de brosser aujourd'hui un état des lieux tout à fait exact sur cette question et sur les incidences financières que pourront avoir ces titularisations.

Ainsi nous sommes-nous peut-être trompés en pensant qu'il fallait donner une réponse d'abord budgétaire à ce problème, plutôt que de poser d'emblée les «règles du jeu» d'une gestion du personnel de la Ville qui interdise explicitement le genre de pratiques appliquées aux faux temporaires dans le règlement, qui est, je le rappelle, de notre ressort en tant que Conseil municipal et qui fixe le statut du personnel de notre municipalité. Dans ce sens, le statut du personnel du Canton, négocié entre les organisations syndicales qui le représentent et le Conseil d'Etat de la précédente législature, est plus clair que nos dispositions municipales.

Nos collègues libéraux ne seront, bien sûr, pas d'accord, eux qui ont lancé une initiative cantonale pour démanteler le statut du personnel de l'Etat, dans l'exposé des motifs de laquelle on déplore textuellement qu'à l'Etat les «licenciements ne sont pas la règle».

Dans son rapport de minorité, qu'il affirme être «soutenu et défendu» par les radicaux, M. Persoz se plaint justement de l'augmentation du nombre de postes et présente un graphique pour tenter de prouver qu'il y a, selon lui, trop de fonctionnaires par habitant à la Ville. La persistance de la pratique des faux temporaires tendrait à démontrer, au contraire, qu'il n'y a pas un nombre de postes de fonctionnaires suffisant pour assumer l'ensemble des tâches de notre collectivité, au service de nos concitoyens. M. Persoz affirme également, gratuitement, que la croissance du nombre des postes se poursuit «sans augmentation des prestations municipales».

Je m'inscris en faux contre ces affirmations. Par exemple, sur le point qui nous occupe, à savoir celui des travailleuses et des travailleurs précarisés par leur statut de temporaires, j'affirme qu'une régularisation de la situation – consistant à leur donner la possibilité d'exécuter leurs tâches diverses dans des conditions plus dignes, moins incertaines, plus convenables socialement – est évidemment de nature à leur permettre de travailler mieux et de fournir, en dernière instance, à notre collectivité et au public des prestations de meilleure qualité!

Je ferai encore quelques observations sur les rapports de minorité, tout d'abord sur celui de M. Persoz. Nous pouvons le remercier de nous donner acte du fait que les «amortissements complémentaires proposés par le Conseil administratif contribuent à diminuer la dette» en amortissant aujourd'hui «ce qui devrait être amorti demain». Toutefois, le rapporteur libéral se plaint, dans sa conclusion, du fait que le Conseil administratif «ne fait rien en faveur des employeurs et contribuables importants de notre commune». Aussi M. Persoz propose-t-il une baisse non pas d'un centime additionnel, comme annoncé en commission, mais

bien de deux centimes, sans que cette inflation de 100% de l'amendement libéral proposé ne fasse l'objet d'une explication quelconque dans son rapport. On retrouve là le Parti libéral, parti des régisseurs et des banquiers, dans son rôle naturel de défenseur non pas de la veuve et de l'orphelin, mais bien des patrons et des riches; c'est normal.

Ce qui est évidemment peu cohérent, c'est, d'une part, de proposer de priver notre collectivité de près de 27 millions de recettes au bénéfice prioritairement des «contribuables importants» et, d'autre part, de se plaindre de l'absence, au niveau du Conseil administratif, d'une «stratégie de désendettement». Le ménage endetté qui militerait en faveur d'une baisse de son revenu comme moyen de se désendetter souffrirait pour le moins de confusion mentale. Dans le cas du Parti libéral, on comprend que bien des formules convenues sur le désendettement cachent l'intention véritable de celui-ci: faire des cadeaux fiscaux aux nantis et assécher les ressources de la collectivité pour dégrader les prestations ou refuser ses droits au personnel.

Du côté du rapport de minorité de M. Pattaroni et donc du groupe DC, on trouve toute une série de données intéressantes, notamment différentes comparaisons des niveaux de dépenses par habitant de diverses collectivités. Je ne les commenterai pas en détail, mais je me permets d'ajouter un élément de comparaison émanant de la propagande sur le web, faite par M. Lamprecht – du même parti que le rapporteur de minorité – au titre de la promotion économique. J'y ai appris que «dans une enquête sur 100 villes et cités suisses, réalisée par le quotidien *L'AGEFI*, proche des milieux de la finance, Genève vient encore une fois en tête par rapport aux autres villes principales de Suisse (Zurich, Bâle, Berne et Lausanne) en termes de qualité de la vie, de dynamisme, d'offre culturelle, de prospérité économique et d'attractivité internationale». Cette situation enviable dont se vantent les services de M. Lamprecht n'est évidemment pas étrangère au degré de prestations publiques offertes par nos collectivités ni au fait que les dépenses publiques ne sont pas réduites au minimum comme le voudraient certains.

Pour en revenir aux questions plus strictement budgétaires, le PDC articule une position qui ressemble à une fusée à deux étages. D'abord, il propose de diminuer les investissements d'un «montant symbolique» de 20 millions de francs qui figureraient d'emblée comme boni escompté et affecté à la diminution de la dette. Or M. Pattaroni lui-même, dans son rapport de minorité, présente un tableau sur dix ans des taux de réalisation des investissements budgétés, qui ne dépassent de loin pas 80% en moyenne. Le taux de 1999 a même été de 53% seulement.

Par conséquent, même en admettant que, l'an prochain, le taux de réalisation des investissements budgétés remonte à hauteur de 80%, ce ne sont pas les 120 millions environ budgétés dans le projet de budget du Conseil administratif mais bien un peu moins de 100 millions qui seraient effectivement dépensés, soit

ce que M. Pattaroni propose d'inscrire au budget après sa coupe symbolique de 20 millions. Ainsi, cette coupe, qui correspond au premier amendement proposé par le PDC dans son rapport de minorité, peut raisonnablement se discuter. Elle est, comme l'indique son auteur, de l'ordre du symbolique, puisqu'elle ne changera, en principe, rien sur le plan concret, à moins que le Conseil administratif n'affirme viser un taux de réalisation des investissements nettement supérieur à ce qu'il a été jusqu'ici.

A cette condition, le PDC renoncerait, semble-t-il, au deuxième étage de sa «fusée» budgétaire, qui est de se lancer dans la réduction d'un point des centimes additionnels, et ne voterait pas contre le projet de budget, selon ce que l'on peut lire à la fin du rapport. En effet, réduire les investissements de 20 millions pour affecter cette somme *a priori*, et non pas *a posteriori*, au remboursement de la dette n'est pas compatible avec une baisse de recettes qui viendrait compromettre ce même remboursement.

J'invite donc le Conseil administratif à se prononcer sur ce point pour permettre une détermination claire des différents groupes.

M. Robert Pattaroni, rapporteur de minorité (DC). Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je dirai d'abord que j'ai beaucoup apprécié le rapport de majorité. On ne doit probablement pas être d'accord ce matin sur les conclusions, mais je dois dire que nous avons eu affaire à quelqu'un qui a su présenter les faits d'une manière tout à fait correcte et avec objectivité, y compris en ce qui concerne notre rapport. On verra ce que dira mon successeur à cette table, M. Persoz. En tout cas, cela augure bien de l'ambiance de cette journée. Pour ma part, je vais apporter quelques éléments pour compléter la discussion, parce qu'il serait évidemment dommage que l'on ne prenne pas en compte d'autres aspects pour la décision que nous avons à prendre aujourd'hui.

Mon premier élément, Monsieur le président, ne vous déplaira pas, c'est une citation. Quelqu'un de bien placé a dit récemment, en 1998: «Notre pays doit clairement, nettement, vigoureusement décider de tourner le dos à l'endettement, car la dette publique, quand elle est trop élevée, plombe les comptes publics, asphyxie la société et pénalise les générations futures.» Je ne laisserai pas planer le suspense trop longtemps. Il s'agit d'un grand ministre français qui ne déplairait pas à d'aucuns parmi les nouveaux conseillers administratifs de notre gouvernement de la Ville de Genève; vous l'avez deviné, il s'agit de Jacques Lang. Je prends une citation de la part d'un dirigeant socialiste, parce que, même s'il est possible qu'aujourd'hui nous ne soyons pas toujours d'accord, il faut rendre compte du fait qu'actuellement le Parti socialiste est souvent aux commandes. Or, quand ce parti est vraiment aux commandes, eh bien, il parle comme d'autres!

Pourquoi cela? Parce qu'il a des gens raisonnables et que, forcément, devant une réalité, on ne peut pas toujours l'analyser de trente-six façons.

Cela dit, je poursuis. Il a été relevé, par la rapporteure générale, que nous avions pris soin, dans notre rapport de minorité, histoire de continuer d'éclairer la discussion, d'évoquer le problème de l'appréciation des dépenses de la Ville. Je crois – et, en cela, je dois dire que je rejoins tout à fait la rapporteure de majorité – que, si Genève peut être citée comme étant une ville, un canton – on parle souvent de ville-canton, parce que, vu de l'extérieur, ce n'est pas toujours évident de distinguer l'une de l'autre – offrant des prestations de qualité, c'est probablement parce que nous avons investi pour les avoir. Là aussi, la logique s'y retrouve. Simplement, si nous avons voulu remettre les chiffres des investissements des dix dernières années dans notre rapport, ce n'est pas pour déplorer que nous ayons su bien faire, ce n'est pas pour déplorer que nous ayons été parmi les premiers quant au montant des dépenses, mais bien pour indiquer que – parce qu'il faut souvent que les magistrats, quand ils arrivent, s'en rendent compte – les choses ne vont pas si mal que cela.

Vous avez sans doute parmi vos proches, dans votre parenté, des personnes qui habitent dans d'autres cantons romands et qui, quand elles arrivent à Genève – indépendamment du prix du café ou du déci, qui est souvent plus élevé qu'ailleurs – constatent, dans la vie quotidienne, qu'il y a beaucoup de possibilités de se trouver bien à Genève. Mais c'est justement parce que nous avons atteint un excellent niveau qu'il n'est pas forcément indispensable de devenir les avant-premiers. Si, dans d'autres cantons, qui sont honorables et qui n'aimeraient donc pas entendre qu'on les considère comme étant rétrogrades par rapport à Genève – je veux parler de Bâle-Ville, de Zurich, etc. – on en est arrivé à des dépenses moins importantes par tête d'habitant, c'est précisément parce qu'on a considéré que le taux de satisfaction des besoins était suffisant.

Je voudrais juste préciser que les chiffres que j'ai cités dataient de 1997. En 1998, on en a eu de nouveaux et je les ai trouvés. Ils montrent que Genève reste effectivement, en termes de dépenses, en très bonne position, puisque nous sommes toujours deuxième, derrière Bâle, mais, en gros, une fois et demie au-dessus de la moyenne suisse. J'ai aussi voulu vérifier, pour 1998, si nous avions rétrogradé quant au rang par rapport aux autres cantons; j'ai ainsi pu constater que nous nous tenons toujours bien, simplement que, pour la santé, nous sommes passés en deuxième position, alors qu'avant nous étions les premiers. Mais j'ai ajouté deux points: le premier est celui de l'assistance, et cela, c'était en 1998, sans tenir compte de tout ce qui a été fait depuis; pour l'assistance en général, nous sommes évidemment en tête.

Ensuite, pour répondre à une question tout à fait honorable de notre collègue Mouhanna concernant le taux de fonctionnaires, je dois dire que je ne l'ai pas

trouvé. Mais il y a au moins une rubrique des dépenses pour l'administration générale, et, là, Genève, en 1998, se trouvait en deuxième position, derrière Zoug; cependant, il y a probablement un problème d'échelle entre Zoug et Genève. Cela pour dire que les prestations sont à la fois directes par rapport au fait qu'on offre de la culture, des possibilités concernant la santé et le sport, mais que c'est quand même au prix de l'emploi de nombre de fonctionnaires – qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat temporaire. D'ailleurs, à ce propos, ceux qui suivent la commission des finances depuis un certain temps ont pu constater que plusieurs partis se sont préoccupés de la question des temporaires. J'irai même jusqu'à dire que, cette année, nous avons demandé expressément, par une question des plus précises, combien il y avait eu de temporaires et combien il y en avait encore.

La réponse nous a effectivement surpris, parce que, après avoir entendu, année après année, qu'on en stabilisait le nombre, nous constatons qu'il y en a encore beaucoup. Là, il doit y avoir un problème. Et, entre nous, Monsieur le président, ce n'est pas le moment de faire de la polémique, mais nous constatons que le fait d'avoir une majorité au Conseil administratif qui est aujourd'hui carrément alternative, n'a pas encore généré, sur le plan du contrat des fonctionnaires, un mouvement de fond. D'ailleurs, ceux qui se trouvent en bas, dans la cour de l'Hôtel de Ville, ont dû le comprendre, et c'est pour cela qu'ils nous adressent, probablement à une partie d'entre nous surtout, le message très clair et coloré que nous avons reçu à l'arrivée.

J'ai encore un élément d'information, qui est le suivant: il est intéressant de constater que, si nous pouvons dépenser, c'est parce que nous pouvons prélever. Justement, pour l'exercice de ce matin, je suis allé regarder ce qu'il en était des recettes fiscales. Bien sûr, nous pourrions discuter longtemps à ce sujet, mais nous n'avons pas le temps, et il faut que je sois un peu raisonnable. Je tiens juste à vous dire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, que j'ai retrouvé une série de statistiques, qui date des années 60. On y voit, toujours par tête d'habitant, bien sûr, qu'en ce qui concerne les recettes fiscales en 1960 nous venions juste après Bâle-Ville; en 1970, heureusement, nous avions pris la première place; ensuite, en 1975, nous avons «malheureusement», si j'ose dire ironiquement, perdu la première place, au profit de Bâle-Ville.

Cependant, pour ceux qui aiment les performances, de 1980 à 1998, nous restons le canton – ou, globalement, le canton-commune, puisque, je le rappelle une fois de plus, on ne peut pas sans autre distinguer le canton des communes – qui reçoit les plus fortes recettes fiscales. Alors, encore une fois, la discussion ne peut pas s'arrêter là, mais on ne peut pas non plus nier la réalité des résultats. Après, il y a le moyen et le pourquoi. Je sais, je suis prêt à en discuter, mais je dois à l'assistance ici présente un minimum de respect; il me faut donc, sur ce plan, m'arrêter.

Ensuite, Monsieur le président, je voudrais attirer votre attention sur un tableau que nous avons fait figurer à la fin de notre rapport de minorité, pour apprécier le côté concret de la politique des magistrats. C'est un tableau, vous vous en souvenez, que nous avions déjà trouvé aux comptes – il a été obligeamment élaboré par les services de M. Hermann, et nous les en remercions – et qui ne tient pas compte des charges qui ne sont pas induites par la politique du magistrat, à savoir toute une série de transferts et d'amortissements. Dans ce tableau, pour le projet de budget 2001, avec le Conseil administratif en pleine forme qui se lance dans la réalisation de son programme de législature, nous voyons des augmentations extrêmement importantes par rapport aux comptes 1999, époque où, si vous vous en souvenez, le Conseil administratif était aussi à majorité alternative et il ne s'agissait pas de personnes infiniment moins bonnes que maintenant – ce ne serait vraiment pas correct de le dire.

Dans ce même tableau, il y a aussi un palmarès. Le département qui, en 2001, présente le plus fort taux de progression par rapport aux comptes 1999, mais d'ailleurs aussi par rapport au budget de l'année dernière, c'est le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui a une augmentation de l'ordre de 20% (19,4%). Ensuite, il y a le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement (14%), puis celui des affaires culturelles (12%). On voit donc une certaine propension, bien connue en sciences politiques, du côté des nouveaux magistrats, à dire: «Heureusement que je suis arrivé. Avant moi, il ne s'est pas passé grand-chose. Maintenant que je suis là, vous allez enfin voir comment on doit gérer les choses, bien sûr moyennant un certain nombre de dépenses.» C'est pour cela que nous tenons à dire que, d'une manière générale – et je remercie la rapporteure de l'avoir dit – à Genève, ce n'est évidemment «pas terrible», comme disent d'aucuns, mais, par comparaison, on se trouve être plutôt parmi les meilleurs.

Bien entendu, on peut continuer dans ce sens, mais il y a toujours un prix à payer. Ce que l'on dépense sans compter, il faut bien le prendre quelque part. Le paradoxe, Monsieur le président – pour le moment, nous n'en avons pas parlé – c'est qu'il subsiste à Genève un phénomène d'exclusion, indépendamment des prestations de la Ville de Genève, qui a bien entendu une explication. Je ne vais pas pouvoir approfondir ce point, mais on pourrait trouver une réponse.

J'arrive plutôt vers la fin de mon intervention, pour évoquer le problème de la dette. Je sais que tout le monde est en faveur de la diminution de la dette. D'ailleurs, vous l'avez entendu, dans de grands pays, avec des magistrats honorables, il y a longtemps que c'est la façon de voir la gestion des finances publiques. Diminuer la dette, tout le monde le veut. Il est clair qu'aujourd'hui, si on ne fait rien, quand on arrive en fin d'année, il suffit de faire les comptes, et tout ce qui reste va contribuer, d'une manière ou d'une autre, à diminuer la dette et/ou

à augmenter la fortune. Mais, étant donné les informations que nous avons pu recevoir au sein de la commission des finances, nous avons considéré que, si nous voulions vraiment montrer du doigt l'objectif, il fallait mettre en évidence un chiffre. C'est paradoxal, mais vous avez peut-être noté qu'au Grand Conseil, hier soir, on est arrivé à voter un budget qui a aussi un boni de 20 millions. C'est exactement ce montant que nous proposons de retrancher du budget, mais il n'y a eu aucune concertation, comme vous pouvez l'imaginer. Comment pouvoir soustraire cette somme de 20 millions au budget? Eh bien, en diminuant d'autant les investissements.

Monsieur le président, je sais que dans nos rangs, et probablement sur plusieurs des rangs ici présents, il y a des personnes qui sont liées au milieu de la construction, aussi bien du côté des salariés que du côté patronal. On peut comprendre qu'elles aient quelques hésitations à vouloir suivre une telle proposition. Il faut savoir que, contrairement à ce qu'on pense, s'il y a effectivement une reprise, ces milieux annoncent actuellement – et l'information ne date pas d'il y a deux mois, mais de cette semaine – qu'ils ont en gros des réserves de travail pour trois à quatre mois. Cela n'est pas considérable, mais ce qui importe, pour les milieux de la construction, ce n'est pas d'avoir un programme général à 100 millions, à 120 millions, à 130 millions, c'est d'avoir un véritable programme.

Si, au Conseil administratif, on a bel et bien l'intention de dire: «Les investissements servent aussi à faire en sorte que les milieux de la construction puissent continuer à vivre d'une manière économiquement saine», indépendamment du fait que les investissements servent à toute la population, mieux vaudrait que le Conseil administratif ait aujourd'hui un programme précis. C'est en effet grâce à cela que l'on peut organiser la planification des travaux. C'est la raison pour laquelle nous n'avons aucune hésitation – et je relève encore une fois que la rapporteure de majorité a très bien saisi l'essentiel de notre message – à dire que nous pouvons avoir pour base un budget qui serait d'ailleurs supérieur à 100 millions en sachant que ce serait tant mieux si on devait se trouver devant la situation de dépenser 105 millions au lieu d'environ 100. Nous pourrions régler la question le moment venu.

Je voudrais encore signaler, et j'arrive à la fin de mon intervention, que des calculs ont été faits une fois de plus aux services financiers concernant les effets induits de cette décision de moins 20 millions au départ. Une estimation a conduit ces services à dire que, en fin d'année, si toutes les choses prévues ne subissaient pas de modifications, on aurait un effet induit de ces 20 millions, en matière d'économies générales, de l'ordre de 35 millions. Cela découle de toute une explication technique qui est à disposition et que je pourrais donner. Pour terminer, il est vrai que nous avons évoqué la possibilité, selon l'orientation que prendront les débats de la journée, de proposer aussi une diminution d'un centime

additionnel. Pourquoi cette proposition éventuelle a-t-elle été émise? Notamment parce que, entre le premier projet de budget du Conseil administratif et le second, il y a eu une bonne nouvelle, qui a fait que le bénéfice escompté a été plus important, et le Conseil administratif, finalement, a augmenté ses dépenses de 11 millions, ce qui correspond à un centime additionnel. Nous nous sommes dit que, si le Conseil administratif, lui aussi, croyait à la diminution de la dette, il aurait pu se priver de ces 11 millions. C'est la raison pour laquelle la diminution d'un centime additionnel correspondrait à une ristourne.

Je termine, Monsieur le président, par une autre citation brève, qui vous intéressera sans doute. Elle est des plus récentes. Quelqu'un d'autre a dit: «Il faut alléger l'impôt sur le revenu pour l'ensemble du barème. En bas, afin d'éviter les trappes d'inactivité, au milieu, pour réduire la charge des classes moyennes, en haut, afin d'éviter la fuite et la démotivation de contribuables, dont le départ signifie chaque fois un peu plus d'impôts pour ceux qui restent.» Qui a dit cela, Monsieur le président? Ce n'est pas Madelin, ce n'est pas Blocher, c'est M. Laurent Fabius, le 3 février 2000. *(Brouhaha.)*

M. Jean-Luc Persoz, rapporteur de minorité (L). Moi, je n'ai pas de citation. Je suis très triste, mais enfin, on va essayer de faire sans cela. Les libéraux, Mesdames, Messieurs, avaient fixé une priorité: le rétablissement de l'équilibre du budget. Cet objectif est aujourd'hui une réalité, mais nous ne sommes toujours pas satisfaits. Sans doute allez-vous me dire que nous sommes capricieux. *(Brouhaha.)* Eh bien, pas du tout, nous ne sommes pas capricieux, et je vais essayer de vous expliquer les motifs de notre insatisfaction et, par conséquent, du dépôt de notre rapport de minorité.

Les collectivités publiques doivent mener des politiques anticycliques. Leur mission première est d'aider les plus faibles et les plus démunis dans les périodes difficiles. Pour mener à bien cette mission, elles doivent tout naturellement faire des économies pendant les périodes de croissance du cycle conjoncturel, de manière à pouvoir remplir cette tâche prioritaire pendant les périodes de dépression. Cette simple explication donne un coup de projecteur sur l'inadéquation du projet de budget qui nous est proposé aujourd'hui. Ce projet de budget est bon, mais il est inadapté à la période actuelle. Vous me répondrez, cela a déjà été fait par la bouche de la rapporteure de majorité, que l'amortissement extraordinaire de 57 millions va permettre de diminuer la dette, donc d'atteindre l'objectif que j'ai identifié, et que nous devons continuer à viser. Mais 57 millions pour amortir une dette de 1,8 milliard, c'est une goutte d'eau dans la mer! Nous devrions pouvoir faire beaucoup mieux.

Le projet de budget que vous nous proposez aujourd'hui, Messieurs les conseillers administratifs, est en augmentation de 10,5% par rapport au précédent

– je parle des charges de fonctionnement – alors que la nécessité d'intervention des collectivités publiques est moins importante pendant cette période de croissance que pendant la période de crise et que l'augmentation du coût de la vie atteindra à peine 2%, augmentation du pétrole comprise. Ces chiffres, à eux seuls, justifient la position du groupe libéral. Nous voulons, Mesdames, Messieurs, en parallèle, une diminution de deux centimes pour alléger la fiscalité des contribuables de la Ville de Genève. Certains me répondront – cela a déjà été fait – que cet objectif est en contradiction avec notre objectif prioritaire. Mais, s'ils prennent la peine de se souvenir de nos débats sur la fiscalité cantonale d'il y a un peu plus d'une année et qu'ils analysent les résultats sur les revenus fiscaux de ce qu'ils qualifiaient à l'époque d'«escroquerie libérale», ils comprendront immédiatement que les deux objectifs libéraux que j'ai mentionnés ne sont pas contradictoires, mais tout à fait cohérents.

Genève est le canton qui garde le triste record du taux de chômage en Suisse. Les petites et moyennes entreprises créent 90% des emplois. La fiscalité est une des conditions-cadres déterminantes de la reprise économique, de l'augmentation du chiffre d'affaires et, donc, de la création d'emplois.

Il y a une deuxième condition-cadre déterminante, c'est l'accessibilité et l'aménagement du territoire. Mais, dans ces domaines, comme pour la fiscalité, la politique d'opposition que vous menez, à l'Alternative, alors que vous êtes majoritaires, a des effets désastreux. J'en veux pour preuve que la plus ancienne manufacture horlogère du monde va quitter notre commune – elle restera sur notre canton, ce qui est certes moins dommageable – pour une commune voisine – et cela avec ses 180 collaborateurs; j'en veux pour preuve également qu'un important établissement bancaire genevois va aller installer sur une commune avoisinante une grande partie de ses bureaux, faute d'avoir pu trouver un accord avec notre Conseil administratif.

Il est évident que des concepts comme ceux que soutiennent les libéraux genevois ne sont pas faciles à comprendre. Mais j'ai trop de respect pour vous tous, j'ai trop de respect pour votre intelligence pour imaginer une seule seconde que cette compréhension soit hors de votre portée. Le débat politique que vous avez lancé est donc un débat partisan, basé sur la mauvaise foi.

Les libéraux ne se font pas d'illusion. Ils savent que leurs projets n'ont aucune chance d'être acceptés par une majorité des acteurs élus de la politique genevoise. Mais les libéraux genevois savent aussi, en revanche, pour l'avoir constaté à plusieurs reprises, que la majorité des citoyens est d'accord avec eux. Le fait d'être maltraités, Mesdames, Messieurs, parfois même diffamés – en effet, le groupe libéral a perçu le terme d'«escroquerie libérale» comme une diffamation – ne doit pas nous décourager de vous montrer la voie à suivre, mais il doit, bien au contraire, renforcer notre volonté de nous battre. Genève est une ville mer-

veilleuse, qui a un potentiel extraordinaire. Et nous continuerons, nous, libéraux genevois, à tout mettre en œuvre pour faire valoir ses atouts. Vous êtes, Mesdames, Messieurs de l'Alternative, des enfants, des gosses doués, capricieux, mal élevés, qui ont pour seul projet de casser leurs jouets. *(Brouhaha.)* Mais la Genève que nous défendons est beaucoup trop forte et beaucoup trop solide pour vous. Je vous remercie.

M. Alain Vaissade, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, je voudrais remercier la majorité du Conseil municipal, qui a accepté que le Conseil administratif présente un projet de budget pour le fonctionnement de notre administration municipale et pour assurer les prestations de la Ville de Genève ainsi que les salaires du personnel. Il faut bien le dire, soit on refuse le projet de budget, soit on l'accepte. Si on refuse le projet de budget, cela signifie qu'on ne veut pas donner les moyens à l'administration de fonctionner. Cela dit, je prends la parole en tant que maire, représentant du Conseil administratif, et peut-être aussi dans des circonstances qui ne sont pas ordinaires. En effet, le magistrat conseiller administratif de droite se trouve dans une situation où il n'est pas tout à fait à l'aise par rapport à la position des bourgeois ou du camp bourgeois, étant donné que le présent projet de budget est le fruit d'une élaboration commune et que la droite de l'accepte pas.

Je voudrais rappeler que ce projet de budget correspond, dans ses grandes options, à la politique qui a été définie par le Conseil administratif; il s'agit donc d'un projet de budget qui augmente les prestations sociales, les prestations culturelles et les prestations dans le domaine sportif, mais aussi qui prévoit des investissements assurés pendant quatre ans correspondant au programme politique du Conseil administratif. Mais j'aimerais ajouter que c'est un projet de budget qui permet aussi d'avoir la garantie que l'on ait des finances municipales parfaitement saines. Cela dit, j'aimerais rappeler, par rapport à la présentation qui a été faite au mois de septembre, que nous sommes dans une situation aujourd'hui où il y a, bien sûr, les cinq grands groupes du budget municipal dont il faut parler, tout d'abord ce qu'on appelle le groupe de comptes 30, c'est-à-dire le personnel.

Il y a eu la réintroduction des mécanismes salariaux, et donc vous avez une augmentation du nombre des postes d'administration de 90 unités, avec une augmentation de 25 millions de francs par rapport au budget 2000. Quant aux temporaires – et je reviendrai ensuite, à la fin de mon intervention, pour préciser la situation dans ce domaine, parce qu'il y a beaucoup de confusions qui ont été amenées dans le débat – depuis 1996, nous avons introduit des procédures de titularisation que nous continuerons à appliquer en 2001 et auxquelles nous mettrons un terme en 2002.

En ce qui concerne le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», j'aimerais relever qu'il a subi une augmentation de 20 millions, augmentation due en quelque sorte au freinage qu'il y avait eu dans l'administration pendant plus de huit années de crise. Les services ont donc demandé qu'on leur accorde les moyens nécessaires à leur fonctionnement, ce qui fait qu'il y a une augmentation de 20 millions.

Sachez que, maintenant, dans le domaine du groupe de comptes 36, par rapport au budget 2000, il y a une augmentation dans le domaine des subventions de 12 millions, dans les dépenses, bien sûr. Quant aux recettes de notre projet de budget 2001, elles sont en augmentation de 131 millions par rapport à la situation de l'année dernière. Maintenant, dans le domaine des investissements, nous avons prévu 122 millions, ce qui correspond à une augmentation de 6,4 millions, mais ce qui est remarquable – et c'est la première fois depuis longtemps, donc il faut le signaler – c'est l'autofinancement de nos investissements, autofinancement de 100%, qui garantit d'ailleurs une santé à nos finances dans ce domaine.

Il faut quand même parler de la dette. C'est vrai, si on compare l'évolution depuis 1991, la dette, en francs réels, a augmenté de 479 millions; mais si on parle en francs constants, de 1991 à 2000, vous avez une réduction de la dette de 100 millions en dix années pratiquement. Il faut donc le signaler, car c'est important. On voit au travers de ce chiffre les efforts qui ont été entrepris pendant toutes ces dernières années. Mais il faut être honnête et dire que, si on compare la dette en francs constants, on doit aussi parler de la fortune. Dans le même temps, la fortune en francs constants a diminué aussi de 318 millions, ce qui fait que nous avons aujourd'hui une fortune de 170 millions. Par conséquent, si nous avons réduit la dette de 100 millions en francs constants, nous avons aussi diminué la fortune de 318 millions. En quelque sorte, nous sommes moins pauvres, mais nous sommes moins riches. Néanmoins, nous avons quand même aujourd'hui un bilan positif, au niveau de la fortune, de 170 millions.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, puisque vous avez été sollicités et alertés au sujet du personnel temporaire – j'ai entendu tout à l'heure la rapporteure de majorité parler de cette question – j'aimerais faire une parenthèse aujourd'hui à ce sujet, étant donné que cela préoccupe de nombreuses personnes au Conseil municipal, et donner un peu d'information. Je crois que des malentendus, de la désinformation ont été progressivement introduits à différents niveaux de l'administration municipale et j'aimerais rétablir ici la vérité sur quelques points.

Tout d'abord, sachez que la notion de personnel temporaire est extrêmement floue. En effet, à un moment donné, cette notion a été introduite dans les statuts du Conseil municipal pour répondre à des préoccupations de l'administration, notamment lorsque des fonctionnaires étaient malades. Comment faisait-on pour les remplacer? Eh bien, on engageait du personnel temporaire. Cela, c'est la vraie

définition du personnel temporaire. Ensuite, que s'est-il passé progressivement ces deux dernières décennies? Des responsables dans les services – je dis bien «dans les services» – ont peu à peu engagé des personnes sous le statut de personnel temporaire, parce qu'ils avaient besoin de réaliser certaines missions qu'ils estimaient prioritaires. Ces personnes ont donc été engagées sous un statut de personnel temporaire, mais on leur a attribué des fonctions permanentes. C'est là que tout a commencé à se dégrader, que l'on a eu ce qu'on appelle les «faux temporaires». Autrement dit, ce sont les services qui sont responsables. Les procédures qui étaient en place ne permettaient pas de régulariser à un moment donné cette situation. Je vous l'explique… *(brouhaha)* mais attendez, je n'en suis qu'au début de l'explication: ou vous la voulez, ou vous ne la voulez pas. *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, c'est Monsieur le maire qui a la parole. *(Remarques.)*

M. Alain Vaissade, maire. Non, mais vous direz ce que vous voudrez après mon intervention. Je suis au début de l'explication, alors laissez-moi le temps de la donner. Il était donc impossible de trouver des solutions à la situation des faux temporaires pour les raisons suivantes: premièrement, il y avait le *personal stop* dans les années 1987-1991; on ne pouvait donc pas augmenter le nombre de postes dans l'administration. Le Conseil administratif disait: «Nous gardons un nombre constant de postes dans l'administration.» Deuxièmement, une norme du Conseil administratif disait que l'on ne pouvait pas engager de fonctionnaires si le temps d'occupation de la personne était inférieur à 50%. C'est donc à cause de ces deux décisions que la situation des faux temporaires s'est développée, d'ailleurs dans le mauvais sens.

Qu'avons-nous fait au Conseil administratif? Nous avons, en 1996, pris la décision de prendre en considération les nombreuses personnes qui étaient dans cette catégorie et de casser le *personal stop*, c'est-à-dire que nous avons admis qu'il fallait créer des postes pour titulariser les personnes qui avaient été engagées par les services dans des fonctions permanentes. Par ailleurs, comble de l'affaire, dans la procédure d'engagement du personnel temporaire, le conseiller administratif signait en dernier, c'est-à-dire qu'on avait fait signer avant lui le chef de service et l'employé. Il était donc impossible d'arrêter la procédure.

Alors, en cette année 2000, nous avons pris les mesures suivantes: Premièrement, dans les procédures, c'est le conseiller administratif qui garde le contrôle, donc il signe en premier; deuxièmement, au mois de mai, nous avons décidé, d'une part, d'entrer en matière pour titulariser toute personne qui aurait même une

occupation inférieure à 50% et, d'autre part, d'augmenter le nombre de postes. La situation est la suivante: nous avons aujourd'hui 102 vrais temporaires. Au 30 juin 2000 – nous referons le point de la situation au 31 décembre 2000 – nous avions 678 personnes qui se trouvaient dans une situation d'engagement à la prestation.

Prenons, par exemple, les personnes qui font l'ouverture au Grand Théâtre lorsqu'il y a une manifestation ou un spectacle. Il faut engager des huissiers, des ouvreurs ou des ouvreuses, ainsi que des personnes qui gardent le vestiaire. C'est la même chose au Victoria Hall. Il y a aussi dans différents départements de mes collègues des emplois à la prestation. Ils concernent donc des personnes auxquelles on propose un emploi temporaire de durée indéterminée. Mais il faut savoir que ces personnes travaillent une dizaine d'heures dans l'année, parfois jusqu'à cinquante heures; cela dépend si elles ont envie d'effectuer la prestation ou non.

Vous voyez donc qu'une confusion énorme a été faite entre les vrais temporaires et les personnes qui font un travail à la prestation. Nous avons aujourd'hui des informations qui nous permettent de continuer la titularisation. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons commencé en 1996 et nous terminerons en 2002. En 2002, il y aura évidemment des frais supplémentaires dans le groupe de comptes 30, correspondant à 2,2 millions pour achever le processus de titularisation du personnel.

J'aimerais vous rappeler qu'une autre norme nous empêchait de titulariser les faux temporaires, norme qui est d'ailleurs toujours valable, parce qu'elle a été introduite par les statuts de la CAP (Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève), la caisse de retraite des fonctionnaires. En effet, d'après les statuts de la CAP, les personnes qui ne gagnent pas 24 120 francs ne peuvent pas être nommées fonctionnaires. Nous devrons donc travailler encore l'année prochaine pour voir quelles modalités nous apporterons pour pouvoir titulariser le personnel qu'on appelle le «faux temporaire».

A titre indicatif, j'aimerais vous donner des chiffres pour mon département, parce que là je contrôle bien la situation – je vous répète que c'est le Conseil administratif qui a décidé, le 1er mai 1996, de casser le *personal stop*, donc de créer des postes pour titulariser: de 1996 à 2000, nous avons titularisé 72 personnes. En 2001, nous en titulariserons 23, conformément au projet de budget que vous avez à disposition, et, enfin, trois en 2002.

Ce n'est pas que je veuille porter la bataille ici, mais je vous rappelle que c'est bien moi qui ai proposé, en 1996, au Conseil administratif de casser le *personal stop*, et c'est moi aussi qui ai proposé au Conseil administratif de pouvoir titulariser des personnes dont l'emploi était inférieur à 50%. Pourquoi est-ce que je le

dis? Parce que vous avez lu dans la presse que l'affaire était due au département des affaires culturelles. Alors, à un moment donné, il ne faut pas exagérer. S'il y a une personne qui a fait quelque chose dans ce domaine, c'est bien moi. Je voudrais rappeler que, de 1996 à 2002, nous allons titulariser 98 personnes, ce qui correspond à 74 postes supplémentaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je voulais vous donner ces informations concernant le personnel temporaire. Je voulais vous les donner tout au début de nos séances sur l'examen de ce projet de budget pour ne pas perturber le débat. Cette affaire est en cours et sera réglée en 2002. Pour ma part, je suis, avec mes collègues du Conseil administratif, très satisfait du fait que la commission des finances ait voté ce budget et j'espère qu'à la fin de la journée il sera voté définitivement.

Premier débat

M. Sami Kanaan (S). Nous vivons une année particulière en termes de débats budgétaires, et je pense pouvoir dire que, pour l'immense majorité des membres de ce Conseil, c'est la première fois que nous avons un débat budgétaire avec une marge de manœuvres réelle, grâce à l'embellie fiscale. Cette embellie s'est confirmée tout récemment. Je vous rappelle qu'il y a une année, lorsque nous discutions du budget pour l'année 2000 – il n'y a qu'à voir les recettes programmées à l'époque et votées à l'époque – nous étions encore extrêmement prudents, je dirais même sceptiques. Il y avait quelques frémissements d'embellie, mais on n'y croyait pas, car on sortait de dix années très difficiles, ce qui d'ailleurs risque d'aboutir à des comptes 2000 extrêmement positifs, et c'est une bonne chose.

Ce n'est finalement que depuis le mois de septembre, en tant que conseillers municipaux du moins, que nous avons réellement des chiffres qui nous montrent qu'il y a une véritable embellie fiscale. C'est un changement d'approche – non pas un changement de priorité – et de méthode de travail. Il est évident que cette amélioration est extrêmement positive et bienvenue. Elle nous donne une marge de manœuvre à la fois pour rattraper et compenser certaines économies douloureuses, mais aussi pour concrétiser des priorités et jouer notre rôle vital, qui est celui de la redistribution des richesses dans la société locale.

Les années de la décennie 90, si elles n'ont pas été dramatiques, ont été difficiles. Contrairement à ce que certains affirment, nous avons relevé le défi, qui consistait – cela a déjà été dit pour les comptes 1999 et les comptes 1998 – à maintenir, voire développer, les prestations, maintenir les postes, maintenir un solde constant d'investissements. Il faudrait faire une fois une analyse du nombre de postes de travail, d'emplois dans le secteur privé qui ont survécu grâce au

maintien à hauteur de 100 millions environ des investissements de la Ville de Genève. Nous sommes parvenus à limiter la casse au niveau du personnel, qui a dû faire des sacrifices, lesquels sont quand même restés dans la limite du tolérable, et nous le remercions encore une fois pour sa contribution.

Evidemment, le prix à payer, c'est la dette, qui a augmenté, je dirais, de manière substantielle, sans que ce soit dramatique non plus. Mais on ne peut pas faire d'omelette sans casser des œufs. Nous avons fait une politique anticyclique et nous avons donc satisfait les souhaits du rapporteur de minorité libéral, qui a dit que nous devions pratiquer ce genre de politique. C'est ce que nous avons fait pendant dix ans et de manière tout à fait importante. Idéalement, nous devrions continuer. Je me rappelle qu'à l'époque nous disions: «Essayons d'être sages le jour où la reprise arrive et de continuer à faire de la politique anticyclique», et j'y reviendrai.

Le problème de cette embellie – c'est le souci principal du groupe socialiste, et je ne pense pas que nous soyons les seuls à l'avoir – c'est qu'elle est non seulement brutale dans la manière dont elle est arrivée, mais qu'en plus elle n'est pas forcément stable, et surtout elle est très inégalitaire. Elle présente énormément d'effets pervers. Je ne vais évidemment pas critiquer le fait qu'il y ait une reprise, mais je tiens beaucoup à ce que nous prenions en compte les effets pervers de cette reprise, et en particulier le fait que, pour l'instant, elle accroît les inégalités – et cela est confirmé par tous les chiffres disponibles. Cette reprise augmente les revenus de gens qui, en règle générale, sont déjà relativement bien placés dans l'échelle des revenus. Il y a une tranche de la population, pas majoritaire, on est d'accord, mais une tranche non négligeable, qui, pour l'instant, profite peu ou pas du tout de la reprise, voire qui subit la nouvelle crise du logement, car le marché du logement est asséché. Dans ce domaine, il semblerait que l'on revienne à la situation des années 80, où il fallait mettre des dessous de table pour obtenir un logement à un loyer décent, et encore ce n'était pas sûr. Nous sommes confrontés à une hausse potentielle des prix – heureusement raisonnable pour l'instant – également à une circulation en augmentation, à une production des déchets en augmentation, bref à des effets pervers auxquels nous devons être extrêmement attentifs.

Un de mes collègues du Parti du travail a dit récemment que c'est le premier projet de budget de l'Alternative. Ce n'est pas tout à fait exact. La politique que nous avons menée dans les années 90 était aussi une politique de l'Alternative, mais forcément restreinte par le manque de marge au plan des manœuvres financières. Il suffit d'imaginer les mêmes budgets des années 90 votés par l'Entente, si celle-ci avait été majoritaire. Il suffit de lire ses propositions de l'époque. Cela aurait été très différent, puisque l'Entente aurait coupé à peu près partout où elle aurait pu le faire, à savoir dans les postes, dans les prestations.

Toujours en relation avec cette embellie, il faut revenir sur ce qui fait les atouts, les défauts ou les lacunes de la situation à Genève. Le rapporteur libéral a mentionné les impôts comme critère essentiel, sinon presque unique, qui influence le choix des entreprises lorsqu'elles doivent s'installer quelque part. C'est un cliché qui revient inlassablement et qui est démenti par toutes les études faites auprès des entreprises justement. Il est évident que la situation fiscale est un facteur important dans ce genre de choix, mais il ne vient jamais en tête des réponses.

Ce qui fait l'attractivité de Genève, c'est sa qualité de vie, la cohésion sociale et la qualité de ses services publics, y compris le secteur de la formation, et, bien sûr, les questions fiscales. Or la qualité de vie, si nous ne faisons pas attention, nous la perdrons, parce que nous serons submergés de trafic, et la cohésion sociale, si nous ne faisons pas attention à l'accroissement des inégalités, nous la perdrons aussi. De plus, une bonne partie de la reprise est induite par des secteurs très précis de l'économie: les secteurs des biotechnologies, de l'informatique, de l'économie des congrès, qui n'est pas forcément un secteur très stable en termes de localisation et qui peut disparaître comme il est apparu. Nous avons de nombreuses arrivées d'entreprises à Genève. De même qu'elles ont décidé de quitter certains endroits pour venir ici – tant mieux pour nos recettes fiscales – elles peuvent repartir.

Je suis quelque peu inquiet du caractère très exogène de la reprise et je ne suis pas sûr que les différents organismes qui s'occupent de politique économique à Genève se soucient assez – à part notre Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique) municipale, bien sûr – de promotion endogène, c'est-à-dire de vraiment favoriser le tissu économique local. Sur cette base-là, j'aimerais maintenant vous faire part des paramètres dont nous avons essayé de tenir compte dans le groupe socialiste pour la discussion budgétaire depuis septembre.

Depuis le mois de septembre, j'insiste là-dessus, nous avons dû faire très vite pour nous rendre compte de ce que cela voulait dire d'avoir une marge de manœuvre grâce à l'embellie fiscale. Comme je l'ai dit, c'est une bonne nouvelle, mais cela induit aussi une série de débats passionnants, que nous avons dû en quelque sorte suspendre ces dernières années. Premièrement – et j'insiste sur ces points – la prise en compte des inégalités croissantes, d'un taux de chômage qui reste élevé – le rapporteur libéral l'a aussi rappelé – des besoins sociaux évidents. Il est finalement assez intolérable qu'une collectivité publique aussi riche que la Ville de Genève, dans une société globalement riche, ait des gens qui sont en dessous des seuils minimaux de revenu et de situation économique – et ce ne sont pas toujours ceux qu'on entend le plus, ce sont souvent des gens qu'on entend peu et qui, par conséquent, sont rarement pris en compte de manière réelle.

Dans ce même contexte, nous sommes très soucieux – et nous n'avons pas toutes les réponses aujourd'hui – de l'évolution des profils de précarité de ce que j'appellerais des mutations sociales, qui font que ce ne sont plus forcément les mêmes qu'il y a dix , vingt ou cinquante ans qui sont défavorisés. Cela ne dépend plus nécessairement de l'âge, cela peut concerner des jeunes, des familles monoparentales. Nous devons tenir compte des mutations du marché de l'emploi, qui font que de nombreuses personnes ne trouvent pas d'emploi, alors qu'en même temps on dit que le marché du travail manque de personnel pour de nombreuses spécialités. Il y a là des fossés, des facteurs d'exclusion, de manque d'adéquation, qui sont importants.

La Ville de Genève a une influence totalement subsidiaire en matière de politique économique et fiscale, mais elle peut quand même jouer un rôle de rééquilibrage important. Il y a également les besoins de rattrapage – paramètre important, comme je l'ai déjà dit – sur toutes les économies que nous avons faites dans les années 90; certaines sont valables et doivent être conservées, mais certaines ont été faites uniquement pour des raisons conjoncturelles, par manque de ressources, et doivent être réexaminées pour voir s'il faut les annuler ou les compenser.

La dette, déjà mentionnée, nous inquiète simplement par le poids qu'elle exerce sur le budget de fonctionnement. En tant que telle, une collectivité publique peut recourir à l'emprunt; en l'occurrence, nous avons atteint des seuils qui ne sont pas encore critiques, mais qui peuvent le devenir, surtout si, par malheur, les taux d'intérêt remontaient. Les dernières informations montrent que ce ne sera pas forcément le cas. De toute façon, les experts sont particulièrement doués pour se tromper dans ce domaine. Cela dit, c'est un scénario possible, et je vous rappelle qu'il suffit d'une toute petite augmentation, de 0,25 ou de 0,5%, pour faire exploser le budget réservé aux charges de la dette. Je vous rappelle que c'est un budget parfaitement statique du point de vue de l'action de la Ville de Genève, puisqu'il ne produit aucune prestation directe et qu'il sert ni aux subventionnés ni à la population en général de manière directe, mais qu'il pèse très lourd. Nous sommes toujours aussi soucieux, et ce n'est pas parce que la situation économique va mieux que nous changerons d'avis, sur ce que j'appellerais les enjeux institutionnels et structurels.

A l'époque de la crise budgétaire, nous nous étions, par exemple, battus pour une nouvelle répartition des charges dans le domaine culturel. Nous avions dit à ce moment-là, et nous le répétons, que ce n'était pas juste pour des problèmes budgétaires que nous nous battions, mais parce que, plus largement, il y a un gros problème dans ce canton de répartition des tâches, des compétences et des charges. La Ville assume des tâches d'importance régionale dans de nombreux domaines, surtout dans le domaine culturel, alors qu'elle ne reçoit pas les res-

sources équivalentes des autres collectivités publiques concernées, l'Etat, les communes et la région. Cette problématique reste actuelle, nous la retrouvons aujourd'hui dans le contexte du Théâtre de Carouge, mais il ne faudrait pas focaliser sur une seule institution. C'est un débat que nous continuerons.

Le dernier élément mais malheureusement pas le moindre dont nous devons tenir compte, c'est nos contraintes légales. Notre influence sur la législation fiscale est minime; elle ne s'exerce que sur les centimes additionnels, à peu de chose près. Il y a aussi les contraintes que nous subissons simplement pour voter un budget, qui font de la Ville de Genève, la deuxième de Suisse, une collectivité publique sous tutelle. Nous sommes traités comme des gens immatures par un Etat arrogant, qui, en plus, interprète la loi un peu à la tête du client. Comme, apparemment, la tête du client, en l'occurrence la Ville de Genève, ne plaît pas à certains responsables cantonaux, on a toujours affaire à des interprétations restrictives, basées sur des argumentations juridiques fragiles.

Je serais curieux de voir ce qu'il adviendrait si, un jour, nous allions dans la voie du recours aux différentes instances concernées, jusqu'au Tribunal fédéral. En attendant, nous sommes évidemment obligés de respecter ces règles, car nous ne tenons pas le couteau par le manche. Nous avons vu qu'en 1998, sur des bases fragiles, je le répète, et démenties par la suite d'ailleurs par les faits, un budget de la Ville de Genève a été annulé de manière totalement arbitraire. Sur cette base, dans notre travail d'analyse du projet de budget, nous avons évalué ce que nous pouvions faire concrètement.

La première chose que nous avons faite, c'est d'analyser le projet proposé par le Conseil administratif, y compris les modifications intervenues en novembre. En l'occurrence, nous ne pouvons que féliciter le Conseil administratif dans l'ensemble, puisqu'il est allé exactement dans le sens que nous souhaitions. En effet, il a opéré des rattrapages aux endroits cruciaux et permis une avancée concrète concernant plusieurs priorités politiques, par exemple dans le secteur de la petite enfance, de l'action sociale en général, de l'entretien du patrimoine et de l'espace public, de la création de postes d'agents de ville pour la gestion des macarons, et ainsi de suite. Il s'agit là de véritables contributions à la qualité de vie à Genève et à la cohésion sociale.

Le Conseil administratif a également travaillé sur les investissements. Alors, idéalement, si nous pratiquions une politique anticyclique, nous devrions ralentir les investissements pour éviter la surchauffe dans le secteur du bâtiment. Mais, premièrement, comme cela a été dit, le secteur du bâtiment n'est pas encore complètement dans une situation de surchauffe, et, deuxièmement, cela fait partie du rattrapage pendant un certain temps, c'est-à-dire que nous avons tellement négligé notre patrimoine immobilier que nous sommes forcés d'accélérer des rénovations, ne serait-ce que par respect pour nos locataires.

Nous serions éventuellement critiques sur le fait que les charges de fonctionnement ont augmenté de manière très substantielle le fameux groupe de comptes 31. Il est vrai aussi que c'est sur ce groupe de comptes 31 que nous nous rabattions systématiquement les dernières années, lorsqu'il fallait à tout prix faire des économies. Il est fort possible que certaines économies aient été quelque peu excessives. Ce que nous souhaitons, bien sûr, c'est que cette hausse des charges de fonctionnement ne se répercute pas dans les mêmes proportions les années suivantes.

Quant à la dette, nous restons soucieux de la diminuer – et nous la diminuerons. Nous avons déjà commencé; je vous rappelle que sur les comptes 1999, il y a une contribution importante au remboursement de la dette. Je vous rappelle également que les comptes 2000, vu les prévisions extrêmement prudentes et très nettement en deçà de la réalité par rapport aux recettes fiscales, vont produire probablement un boni phénoménal, que nous affecterons de fait à un remboursement de la dette, dans la mesure du possible, et que même les comptes 2001 et comptes 2002 – on ne va pas aller plus loin, parce qu'on se méfie des prévisions à moyen terme – y contribueront. Il est évident que la dette ne s'efface pas d'un coup de baguette magique, puisqu'elle correspond à des engagements financiers souvent échelonnés dans le temps. Il faut une conjonction de facteurs pour rembourser la dette. Il faut disposer de la trésorerie nécessaire, il faut pouvoir rembourser un emprunt qui arrive à échéance ou de manière anticipée, mais ce n'est pas si simple, ou éventuellement racheter sa propre dette sur les marchés, mais ce n'est pas non plus une solution facile et toujours praticable. Nous espérons que le Conseil administratif sera aussi attentif à cette conjonction de facteurs qu'il l'était l'année passée, car, effectivement, toute diminution de la dette nous redonne une marge de manœuvre, ce qui est très important pour les mauvaises années.

Nous sommes très satisfaits de l'autofinancement des investissements et nous réservons le débat principal sur les investissements pour le moment où nous étudierons enfin le programme d'investissements quadriennal et les crédits d'études. Plus spécifiquement, en plus de ce qu'a fait le Conseil administratif sur ce budget, le groupe socialiste a surtout proposé – et cela a été voté par la commission des finances – d'ajouter un million au Fonds de lutte contre le chômage (le Fonds chômage). Pourquoi favoriser le Fonds chômage, alors que tout le monde va mieux, que l'économie se porte mieux? Justement parce que le taux de chômage reste très élevé à Genève. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une bonne partie de ce taux, qui est de 5% et qui malheureusement semble stable, est constitué de gens qui sont souvent des chômeurs de longue durée. Ces 5% ne comprennent même pas ceux qui n'ont plus droit à l'assurance chômage, car ils en sont sortis. Il faut faire quelque chose pour cette catégorie-là, et c'est pourquoi nous avons proposé une augmentation de un million du Fonds chômage, accom-

pagnée de la motion N° 150 que nous discuterons tout à l'heure et qui vise à donner un mandat au Conseil administratif sur la manière dont cette augmentation doit être utilisée. Cette augmentation a déjà été votée et acceptée par la commission des finances.

Un amendement qui sera traité aujourd'hui et déposé par le groupe socialiste et, je crois, aussi les Verts, consiste à faire également un geste du côté des allocations sociales, c'est-à-dire qu'il concerne l'aide aux personnes physiques, en fonction des situations. En effet, il semblerait – le magistrat le confirmera, je l'espère – que le montant prévu pour cette sous-ligne budgétaire en 2000 soit déjà épuisé bien avant la fin de l'année, parce que, comme je vous l'ai dit, les formes de précarité varient et qu'il y a de plus en plus de gens à profils très variables – jeunes, moins jeunes, familles monoparentales ou familles complètes, Suisses ou étrangers – qui sont dans des situations très difficiles. Par conséquent, il faut renforcer cette ligne budgétaire pour maintenir la capacité de la Ville de Genève à contribuer à la cohésion sociale. Par ailleurs, le groupe socialiste ne présentera pas d'autre amendement aujourd'hui.

Je préfère annoncer tout de suite, pour que les choses soient claires, quelles sont nos positions sur deux sujets peut-être plus sensibles que d'autres, à savoir le Théâtre de Carouge et la villa Dutoit. Sur le Théâtre de Carouge, pour rester cohérent avec ce que j'ai dit tout à l'heure, je vous informe que nous, socialistes, ne modifions pas notre discours sur la nécessité d'un débat de fond sur la nouvelle répartition des charges culturelles. Cela revient à dire que, pour nous, le Théâtre de Carouge peut être assumé par la commune de Carouge, dont les centimes additionnels sont beaucoup plus bas qu'en Ville de Genève et qui est en train de récupérer des entreprises tout à fait riches qui avaient leur siège dans notre ville. Par conséquent, nous maintiendrons notre position consistant à ne pas voter de remise de subvention au Théâtre de Carouge. Quant à la villa Dutoit, j'annonce simplement, et nous ouvrirons le débat tout à l'heure, que nous soutenons la position consistant à dire que nous coupons la subvention jusqu'à ce que la situation soit régularisée. Mais, et j'aimerais terminer par là, il faut aussi prévoir au-delà de 2001, et, dans ce sens, le débat commence tout de suite. Les instruments d'action de la Ville, c'est évidemment le budget, et c'est le principal, mais aussi le programme d'investissements quadriennal. Il y a toutes les régies et fondations municipales, la Gérance immobilière municipale, la Fondetec, il y a la politique du personnel, la politique de subvention, et c'est bien plus qu'un débat budgétaire. Nous ne savons pas combien de temps va durer l'embellie fiscale; admettons qu'elle dure deux, trois ans au moins, on verra pour la suite; on se méfie des prévisions à long terme.

Nous aimerions, en ligne avec le discours de la législature d'ailleurs, comme l'a relevé la rapporteure de majorité, que la Ville renforce sa capacité d'innovation

sociale et sa contribution au développement durable. Je donne des exemples pris au hasard dans notre politique sociale. Il y a toute la réforme en cours sur un travail social de proximité et de réseau. J'espère que la réforme aboutira, d'entente avec le personnel, et on trouvera sûrement des moyens pour y arriver. Concernant des exemples plus concrets aussi, il faut se poser des questions et essayer de trouver des solutions. Par exemple, on peut se demander quelle est la contribution de la Ville de Genève aux places d'apprentis, notamment? La Ville de Genève est encore faible dans ce domaine. Quelle est la politique de Genève dans la tarification des institutions ouvertes au public, comme les piscines et les patinoires? Là, il y a du travail à faire.

Par ailleurs, nous ne sommes toujours pas satisfaits de la politique du logement de la Ville de Genève. La Gérance immobilière municipale, quoi qu'en dise le magistrat responsable, n'a pas encore atteint les objectifs que nous lui fixons en termes de contribution à la politique sociale du logement. Mais, au-delà de cela, nous aimerions trouver un moyen pour que la Ville de Genève pratique une politique anticyclique au niveau de l'acquisition de terrains. Nous n'avons pas trouvé de solution formelle, parce que, une fois de plus, la loi nous en empêche. La loi nous interdit de constituer des fonds, par exemple pour acheter du terrain en fonction des opportunités. Mais nous sommes créatifs et nous trouverons une solution, y compris via le logement coopératif et associatif.

Nous aimerions aussi accélérer la rénovation du patrimoine immobilier, qui est dans un état lamentable. Au niveau de la politique économique, la Ville de Genève a un rôle purement subsidiaire, mais il n'est pas négligeable, de par sa propre action d'investissement, bien sûr, mais aussi par les instruments qu'elle a à sa disposition, comme la Fondetec – et j'aimerais insister sur ce point: une partie du tissu économique genevois ne profite pas de la reprise, et même elle en pâtit. Dans ce cas, nous devons intervenir pour éviter des déséquilibres excessifs.

Le dernier élément que j'aimerais citer, ce sont les engins institutionnels et les réformes générales. Il est beaucoup plus facile de réformer en période d'embellie budgétaire, parce qu'on ne soupçonnera pas la Ville de Genève de le faire uniquement pour des raisons budgétaires. Je pense à la discussion sur le fonctionnement du service public municipal, je pense à des propositions pour une politique d'agglomération avec les autres communes urbaines, afin de briser les vieilles méfiances entre la Ville de Genève et les communes urbaines alentour. Je propose également une discussion plus approfondie sur la répartition des charges culturelles, tout cela dans un contexte beaucoup plus facile, en principe, puisque la situation budgétaire est meilleure. Nous avons l'occasion unique de le faire et nous essayerons de le faire. J'espère qu'une majorité de ce Conseil nous suivra. Je vous remercie.

M. Pierre Losio (Ve). Je ne voudrais pas commencer cette intervention sans remercier le président de la commission des finances, qui a été confronté à la nouvelle procédure budgétaire, laquelle a fait pas mal de remous dans les différentes commissions spécialisées. Je tiens à souligner la manière extrêmement ouverte avec laquelle le président de la commission des finances a géré nos débats, lui qui, auparavant, s'était opposé à cette nouvelle procédure. Qu'il en soit remercié. Je tiens également à saluer la qualité du rapport général de M^me^ Vanek, qui, rompant avec la tradition des rapports généraux un peu lisses, et je ne dirai pas convenus, mais qui rapportent ce qui s'est dit à la commission des finances, a fait un véritable travail politique et n'a négligé aucun des points importants qui sont à envisager dans les perspectives budgétaires de notre municipalité.

J'ai entendu tout à l'heure un des rapporteurs de minorité, M. Persoz, qui nous a signalé que l'Alternative avait fait un budget partisan. Je pense qu'il voulait dire un budget politique, parce que, Monsieur Persoz, un budget, c'est un acte politique, et nous ne sommes pas ici pour faire de l'œcuménisme budgétaire. La preuve, les bancs étant répartis par parti dans cette enceinte, c'est que vous êtes assis sur ces bancs, que d'autres sont assis ici et que d'autres sont assis là; qu'il existe un bloc qui s'appelle l'Entente, avec certaines difficultés; qu'il existe un autre bloc, l'Alternative, où il est aussi parfois difficile de s'entendre, même si ses membres ne sont pas tous des enfants. D'ailleurs, je crois que l'Alternative a montré qu'elle était assez responsable jusqu'à aujourd'hui. En tout cas, ne soyez pas étonnés que nous ayons un budget que vous nommez «partisan». Nous ne sommes pas ici pour faire la grand-messe et nous adonner aux grandes amours budgétaires. Il y a des options politiques qui nous séparent, reconnaissons-le et passons directement au budget!

Ce budget est donc un budget effectivement politique. S'il est politique, c'est parce qu'il a les moyens de sa politique, et c'est la première fois depuis de longues années que l'Alternative peut finalement appliquer et mettre en œuvre les volontés politiques qui se sont exprimées dans ses programmes, sur lesquels les conseillers et conseillères qui siègent sur ces bancs ont été élus. C'est donc un budget politique et il est placé, comme le conseiller administratif l'a voulu dans son rapport, sous le signe de son discours politique de législature. Alors, je me suis posé la question, nous nous sommes posé la question: «Qu'y a-t-il dans ce discours politique à l'intérieur de ce budget qui soit marqué du sceau des idées des Verts?» Pour cela, je n'ai pas consulté le discours politique du Conseil administratif, que je connaissais déjà fort bien, mais j'ai relu le programme des Verts. Et, dans le programme des Verts, j'ai retrouvé les axes principaux qui sous-tendent notre politique, c'est-à-dire en particulier le long terme, la qualité, la solidarité, également la décentralisation et la diversité.

Peut-être que sur ces deux derniers points, la décentralisation et la diversité, il y aura beaucoup de choses à faire. Mais, en tout cas sur des options aussi fonda-

mentales que le long terme, la durabilité, la qualité et la solidarité, les Verts s'y retrouvent. Effectivement, à première lecture, il n'y a rien de particulier qui saute aux yeux, ni de mesure spectaculaire qui puisse faire croire que les Verts ont marqué de leur sceau le budget de notre municipalité. En fait, toutes les idées que nous défendons se lisent dans le projet de budget 2001 en filigrane, en contrepoint et en transparence. Il s'agit, par exemple, en ce qui concerne le long terme et la qualité, de tout ce qui a été entrepris depuis des années et que nous avons ardemment défendu.

Nous avons connu des oppositions, même à l'intérieur de l'Alternative, lorsque Mme Burnand était à la tête du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, concernant les idées que nous défendions sur les économies sur des fluides différents, sur les économies d'énergie, sur des économies facilement réalisables dans le domaine de l'eau. Je tiens juste à signaler au passage que le retour sur les investissements pour ce qui a été mis en œuvre en ce qui concerne les fontaines est de moins de quatre ans. Il est donc possible de faire des choses, et nous avons, au Service de l'énergie, quelqu'un qui est prêt à s'investir et qui le fait de manière compétente et fort efficace.

Par rapport à tous ces éléments que sont les économies sur la gestion des fluides, de l'énergie, le chauffage, l'eau, l'éclairage public et l'amélioration des performances de la Ville de Genève dans le domaine du tri des déchets, nous nous sommes fixé un objectif qui pourrait être de 30%. Cependant, en ce moment, nous sommes largement à la traîne en ce qui concerne notamment les cantons romands, puisque le canton de Vaud, en tout cas la Ville de Lausanne, arrive à des taux de récupération de 40%. Pourtant, la récupération des déchets n'est pas un dada des Verts. Cela a des conséquences directes dans le budget de fonctionnement, puisque le fait de trier toujours plus diminue la facture des Cheneviers. Oui, mais vous allez nous dire: «On a lu dans le projet de budget que la facture des Cheneviers avait augmenté.» Or l'augmentation n'est pas due à un accroissement du matériel à trier. La facture a augmenté parce que les nouvelles taxes de l'ordonnance sur la taxe d'assainissement des sites contaminés ont grevé ce budget. Néanmoins, le fait qu'on trie davantage les déchets, que le chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ait une véritable volonté de faire de l'information pour que ce point soit mis en avant et qu'on fasse comprendre, de manière extrêmement claire, à la population genevoise la nécessité de trier les déchets, c'est, pour nous, un signe extrêmement favorable et c'est aussi un signe des Verts à l'intérieur de ce budget. Nous ne doutons pas que cette politique va perdurer; en tout cas, cette volonté, le magistrat concerné l'a clairement affirmée.

Nous reconnaissons aussi un des thèmes du programme des Verts, c'est-à-dire la solidarité, dans le projet de budget 2001, qui a une très forte connotation sociale. Nous y retrouvons les actions que nous défendons en ce qui concerne les

chômeurs, les crèches et les allocations – non pas les «prestations» – sociales, qui doivent être beaucoup mieux ciblées et beaucoup mieux définies en ce qui concerne les nouvelles marges d'exclusion qui existent à Genève et qui ne sont pas forcément faciles à discerner. Par conséquent, nous nous retrouvons aussi dans la connotation sociale de ce projet de budget.

Par ailleurs, il y a quand même quelque chose que nous devons saluer, c'est la volonté affirmée, par un poste créé dans le projet de budget, de réaliser l'Agenda 21 de la Ville de Genève. La volonté de concrétiser l'Agenda 21 au niveau de la Ville est donc, pour nous, un gage que le Conseil administratif nous donne. On a effectivement créé une Délégation à l'environnement, qui, jusqu'à maintenant, discutait beaucoup et publiait peu de rapports. Nous arrivons maintenant dans une phase où il y aura une déléguée à l'environnement, un poste créé, et nous attendons fermement – nous y serons très attentifs – que des propositions concrètes soient faites pour que les catalogues contenus dans cet Agenda 21 améliorent la qualité des prestations, et surtout la qualité de l'environnement à moyen et à long terme, sur lequel portent ces prestations. Voilà en ce qui concerne les options fondamentales dans ce projet de budget. Vous l'avez compris, les Verts le soutiendront.

Si on examine maintenant d'un peu plus près certains aspects de ce projet de budget, par exemple en ce qui concerne le personnel, on constate que les mécanismes salariaux ont été remis en route; cela concerne les annuités et les promotions. Il y a également une création de 90,5 postes de travail, ce à quoi nous souscrivons. La reprise des mécanismes salariaux, ce n'est pas quelque chose qui est du domaine de l'extraordinaire. C'est simplement l'application et le respect des règles qui ont été fixées contractuellement entre le Conseil administratif et le personnel. Par conséquent, si on doit saluer au passage l'effort qu'a consenti le personnel pendant ces dernières années, on ne doit pas trouver extraordinaire le fait de respecter les engagements pris vis-à-vis du personnel de la Ville de Genève.

En ce qui concerne les subventions, là aussi les Verts sont satisfaits. Nous avions demandé, depuis plusieurs années, la sortie du gel des subventions. Je vous rappelle que, dans les associations subventionnées, il y a des gens qui ont des emplois, que les associations subventionnées ont dû faire face à ce gel des subventions; elles ont également dû faire face à la diminution de 5% des subventions, à l'apparition de la TVA – qui a grevé le budget de fonctionnement de nombreuses associations et institutions – et, enfin, à la non-indexation, ce qui fait qu'aujourd'hui, le dégel des subventions nous satisfait. Il nous satisfait doublement, puisque nous avions demandé qu'il ne soit pas linéaire et qu'il a été fait de manière plus ciblée et en fonction des demandes et des besoins exprimés par les subventionnés. Nous sommes donc également satisfaits de ce côté-là.

Il y a un point qui nous a préoccupés, c'est le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», d'autant plus que nous avons mené à ce sujet une bagarre assez virulente ces dernières années. Nous n'avons malheureusement pas été suivis sur tout ce que nous demandions, et il est vrai, comme le disait le préopinant, que le groupe 31 a été «la cible» favorite des commissaires de la commission des finances en ce qui concerne la constitution d'un budget équilibré. Lorsque nous avons traversé des périodes de grandes difficultés financières, c'était effectivement un des groupes de comptes sur lesquels nous pouvions agir et nous ne nous en sommes pas privés. Alors, effectivement, l'augmentation des lignes budgétaires de ce groupe de comptes est très significative. Mme la rapporteure générale déclare à la page 12 de son rapport de majorité que cette augmentation est «non négligeable». Je me permets de le dire, Mme Vanek y est allée, cette fois, avec le dos de la cuillère. Nous avons affaire à une grosse augmentation du groupe de comptes 31, mais si on lit le budget financier quadriennal – et pour rassurer M. Kanaan, qui s'en préoccupait juste auparavant – on constate que le groupe 31 restera stable jusqu'en 2004, à hauteur de 139 millions. Nous, les Verts, nous nous engageons à y veiller particulièrement.

En ce qui concerne les finances, plus particulièrement certains aspects financiers du budget, j'ai, comme Mme Vanek, l'occasion de lire parfois un excellent journal qui s'appelle *L'AGEFI* et j'ai pris connaissance de certaines informations qui ne sont pas préoccupantes au point de dramatiser la situation, mais qui laissent croire que la période que nous traversons ne sera pas de longue durée. Et comme le disait un humoriste récemment disparu: «Si aujourd'hui la situation n'est pas trop pire, est-ce qu'elle va aller très mieux?»

Eh bien, en ce qui concerne le taux de croissance, nous avons des informations, provenant tant de la Banque nationale que des experts des banques genevoises, selon lesquelles le taux de croissance, estimé aujourd'hui entre 3,6 et 3,3%, va tomber à 2,5, voire 2,2%, en 2001. Pour la Banque nationale, en 2002, il descendra à 1,6%. Ce sont donc des informations que l'on ne doit pas négliger dans la perspective des années à venir.

D'autre part, la croissance de l'emploi se tasse; c'est un deuxième élément. Troisièmement, il faut prendre en considération une enquête que l'UBS a faite auprès de 1000 PME (petites et moyennes entreprises) de moins de 100 employés. On constate que les PME ont atteint le point culminant de leur croissance cet été et on prévoit un ralentissement de l'activité, certes modéré mais ralentissement quand même, dans le semestre à venir. Il faut également prendre en considération le fait que la Suisse romande se plaçait dans la crête supérieure de la moyenne nationale concernant la croissance des PME. Nous devons donc faire attention, car nous savons que c'est des PME que viennent bon nombre des recettes dont la Ville de Genève dispose. Cela invite à être prudent pour les années à venir.

Tout cela nous amène, nous, les Verts, à prendre en considération une proposition à laquelle notre Conseil municipal ne peut pas souscrire maintenant – peut-être qu'il conviendrait d'y réfléchir – concernant le problème de la réserve conjoncturelle, qui a été discuté au Grand Conseil, et également le projet de loi 8259. Cette réserve conjoncturelle pourrait être une solution alternative aux amortissements massifs et complémentaires qui figurent dans le projet de budget. C'est une discussion peut-être un peu technique, mais je ne souhaitais pas la laisser passer.

Si on pouvait effectivement créer une réserve conjoncturelle dans le budget de la Ville de Genève – ce serait peut-être quelque chose à négocier dans le cadre de certaines dérogations qu'on pourrait obtenir de la part du Département de l'intérieur – cela aurait une implication directe sur la dette, puisqu'il s'agirait d'une dépense que nous ne ferions pas. De plus, cela permettrait d'avoir une espèce de coussin amortisseur pour les années moins confortables auxquelles il faut, bien entendu, s'attendre dans un avenir très proche. Il me semble que cette manière de faire, c'est en tout cas l'avis des Verts au Grand Conseil, est quand même plus claire que celle qui consiste à plomber le budget de fonctionnement par des masses d'amortissements complémentaires. Cette dernière façon de procéder donne moins de lisibilité au budget; elle accroît la difficulté, sur un certain nombre d'années, de faire des comparaisons budgétaires, parce qu'on doit toujours prendre en considération des chiffres qui, en fait, n'étaient que des chiffres d'amortissement comptable, et cela crée peut-être des problèmes de lecture. D'autre part, cela pourrait aussi amener à créer des réserves latentes, mais cela serait plutôt destiné à des cas où nous aurions des immobilisations que nous souhaiterions vendre. Or je ne crois pas que ce soit la volonté de notre municipalité de vendre les bijoux de la couronne.

Nous avons donc cette satisfaction de voir que, par la constitution du projet de budget, nous arrivons à autofinancer nos investissements, et, en ce qui concerne ces derniers, il conviendrait de dire deux mots: la proposition du Parti démocrate-chrétien consiste à tailler à la hache 20 millions dans le budget des investissements. Où? Quels investissements? Dans quels départements? Dans quels secteurs? Les secteurs de l'aménagement, de la construction des écoles, des équipements culturels? Où? Tailler 20 millions comme cela, dans l'abstrait, ne nous semble pas une bonne solution. Nous n'avons, quant à nous, jamais adopté ce type de solution.

Nous pensons effectivement – et nous engageons vivement tous les groupes politiques à le faire- intervenir de manière extrêmement précise lors de l'étude du programme d'investissements quadriennal et, encore un peu plus en aval, sur les propositions que fera le Conseil administratif en matière de crédits d'études. C'est là qu'on peut enrayer, si j'ose dire, la machine à investir. En ce qui nous concerne,

les Verts, nous l'avons déjà fait lors de la présentation du dernier paquet de crédits d'études et nous avons largement fait connaître nos options. Nous avions taillé quelque 4 millions dans les crédits d'études, ce qui a eu une répercussion très nette sur les investissements. Cela ne signifie pas que nous sommes contre les investissements. Nous pensons qu'ils doivent effectivement être ciblés et qualitativement déterminés, dans l'intérêt général, et cela toujours, pour nous, en fonction de notre concept du long terme, de la qualité et de la durabilité.

En ce qui concerne la dette, comme nous l'avons dit très clairement à la commission des finances et pour maintenir la position que nous avons prise – et M. Kanaan nous a fait remarquer tout à l'heure qu'il y aurait probablement des bonis extraordinaires dans les comptes 2000 – nous affecterons les bonis à la diminution de la dette. Nous avions demandé qu'une concertation puisse avoir lieu entre le Conseil administratif et le Conseil municipal à l'issue des comptes. Si cette concertation peut avoir lieu – nous le souhaitons, car nous pensons que le Conseil administratif aurait vraiment un intérêt politique général à l'organiser – nous défendrons cette position, afin de diminuer la dette. Celle-ci a d'ailleurs déjà diminué en francs constants, comme l'a indiqué M. le maire tout à l'heure, dans les comptes de l'an dernier, de 119 millions. Il n'en demeure pas moins que cette dette pèse de manière très significative sur les générations à venir et que nous y serons attentifs.

Mesdames et Messieurs, les Verts accepteront ce budget, parce qu'il est marqué du sceau d'axes que nous défendons prioritairement dans nos programmes, parce que nous nous y reconnaissons, parce qu'il prend en compte la solidarité sociale, parce qu'il a une connotation, en filigrane et en transparence, Verte qui nous convient. En ce qui concerne les différents amendements qui ne touchent pas les affaires sociales, comme je l'ai exprimé précédemment dans mon intervention, les Verts ne déposeront pas d'amendement particulier, si ce n'est pour modifier ceux qui sont en ce moment déposés sur le bureau de M. le président. Mesdames et Messieurs, les Verts voteront ce budget. Je vous remercie.

Le président. Je remercie M. Losio. Nous allons suspendre ici ce débat sur le budget et nous le reprendrons à la séance suivante.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Au cours de cette séance, une troisième motion urgente vous a été distribuée; il s'agit de la motion M-151 de MM. Souhail Mouhanna, Sami

Kanaan, Alain Comte et Jean-Pascal Perler: «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève». La clause d'urgence de cette motion sera débattue à la reprise, à 10 h 05.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Le président. Nous suspendons la séance pour aller au Café des Armures, qui, je vous le rappelle, par tradition, nous offre le café-croissant. Nous reprendrons à 10 h 05. Ce sera le tour de M[me] Ducret. Après le tour des partis, nous entamerons le débat sur les trois motions d'urgence.

Séance levée à 9 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif …… 2550

2. Communications du bureau du Conseil municipal …… 2550

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C) …… 2551

4. Propositions des conseillers municipaux …… 2821

5. Interpellations …… 2822

6. Questions …… 2822

La mémorialiste:
Marguerite Conus